



COMMUNE DE HAUTEMORGES

CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ

Extension et assainissement du Collège du Champ-Carré à Pampigny

Concours de projets d'architecture, organisé en procédure ouverte à un degré selon le règlement SIA 142, édition 2025



RAPPORT DU JURY

AOÛT 2026

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mesdames et Messieurs, chers participants,

Imaginer l'extension d'un collège datant des années 1980, entreprendre sa rénovation énergétique, créer des salles de classe, de dégagement, d'ACT, d'ACM, de PPLS et intégrer des espaces polyvalents destinés à être utilisés aussi bien par l'école que par la population, voilà le challenge qui vous attendait.

Au nom du jury, je tiens à saluer la créativité avec laquelle vous avez relevé ce défi et la qualité du travail fourni. La diversité des projets nous a permis d'avoir une vision d'ensemble des solutions envisageables et nous a aidé à forger notre opinion.

Je remercie chaleureusement les membres du Jury pour leur implication sans faille et les experts pour leur disponibilité et leur écoute. Durant les trois jours de délibérations, leurs pertinentes analyses et les échanges constructifs ont permis de mettre en lumière les divers enjeux spécifiques liés non seulement à l'enseignement et au bien-être des élèves, mais également à l'intégration de cette construction dans le bâti environnant tout en préservant l'intérêt public et la qualité fonctionnelle du bâtiment.

Marie Christine Gilliéron,
Présidente du jury et Vice-syndique de la Commune de Hautemorges

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE	8
1.1 CONTEXTE	8
1.2 OBJECTIF DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE – OBJET DU CONCOURS	8
2. CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE	9
2.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE	9
2.2 ORGANISATEUR DU CONCOURS	9
2.3 GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE	9
2.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION	9
2.5 PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS	10
2.6 LITIGES	10
2.7 JURY	11
2.8 CALENDRIER DU CONCOURS	11
2.9 CERTIFICAT SIA	12
3. CAHIER DES CHARGES (RESUMÉ)	12
3.1 LE SITE DU COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ	12
3.2 LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES	12
3.3 AMÉLIORATION DU CONFORT THERMIQUE DU COLLÈGE	12
3.4 EXTENSION DU COLLÈGE, SITE EN FONCTION	13
3.5 SALLE DE GYMNASTIQUE	13
3.6 PÉRIMÈTRE DE CONSTRUCTION ET PÉRIMÈTRE ÉLARGI	13
3.7 ENJEU DE PLANIFICATION	13
3.8 CONTRAINTES DU SITE, RÈGLEMENT	14
3.9 DURABILITÉ	14
3.10 PRODUCTION D'ÉNERGIE	15
3.11 CRITÈRES D'APPRÉCIATION	15
4. PROGRAMME DES LOCAUX	15
4.1 DESCRIPTION DU PROGRAMME DES LOCAUX	15
4.2 LISTE DES LOCAUX ET SURFACES	17

5. JUGEMENT.....	19
5.1 RÉCEPTION DES PROJETS	19
5.2 CONFORMITÉ DES PROJETS	20
5.3 SÉANCES DE JURY.....	21
5.4 ACCEPTATION DES PROJETS AU JUGEMENT.....	21
5.5 1 ^{ER} TOUR D'ÉLIMINATION – JOUR 1.....	21
5.6 2 ^E TOUR D'ÉLIMINATION – JOUR 2	22
5.7 3 ^E TOUR D'ÉLIMINATION – JOUR 2	22
5.8 EXPERTISES	23
5.9 TOUR DE REPÊCHAGE	23
5.10 CLASSEMENT DES PROJETS	23
5.11 ATTRIBUTION DES PRIX	24
5.12 RECOMMANDATIONS DU JURY	24
5.13 REMERCIEMENTS	25
 6. APPROBATION DU JURY	 26
 7. LEVÉE DE L'ANONYMAT.....	 27
7.1 PROJETS CLASSÉS.....	27
7.2 PROJETS NON CLASSÉS	28
 8. PROJETS CLASSÉS ET CRITIQUES.....	 31
 9. AUTRES PROJETS RENDUS	 81

1. PRÉAMBULE

1.1 Contexte

L'organisation actuelle du territoire de la localité de Pampigny prend son origine dans le premier plan communal d'aménagement, approuvé le 18 novembre 1977. Le « Plan des zones » prévoyait alors une « zone de construction d'utilité publique » située au lieu-dit Au Rionzy, à l'ouest du noyau villageois. Ce vaste terrain, en grande partie plat, est bien raccordé au village sur ses flancs nord-ouest et sud-est. C'est là que va se développer au fil des ans le secteur scolaire et sportif de Pampigny, donnant un nouvel emplacement, dans un cadre verdoyant, à l'école qui se trouvait jusqu'alors et depuis 1836, dans le château de Mestral, au sein du noyau villageois originel.

Le nouveau groupe scolaire du Champ-Carré est dessiné au début des années 1980 par le bureau lausannois spécialisé dans les constructions scolaires « Lyon & Goldmann Architectes SA » (Jean-Denis Lyon, René Lyon, Hans-J. Goldmann). Lauréats d'un concours avec leur projet intitulé *O.K. CORRAL*, ils organisent l'ensemble du secteur. Ils placent au sud-est, sur un coteau, le collège et la salle de gymnastique, deux volumes séparés au-dessus du sol mais reliés par un passage souterrain. Au nord-ouest, sur le vaste plateau, se développent les prolongements du préau et les terrains pour les activités sportives (notamment un terrain de football), ainsi qu'une première buvette du foot.

Les travaux furent exécutés en étapes : d'abord le collège, livré en 1983, puis la salle de gymnastique, inaugurée en 1995. Une troisième étape prévoyait l'extension du collège sur son pignon nord-est, comme le montre la réalisation du sous-sol à cet endroit (abri PC). L'évolution des besoins scolaires empêche aujourd'hui une réalisation littérale du projet d'extension d'origine (document C10).

Sur le site, l'offre publique et sportive a été complétée à partir des années 2010. Un petit bâtiment, sur un seul niveau, accueille depuis 2012 une garderie (*Le Chap'ronde rouge*) et la nouvelle buvette du foot. En 2021, un pumptrack¹ fit son apparition, pour le bonheur des riders et autres skaters.

En 2021, la commune de Pampigny fusionna avec cinq voisines pour créer la nouvelle commune de Hautemorges. C'est cette dernière qui assurera la maîtrise de l'ouvrage de la rénovation et extension du collège.

Une partie de la frange nord-est de la parcelle 4012, sur laquelle se développe le site du Champ-Carré, est occupée aujourd'hui par des parcs à chevaux (« paddocks ») dépendants du centre équestre l'Écurie de la Prélaz (bâtiments ECA 3465, 3421 et 3416) implantés directement au nord-est.

1.2 Objectif du Maître de l'ouvrage – objet du concours

Le mandat donné par le Maître de l'ouvrage s'articule autour de deux thématiques :

- L'extension du collège, comprenant principalement :
 - Un programme scolaire additionnel, basé sur quatre nouvelles salles de classe
 - Un nouveau programme public, avec la création d'une salle multifonctionnelle publique, dotée d'un foyer, d'un bar-cuisine, de WC et de stockage

¹ Piste (track) en dur formant un parcours en boucle, présentant une succession de creux formant des virages relevés ; les pratiquants – vélo, BMX, VTT, trottinette, skate, roller, etc. – utilisent le relief de la piste pour avancer en « pompant » (to pump), grâce à l'action des bras et des jambes (mouvement de flexion-extension).

- L'agrandissement des abris PC
- La rénovation du collège actuel (ECA 3355a), amenant à la mise à niveau du bâtiment selon les normes actuelles de sécurité et d'énergie

Le MO est conscient des qualités architecturales du collège actuel (rationalité du plan, générosité des espaces, qualité de la lumière, organisation des espaces et échelle lui donnant un caractère «domestique»). Dans le respect du budget indiqué, il s'attend à trouver au minimum ce même niveau de qualité.

Le MO désire inscrire son projet dans une optique de développement durable (voir chapitre 3.9 Durabilité), en particulier une occupation mesurée du sol, l'utilisation de matériaux durables et des solutions permettant une exploitation du bâtiment économe en énergie (ventilation naturelle, inertie thermique, etc.).

Le Conseil communal de Hautemorges a accepté un crédit d'étude de CHF 1'210'000.- TTC en novembre 2025 pour la mise en concours du présent objet et les phases 31, 32, 33 et 80 % de la phase 41.

2. CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE

2.1 Maître de l'ouvrage

Le Maître de l'ouvrage est la Commune de Hautemorges.

Route de Cottens 17
Case postale 130
1143 Apples

2.2 Organisateur du concours

L'organisation du concours était assurée par le bureau dettling péléraux architectes à Lausanne.

2.3 Genre de concours et type de procédure

Le concours était un concours de projets d'architecture organisé en procédure ouverte, en conformité avec le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2025) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Le concours était anonyme et à un degré.

2.4 Conditions de participation

Le concours était ouvert à tou·tes les professionnel·les établi·es en Suisse ou dans un État signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses.

Le concours était ouvert aux architectes uniquement.

Les architectes devaient répondre à l'une des trois conditions suivantes :

- Être porteur-ses d'un diplôme universitaire (EPF, IAUG / EAUG, AAM, UNI) ou des Hautes écoles Spécialisées (HES / ETS)
- Être inscrit-es au Registre suisse REG A ou B des architectes*
- Fournir la preuve de l'équivalence d'un diplôme étranger par le SEFRI*

2.5 Prix, mentions et indemnités

La somme globale des prix et mentions s'élevait à CHF 105'000.- hors taxe. Elle a été définie selon le règlement SIA 142 et sur la base des lignes directrices de la commission SIA 142 édition mars 2008, révisées en juin 2015.

Il devait être attribué environ six prix et mentions éventuelles. Selon l'article 17.3 du règlement SIA 142, des mentions pouvaient être attribuées pour 40 % au maximum de la somme globale des prix et mentions.

Le jury s'est réservé le droit d'attribuer une indemnité à l'ensemble des projets remis dans les délais et acceptés au jugement, s'il estimait que les conditions étaient réunies pour le faire.

Conformément à l'article 22.3 du règlement SIA 142, le jury pouvait classer au 1^{er} rang un projet faisant l'objet d'une mention et le recommander pour une poursuite du travail, à condition que la décision du jury ait été prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury représentant le Maître de l'ouvrage.

2.6 Litiges

Les décisions du jury sur des questions d'appréciation sont sans appel.

La décision du Maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat au lauréat sera publiée sur le site www.simap.ch. Seules les décisions du Maître de l'ouvrage sont susceptibles d'un recours auprès de la Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal cantonal. Le for est au lieu de l'ouvrage.

Les litiges éventuels relatifs au concours sont réglés en suivant l'article 30 du règlement SIA 142, édition 2025.

2.7 Jury

Le jury, désigné par le Maître de l'ouvrage, était composé des personnes suivantes :

Présidente du jury

- Marie Christine Gilliéron – vice-syndique, Hautemorges

Membres professionnel·les

- Lea Prati, architecte ETH / SIA – Atelier Prati Zwartbol, Zürich
- Christophe Pulver, architecte HES / SIA – Atelier Pulver Architectes, Sugiez
- Alain Wolff, architecte EPFL / SIA / FAS – wolff obrist architectes, Lausanne
- Pierre Lauper, architecte EPFL – Service technique et urbanisme, Hautemorges

Autres membres thématiques

- François Delay, conseiller municipal en charge des écoles, Hautemorges
- Fabrice Marendaz, ex-conseiller municipal en charge des bâtiments, Hautemorges

Suppléant·es professionnel·les

- Priscille Biolley, architecte ETH / SIA – biolley pollini architectes, Lausanne
- Lorenzo Marzano, architecte EPFL / SIA – Marzano Polikar architectes, Lausanne

Suppléant·es thématiques

- Emmanuel Tinguely, chef des services techniques et ingénieur communal, Hautemorges
- Murielle Pretlot Desoleil, directrice de l'Établissement primaire et secondaire Apples-Bière et environs, Apples

Experts (sans droit de vote)

- Patrick Defago, Quartal, économiste de la construction

2.8 Calendrier du concours

Concours de projet

Ouverture du concours sur www.simap.ch	11 février 2026
Retrait des maquettes à partir du	12 février 2026
Visite du site	04 mars 2026
Délai pour poser les questions à astrid.dettling@dp-arch.ch	06 mars 2026
Réponses aux questions sur www.simap.ch (date indicative)	20 mars 2026
Délai d'inscription (logistique fond de maquette)	29 avril 2026
Rendu du projet, envoi ou dépôt jusqu'au	29 mai 2026
Rendu de la maquette	18 juin 2026
Jury	23 et 25 juin, 14 juillet 2026
Vernissage	20 août 2026
Exposition des projets	du 20 au 31 août 2026

2.9 Certificat SIA

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme et l'a jugé conforme au règlement du concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2025.

3. CAHIER DES CHARGES (RESUMÉ)

3.1 Le site du Collège du Champ-Carré

L'organisation générale du site est décrite au chapitre 1.1 Contexte. Le site est accessible par les voitures principalement depuis la rte de la Tuilière. Le bien nommé ch. des Écoliers procure quant à lui un accès piéton sécurisé à partir de la rte de L'Isle, l'artère principale du village. Du fait de sa position par rapport au bâti villageois, le passage entre le collège et la salle de gymnastique constitue l'une des portes d'entrée au site.

Le collège (ECA 3355a et 3355b) comprend :

- Un programme scolaire (cinq salles de classes (1-2P, 3P, 4P, 5P, 6P), une salle ACM, une salle des maîtres
- Des abris PCi (notamment ECA 3355b) au sous-sol, occupés notamment par l'atelier du concierge et des vestiaires pour le foot
- La centrale de chauffe (plaquettes) du chauffage à distance (CAD) local
- Un appartement de fonction, au rez inférieur

Hormis un changement partiel de l'isolation périphérique dans les années 2000, l'enveloppe du bâtiment date de la construction du collège (1983). Le dernier CECB (2023) classe l'efficacité thermique de l'enveloppe en F. La nouvelle loi sur l'énergie, qui devrait entrer en vigueur au printemps 2026, obligera la réfection des enveloppes de bâtiment de classe F (efficacité globale) à l'horizon 2035-40, même pour les bâtiments ou parties non touchées par les travaux.

3.2 Les constructions existantes

Le bâtiment du Collège du Champ-Carré contenant les salles de classe a été construit en 1983. Il affiche un bon état de conservation et d'entretien. Les espaces intérieurs sont généreux et ont une qualité certaine, tant par l'apport de lumière zénithale que par les relations spatiales entre les étages et les matériaux utilisés. Les classes de l'étage subissent des surchauffes estivales : elles sont situées sous le toit et l'éclairage naturel zénithal nord-ouest n'est pas doté de protection solaire.

3.3 Amélioration du confort thermique du Collège

Les concurrent-es devaient proposer un concept d'intervention pour l'assainissement des façades de l'existant, en cohérence avec l'extension.

Une attention particulière était demandée sur la manière d'améliorer la performance thermique de l'enveloppe existante et de répondre au problème de surchauffe mentionné au chapitre 3.2 Les constructions existantes tout en respectant les qualités architecturales existantes.

3.4 Extension du Collège, site en fonction

Quatre classes ont été ajoutées au programme actuel, réunissant ainsi les cycles 1 et 2 sur le site :

- Une deuxième classe 1-2P
- Une 7P
- Une 8P
- Une classe de réserve

L'extension du programme scolaire a entraîné la création de nouvelles salles annexes :

- Deux salles spécifiques, pour accueillir respectivement les activités bois et couture, de par la présence des niveaux 7P et 8P
- Deux salles d'appui (l'appui est actuellement donné dans des salles de classes libres ou dans les couloirs)
- Une nouvelle salle des maîtres
- Des locaux « Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire » (PPLS) – hors psychomotricité, établie à Apples

3.5 Salle de gymnastique

Dans l'immédiat et dans le cadre du concours, il n'était pas prévu de travaux sur la salle de gymnastique (ECA 3425a). Toutefois, la Commune envisage dans le futur d'annexer une cuisine et un local de rangement au niveau inférieur de ce bâtiment, contre son pignon Nord, afin qu'il puisse aussi fonctionner comme salle polyvalente. Un nouvel accès pourrait être créé à cette occasion. Dans cette optique, les concurrent-es devaient prendre en compte une réserve volumétrique sur une profondeur de 7 mètres.

3.6 Périmètre de construction et périmètre élargi

Les paddocks et le pumptrack étaient à maintenir, excepté le paddock situé le plus proche du collège, dont la surface a été intégrée au périmètre de construction (document C2).

3.7 Enjeu de planification

Afin de répondre au besoin urgent d'augmenter le nombre de salles de classe primaires, il était demandé aux concurrent-es des réflexions et propositions (constructives, organisationnelles, etc.) permettant de rationaliser le projet et sa réalisation (durée de chantier, mise en œuvre en site occupé).

Ils-elles devaient également prendre en compte les contraintes découlant du maintien de l'activité scolaire sur le site. Ils-elles devaient notamment porter une réflexion sur les thèmes suivants :

- L'implantation de l'extension
- L'intervention sur l'existant
- La zone du chantier

3.8 Contraintes du site, règlement

3.8.1 Règlements de construction

Les concurrent·es devaient respecter les règles de construction du nouveau PACom (documents C6, C7, C8) et non pas le règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions de Pampigny. La parcelle se situe dans la Zone affectée à des besoins publics A 1 LAT.

3.8.2 Dérogation hauteur

Le règlement de construction devait être respecté. Toutefois, une dérogation à la hauteur de la corniche ou du chéneau (h) ou à la hauteur du faîte (H) pouvait être envisagée par le Maître de l'ouvrage, mais seulement si elle présentait un intérêt avéré pour la qualité du projet.

3.9 Durabilité

Le projet de l'école et ses espaces extérieurs devaient répondre aux enjeux climatiques et environnementaux actuels. Il se devait d'être exemplaire en termes de construction durable. La Municipalité souhaitait viser les objectifs suivants en matière de constructions :

- Économie du sol et maîtrise des terrassements :
 - Intégration du projet en faveur du terrain naturel afin de limiter le dimensionnement des infrastructures contre la poussée des eaux et le coût des volumes bâtis enterrés
 - Minimisation des excavations de terre à extraire du site
- Économie circulaire et matériaux locaux peu énergivores :
 - Valorisation des matériaux d'excavation non pollués par la gestion de tri, gravats, sables, terres végétales et terre crue valorisables
 - Matériaux biosourcés ou recyclés, réutilisables ou réutilisés
 - Limitation des polluants
 - Bois local ou Propre Bois (proprebois.ch)
 - Utilisation du bois massif
- Approche low-tech / no-tech :
 - Énergie grise minimale, exploitation simple et rationnelle, priorisation de la ventilation naturelle et de la lumière naturelle, inertie thermique, mesures architecturales pour la gestion de la surchauffe estivale, assainissements alternatifs
- Valorisation de la biodiversité :
 - Plantation d'espèces végétales indigènes et climatiquement adaptées, culture valorisée et liens entre nature, aménagements et espaces de jeux
- Toitures productrices d'énergie solaire et récupération des eaux de pluies pour les sanitaires
- Logistique bioclimatique :
 - Lutte contre les îlots de chaleur en tenant compte de la végétalisation, gestion des eaux et utilisation de revêtement de façades et de surfaces piétonnes de couleur claire (revêtements à albedo élevé), maîtrise des masques solaires et ombres portées

- Définition d'un concept environnemental et social tenant compte des aspects liés à l'énergie, au climat et à la biodiversité :
 - Rationalité structurelle et adaptabilité à l'évolution d'usage et partage des infrastructures durant et hors du temps scolaire – affectation souple / mutualisation
 - Prise en compte du cycle de vie et des frais d'exploitation dès la conception

La durabilité passe également par l'économie financière tant en phase d'exécution que d'exploitation.

La norme SIA 112/1 « construction durable », SIA 390/1 « La voie du climat – Bilan des gaz à effet de serre sur le cycle de vie des bâtiments » et les outils et recommandations édités par l'association ECO-BAU pouvaient notamment servir de guide. Le Maître de l'ouvrage souhaitait aussi la recherche de solutions innovantes.

3.10 Production d'énergie

Les nouvelles constructions sont chauffées grâce au CAD existant, la chaufferie étant située dans l'école existante. La livraison des plaquettes s'effectue depuis le nord-ouest, par la rue de la Prêle. L'acheminement des plaquettes était à maintenir dans cette configuration, à moins d'une nouvelle disposition rationnelle et efficace améliorant la qualité d'ensemble du projet.

Les surfaces de panneaux photovoltaïques, en toiture ou en façade, optimisées en fonction du projet, devaient couvrir l'essentiel des surfaces de toitures.

3.11 Critères d'appréciation

Les projets remis ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants, sans ordre de priorité :

- Fonctionnement et flexibilité
- Qualités d'intégration de la nouvelle construction dans son contexte
- Cohérence et qualité des principes d'intervention pour l'assainissement des façades de l'existant en rapport à l'extension
- Qualités typologiques et spatiales intérieures
- Démarche durable et enjeu climatique
- Cohérence et efficacité du système constructif
- Fonctionnement du site pendant les travaux
- Économie générale du projet à la réalisation et à l'exploitation

4. PROGRAMME DES LOCAUX

4.1 Description du programme des locaux

Le MO demandait aux candidats d'apporter des solutions aux éléments suivants :

- Extension du programme scolaire
 - Quatre salles de classes, accompagnées de salles de dégagement, d'une salle pour la couture et d'une autre pour l'atelier bois, de locaux destinés aux enseignants et de services, seront ajoutées au collège

- Extension du programme public
 - Une salle multifonctionnelle, affectée prioritairement à des besoins publics, secondairement à des besoins scolaires, parascolaires ou extra-scolaires avec une connexion directe avec le nouveau foyer / vestiaire et avec le bar-cuisine. Elle pourra servir de local de répétition pour la fanfare. La salle multiusages actuelle (ACM) n'était plus à utiliser en tant que telle et pouvait, par exemple, devenir la salle multifonctionnelle, comme imaginé par le Maître de l'ouvrage
 - Un foyer / vestiaire avec petit bar-cuisine, fonctionnant comme entrée de la salle multifonctionnelle avec un accès direct et indépendant depuis l'extérieur
 - Un local de stockage de 40 m², connecté de manière fonctionnelle à la salle multifonctionnelle, permettant de ranger notamment les instruments de musique de la fanfare ainsi que du matériel divers
 - Un WC public, adapté aux PMR, avec accès indépendant depuis l'extérieur, servant notamment aux personnes qui pratiquent des activités extérieures de sport, de loisir ou de délasserement sur le site
- Extension des abris
 - Agrandissement de l'abri actuel en fonction de la nouvelle emprise au sol du bâtiment, abritant notamment quatre nouveaux vestiaires à l'usage exclusif des clubs de foot avec un accès de plain-pied, dépourvu de seuil
- Programme technique
 - L'atelier du concierge maintenu en l'état, ainsi qu'un nouvel atelier avec accès direct sur l'extérieur permettant l'approche d'un véhicule (chargement – déchargement)
- Appartement de fonction
 - L'appartement peut être maintenu ou occupé par une partie du programme de l'extension. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de créer un nouvel appartement sur le site

4.2 Liste des locaux et surfaces

			EXISTANT		A CONSTRUIRE			TOTAL		Remarques
n° local	Abréviation	Dénomination	Nombre Existant	Surface par local	Nombre à construire	Surface par local	Surface totale à construire	Nombre total de locaux	Surface totale	
Scolaire et programme public										
101	CLA	Salle de classes 1-2P	1	82	1	82	82	2	164	Hauteur de 2,7m; Nouvelle classe : surface minimale 82 m2, idéalement 85 m2 (espace de rangement compris) ; une proportion longueur/ largeur se rapprochant du carré est favorable. Les deux salles de classes doivent être sur le même niveau, à proximité immédiate.
102	CLA	Salle de classes 3-8P	4	84	3	80	240	7	576	Hauteur de 2,7m; espace de rangement compris. L'une des salles de classe supplémentaire doit pouvoir être divisible en deux salles de dégagement, en complément de 103 DEG.
103	DEG	Salle de dégagement	0		2	40	80	2	80	Salles dédiées à l'enseignement par sous-groupes. A proximité des classes.
104	COU	Salle couture	0		1	60	60	1	60	grande table au centre, postes de travail en périphérie, petite cuisine.
105	BOIS	Salle bois	0		1	80	80	1	80	
106	RGT	Local de rangement bois	0		1	20	20	1	20	Attenant à la salle bois (105),
107	WC	WC 1-2P	2		2			4		WC supplémentaires : à proximité ou adjacents aux salles de classe 1-2P ; WC adaptés aux enfants de 1-2P.
108	WC	WC 3-8P	7		5			12		A répartir dans les différents étages. Pas de nouveaux urinoirs, Les WC peuvent restés genrés par local et deviendront non genrés dans le futur. Prévoir zones lavabos.
109	WC	WC maîtres - PMR	1		min.1			2		1 WC maîtres - PMR par niveau,
110	VES	Vestiaires des salles de classes	5		4			9		Les vestiaires sont situés proches des classes dans les couloirs qui seront suffisamment larges. Longueur à adapter par classe.
111	MUL	Salle multifonctionnelle	1	125					125	Le MO imagine que la salle multiusages actuelle devient la salle multi-fonctionnelle publique. Elle sert également de salle de réunion (Réseau cantonal vaudois).
112	FOY	Foyer / vestiaire	0		1	env. 60	env. 60	1	60	Foyer/vestiaire attenant à la salle multifonctionnelle 111 avec bar-cuisine et 1 WC PMR.
113	RGT	Local de rangement			1	40	40	1	40	A proximité de la salle multifonctionnelle 111. Le local doit pouvoir être divisible.
114	PMR	WC PMR	0		1			1		1 WC PMR accessible depuis l'extérieur, destiné aux utilisateurs des installations de sport et de loisir extérieures ainsi qu'au public.
Administration scolaire										
201	MAI	Salle des maîtres	0		1	40	40	1	40	Nouvelle salle des maîtres - accès direct vers l'extérieur souhaité, avec terrasse.
202	REP	Reprographie	0		1	10	10	1	10	À combiner avec la salle des maîtres, surface en sus
203	ADM	Bureau Admin-infirmerie	0		1	20	20	1	20	Pièce indépendante, avec accès autonome et à proximité de la salle des maîtres 201.
204	SOC	Sociétés locales	0	33				1	33	Le MO imagine que la salle des maîtres actuelle devient une salle pour les sociétés locales.
Pôle santé										
301	ATT	Salle d'attente et entrée séparée	0		1			1		Surface à déterminer selon projet.
302	PPL	Bureau PPLS	0		2	20	40	2	40	psychologie et logopédie.

			EXISTANT		A CONSTRUIRE			TOTAL		Remarques
n° local	Abréviation	Dénomination	Nombre Existant	Surface par local	Nombre à construire	Surface par local	Surface totale à construire	Nombre total de locaux	Surface totale	
Aménagements extérieurs										
401	PRE	Préau	1						1'080	A redéfinir en fonction du projet, 1'080 m2 en tout, dont 10% couvert. Les classes enfantines (1-2P) disposeront de leur préau dédié.
402	PKG	Places de parc	30		0			30		L'aménagement des places de stationnement voiture correspondant aux surfaces ajoutées sera traité ultérieurement ; les surfaces de terrain requises sont disponibles.
403	PUM	Pumtrack et place jeu	1					1		A maintenir.
404	VEL	Places vélos						30		Selon projet, min. 30 places vélos dont 10 couvertes.
Sport										
501	GYM	Salle de gymnastique	1					1		Utilisation de la salle existante.
503	TTP	Aire tous temps	1	15x26			15x26	1	390	Peut être combinée avec le préau - Existant, si déplacé: éviter les nuisances sonores durant les cours.
504	AGZ	Aire gazonnée	1	15x30			25x45	1	1'125	A agrandir - A compter en plus du terrain de football existant.
Habitation / Conciergerie										
601	APP	Appartement de fonction	1	85				1 ou 0		Peut être maintenu ou occupé par une partie du programme de l'extension. Dans ce cas-ci, il n'est pas nécessaire de recréer un appartement sur le site.
602	ATE	Atelier du concierge	1	37	1	70	70	2	107	Maintenir l'actuel, créer un nouveau.
603	CON	Local concierge	1	25				1	25	A maintenir.
604	BUA	Buanderie	1	29				1 ou 0		A maintenir si l'appartement est maintenu, sinon devient stockage pour MO.
605	GAR	Garage	1	27				1 ou 0		A maintenir si l'appartement est maintenu, sinon à disposition du programme de l'extension.
Programme techniques										
701	NET	Local nettoyage			1	12	12	1	12	1 local principal dans la partie neuve (3x4m) de plain-pied avec l'ascenseur (pas dans l'abri PC).
702	CHA	Chaufferie	1	105				1	105	Chaufferie et local plaquettes existants à maintenir
703	ASC	Ascenseur			1	4	4	1	4	Pour l'accessibilité PMR, nettoyage et transpalette - doit desservir tout le programme scolaire - dimensions trémie intérieure: 245 x 165 cm.
Vestiaires et Abri PC										
801	APC	Abri PC existant	1	435				1	435	L'abri PC avec les locaux qu'il contient (stockage, vestiaires, buanderie,...), excepté éventuellement buanderie, est à maintenir.
802	APC	Extension de l'abri PC			1	selon projet		1		Le nouvel abri correspondra en principe à l'emprise au sol de l'extension du collège. Compartimentage minimal. Prévoir un accès sans seuil accessible, depuis l'extérieur, avec un transpalette. Les vestiaires / douches 803 se situeront dans ce nouvel abri.
803	VES	Vestiaires, douches, WC	2	20	4	35	140	6	180	Aménagement de 4 nouveaux vestiaires/douches et 1 WC dans l'extension de l'abri PC, destinés aux clubs et utilisateurs du terrain de football (hors activités scolaires). Un accès indépendant depuis l'extérieur devra être prévu, par exemple en réutilisant l'accès actuel aux vestiaires du foot (entrée nord-ouest) et en prolongeant le couloir traversant le sas de l'abri (les douches actuelles seraient alors déplacées dans les vestiaires existants). Les nouveaux vestiaires devront pouvoir être reliés au minimum deux par deux.

5. JUGEMENT

5.1 Réception des projets

27 dossiers ont été enregistrés. Ils ont été numérotés comme suit :

- 1 Elle était déjà là
- 2 HYPHEN
- 3 KIF-KIF
- 4 JANUS
- 5 All together
- 6 O.K. CORRAL
- 7 LAGOM
- 8 *LE FAÎTE ACCOMPLI*
- 9 Continuum
- 10 Pam'bino
- 11 PERMÉABILITÉ
- 12 Sur le chemin des écoliers
- 13 PONYO
- 14 «Crazy Horse»
- 15 Baladine
- 16 TANGERINE
- 17 CASCADE
- 18 genius loci
- 19 ESPACES PLURIELS
- 20 ARAMIS
- 21 BLEU CALQUE
- 22 Triade
- 23 CONCORDANCE
- 24 parasol
- 25 Ainsi de suite
- 26 la mésange
- 27 mille-feuille

5.2 Conformité des projets

Les projets ont été réceptionnés par le secrétariat du service technique de la Commune de Hautemorges.

Conformément à l'article 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Cet examen a été effectué sans jugement de valeur par le bureau dettling péléraux architectes qui assistait le Maître de l'ouvrage dans l'organisation du concours. L'examen préalable a pris en compte le Règlement-programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ces contrôles ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

L'analyse a porté sur les points suivants :

- Respect des conditions de rendu (anonymat et délais)
- Conformité des documents remis
- Conformité des exigences du programme et du périmètre du concours

5.2.1 Délai de remise des projets et maquettes

Vingt-sept projets ont été reçus dans les conditions prescrites par le règlement du concours.

5.2.2 Documents demandés / anonymat

Les fichiers utilisés pour le contrôle technique, enregistrés sur les clés USB, ont été anonymisés par une personne tierce. Les projets sont complets dans leurs parties essentielles. Certains manquements ne portent pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation.

5.2.3 Règlement du plan d'affectation

Périmètre de construction

Certains projets présentent des constructions dans le périmètre des cinq mètres à la limite de propriété nord-est: ces constructions sont mineures (escaliers menant au sous-sol) et ne sont pas considérés comme déroatoires au futur PACom.

Hauteur

Les projets 1, 4, 5, 6, 7, 16, 17, 23, 25, ont une hauteur au faite supérieure à 11 mètres. Conformément au document A1 Règlement-programme du concours, chapitre 3.8.2, une dérogation à la hauteur de la corniche ou au faite pouvait être envisagée par le Maître de l'ouvrage, seulement si elle présentait un intérêt avéré pour la qualité du projet.

Ce point a été traité pendant le jugement.

5.2.4 Programme des locaux / fonctionnement

Le programme des locaux a été vérifié, les surfaces demandées ont fait l'objet de contrôles ponctuels, les données statistiques témoignent que le programme est respecté dans la plupart des projets.

5.3 Séances de jury

Le jury s'est réuni pendant trois journées les 23 juin, 25 juin et 14 juillet à la salle de gymnastique du Collège Champ-Carré de Pampigny.

5.4 Acceptation des projets au jugement

5.4.1 Exclusion du jugement

Conformément aux points 2.22 et 2.23 du document A1 Règlement-programme, à l'article 1 SIA 142 et à l'article 19 SIA 142, le jury a pris la décision d'admettre les vingt-sept projets au jugement.

5.4.2 Exclusion de la répartition des prix

Malgré certaines lacunes constatées, le jury a décidé de n'exclure aucun projet à la répartition des prix.

Il a regretté que certains projets n'ont que peu pris en compte les enjeux climatiques dans le parti architectural.

5.5 1^{er} tour d'élimination – Jour 1

Chaque membre et suppléant du jury a d'abord pris connaissance individuellement des projets. Le jury a ensuite examiné en plenum l'ensemble des propositions. Il en ressort des familles variées de projets : certains adossent l'extension de manière perpendiculaire en T, d'autres proposent un pavillon séparé ; la majorité des projets procède par extrusion. Seuls trois projets ont conservé l'appartement de service.

Les projets ont été analysés de manière globale, par comparaison et plus précisément en référence aux critères de jugement suivants :

- Fonctionnement et flexibilité
- Qualités d'intégration de la nouvelle construction dans son contexte
- Qualités typologiques et spatiales intérieures

Sur cette base, le jury a décidé à l'unanimité d'éliminer les onze projets suivants qui présentaient des lacunes ou des défauts en regard des critères annoncés :

- 5 All together
- 6 O.K. CORRAL
- 7 LAGOM
- 9 Continuum
- 10 Pam'bino
- 14 «Crazy Horse»
- 15 Baladine
- 22 Triade

- 24 parasol
- 26 la mésange
- 27 mille-feuille

5.6 2^e tour d'élimination – Jour 2

Le jury a procédé à un examen plus approfondi des projets restants, en prenant en compte l'ensemble des critères. Il a décidé d'écarter sept projets, principalement pour des questions volumétriques, de rapport à l'existant et de qualité spatiale intérieure. Les projets éliminés au second tour sont les suivants :

- 3 KIF-KIF
- 4 JANUS
- 13 PONYO
- 16 TANGERINE
- 17 CASCADE
- 21 BLEU CALQUE
- 25 Ainsi de suite

5.7 3^e tour d'élimination – Jour 2

En procédant par comparaison, le jury a réexaminé les neuf projets en lice, sur la base des critères de jugement. De ces réflexions, les constatations suivantes ont été relevées :

- Les extensions qui s'adossent à l'existant sans recourir au principe d'extrusion présentent un conflit géométrique avec le bâtiment existant
- Dans la famille des projets procédant par extrusion, le travail volumétrique se révèle à la fois subtil et complexe. Certains projets deviennent trop imposants, en particulier depuis le ch. des Écoliers, ou ont une volumétrie globalement trop complexe, alors que certains projets parviennent à mieux composer avec la finesse géométrique de l'existant et à définir un nouvel équilibre
- Les extension de type pavillonnaires s'avèrent intéressantes
- Le fonctionnement de l'école et de la salle multifonctionnelle restait à réexaminer

Toutes ces constatations n'ont pu se faire que grâce à la comparaison de projets avec des partis architecturaux différents et de qualité.

Suite à ces analyses, le jury a décidé à l'unanimité d'écarter au troisième tour les trois projets suivants :

- 11 PERMÉABILITÉ
- 18 genius loci
- 19 ESPACES PLURIELS

À la fin du second jour de jugement, les projets suivants restaient en lice :

- 1 Elle était déjà là
- 2 HYPHEN
- 8 *LE FAÎTE ACCOMPLI*
- 12 Sur le chemin des écoliers
- 20 ARAMIS
- 23 CONCORDANCE

Le jury a décidé de faire analyser les projets n°1, 2, 8, 12, 20 et 23 du point de vue économique par l'expert nommé dans le document A1 Règlement-programme. Il a demandé en outre à l'organisatrice de vérifier plus précisément le programme des locaux et les surfaces des six projets, et de consulter M. Fabien Pedro de MP ingénieurs conseils SA, spécialiste en sécurité incendie, en conformité avec l'article 10 de la SIA 142, édition 2025.

5.8 Expertises

Les expertises ont montré que tous les projets sont réalisables du point de vue de la sécurité incendie. Les mesures minimales à prendre ont été communiquées à l'économiste de la construction. Au stade du concours, les coûts estimés des six projets retenus présentent des écarts d'environ 10 %. La plus-value des projets proposant une matérialisation particulièrement développée avec des matériaux biosourcés a été pondérée pour une plus juste comparaison. En effet, le développement du projet lauréat se fera de concert avec les objectifs de la Commune de Hautemorges.

5.9 Tour de repêchage

Conformément à l'article 21.1 du règlement SIA 142, le jury a passé en revue encore une fois l'ensemble des projets. À la suite de cet examen, il a confirmé à l'unanimité les tours d'éliminations du 1^{er}, 2^e et 3^e tour énoncés ci-dessus. Ainsi six projets ont été promus au classement.

5.10 Classement des projets

Les projets restants en lice ont permis d'apprécier différentes propositions de vie dans l'école et des positions diverses face aux enjeux climatiques : une salle multifonctionnelle fonctionnant au quotidien comme un grand préau intérieur ou a contrario une salle communale complètement autonome / une indépendance complète des 1-2P avec les grands ou une cohabitation rapprochée / une économie première en énergie grise en maintenant au maximum la structure existante ou des volumes de démolition et d'agrandissement conséquents, mais avec une recherche approfondie de matériaux biosourcés.

Après délibération et une ultime comparaison des projets, considérant l'ensemble des critiques relevées, qui sont reportées dans les critiques des projets au chapitre 8, le jury a décidé à l'unanimité de classer les projets dans l'ordre suivant :

8	<i>LE FAÎTE ACCOMPLI</i>	1 ^{er} rang
23	CONCORDANCE	2 ^e rang
20	ARAMIS	3 ^e rang
1	Elle était déjà là	4 ^e rang
12	Sur le chemin des écoliers	5 ^e rang
2	HYPHEN	6 ^e rang

5.11 Attribution des prix

Pour l'ensemble des prix et mentions, le jury disposait d'un montant total de CHF 105'000.- HT. Il a attribué à l'unanimité les prix comme suit :

Rang	Numéro et devise	Prix ou mention	Montant
1 ^{er} rang	8 - <i>LE FAÎTE ACCOMPLI</i>	1 ^{er} prix	30'000.-
2 ^e rang	23 - CONCORDANCE	2 ^e prix	25'000.-
3 ^e rang	20 - ARAMIS	3 ^e prix	20'000.-
4 ^e rang	1 - Elle était déjà là	4 ^e prix	12'000.-
5 ^e rang	12 - Sur le chemin des écoliers	5 ^e prix	10'000.-
6 ^e rang	2 - HYPHEN	6 ^e prix	8'000.-

5.12 Recommandations du jury

Le jury recommande au Maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et d'exécution aux auteurs du projet classé au 1^{er} rang, 1^{er} prix n° 8 – *LE FAÎTE ACCOMPLI*, sous réserve de la décision des autorités compétentes.

Il relève et salue les qualités du projet mentionnées dans la critique (chapitre 8), qui devront être conservées dans le développement du projet.

Le jury souhaite certaines améliorations lors du développement du projet. Il recommande au lauréat et au Maître de l'ouvrage de prendre en compte les recommandations suivantes :

- Offrir davantage de générosité dans l'espace de distribution de l'extension, au rez supérieur et à l'étage, en reconsidérant la position des locaux de service, de l'escalier et de l'ascenseur
- Créer une liaison intérieure entre les deux salles enfantines et les autres fonctions scolaires
- Créer un accès secondaire de l'école vers l'ouest par le foyer de la salle multifonctionnelle

- Revoir la dimension et éventuellement la géométrie de la galerie d'entrée au foyer de la salle multifonctionnelle et son lien avec les aménagements extérieurs
- Développer le concept de confort estival (ventilation naturelle et inertie thermique)
- Développer les aménagements extérieurs selon les principes proposés et en tenant compte de la critique

5.13 Remerciements

Le jury, ainsi que le Maître de l'ouvrage, tiennent à exprimer toute leur reconnaissance aux 27 participant-es qui ont engagé leur réflexion et leur créativité à chercher et à proposer des solutions intéressantes tant du point de vue de l'insertion dans le site, de l'architecture, du fonctionnement que de la réponse aux considérations climatiques. La diversité des propositions présentées lui a permis de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges du concours.



6. APPROBATION DU JURY

Présidente

Marie Christine Gilliéron



Membres professionnel·les

Lea Prati



Christophe Pulver



Alain Wolff



Pierre Lauper



Autres membres non professionnel·les

François Delay

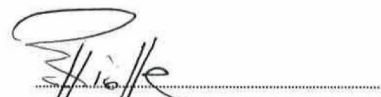


Fabrice Marendaz

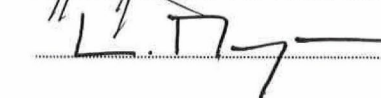


Suppléant·es professionnel·les

Priscille Biolley



Lorenzo Marzano

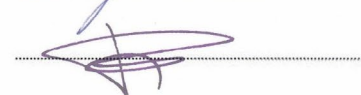


Suppléant·es non professionnel·les

Emmanuel Tinguely



Murielle Pretlot Desoleil



7. LEVÉE DE L'ANONYMAT

7.1 Projets classés

8 – LE FAÎTE ACCOMPLI Atelier Simplon Architectes Sàrl (pilote) AGA Architectes Associés	1^{ER} RANG, 1^{ER} PRIX CH - Lausanne F - Auray
23 – CONCORDANCE Deschenaux Architectes Sàrl	2^E RANG, 2^E PRIX CH - Fribourg
20 – ARAMIS Berset Bruggisser Sàrl	3^E RANG, 3^E PRIX CH - Fribourg
1 – Elle était déjà là Soares Jaquier Sàrl	4^E RANG, 4^E PRIX CH - Lausanne
12 – Sur le chemin des écoliers Dal-Zotto Architecture Sàrl	5^E RANG, 5^E PRIX CH - Lausanne
2 – HYPHEN Nicholson Nahmani	6^E RANG, 6^E PRIX CH - Bâle

7.2 Projets non classés

3 – KIF-KIF Giorla & Trautmann Architectes SA	CH - Sierre
4 – JANUS Atelier Dimanche Architectes Sàrl	CH - Sion
5 – All together Matteo Rossetti	I - Milan
6 – O.K. CORRAL ENRICO GARBIN _ 2 architetti SAGL	CH - Lugano
7 – LAGOM RBRC architectes Rey Basso Ricci Cholet architectes Sàrl	CH - Fribourg
9 – Continuum Philippe Le Roy architectes Sàrl	CH - Nyon
10 – Pam’bino AMARA Architecture Sàrl	CH - Neuchâtel
11 – PERMÉABILITÉ KOSMOS Architektur & Design GmbH	CH - Zürich
13 – PONYO emixi architectes Sàrl	CH - Lausanne
14 – « Crazy Horse » LVPH architectes Sàrl	CH - Pampigny
15 – Baladine AM architectes Sàrl	CH - Morges
16 – TANGERINE Adrien Genre Architectes Sàrl	CH - Lausanne
17 – CASCADE bureaumilieus Sàrl	CH - Fribourg
18 – genius loci Trivium	CH - Thônex
19 – ESPACES PLURIELS Marie-Pierre Bonjour Architecture	CH - Pully
21 – BLEU CALQUE Peper Schnell Architekten GmbH	CH - Zürich

22 – Triade

CH - Aigle

eido architectes Sàrl

24 – parasol

CH - Zürich

arge bürodrü

25 – Ainsi de suite

CH - Fribourg

MHPM Architectes Sàrl

26 – la mésange

CH - Lausanne

tangram-design Sàrl

27 – mille-feuille

CH - Mühlethurnen

dominik odermatt

8. PROJETS CLASSÉS ET CRITIQUES

**8 – LE FAÎTE ACCOMPLI****1^{ER} RANG, 1^{ER} PRIX**

Architecte	Atelier Simplon Architectes Sàrl (pilote) AGA Architectes Associés Samuel Odic, Alejandro Gonzalez Palacios
Lieu	CH - Lausanne F - Auray
Collaborateur·ices	Eva Hauswirth, Leonita Gjocaj
Consultant·es	Re-Akt (Nicolas Pierret)

Le projet propose une extension vers le nord-est, dans la continuité structurelle et volumétrique du bâtiment existant. Côté est de cette extension, huit travées structurelles de 2,60 mètres sont ajoutées, dans le prolongement des salles de classe existantes ; seules les terrasses plantées et les avant-toits sont légèrement élargies dans la partie nouvelle, ce qui permet d'animer subtilement la façade correspondante. À l'ouest, en continuité de la salle commune, un nouveau corps de dimensions identiques en plan est ajouté ; il est décalé d'une travée vers le nord-ouest et comprend un niveau supplémentaire. Sa toiture est orientée vers l'ouest et prend la lumière dans la partie haute, au-dessus du couloir, créant un bel espace intérieur au-dessus de l'escalier. La toiture de la salle multifonctionnelle est prolongée vers le bas, de manière à former une galerie sur tout le long de la façade y compris l'extension. Ce couvert extérieur permet de définir l'entrée au foyer de la salle multifonctionnelle, de créer un préau couvert et d'accompagner un nouvel escalier extérieur reliant la partie inférieure sud-est du site. Ces interventions très rationnelles, à la fois sensibles et précises, respectent et reprennent les qualités spatiales du bâtiment existant, notamment les décrochements des façades pignon. Il en résulte un ensemble compact et d'une grande harmonie. L'expression et la matérialité proposées, tant pour la partie existante que pour l'extension, présentent les mêmes qualités de simplicité et d'efficacité et renforcent l'impression d'ensemble : façades crépies blanches, structure des couverts et huisseries en bois.

L'entrée principale au rez supérieur est maintenue, par le généreux hall existant. Il se prolonge par un couloir dans l'alignement de celui de l'étage, avec un nouvel escalier décalé en baïonnette. Ce dispositif, simple et logique en termes de trame et de structure, se révèle néanmoins quelque peu exigu, avec un couloir relativement étroit et un escalier manquant de dégagement à son arrivée à l'étage.

Les diverses fonctions de l'école sont réparties le long de ce système distributif : au rez supérieur, la salle multifonctionnelle et deux salles de classe existantes s'ouvrent sur le hall d'entrée ; les salles spéciales, les bureaux PPLS et la salle des maîtres trouvent leurs places dans la partie nord-est. À l'ouest, la galerie extérieure couverte donne accès au foyer, puis à la salle multifonctionnelle, permettant un usage hors cadre scolaire indépendant. Le jury regrette néanmoins l'exigüité de cette galerie, qui lui confère un caractère distributif, limitant ainsi ses possibilités d'appropriation.

À l'étage, les deux classes sont maintenues dans la partie existante, à proximité de l'escalier. Trois classes supplémentaires, ainsi que deux salles de dégagement s'organisent dans la partie nouvelle au nord-est, au débouché du second escalier.

La salle 1-2P existante du rez inférieur est maintenue et une nouvelle classe, également pour les 1-2P, avec un dispositif d'accès / vestiaire indépendant similaire, prend la place de l'appartement du concierge. Ces deux classes disposent d'un préau distinct de celui des plus grands, ce qui est très apprécié. L'abri PC est étendu au nord-ouest et accueille les vestiaires supplémentaires, accessibles par l'escalier existant, alors que l'atelier du concierge et son bureau restent à leurs places. Les interventions sont minimales à ce niveau, qui reste relié à l'étage uniquement par l'escalier existant ou par l'extérieur, ce qui est acceptable pour les utilisateurs. Une liaison intérieure devra néanmoins être trouvée pour la seconde salle de classe, la position de l'ascenseur repensée et un second accès aux vestiaires sportifs est éventuellement à créer au nord-est.

Les principes constructifs proposés sont simples et adéquats : l'extension prend appui sur l'abri PC existant et son agrandissement au nord-ouest. Elle est prévue en construction bois, avec une reprise des travées porteuses existantes de 2,60 mètres, ce qui donne une grande cohérence à l'ensemble et permet une flexibilité dans l'organisation des locaux. Au niveau de l'enveloppe, une isolation périphérique unitaire en fibre de bois crépie est appliquée, les fenêtres existantes sont rénovées, les toitures isolées et revêtues de tuiles solaires. L'usage prédominant du bois et les autres matériaux proposés répondent aux exigences de durabilité actuelles, mais c'est essentiellement l'intervention très limitée sur l'existant, ainsi que la simplicité et la compacité de l'extension qui limitera l'impact environnemental du projet. À noter que la préfabrication bois et les transformations minimales sur l'existant rendent également plausible une réalisation par étapes en site occupé.

Le prolongement des avant-toits de la partie existante au sud-est est approprié pour limiter l'exposition des vitrages. Leur prolongement plus marqué dans la partie neuve se comprend architecturalement, mais l'éclairage naturel des classes devra être vérifié. Une ventilation transversale par le couloir s'appuyant sur l'étude des vents dominants et complétée pour un effet de cheminée au travers du couloirs est proposée. Ce concept devra être développé et éventuellement complété par une ventilation transversale directe de certaines classes.

Le concept proposé pour les aménagements extérieurs vise à limiter les surfaces minérales au strict minimum, avec de grandes surfaces de prairie plantées, des zones de jeux, le préau des 1-2P, des bosquets, un verger, etc. Un concept de réutilisation des terres d'excavation et de gestion des eaux de pluies avec des noues est également proposé. Ces prémices sont intéressantes, mais devront encore être concrétisées en dessin : la surface du préau devra

être vérifiée, une zone appropriable devant l'entrée du foyer est souhaitée, ainsi que des cheminements permettant de parcourir ces aménagements.

La modestie du projet et la retenue des interventions sur l'existant se traduisent par des surfaces et un volume nettement en-dessous de la moyenne et en font l'un des projets les plus économiques présentés, tant du point de vue financier qu'en énergie grise.

En conclusion, ce projet se caractérise par une extension tout en finesse et en simplicité, qui préserve et prolonge les qualités et le caractère du bâtiment existant pour créer une nouvelle école répondant aux besoins de la commune tout en s'intégrant harmonieusement à son contexte.

CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY - LE FAÎTE ACCOMPLI



Plan de situation - 1:500



Volumétrie du projet dans le site - Depuis terrain de sport



Volumétrie du projet dans le site - Depuis l'accès sud



Vue d'une classe dans l'extension

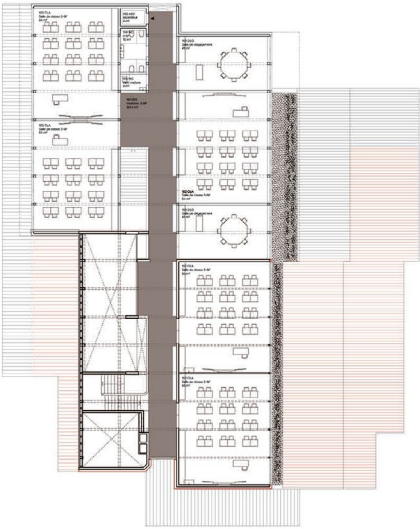


Palier R+1 dans l'extension



Plan de situation - 1:500

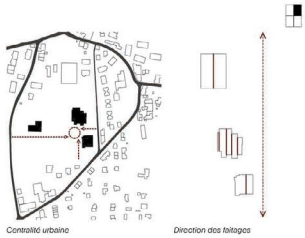
CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY - LE FAÎTE ACCOMPLI



Plan de R+1 - 1/200



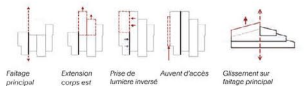
Plan de rez supérieur - 1/200



Parti urbain
Le projet s'inscrit dans la continuité du site scolaire du Champ-Carré en renforçant sa structure plutôt qu'en la remplaçant. Le collège, la salle de gymnastique, la garderie, le pumptrack, les terrains de sport et les espaces paysagers existants sont considérés comme les pièces complémentaires d'un même ensemble public. L'extension vient clarifier leurs relations et donner au collège une présence plus lisible dans le site.

Le maintien de l'accès principal par le bâtiment existant affirme le rôle institutionnel du collège actuel. Celui-ci n'est pas contourné : il reste le seul naturel de l'école. À partir de cette entrée, le nouveau volume prolonge l'orientation vers le nord-ouest et se développe plus largement vers l'ouest. Il devient ainsi une pièce visible, capable d'achever la ligne bâtie et d'ouvrir le collège vers le grand paysage et les vues du Jura.

La nouvelle implantation organise les flux de manière plus claire : entrée scolaire, accès public au foyer et à la salle multifonctionnelle, cheminements doux, vélos et accès techniques trouvent chacun leur place.



Concept
Le projet propose une continuité avec le collège existant, entendue comme une évolution plutôt que comme une répétition. Le faitage du bâtiment actuel devient l'élément ordonnateur du projet : une ligne de référence à partir de laquelle l'extension se construit, se décale et transforme progressivement l'orientation de l'ensemble.

Le projet prolonge les toitures côté est, dans la logique du bâtiment existant, tout en opérant une surélévation par rapport au faitage actuel. Ce déplacement donne au nouveau volume un rôle d'abaissement : il devient la fin consultée du collège, sans prolonger simplement sa longueur. La variation de hauteur permet de casser la perspective linéaire du bâtiment et de lui donner une silhouette plus lisible.

L'extension ne forme donc pas une aile, mais un format rect. Elle articule l'ancien et le nouveau, conserve l'accès principal existant et affirme une nouvelle présence vers l'ouest et le grand paysage.

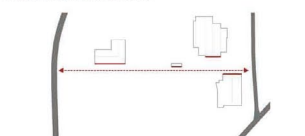


Gestion des Eaux pluviales

Utilages des espaces extérieurs

Parti paysager
Le projet paysager s'appuie sur les qualités ouvertes du site du Champ-Carré tout en réajustant les surfaces aujourd'hui largement minérales. Il ne cherche pas à multiplier les objets, mais à organiser une série de lieux complémentaires autour d'une centralité claire : le parvis du collège. Celui-ci devient un espace de rencontre, d'orientation et d'accueil, capable de relier l'école, la salle de gymnastique, la garderie, le pumptrack et les espaces sportifs.

Les aménagements extérieurs sont pensés comme des prolongements pédagogiques de l'école. Ils proposent des ambiances différenciées : espaces pour bouger et se dévoter, lieux pour se réunir, zones de jeux créatifs, espaces plus calmes pour observer, se mettre à distance ou découvrir le vivant. Cette diversité permet de répondre aux rythmes et aux âges des enfants, tout en offrant des usages partagés hors du temps scolaire.

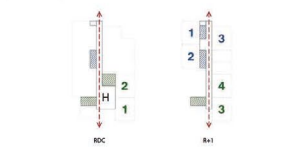


Direction transversale du site et extensions diverses

Eau et arborisation
Le projet transforme les cours existantes, aujourd'hui très minérales, en surfaces actives capables de gérer l'eau et d'améliorer le confort du site. Les sols imperméables sont réduits au profit de revêtements perméables, de prairies fleuries, de noues végétales et de zones plantées. L'eau de pluie n'est plus évacuée comme une contrainte technique : elle devient une ressource visible, retenue et infiltrée sur place.

Les nouvelles routes accompagnent les cheminements et récupèrent les eaux de ruissellement. Les légères modelés de terrain permettent de ralentir l'écoulement, de favoriser l'infiltration et d'alimenter les plantations. Cette gestion à ciel ouvert participe à la qualité paysagère du projet et rend perceptible le cycle de l'eau aux enfants.

L'arborisation renforce cette stratégie. De nouveaux bosquets, arbres d'ombrage et plantations diversifiées apportent fraîcheur, biodiversité et protection solaire. Ils structurent les usages tout en transformant le site en un environnement plus vivant, plus résilient et plus accueillant.



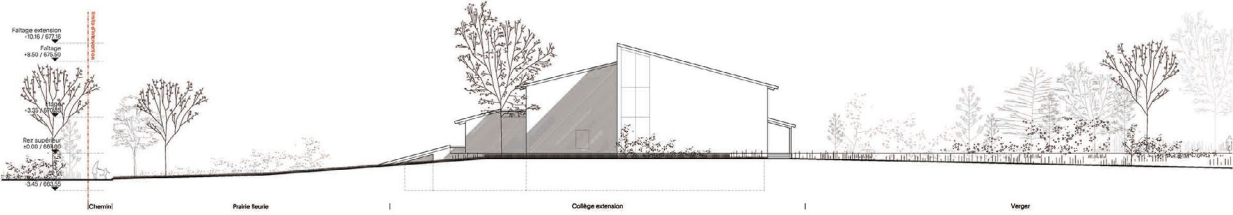
Organisation

L'organisation du projet repose sur une lecture claire des âges, des flux et des intensités d'usage. Les classes 1-2P sont installées au rez-de-chaussée, en lien direct avec les jardins, le pumptrack et les espaces extérieurs de proximité. Les élèves plus grands prennent place à l'étage, dans une organisation compacte associant classes, dortoirs, ateliers et salles.

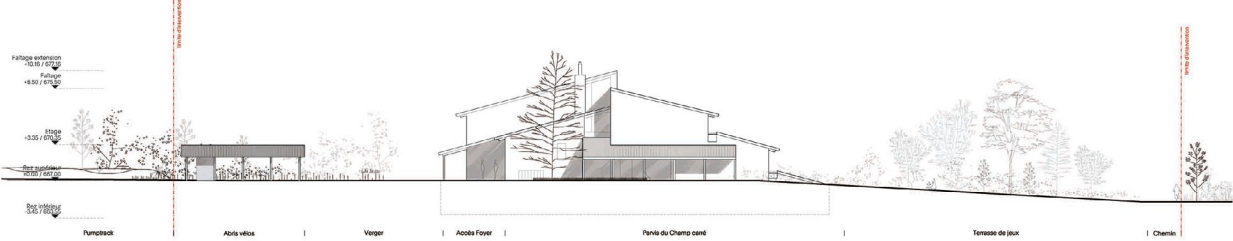
Le bâtiment fonctionne par deux pôles complémentaires, chacun doté à son échelle, à son noyau de services et à une échelle de circulation adaptée. Ces pôles restent connectés, mais permettent de séparer les flux et d'éviter une concentration excessive des déplacements. Le hall existant est conservé comme seuil principal, tandis que le nouvel escalier, placé en prolongement, devient une nouvelle centralité intérieure.

La circulation forme une épave organisée par gradation : plus collective et active au sud et à l'ouest, plus calme vers le nord, où prennent place les locaux des enseignants, d'appui et d'administration. Le programme public dispose de son autonomie, avec un foyer directement lié à la salle multifonctionnelle.

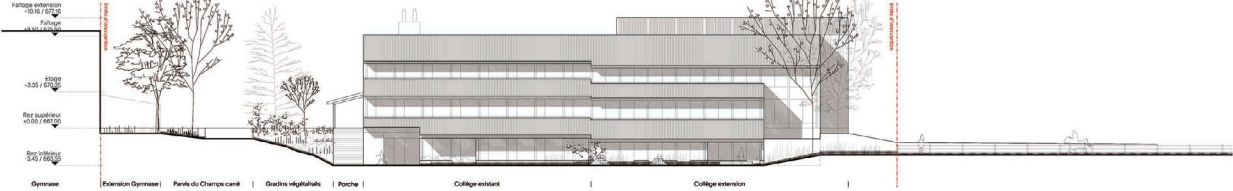
CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY - LE FAÎTE ACCOMPLI



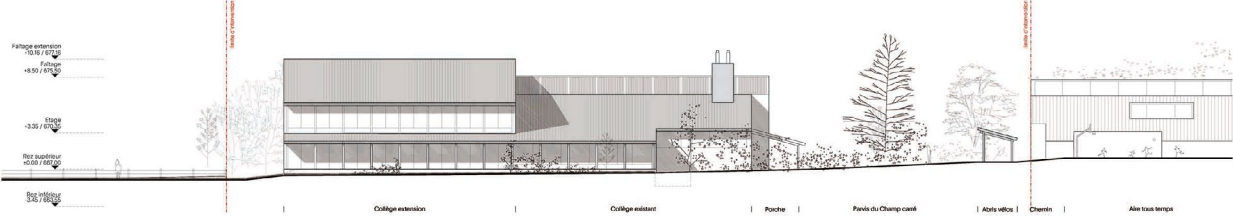
Façade Nord -1200



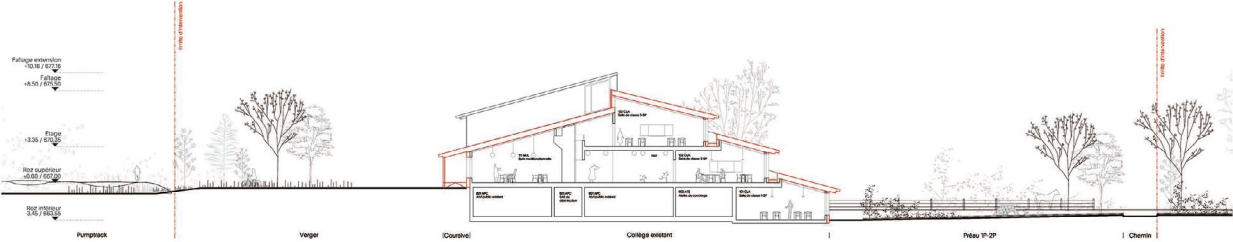
Façade Sud -1200



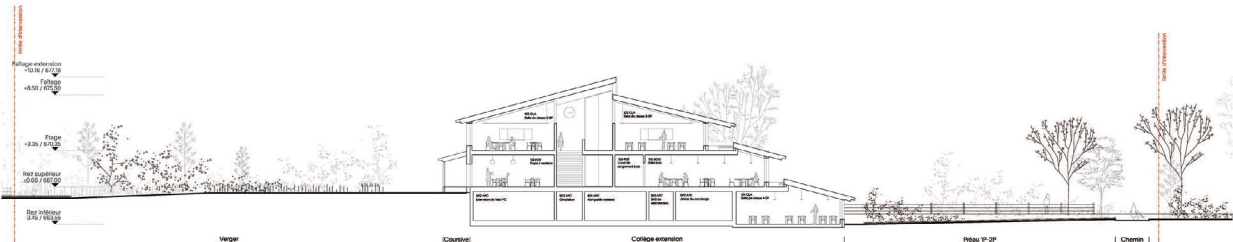
Façade Est -1200



Façade Ouest -1200

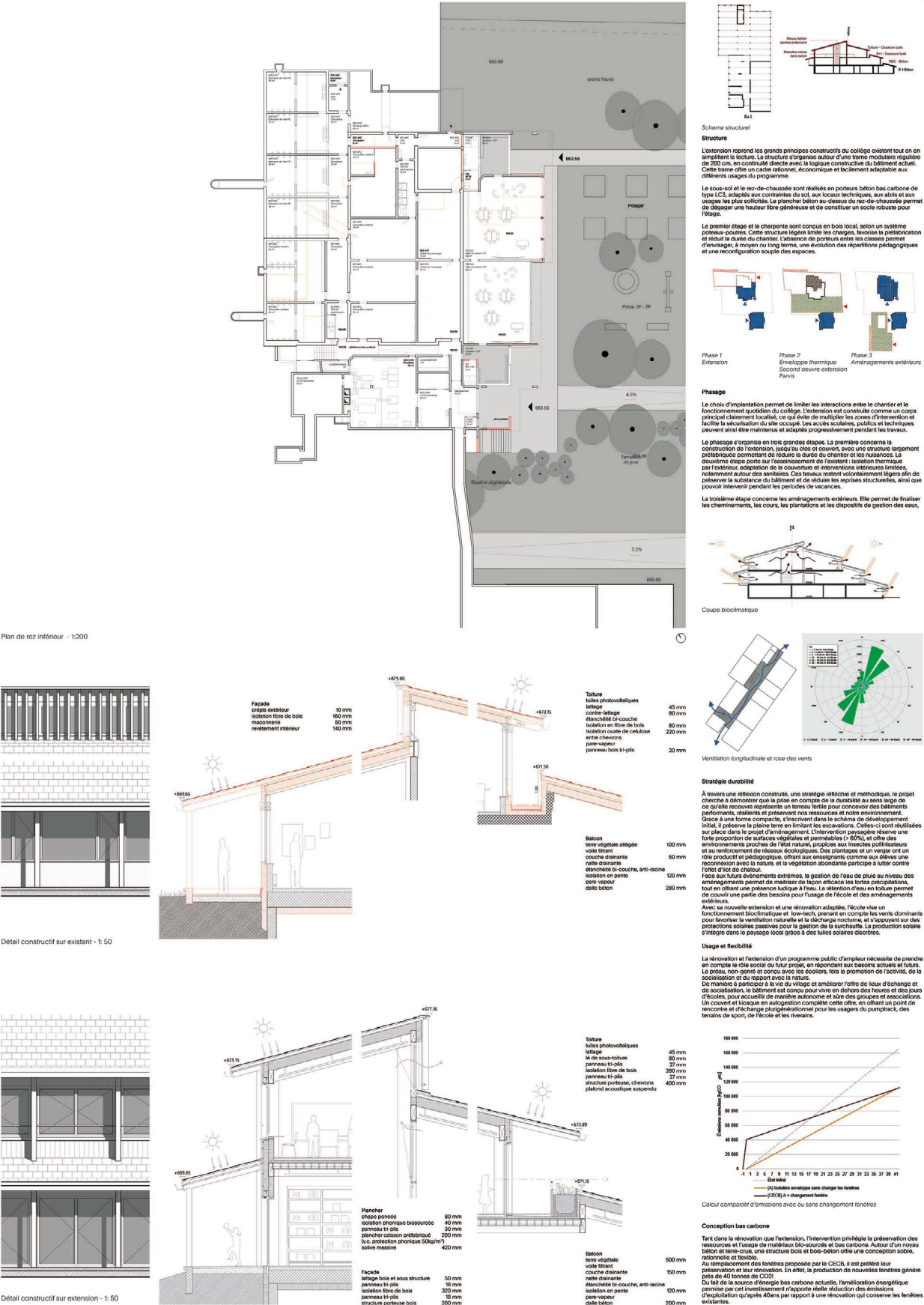


Coupe transversale par bâtiment existant - 1200



Coupe transversale par extension - 1200

CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY - LE FAÏTE ACCOMPLI





23 – CONCORDANCE

2^E RANG, 2^E PRIX

Architecte	Deschenaux Architectes Sàrl Valentin Deschenaux
Lieu	CH - Fribourg
Collaborateur·ices	Loïs Andrey, Thibaud Perret

Le projet développe son extension à travers trois interventions clairement identifiables. Le volume principal se prolonge vers le nord-est dans la continuité de la structure et de la volumétrie existantes. Au rez-de-chaussée inférieur, les classes enfantines et la salle de travaux sur bois prennent place dans une partie élargie du bâtiment. Enfin, deux volumes abritant les locaux administratifs et la salle des maîtres viennent redéfinir l'entrée principale de l'établissement en encadrant le nouvel accès.

Les toitures existantes sont prolongées dans la continuité du bâtiment d'origine, assurant une transition sobre avec l'extension. La topographie est globalement préservée, à l'exception de la partie située au nord-est, qui est abaissée afin de retrouver le niveau du terrain amont et de permettre l'accès aux locaux de service implantés à l'arrière du rez-de-chaussée inférieur.

Le jury apprécie cette retenue, qui s'inscrit dans la démarche de transformation progressive défendue par le concurrent. Il relève toutefois que les deux volumes abritant l'administration et la salle des maîtres, disposés de part et d'autre de l'entrée principale, renforcent une image de surveillance peu en accord avec le caractère ouvert et accueillant de l'établissement et modifient de manière significative le caractère du bâtiment d'origine. Il regrette également que l'implantation des classes enfantines et de la salle de travaux sur bois conduise à la démolition de l'actuelle salle de classe et de l'appartement du concierge, ainsi qu'à l'élargissement du rez-de-chaussée inférieur, conférant au bâtiment une volumétrie plus étalée et atténuant la finesse de sa composition par la suppression de certains décrochements du projet d'origine.

La répartition des différentes fonctions est claire et cohérente. Les usages scolaires, associatifs et sportifs sont clairement hiérarchisés et les accès différenciés permettent une utilisation simultanée des différentes entités. Le jury apprécie également la réaffectation de l'actuelle salle de travaux manuels en salle multifonctionnelle, qui valorise un espace existant présentant de réelles qualités architecturales.

L'organisation intérieure reprend le système distributif du bâtiment existant, articulé autour d'un couloir central. Au rez-de-chaussée inférieur, les classes enfantines prennent place aux côtés des locaux PPLS et de la salle de travaux sur bois. Elles bénéficient d'un environnement calme et d'une relation privilégiée avec les aménagements extérieurs. Le hall commun profite d'un éclairage zénithal, tandis que le concierge dispose d'un accès indépendant depuis la façade nord-est. L'abri PC est agrandi afin d'accueillir les vestiaires sportifs, accessibles par un nouvel escalier extérieur implanté sur la façade nord-est.

Au rez supérieur, le hall existant conserve son rôle de distribution et assure la transition avec l'extension. Celle-ci s'organise autour d'un second hall desservant deux nouvelles salles de classe, une salle de dégagement ainsi que les nouvelles liaisons verticales. Deux escaliers et un ascenseur assurent les connexions entre les niveaux. La salle multifonctionnelle bénéficie d'une entrée indépendante, d'un préau en relation directe avec le parc ainsi que des locaux annexes nécessaires à son exploitation. À l'étage, les nouvelles salles de classe prolongent naturellement celles existantes et sont complétées par une salle de dégagement ainsi qu'une salle de classe divisible.

Le fonctionnement général apparaît convaincant et repose sur une organisation lisible des circulations. Les nouvelles liaisons verticales renforcent les connexions entre les niveaux et améliorent la répartition des flux. Le jury émet néanmoins quelques réserves concernant la qualité de certains espaces de circulation. Les salles de classe situées à l'extrémité du rez supérieur sont desservies par un corridor relativement long et aux dimensions peu généreuses. À l'étage, les ouvertures aménagées en extrémité et de part et d'autre du corridor apparaissent insuffisamment dimensionnées pour garantir un éclairage naturel satisfaisant, malgré l'apport de lumière provenant des cages d'escalier. La qualité de ces espaces s'en trouve limitée. Le jury relève enfin qu'une liaison plus directe entre le nouveau hall de distribution et les espaces extérieurs aurait permis de renforcer la fluidité des circulations.

Le projet privilégie des matériaux biosourcés, tels que les briques de terre crue, l'isolation en chaux-chanvre et la structure en bois, afin de limiter son impact environnemental.

Le confort des usagers repose sur des principes passifs fondés sur la ventilation naturelle, l'inertie thermique des matériaux et une protection solaire assurée par la prolongation des avant-toits complétée par des stores extérieurs en toile.

Le jury relève l'intérêt des choix constructifs proposés. Il s'interroge toutefois sur la faisabilité et l'efficacité de la ventilation naturelle des locaux situés au rez-de-chaussée inférieur.

Les aménagements extérieurs prolongent naturellement l'organisation générale du projet. Les nouveaux espaces couverts, composés du préau principal, de celui de la salle multifonctionnelle ainsi que de celui du rez-de-chaussée inférieur, améliorent le confort d'usage et la protection des différents accès. Les préaux sont clairement hiérarchisés et adaptés aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs. La séparation des espaces destinés aux classes

enfantines et aux élèves plus âgés constitue une réponse adaptée au programme et favorise une appropriation des lieux conforme aux besoins de chaque groupe d'âge.

Le jury apprécie le principe consistant à attribuer un espace extérieur propre à chaque entité. Il relève toutefois que ces aménagements auraient mérité d'être davantage étudiés afin de renforcer leur qualité d'usage comme lieux de rencontre, d'apprentissage et de détente. Il regrette également que le traitement architectural des piliers en bois apparaisse trop expressif et s'accorde insuffisamment avec le langage sobre du bâtiment existant.

En dépit de ces réserves et de celles formulées concernant son développement volumétrique, le projet convainc par la manière dont il prolonge les qualités du bâtiment existant. La qualité de son organisation fonctionnelle et la lisibilité de ses circulations constituent les principaux atouts de cette proposition. La contrainte importante que représente l'abri PC est surmontée de manière judicieuse grâce à une liaison particulièrement réussie entre le rez-de-chaussée inférieur et le rez supérieur, renforçant la continuité spatiale et le sentiment d'appartenance des plus jeunes et des plus grands à un même établissement scolaire.

CONCORDANCE

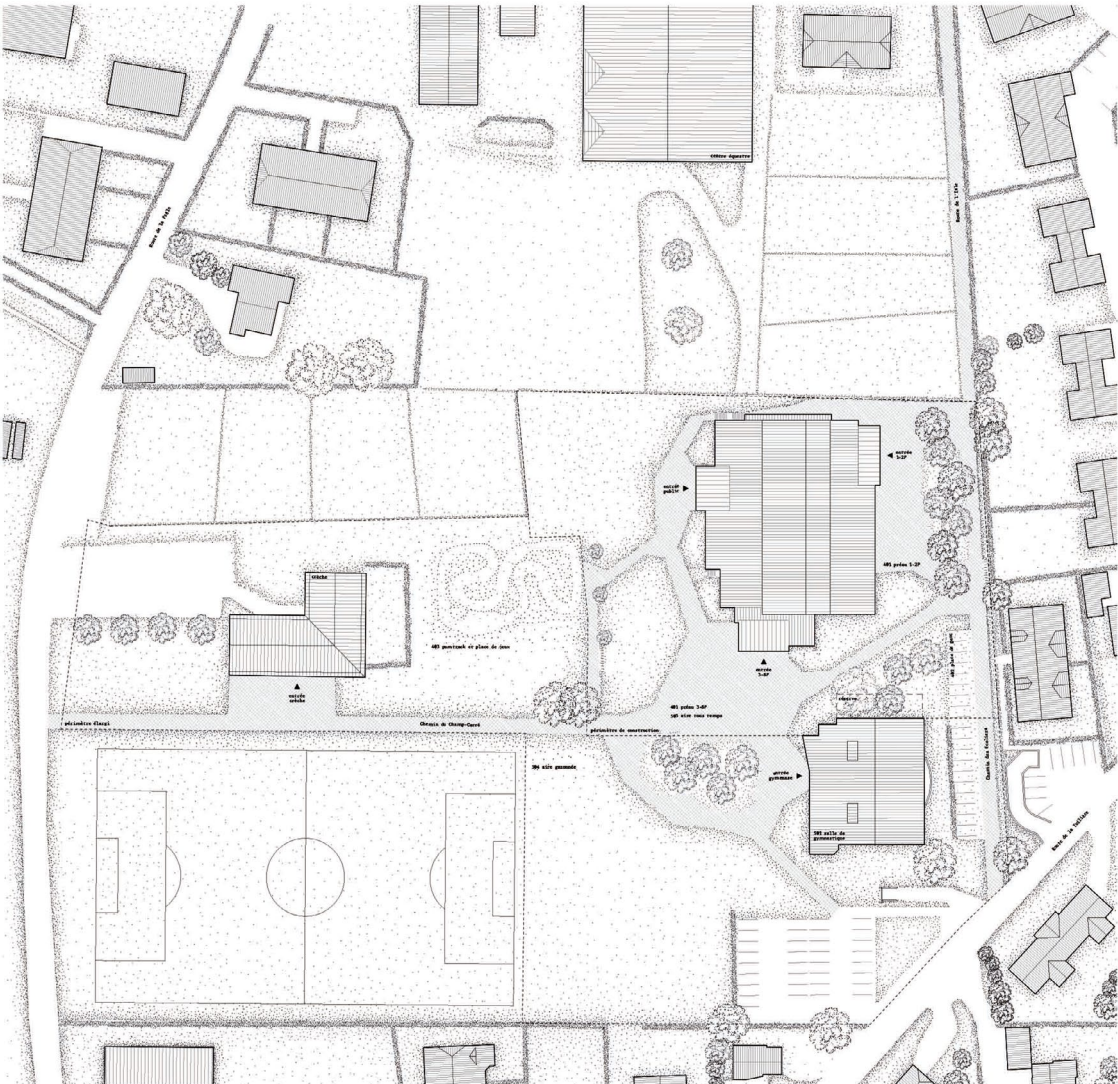
CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PARIPINY



Plan masse - 1:2500



La nouvelle entrée face au chemin des Écoliers



Situation - 1:500



CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY

PHASAGE DES TRAVAUX

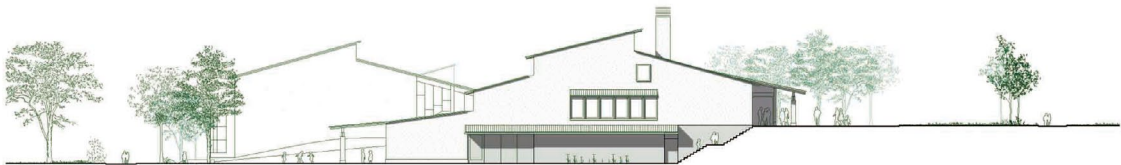
- Phase 2 - assessment
- Déconstruction

CONCORDANCE

CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PARIPIERY



Façade nord - 1:200



Façade est - 1:200



Façade sud - 1:200



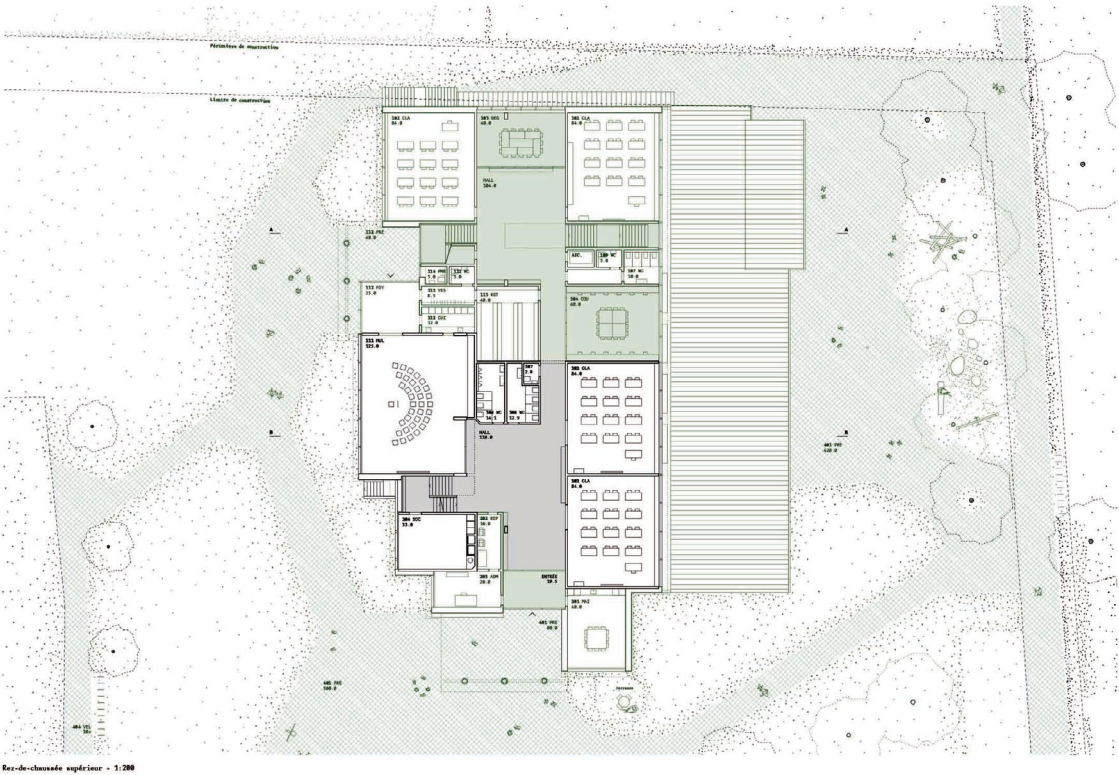
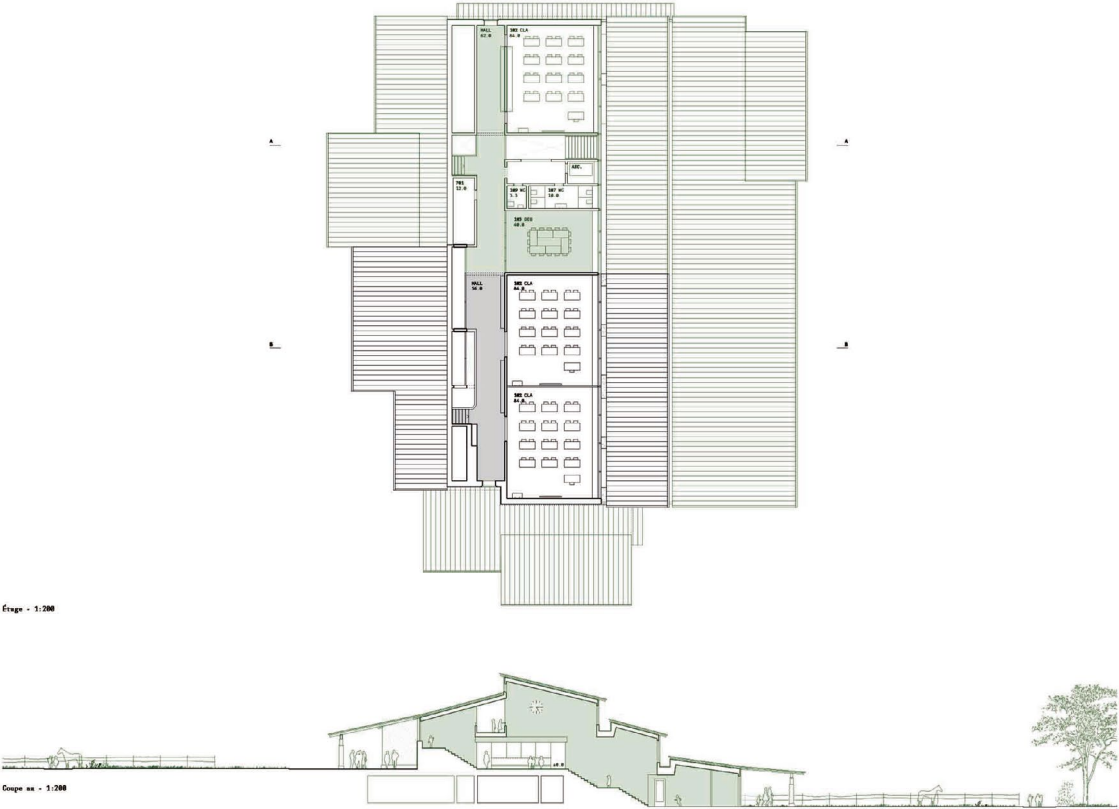
Coupe 1b - 1:200



Rez-de-chaussée inférieur - 1:200

CONCORDANCE

CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PARIPIENT





20 – ARAMIS		3 ^E RANG, 3 ^E PRIX
Architecte	Berset Bruggisser Sàrl	
Lieu	CH - Fribourg	
Collaborateur·ices	Alexandre Berset, Julien Bruggisser, Jérôme Margueron	

Le projet ARAMIS propose de répartir le programme entre deux bâtiments distincts, séparant ainsi les espaces liés à la vie villageoise de ceux dédiés aux activités scolaires. Cette stratégie permet de clarifier les fonctions tout en limitant le volume à intégrer au bâtiment existant.

L'extension prend la forme d'une réinterprétation sobre du bâtiment existant, tandis qu'un nouveau pavillon est implanté au sud de celui-ci. Ce dernier constitue une transition entre les espaces publics et ceux dédiés à l'enseignement, et contribue à structurer le site de manière cohérente. Le jury relève la pertinence de la proposition et de son implantation, qui clarifie les usages tout en permettant une multitude de scénarios pour l'utilisateur.

La répartition du programme sur deux bâtiments favorise une insertion harmonieuse dans la structure du village. Les nouveaux volumes respectent l'échelle du bâti environnant et se rapprochent des caractéristiques typologiques du contexte.

Le jury s'interroge toutefois sur certaines interventions proposées sur le bâtiment existant. Le traitement de la jonction entre l'extension et le volume d'origine, notamment le décalage des lignes de faîte, ne convainc pas. Cette articulation apparaît particulièrement peu maîtrisée dans la coupe transversale, où la continuité entre les deux volumes est rompue.

Le bâtiment scolaire est desservi par trois accès distincts, permettant une lecture claire des circulations et une bonne articulation avec les espaces extérieurs. La répartition des salles de classe sur trois niveaux est cohérente.

Le jury relève la qualité de la proposition pour les classes de 1-2P, qui bénéficient d'un accès indépendant au niveau inférieur ainsi que d'une relation directe avec un préau dédié. Cette disposition apparaît particulièrement adaptée aux besoins des plus jeunes élèves.

En revanche, l'organisation générale du programme scolaire apparaît moins aboutie. La distribution intérieure peine à établir une hiérarchie claire des circulations et ne convainc pas entièrement le jury. Celui-ci regrette également l'absence d'une liaison intérieure qualitative entre le rez-de-chaussée inférieur et le rez-de-chaussée supérieur, qui renforcerait les relations entre les différents niveaux et apporterait une réelle qualité d'usage aux espaces de l'école.

Le positionnement de la salle des maîtres soulève également des réserves. Son aménagement nécessite en effet le cloisonnement de l'un des espaces les plus qualitatifs du bâtiment existant, et autorise des vues directes depuis le premier étage, ce qui compromet la confidentialité indispensable à ce type de local.

L'organisation du nouveau pavillon constitue en revanche l'un des points forts du projet. La salle multifonctionnelle présente une disposition simple et flexible permettant d'envisager une grande diversité d'usages.

Le jury estime toutefois que la distance entre le pavillon et le bâtiment scolaire est insuffisante. Cette proximité affaiblit la qualité de l'entrée principale de l'école et réduit les relations visuelles entre le préau situé à l'ouest et les terrains de sport, qui sont pourtant largement utilisés dans le cadre scolaire. Ce manque de dégagement se ressent également dans l'organisation des cheminements aux abords du pavillon, où la coexistence des différents usages pourrait générer des conflits entre les utilisateurs du bâtiment et les promeneurs. Le jury relève par ailleurs qu'un espace de parvis devant la salle multifonction aurait permis de mieux accompagner ses usages et de renforcer sa qualité d'accueil.

Le jury relève la qualité générale de l'approche constructive et du choix des matériaux, notamment le soin apporté aux dispositifs destinés à limiter les risques de surchauffe estivale par le traitement des façades. Le principe de ventilation nocturne pourrait toutefois être renforcé par l'intégration d'ouvrants en partie haute dans l'ensemble des salles de classe.

Le jury reconnaît l'intérêt d'une toiture ventilée sous les panneaux photovoltaïques. Il regrette néanmoins que la géométrie de la toiture à deux pans ne soit pas mise à profit pour offrir à la salle multifonction un volume intérieur plus généreux, en adéquation avec sa fonction et son caractère public.

Enfin, l'importance des volumes d'excavations prévues paraît élevée au regard de l'ampleur de l'intervention. Le jury s'interroge sur la nécessité d'un sous-sol aussi grand sous le nouveau pavillon.

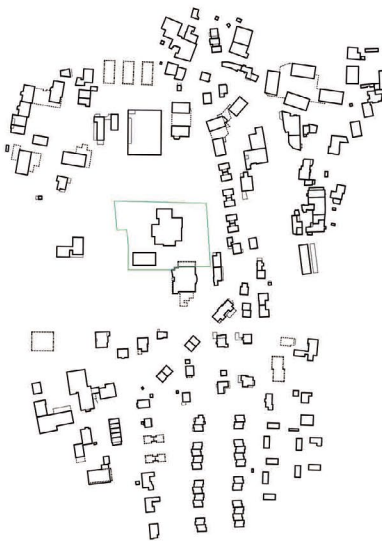
Le projet propose une série d'espaces extérieurs de qualité, en relation directe avec le programme et le contexte

immédiat, témoignant d'une lecture attentive du site. Ces différents espaces sont reliés entre eux par un nouveau cheminement piéton qui s'inscrit naturellement dans le terrain, grâce à une compréhension fine de la topographie existante, et contribue à la qualité des usages du site.

Ainsi, même si la séparation des programmes publics dans un pavillon indépendant présente un réel intérêt en permettant une utilisation de la salle multifonction par des usagers externes à l'école, les surfaces extérieures disponibles semblent insuffisantes et pourraient générer des conflits d'usage. Par ailleurs, cette implantation réduit fortement les synergies avec l'école, ce qui en limite la pertinence.

ARAMIS

Concours collège champ-carré à Pampigny – extension et rénovation



ARAMIS

ENJEUX DU PROJET

ARAMIS s'inscrit particulièrement autour de :
- l'axe de circulation existant et ouvert sur le village
- des espaces extérieurs villageois au cœur du site
- de nouvelles connexions pédestres entre le site et ses abords
- un nouveau lieu paysager qui connecte tous les espaces extérieurs du site
- l'implantation d'un nouveau volume qui intègre le site
- l'extension du volume qui s'inscrit dans la volonté des architectes Lyon & Goldmann
- la mise en valeur du bâtiment existant par un volume compact et bas
- un langage architectural intemporel et régional en dialogue avec le patrimoine (non-bas)
- la durabilité économique, écologique et sociale et la biodiversité
- un point d'entrée flexible, performant, sécurisé et intuitif
- une conception flexible et élastique dans son usage
- une construction facile et rapide à mettre en œuvre (préfabrication)
- une construction peu coûteuse qui favorise l'emploi et l'usage de matériaux locaux et biosourcés

Le projet ambitionne de faire bénéficier avec peu de moyens, pour offrir au site et à ses usagers d'une succession d'espaces de vie et d'études, un site aux contours clairs et ouverts sur le village.

Le projet ambitionne de faire bénéficier avec peu de moyens, pour offrir au site et à ses usagers d'une succession d'espaces de vie et d'études, un site aux contours clairs et ouverts sur le village.

ARCHITECTURE DU PAYSAGE

Lecture du site

Le site scolaire de Pampigny s'inscrit dans un environnement patrimonial et paysager d'importance. Situé sur un coteau en pente vers le Nord, il est marqué par la présence de constructions ponctuelles, d'arbres isolés et d'une topographie régulière. Dans le sens est-ouest, le site occupe une zone stratégique, constituant un point de rupture entre la route de la Prière et le village. Il offre ainsi l'opportunité de repenser la mobilité et les continuités fluviales entre ces deux axes de circulation.

Organisation spatiale et topographique

Le projet propose une organisation spatiale et topographique qui s'inscrit dans la continuité du site existant. Les nouvelles constructions, situées le long de l'axe principal, offrent une vue dégagée sur le village et le terrain. Le site est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques. La zone de l'entrée est conçue pour accueillir les visiteurs et les élèves. La zone de l'étude est conçue pour accueillir les classes et les ateliers. La zone de la cour est conçue pour accueillir les récréations et les événements.

Biodiversité et végétation

ARAMIS renforce les plantations existantes, avec l'ajout de 80 nouvelles espèces. Ces plantations ne sont pas le fruit du hasard, mais viennent compléter des éléments existants pour former des typiques d'arbres et de parcs au sein du site. Les plantations sont réparties dans les zones de circulation, les zones de récréation et les zones d'étude. Elles offrent des habitats à la petite faune et aux espèces clés d'écosystème du site.

Dot & eau

Le projet propose une organisation spatiale et topographique qui s'inscrit dans la continuité du site existant. Les nouvelles constructions, situées le long de l'axe principal, offrent une vue dégagée sur le village et le terrain. Le site est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques. La zone de l'entrée est conçue pour accueillir les visiteurs et les élèves. La zone de l'étude est conçue pour accueillir les classes et les ateliers. La zone de la cour est conçue pour accueillir les récréations et les événements.

Choix de matériaux, usages & pratiques

Le projet propose une organisation spatiale et topographique qui s'inscrit dans la continuité du site existant. Les nouvelles constructions, situées le long de l'axe principal, offrent une vue dégagée sur le village et le terrain. Le site est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques. La zone de l'entrée est conçue pour accueillir les visiteurs et les élèves. La zone de l'étude est conçue pour accueillir les classes et les ateliers. La zone de la cour est conçue pour accueillir les récréations et les événements.

ARCHITECTURE DU BÂTI

Lecture de l'existant

L'existant du projet est un bâtiment existant qui a été construit dans les années 80. Il est composé de plusieurs volumes, chacun avec ses propres caractéristiques. Le bâtiment est situé sur un coteau en pente vers le Nord, ce qui lui confère une vue dégagée sur le village et le terrain. Le bâtiment est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques. La zone de l'entrée est conçue pour accueillir les visiteurs et les élèves. La zone de l'étude est conçue pour accueillir les classes et les ateliers. La zone de la cour est conçue pour accueillir les récréations et les événements.

Le projet ambitionne de clarifier ces aspects et de terminer le projet au plus proche de l'image de Lyon & Goldmann, c'est-à-dire un "bâtiment" extension correspondant à la volonté humaine que le bâtiment puisse supporter en regard à son contexte. S'ensuit un long travail d'analyse des plans existants et du programme, afin de saisir du bâtiment existant ce qui devrait l'être, et trouver une volumétrie qui s'inscrive dans l'axe du projet d'origine.

Intervention

Implantation

ARAMIS est un projet d'extension de l'édifice existant, complété par la construction d'un pavillon public sur un niveau hors sol. Le nouveau volume s'inscrit à la fois de manière encastrée dans la composition existante en terme d'écarts et de tous bords. Ces volumes génèrent différents espaces extérieurs clairs, et de grande qualité. Chaque espace possède sa propre identité, de la cour intérieure à l'axe gazonné face aux classes, en passant par le cour d'entrée à l'axe des terrasses et une géométrie ouverte sur le terrain de football.

L'organisation générale des bâtiments, et leur répartition dans le site, offre un site aux contours clairs et ouverts sur le village. De nouvelles perméabilités pédestres offrent de grandes possibilités de promenade durant et en dehors des heures d'école.

Bâtiment scolaire

La légère réinterprétation du projet de Lyon & Goldmann permet de positionner l'ensemble du programme scolaire et administratif dans le bâtiment. L'organisation proposée permet un usage polyvalent des espaces, adaptés aux besoins de l'école. Les enfants possèdent leur propre entrée, et leurs vestiaires. Ils jouissent d'une belle cour à l'Est, au sud-est, et d'une belle cour à l'Ouest, au nord-ouest. Les classes sont réparties dans le bâtiment, et les salles de cours sont réparties dans le bâtiment.

Le projet propose une organisation spatiale et topographique qui s'inscrit dans la continuité du site existant. Les nouvelles constructions, situées le long de l'axe principal, offrent une vue dégagée sur le village et le terrain. Le site est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques. La zone de l'entrée est conçue pour accueillir les visiteurs et les élèves. La zone de l'étude est conçue pour accueillir les classes et les ateliers. La zone de la cour est conçue pour accueillir les récréations et les événements.

Nouveau bâtiment

Le nouveau bâtiment abrite l'ensemble du programme scolaire et public. Il est composé de plusieurs volumes, chacun avec ses propres caractéristiques. Le bâtiment est situé sur un coteau en pente vers le Nord, ce qui lui confère une vue dégagée sur le village et le terrain. Le bâtiment est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques. La zone de l'entrée est conçue pour accueillir les visiteurs et les élèves. La zone de l'étude est conçue pour accueillir les classes et les ateliers. La zone de la cour est conçue pour accueillir les récréations et les événements.

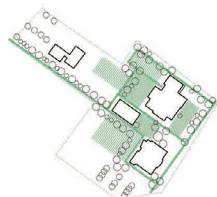
plan masse - 1:2500



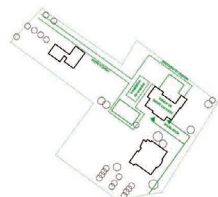
plan de situation - 1:500

ARAMIS

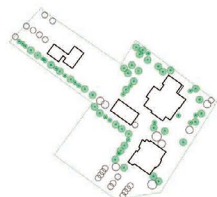
Concours collège champ-carré à Pampigny – extension et rénovation



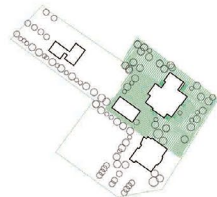
réseau de cours, places & loop paysager



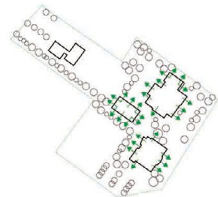
gestion de parking



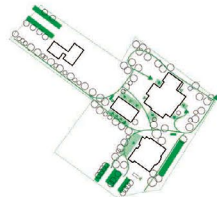
nouvelles plantations & lots de fructifier



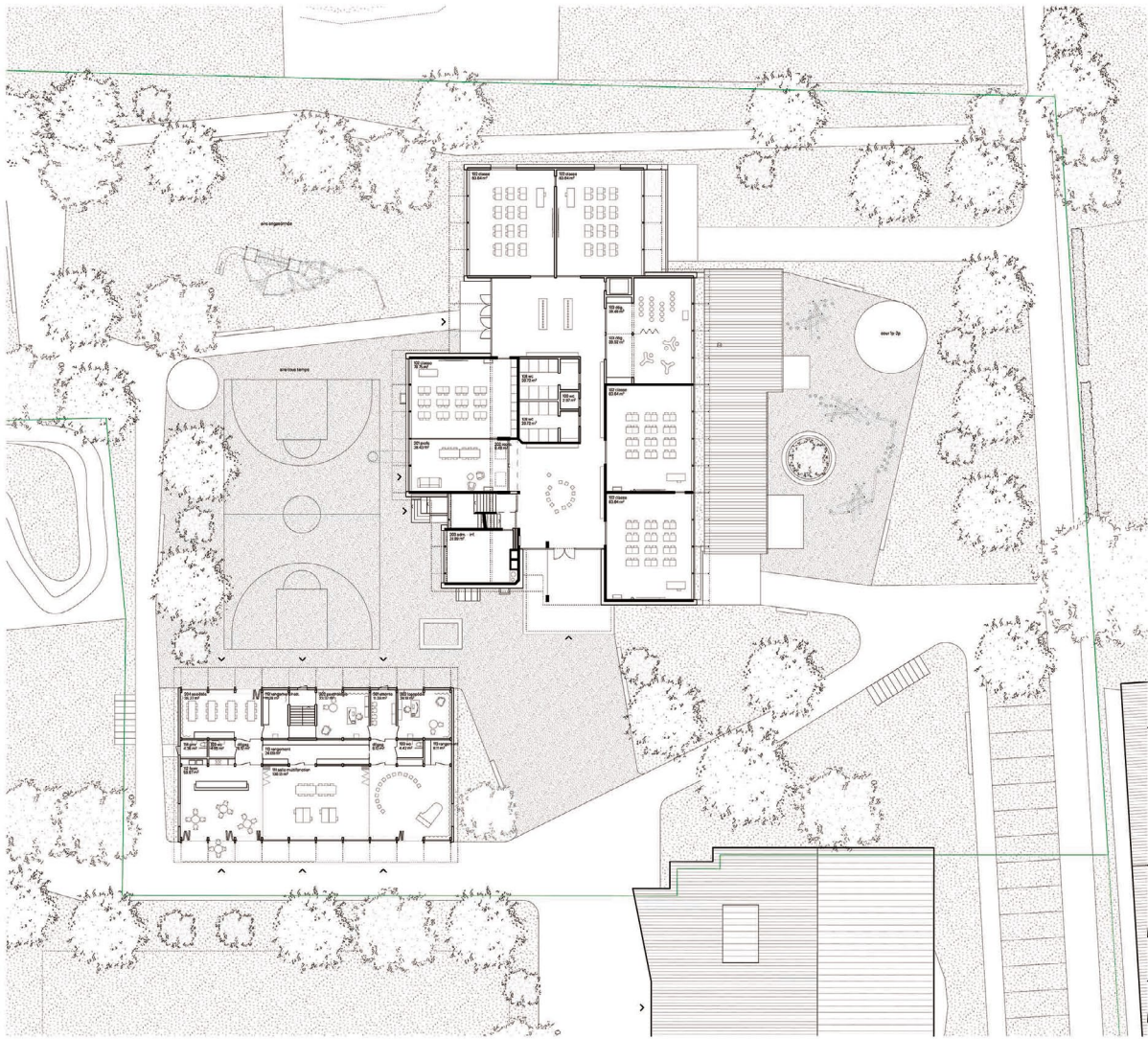
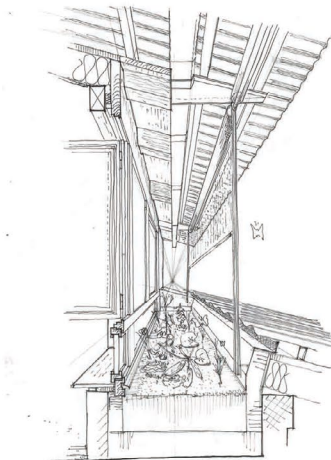
peu perméable semi-perméable perméable



relations visuelles au contexte, un site ouvert



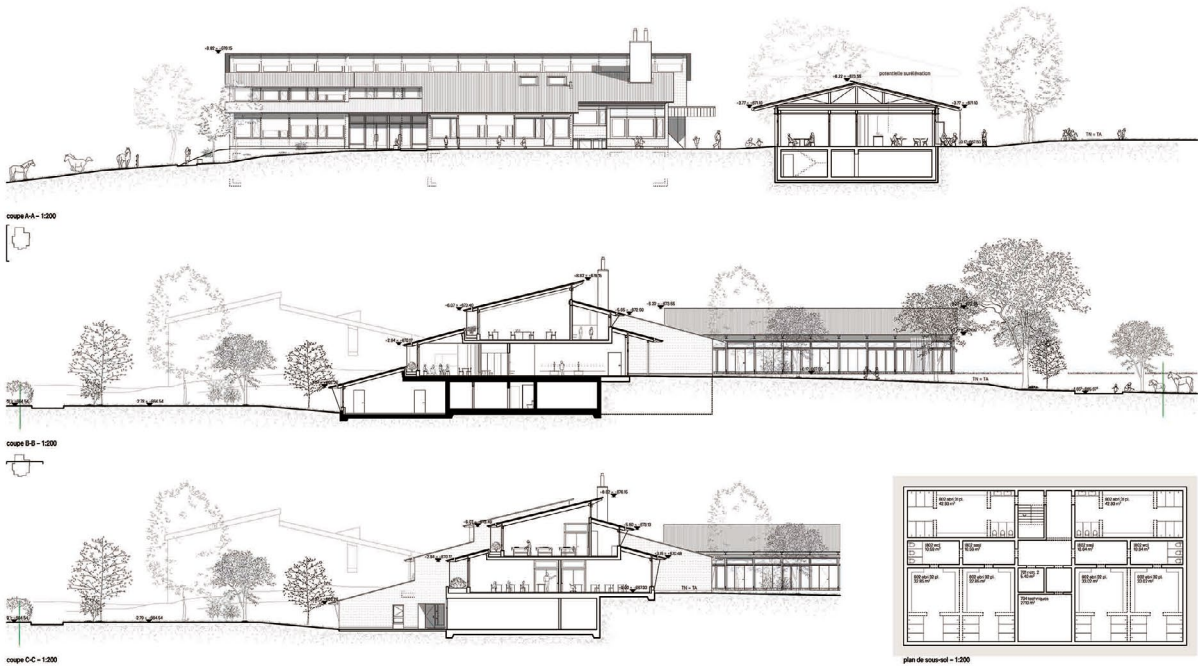
mobilité douce, ombres & stationnement



plan de site - 1:2000

ARAMIS

Concours collège champ-carré à Pampigny - extension et rénovation

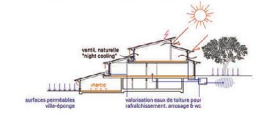


APPROCHE LOW TECH & NO TECH

Méthode du climat intérieur

Pour offrir une bonne qualité d'air intérieur dans les bâtiments et limiter les ponts de chaleur liés à la ventilation pendant la saison de chauffage, l'air dans les locaux sera renouvelé conformément aux exigences qualité d'air maximal, récupération de chaleur low-tech. Les termes de confort d'air sont assurés par une surface en air neuf en façade et évacuation par la toiture à l'aide d'un système de pannes. Le surcoût est limité par le recours à des composants existants au plus proche de la source d'émission d'air que de larges nouveaux réseaux (coût de l'ouvrage en 0,15). La gestion globale des anciens locaux dans le bâtiment existant, permettra un rafraîchissement de l'air par la végétation. Les sols en chape de terre et les murs de remplissage en blocs de terre crue ou BTES sont deux éléments qui possèdent une grande inertie thermique. Cette propriété est exploitée pour emmagasiner la chaleur et la restituer en hiver, et empêcher la trop grande chaleur nocturne et la restituer en été.

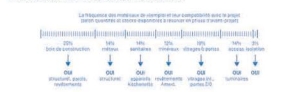
Au sujet des installations sanitaires, les installations de toilettes sont conçues pour l'alimentation en eau chaude limitée aux zones d'encadrement nécessaires, robinetterie et chasses à faible consommation d'eau. Aux toilettes des appareils, les équipements de remplissage ont un impact favorable sur le bilan carbone et sur le budget. ARAMIS valorise l'utilisation de l'eau de pluie pour alimenter en eau les toilettes, les douches et l'irrigation des végétaux (toiture de la toiture).



REMPLISS

Intégration des phases de conception

Le remplissage est intégré dans l'ACN du projet. L'objectif est de l'intégrer dès le début du développement du projet. Les étapes clés à l'avant ont été définies : - inventaire du bâtiment existant / l'usage réparti (contraintes par éléments patrimonial) - recherche d'un mandataire prenant en charge le démarrage (après le démarrage) - mise en relation des éléments pouvant être remplissés sur site (selon les conditions) - organisation d'une visite sur site la veille du démarrage - communication au comité de la volonté communale d'un projet exemplaire. Le schéma ci-dessous montre la fréquence des matériaux de remplissage dans les ressources, et leur compatibilité avec le projet. Afin de faciliter la mise du remplissage dans le projet, il est recommandé de développer un partenariat dans les premières phases d'études afin de réserver la méthode et intégrer les contraintes des éléments disponibles.



Le remplissage consiste pas simplement à réaliser de l'architecture mais à réaliser de l'architecture durable. Il s'agit d'une redéfinition de travail qui envisage également les interventions futures, et qui considère la matière d'aujourd'hui comme durable à la fin de son cycle d'utilisation. Cette matière de conception à des incidences sur la position des couches fonctionnelles dans le bâtiment, et sur la manière d'assembler les éléments entre eux. Le schéma ci-dessous montre les implications d'ARAMIS d'obtenir une forme d'ensemble dans la conception, pour proposer des bâtiments facilement réparables, démontables et évolutives.



EXPRESSION & MATÉRIALITÉ

En dialogue avec l'existant et son contexte

Bâtiment existant
ARAMIS reprend en grande partie les codes de l'existant dans l'extension, l'assainissement de la façade est prévu par un complément d'isolation et un traitement en chape-chape. Ce choix s'est naturellement imposé dans le développement du projet. À l'intérieur du bâtiment existant une structure existante, tout en étant d'un produit local et bas carbone. L'intervention sur l'extension (ajout de la couverture des fenêtres) offre une nouvelle lecture de ce volume, sans pour autant en faire un lieu d'habitat. Les codes de fenêtres en bois et la couverture en tôle fonctionnent dans la continuité du bâtiment existant. La proposition des avant-toits par des éléments en sautoir qui protègent la toiture et l'isolation des murs, permet des détails simples, mais aussi, qui donnent son identité au bâtiment. Le pied de façade en béton LCC offre une interface facile au terrain, ainsi qu'une grande durabilité dans le temps. Les panneaux photovoltaïques situés en bandeau au sommet du bâtiment, couvrent les besoins en consommation du projet.

Nouveaux bâtiments
Le bâtiment reprend certains codes de son voisin, tout en développant sa propre identité. Il entre en dialogue avec l'existant, par son socle en béton, ses menuiseries en bois et sa toiture en tôle. Ce produit tout en béton évolutif tout au long de son cycle de vie. En tant que plaque maîtresse, il développe une palette colorimétrique en fonction des matériaux. Les protections solaires sous forme de grands réseaux fonctionnent bien dans la position la plus proche de la source d'émission. L'effet est une exposition extérieure appropriée sous les larges avant-toits qui complètent le système. Des panneaux en 3-6-9 lauréol composent la façade et lui offrent son caractère.

Il en résulte le langage de façade interposé et bien intégré dans son contexte.

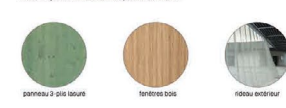


STRUCTURE

Le bon matériau au bon endroit

Bâtiment existant
ARAMIS protège le système structurel existant afin de maintenir une cohérence d'ensemble au sein du bâtiment. Afin de réduire l'isolation de la toiture, les pannes en béton sont réalisées avec du béton LCC (matériau ciment par argile calcinée) et notre chape-chape. En effet l'argile ne libère pas de carbone lorsqu'elle est chauffée, et est chauffée à température plus basse. Le béton LCC réduit d'environ 40% les émissions de carbone par rapport à un ciment conventionnel. Les murs de remplissage sont aussi réalisés avec des blocs de terre crue ou BTES, de type Argisol, enduits. Ce système réduit fortement l'impact carbone de la construction, les blocs étant composés d'environ 80% de terre crue et 20% de calcaire. L'impact du bois local est privilégié.

Nouveaux bâtiments
Le projet est une construction traditionnelle pour les atouts PC, complétée à un système post-tensionné en bois local pour la partie hors terre. Ce choix résulte de deux volontés : privilégier des éléments produits à l'échelle pour favoriser la réparabilité des espaces ; limiter l'usage du ciment aux seuls parties en contact avec le terrain. La trame structurelle traditionnelle et édictive (blocs dans bâtiment existant) permet un haut degré de préfabrication. La structure rythme les espaces et en structure les usages. Les poteaux et poutres, supports et isolants, constituent la trame primaire. La trame secondaire est composée de caissons préfabriqués en bois (caissons Lignatur) assurant à la fois les ponts intermédiaires et le confort acoustique. Le réseau de circulation est construit en béton LCC. Il permet de reprendre efficacement les efforts horizontaux. Le charpente du bâtiment est construite avec des poutres métalliques sous du remplissage. Le choix d'une toiture à la manière d'un comble froid ventillé, s'est fait pour deux raisons : - combler une volonté de la commune de faire de la toiture une zone d'habitat ; - l'usage démontable permet une future adaptation, par exemple en cas d'agrandissement de l'édifice ou pour servir les véhicules sportifs des atouts PC.



1 - COMPOSITION TOITURE

profilé ondulé

type Tensarcel Densiplex 57

épaisseur min 10mm

isolation min 10cm

membrane étanche (double feu)

isolation EPS

membrane étanche (double feu)

caisson type Lignatur

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

soit 20cm

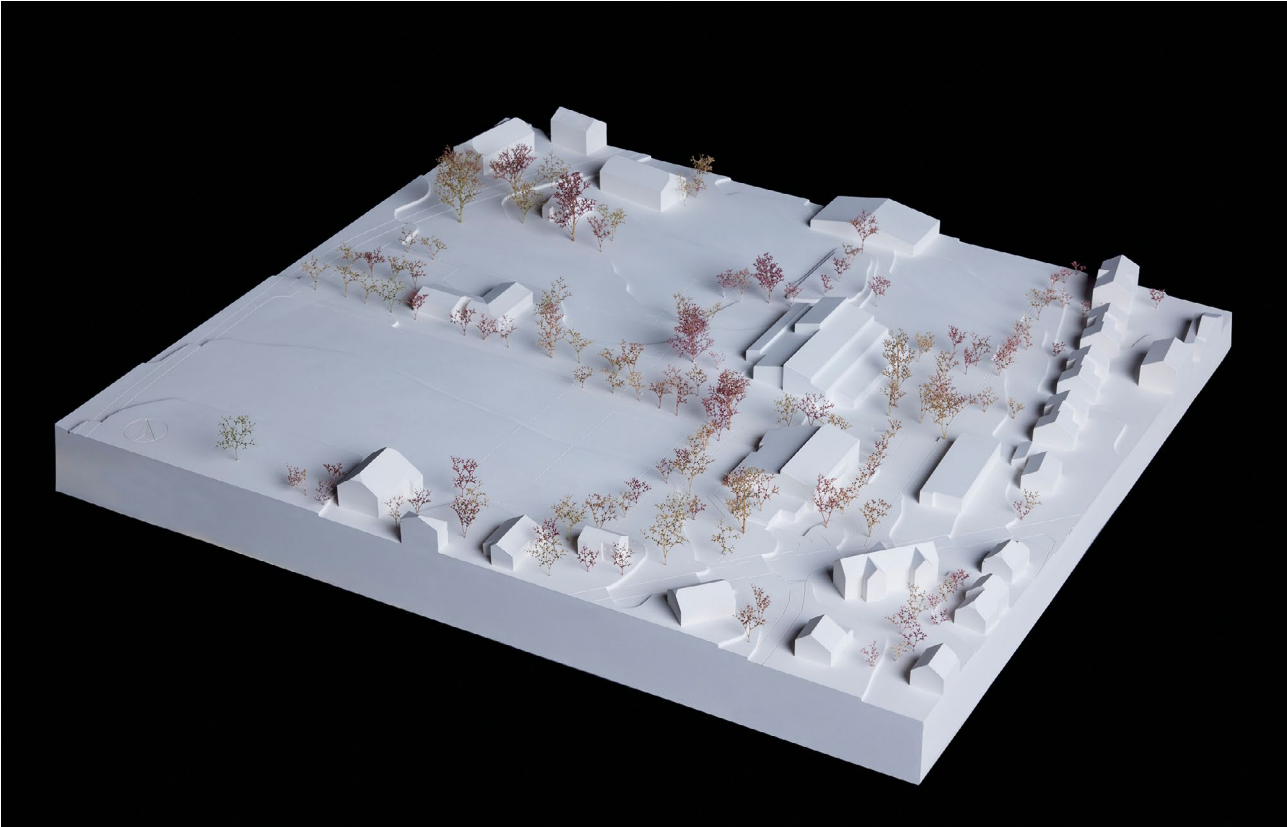
soit 20cm

soit 20cm

soit 2

Concours collège champ-carré à Pampigny – extension et rénovation





1 – Elle était déjà là		4 ^E RANG, 4 ^E PRIX
Architecte	Soares Jaquier Sàrl Apolinario Soares	
Lieu	CH - Lausanne	
Collaborateur·ices	Arthur Lutzelschwab, Mathilde Catalan	
Consultant·es	ENPLEO Sàrl	

Le projet « Elle était déjà là » s'inscrit dans une logique de continuité, en conservant les qualités existantes du bâtiment scolaire existant, sans chercher à imposer une nouvelle écriture. Il propose une extension vers le nord-est, dans la continuité structurelle et volumétrique du bâtiment existant. Au sud-est, le rez-de-chaussée inférieur est élargi pour créer un couloir généreux en deuxième jour entre les abris existants et un nouveau volume reprenant la logique de l'existant, qui accueille les classes de couture, les travaux manuels ainsi que le pôle santé. Au nord-ouest, à l'étage, le couloir de l'extension est rehaussé afin d'apporter vue, lumière et ventilation ; cela introduit une complexité volumétrique bienvenue qui rompt la monotonie de la linéarité du volume extrudé. Le rez supérieur est flanqué au nord-ouest d'une trame supplémentaire, dotée de sa propre toiture, qui fait office de portique d'entrée pour la salle polyvalente. En prolongement, elle accueille l'administration et la salle des maîtres. Bien que compréhensible pour la gestion de la ventilation et la logique globale du projet, cette toiture séparée paraît un peu moins naturelle dans la volumétrie d'ensemble. L'élévation nord-est est séduisante par ses proportions en dessin, mais la dernière trame de 2,60 mètres des classes 1-2P, qui devient en rez-de-chaussée inférieur un portique, est faible au regard du volume global, et sa toiture plate, qui rompt avec le système du reste du projet, est questionnable. Une erreur entre les élévations, les coupes, la maquette et le plan a été constatée, ce qui rend la fenêtre ronde peu plausible et les proportions d'élévations/coupes du pignon, probablement moins qualitatives que ce qui est présenté. Dans son ensemble, la volumétrie est jugée comme bien proportionnée, mais les maladresses évoquées ci-dessus viennent l'affaiblir.

L'entrée principale de l'ensemble scolaire est maintenue au rez-de-chaussée supérieur, accueillant à la fois les 1-2P et les 3-8P. Une entrée séparée pour le foyer est prévue au nord-ouest. Les élèves sont accueillis dans un hall dont les proportions actuelles sont maintenues et jugées adéquates. Toutefois, le rétrécissement menant aux classes enfantines, qui se terminait autrefois sur une fenêtre, est désormais moins agréable, manquant de lumière et finissant en cul-de-sac.

Le projet interroge l'usage de la salle multifonctionnelle et de son foyer, ce que salue le jury. En proposant des cloisons amovibles, la générosité spatiale offerte par l'ouverture de la salle au quotidien évoque un autre type d'enseignement. Cette ouverture du foyer à la circulation suggère aux 1-2P une sortie directe bienvenue vers leur préau, et assure une circulation lumineuse et fluide. Accompagnée de grands rangements attenants, cette proposition semble plausible. Toutefois, lorsque la salle et le foyer sont utilisés pendant les horaires scolaires, la circulation proposée à cet étage est jugée peu qualitative et la sortie à travers le foyer, comme manquante. L'utilisateur a jugé la proposition, bien que séduisante, difficile à l'usage au quotidien, avec des parois à manœuvrer plusieurs fois par semaine, de potentiels problèmes acoustiques, et créant une difficulté d'usage lors d'utilisation simultanée.

Dès lors que la salle est fermée, la mixité au niveau de l'entrée principale entre grands et petits est perçue comme potentiellement délicate, ces groupes d'âge ayant des besoins et des rythmes différents. L'escalier existant, dans un esprit de rationalisme, est maintenu pour accéder aux trois classes de l'étage, prolongeant ainsi le système distributif actuel, mais la dernière classe à l'étage est jugée lointaine et esseulée.

L'entrée des fonctions spécifiques (bois, couture et pôle santé) est autonome au rez-de-chaussée inférieur. Il est toutefois regretté qu'aucun lien intérieur de qualité ne soit proposé entre ces programmes. Seul l'ancien escalier des abris, à la qualité limitée, est utilisable. Au nord, au rez-de-chaussée inférieur, sous un grand portique, une nouvelle entrée pour les vestiaires et les livraisons est proposée. Au regard de son usage, le portique et le grand hall attendant semblent disproportionnés.

L'extension s'inscrit dans la continuité de la trame existante, respectant un module de 2,60 mètres. Une ossature bois, de type poteaux-poutres, offre rationalité, répétition et flexibilité des aménagements intérieurs dans le temps. Les cloisons de l'extension sont prévues en brique de terre crue assurant de l'inertie et un confort hygrothermique. Cette rationalité constructive est jugée efficace et adéquate. La proposition de réemploi des anciennes huisseries de façade, pour apporter de la lumière en deuxième jour dans les couloirs, semble pertinente.

Le projet propose une enveloppe thermique performante, tant pour la partie nouvelle que pour l'ancien, intégrant des huisseries bois-métal, une isolation en laine minérale et un bardage bois alterné de montants verticaux en Terrabloc. Les toitures sont entièrement rénovées et isolées ; un nouveau système de chevrons avec des panneaux solaires est proposé. Ce nouveau chevronnage de 16 cm propose une ventilation de sous-toiture convaincante contre les problèmes de surchauffe des toitures photovoltaïques. Le nouveau dessin de l'ensemble des façades est jugé comme bien intégré et qualitatif.

Un dispositif passif de ventilation naturelle, assuré par des ouvrants bas et hauts, propose une solution simple et efficace. Associé à des zones de végétalisation et à une canopée dense, à l'inertie des matériaux et à un système astucieux de géocooling passif avec transfert thermique des dalles du sous-sol, le projet offre de véritables solutions aux problèmes de surchauffe.

Un véritable projet d'aménagements extérieurs, riche et de qualité, est suggéré aux utilisateurs. La désimperméabilisation des surfaces, la réutilisation sur site des terres d'excavation afin de créer des buttes, la récupération des eaux pluviales avec la création d'un biotope de rétention et la plantation d'un grand nombre d'arbres offrant une canopée protectrice, sont autant de propositions écologiques concrètes et efficaces. De nombreux sous-espaces de qualité sont offerts, avec quatre espaces d'enseignement en extérieur prolongeant le concept déjà proposé en intérieur d'un enseignement différent, et un préau pour les 1-2P protégé et séparé, mais en lien visuel avec les grands.

Le projet propose un système constructif, un concept de rénovation énergétique, un réemploi pondéré et pragmatique, ainsi que des aménagements extérieurs très aboutis et convaincants, qui sont salués unanimement par le jury. La volumétrie, bien que globalement cohérente et respectueuse de l'ancien bâtiment dans son concept et ses proportions, est affaiblie sur la façade nord-est avec une rupture soudaine dans l'écriture. La réflexion autour de la flexibilité d'usage des espaces, notamment de la salle polyvalente et de son foyer, est saluée, mais son fonctionnement concret au quotidien par les utilisateurs est jugé comme difficile. Si le foyer et la salle multifonctionnelle restent fermés dans le quotidien de l'école, la circulation du rez-de-chaussée supérieur est jugée comme faible, la position des classes enfantines en fin de système est peu adéquate et l'accès extérieur offert par la porte du foyer viendrait véritablement à manquer.

Elle était déjà là

CONCOURS
Collège du Champ-Carré à Pampigny



Situation 1:2500



Situation 1:500



Elle était déjà là

Elle était déjà là

À Pampigny, le projet s'inscrit dans un site scolaire existant, marqué par la présence d'un bâtiment de grande qualité, bien implanté et reconnu dans son environnement. Ici, l'école n'est pas un objet à remplacer, mais une structure à prolonger, à adapter et à valoriser dans le temps. Le collège existant constitue le socle du projet, conservé et transformé pour répondre aux exigences actuelles, tout en affirmant une présence marquée dans le paysage bâti du village. L'intervention accompagne l'existant, clarifie les accès et propose une lecture simple et continue de l'école dans son site.

Collège du Champ-Carré

Un collège aujourd'hui est une machine à apprendre autant qu'un lieu où l'on se construit. Il rassemble des espaces flexibles et modulables, capables d'évoluer avec les pédagogues et d'accompagner la diversité des parcours scolaires. Le projet s'appuie sur les qualités du bâtiment existant pour proposer des lieux propices aux échanges, une organisation claire et une relation attentive à l'environnement dans lequel l'école s'inscrit. Le Collège se veut ainsi un établissement ouvert, inclusif et durable, offrant un cadre d'apprentissage stimulant et tourné vers l'avenir au service de tous.



Jean Tinguely, Mito-Méti, n°10, 1959

Parti architectural

Le projet s'inscrit dans le prolongement direct du bâtiment existant, dont il reprend le volume et la trame. L'intervention se développe latéralement, dans une logique de continuité, sans chercher à introduire une nouvelle forme, mais en prolongeant les qualités en place. L'extension adopte une structure en ossature bois, mise en œuvre de manière rationnelle, avec des matériaux naturels favorisant le confort thermique et une bonne régulation des ambiances intérieures. Cette approche constructive, simple et efficace, permet une mise en œuvre maîtrisée, une économie de moyens et une grande capacité d'adaptation dans le temps.

Le collège conserve ainsi son organisation claire, en répartissant les usages de manière lisible et cohérente. Le rez de chaussée abrite les espaces collectifs, avec la salle multifonction, le foyer ouvert et la salle de maîtres, forment une adresse publique identifiable, ainsi que les salles de classe (1-2P et autres). Les autres salles d'enseignement se développent à l'étage, tandis que les fonctions spécifiques s'installent au rez inférieur, en lien direct avec les espaces extérieurs. L'ensemble se caractérise par une intervention mesurée, comme si le bâtiment avait toujours été là, attentive à la continuité, aux usages et à la qualité du lieu.



Détail en béton et bois, provenant de la déconstruction.

Economie de moyens

L'extension s'appuie sur une construction bois tréfilée, rationnelle et répétitive, permettant une large part de préfabrication et un achèvement sur site maîtrisé. Cette logique constructive favorise une organisation du chantier par phases, réduisant la durée des travaux. Les matériaux sont employés selon leur « être » : le bois pour l'ossature porteuse, la terre crue pour l'inertie, l'acoustique et le confort hygrothermique, et les façades pour la performance thermique. L'ensemble compose un bâtiment sobre, répondant avec justesse aux exigences d'un équipement public.

Réemploi et démontage

L'intervention s'appuie sur une logique de démontage sélectif visant à préserver et réutiliser les éléments existants dans la mesure du possible. Les composants déposés sont triés et réintégrés au projet, prolongeant leur cycle de vie au sein du bâtiment transformé. Les charnières sont ainsi conservées et réutilisées dans la nouvelle ossature pour le sonage, tandis qu'une partie des fenêtres est déposée et valorisée dans les aménagements de menuiserie intérieure. Cette approche pragmatique permet de limiter les déchets tout en valorisant les ressources présentes sur le site.



Programme

Le projet s'organise dans la continuité du bâtiment existant, en proposant une organisation lisible des accès et des fonctions. L'entrée principale est conservée, tandis que deux nouvelles entrées complètent le dispositif : l'une au rez supérieur pour un accès indépendant au foyer de la salle multifonction, l'autre au rez inférieur pour les aires PC et les salles bois, couture et du Pôle Santé. L'ensemble des accès s'inscrit en lien direct avec les extérieurs, assurant une desserte claire et différenciée des différents usages.

Au rez supérieur prennent place les espaces collectifs et une part importante des salles d'enseignement, avec la salle multifonction et son foyer, la salle des maîtres ainsi que les classes, dont les salles 1-2P. À l'étage se développent les autres salles de classe, accompagnées d'espaces de détente favorisant les usages pédagogiques et assurant la continuité des parcours.

Le rez inférieur accueille les fonctions spécifiques, organisées de manière autonome, permettant un fonctionnement indépendant sans perturber l'ensemble du collège. L'ensemble propose une répartition simple et continue des usages, fondée sur les qualités existantes et adaptée aux besoins actuels de l'école.

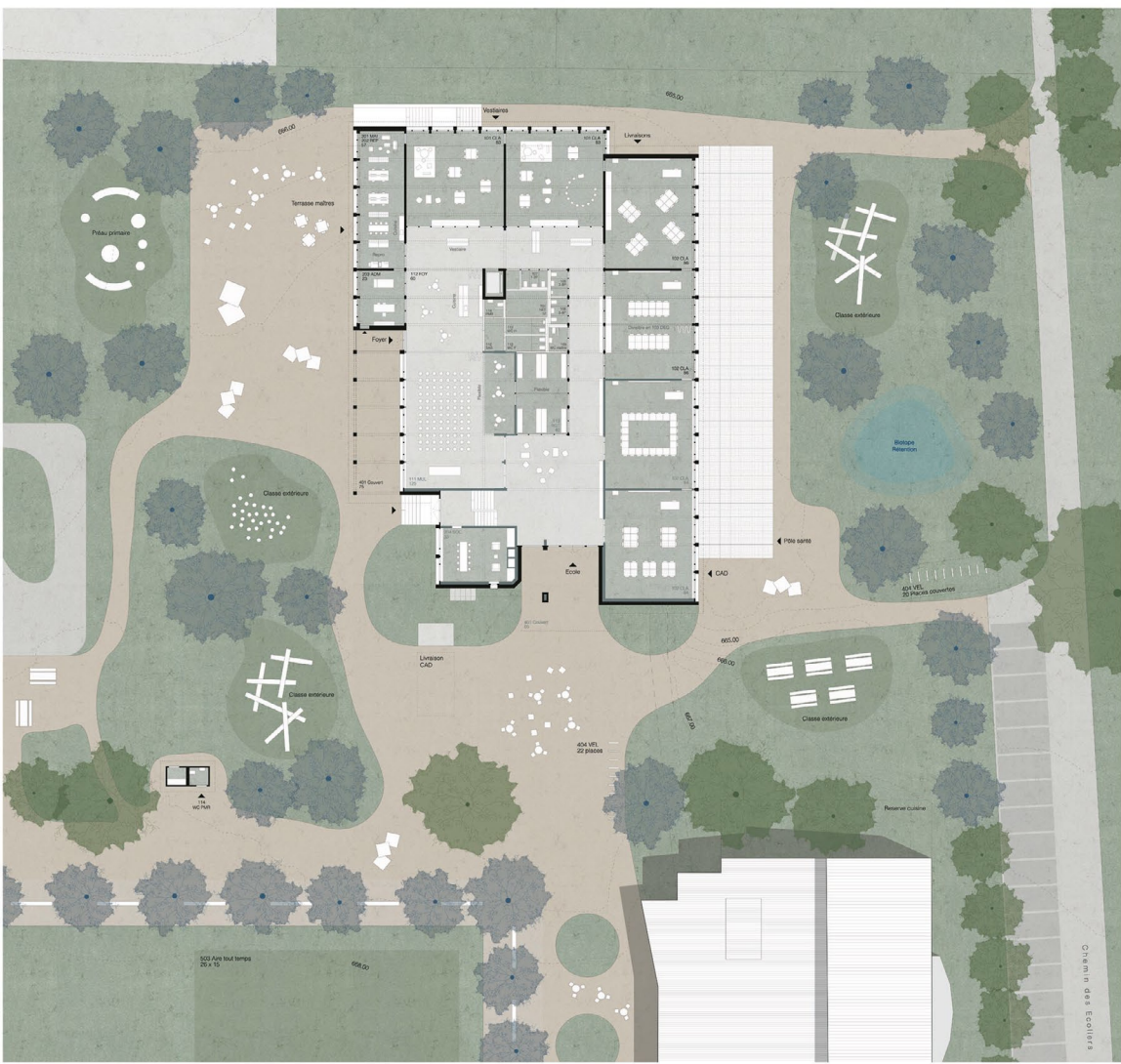


Paysage scolaire

Le projet transforme les abords du collège en un paysage scolaire ouvert et végétalisé, structuré par les usages et les contraintes existantes du site. Les préaux, les cheminements et les espaces de séjour s'organisent dans une logique simple et lisible, prolongeant les traces actuelles. L'ensemble compose un sol continu, accessible et perméable, en lien direct avec le village.

Le patrimoine arboré existant est intégralement conservé et complété par de nouvelles plantations, formant une canopée dense qui transforme le site en un parc scolaire ombragé. Les arbres s'implantent en alignement, en bosquets et au cœur des préaux, améliorant le confort estival et la qualité paysagère du lieu.

Les sols privilégient des surfaces perméables permettant l'infiltration des eaux de pluie, avec une réduction des surfaces minérales au profit de la pleine terre. En partie basse, un blocage à ciel ouvert participe à la gestion des eaux pluviales et renforce la biodiversité. Le préau devient un espace de vie à part entière, mêlant jeux, détente et apprentissage en plein air. Ouvert et largement utilisé en dehors des horaires scolaires, il participe à la création d'un lieu inclusif, partagé entre l'école et le village de Pampigny.



Rez supérieur 1:200

Elle était déjà là

Concept énergétique

Le projet repose sur une conception énergétique sobre, fondée en priorité sur la transformation complète de l'enveloppe existante. L'amélioration des performances thermiques, associée à un rapport vitré maîtrisé et à des protections solaires efficaces, permet de réduire significativement les besoins énergétiques tout en garantissant un bon confort d'usage, été comme hiver.

La stratégie privilégie des dispositifs passifs et simples. Le bâtiment fonctionne en ventilation naturelle, assurée par des ouvertures basses et hautes permettant un renouvellement d'air efficace et une ventilation nocturne performante. L'inertie apportée par les matériaux contribue à la stabilité du climat intérieur, tandis que le système de chauffage existant permet également, de manière complémentaire, un glaciement passif par transfert de charges, contribuant au confort estival.

Les toitures sont entièrement équipées de panneaux photovoltaïques, permettant une production d'énergie renouvelable significative à l'échelle du site. L'ensemble s'inscrit dans une logique de sobriété, de durabilité et de pérennité, en cohérence avec les exigences d'un équipement public et les enjeux climatiques actuels.

Confort climatique estival

Été - Jour
Le bâtiment s'appuie sur l'inertie de la structure existante pour limiter les variations de température. Les murs en béton conservés, les dalles et les cloisons en terre crue stockent la fraîcheur et assurent un déphasage efficace, permettant de maintenir le climat intérieur stable. Ce dispositif est complété par des protections solaires passives, combinant avant-toits, stores et ombrage végétal. La canopée dense formée par les nouvelles plantations contribue à réduire les bords de chaleur et participe activement au confort du site.

Été - Nuit
La ventilation naturelle nocturne permet de rafraîchir en profondeur la masse thermique du bâtiment. Les ouvertures basses et hautes, associées aux dispositifs en toiture, génèrent un effet de cheminée favorisant un renouvellement d'air continu et efficace. L'air frais traverse les espaces et évacue la chaleur accumulée durant la journée, préparant ainsi le bâtiment pour le cycle suivant. Ce fonctionnement repose sur des principes simples et robustes, sans recours à des systèmes techniques lourds, garantissant un confort durable par des moyens passifs et maîtrisés.

Enveloppe et matérialité

Le projet s'appuie sur une transformation complète de l'enveloppe existante, considérée comme le principal levier d'amélioration du bâtiment. Les éléments conservés sont maintenus lorsqu'ils présentent des qualités constructives et spatiales, tandis qu'une nouvelle épaisseur isolante continue, d'environ 20 cm, vient envelopper l'ensemble. Cette surépaisseur permet d'atteindre un haut niveau de performance thermique, tout en recomposant l'expression architecturale du collège dans une lecture unifiée, durable et cohérente.

La nouvelle logique associe des matériaux naturels et pérennes, combinant des éléments en terre crue type TERRAZZOLAC et des parties en bois naturel vernis. La terre crue, utilisée en intérieur comme en extérieur, participe à l'inertie thermique, à la régulation hygrométrique et à la qualité du climat intérieur. Le bois, mis en œuvre dans une logique constructive simple, complète ce dispositif en assurant protection et durabilité. L'ensemble compose une matérialité sobre et cohérente, qui absorbe l'existant de manière subtile tout en affirmant une nouvelle identité.

Les menuiseries sont conservées ou remplacées selon leur état et leur exposition. Les éléments déposés sont, dans la mesure du possible, réintégrés dans les aménagements intérieurs, prolongeant leur cycle de vie. Les cheminées démontées sont également conservées et réutilisées dans la nouvelle ossature pour le sciage secondaire. Les nouvelles ouvertures s'inscrivent dans l'épaisseur de façade, renforçant la protection solaire et la qualité d'usage des espaces.

La toiture prolonge cette logique par la création de larges avant-toits, assurant une protection efficace contre les intempéries et le rayonnement solaire. Une ventilation naturelle importante est assurée sous la couverture grâce à un lattage surdimensionné, permettant de limiter les surchauffes estivales par des moyens passifs, simples et robustes. L'ensemble des toitures est équipé de panneaux photovoltaïques performants, contribuant à une production d'énergie renouvelable significative à l'échelle du site.

Cette approche globale permet de répondre simultanément aux enjeux de performance, de confort et de durabilité. Elle s'inscrit dans une logique de transformation mesurée, visant à prolonger la vie du bâtiment pour les décennies à venir, avec un entretien limité et une grande durabilité d'usage.

Concept structurel

Le projet s'appuie sur le maintien du système structurel existant, qui n'est pas modifié dans son principe. L'intervention vient s'y adosser sans transformation majeure, en respectant les logiques constructives en place et en limitant les interventions au strict nécessaire.

L'extension est réalisée en ossature bois, reprenant la trame existante de 2,60 m, assurant une cohérence d'ensemble et une grande rationalité constructive. Les porteurs verticaux sont en hêtre BTC, les poutres principales en épave BLC, tandis que le sciage secondaire est constitué d'éléments en bois équarris, complétés par le remplissage des chevrons sauts du démontage. Les planchers adoptent une solution mixte bois-béton, permettant d'assurer la stabilité, le confort acoustique et une inertie thermique.

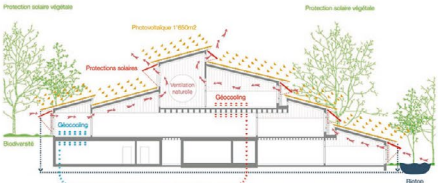
La stabilité de l'ensemble est assurée par les éléments porteurs existants, notamment les murs pleins et les noyaux, complétés par les façades de l'extension. Les éléments en terre crue, non porteurs, participent à l'inertie thermique et au confort intérieur sans intervenir dans la logique structurelle. Cette approche privilégie la continuité, la simplicité et l'économie de moyens, en valorisant les ressources existantes et en limitant les interventions structurelles au strict nécessaire.

Flexibilité et modularité

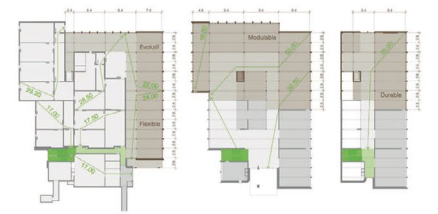
L'extension permet une grande souplesse d'organisation et une adaptation aux évolutions pédagogiques. La structure bois et le système constructif mis en place autorisent des transformations simples, telles que la modification des cloisonnements, le regroupement de salles ou la reconfiguration des espaces, sans intervention lourde. Cette logique constructive favorise un bâtiment évolutif dans le temps, capable d'accompagner les besoins futurs de l'école. Elle permet d'adapter les usages de manière progressive, tout en garantissant une mise en œuvre maîtrisée et une exploitation simple sur le long terme.

Protection incendie

Le concept de protection incendie de l'école est simple et efficace. La cage d'escalier existante, avec sortie directe vers l'extérieur, assure l'évacuation de l'étage. Les rez supérieur et inférieur disposent de sorties directes en façade, permettant une évacuation rapide. Toutes les voies d'évacuation sont inférieures à 35,00 m.



Coupe schématisée - Concept énergétique et résistance climatique



Plan de l'étage - Structure et AEA

Toiture

Panneaux photovoltaïques noir 1100x1700mm
Structure panneaux photovoltaïques 60x60mm
Couverture cuivre joint rebout 80mm
Voligeage bois 27mm
Chevrons bois réempâtés 160mm
Ecran de sous-toiture 100mm
Complément isolation laine minérale 80mm
Isolation sous-croûte existante 120mm
Plancher existant
Lambris bois existant 18mm
Chevrons bois existant 240x120mm

Façade

Protection solaire : Store à rouleau à projection
Revêtement extérieur panneau de bois 27mm
Vitrage bois 27mm
Menuiserie bois mixte triple vitrage 80mm
Isolation minérale 200mm
Puits de climatisation existant 160mm

Balcon

Substrat végétal végétal (extérieur) 200mm
Nette glissante -
Coulée béton 50mm
Nette anti-rapide
Banc en béton muni de bois 200mm
Isolation thermique, type laine de minérale 100mm
Dalle béton armée existante 200mm

Toiture

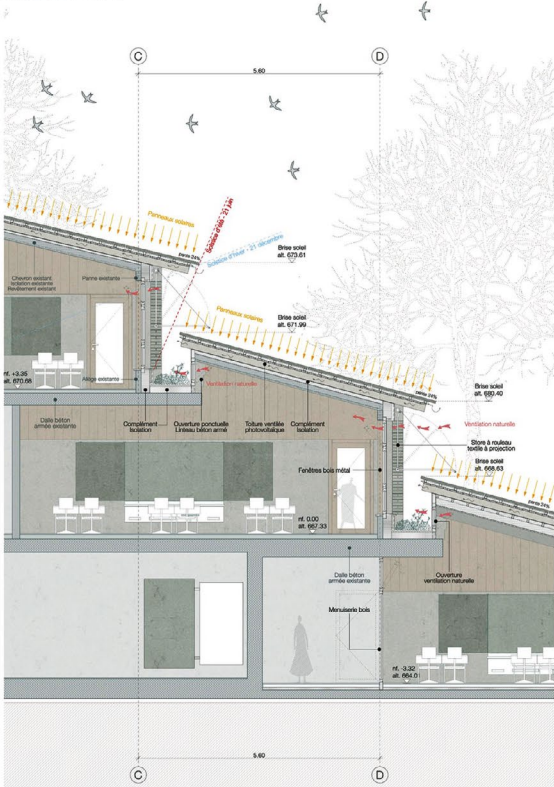
Panneaux photovoltaïques noir 1100x1700mm
Structure panneaux photovoltaïques 60x60mm
Couverture cuivre joint rebout 80mm
Voligeage bois 27mm
Chevrons bois réempâtés 160mm
Ecran de sous-toiture 100mm
Complément isolation laine minérale 80mm
Isolation sous-croûte existante 120mm
Plancher existant
Lambris bois existant 18mm
Chevrons bois existant 240x120mm

Façade - contrecœur

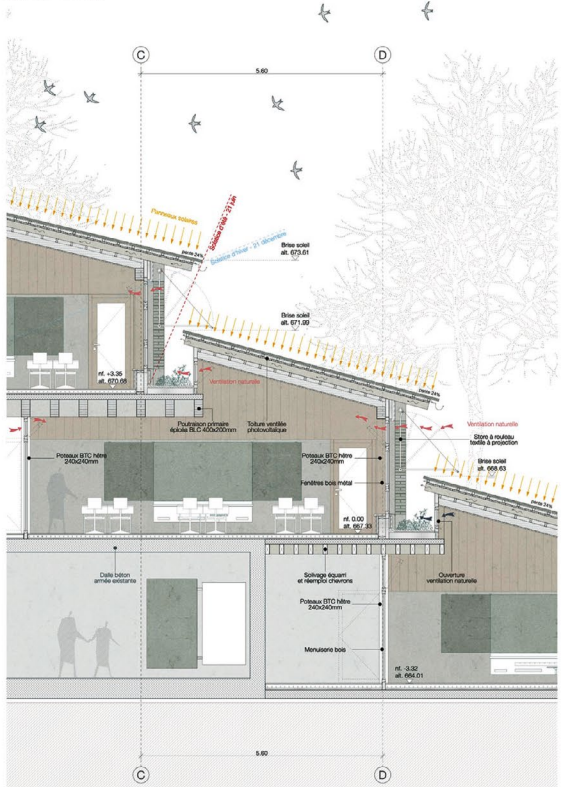
Revêtement intérieur en bois 20mm
Vitrage technique 30mm
Tissu vapeur
Panneau CSS 250mm
Isolation thermique, type laine minérale 160mm
Prolongement de cadre bois 80mm
Vitrage bois 27mm
Revêtement bois 27mm

Plancher

Tonnelle rouge naturelle 10mm
Coulée de béton
Chape ciment avec chauffage au sol 70mm
Isolation au sol basse température
Poutre PE
Isolation contre les bruits de choc 2x200mm
Dalle béton armée 120mm
Poutre primaire BLC, épave 400x200mm



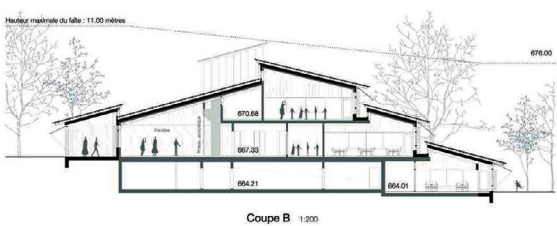
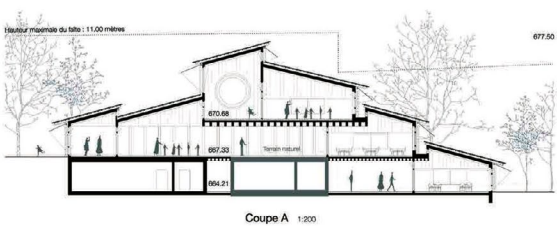
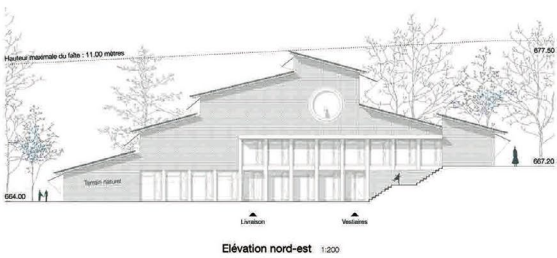
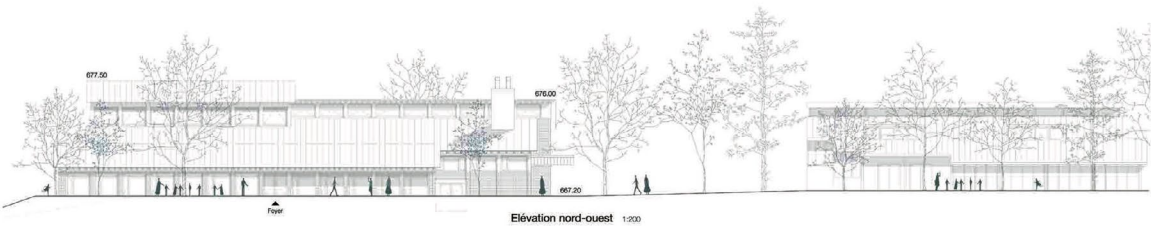
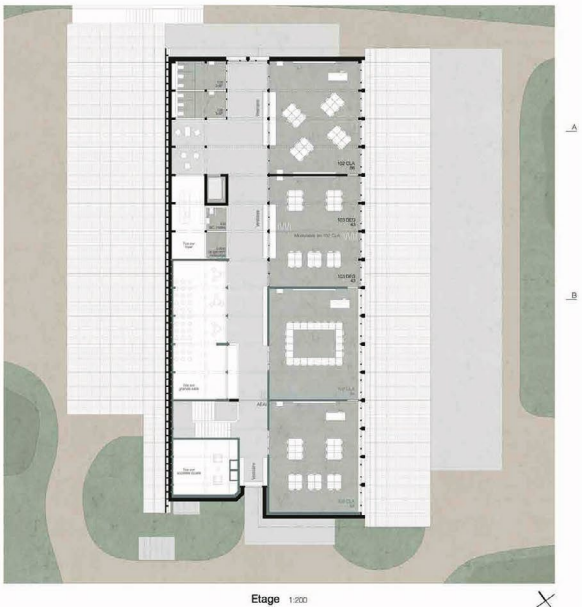
Coupe partie rénovée 1:50

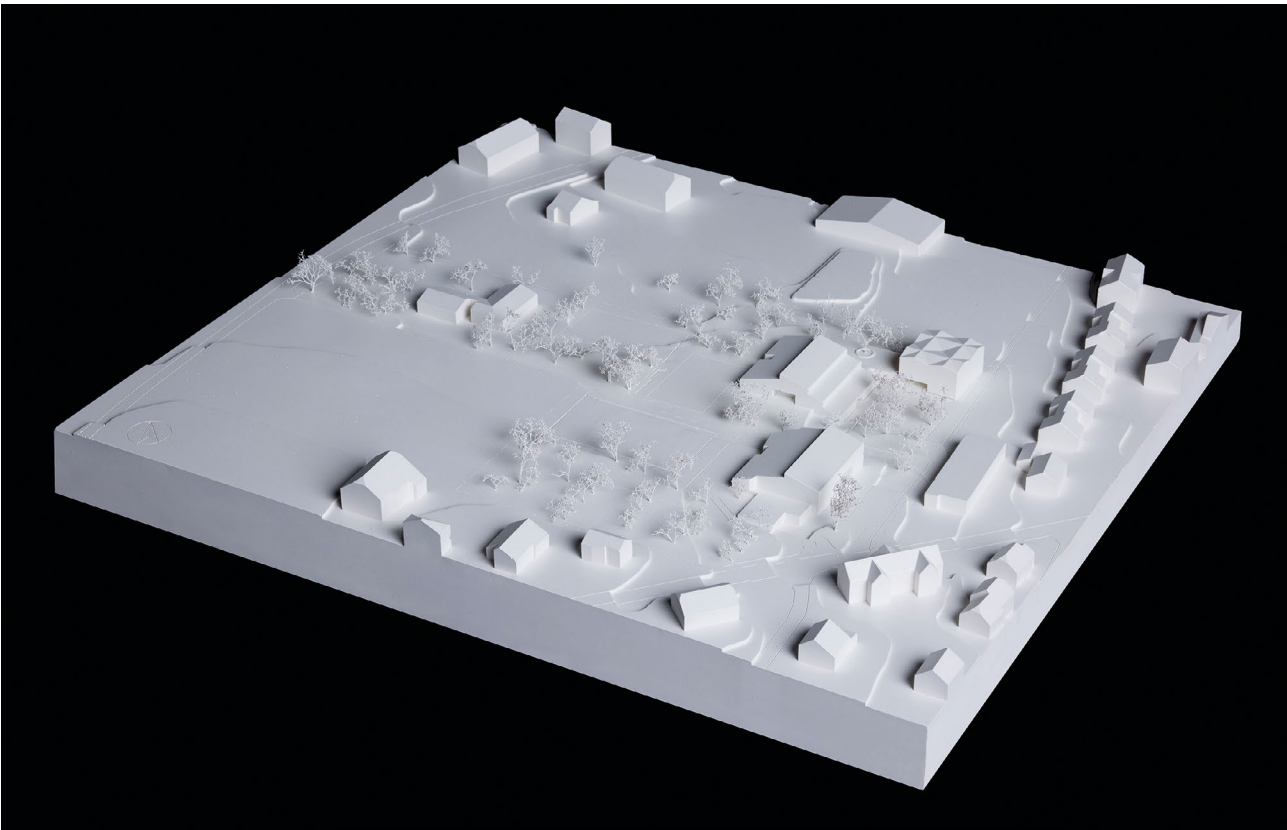


Coupe partie nouvelle 1:50

Elle était déjà là

CONCOURS
Collège du Champ-Carré à Pampigny





12 – Sur le chemin des écoliers

5^E RANG, 5^E PRIX

Architecte	Dal-Zotto Architecture Sàrl Franck Dal-Zotto
Lieu	CH - Lausanne
Collaborateur·ices	Constanze Dal-Zotto, Camila Ballerini, Martin Ferrini

Les qualités majeures de la proposition résident dans les choix opérés à l'échelle du plan-masse. Le projet procède en effet à une réorganisation ambitieuse des fonctions aujourd'hui réparties sur l'ensemble de la parcelle : la partie supérieure du terrain est principalement consacrée aux activités de loisirs ouvertes à un large public (terrains de football et de sport, place de jeux, pump-track, salle multifonctionnelle), tandis que le centre de gravité de l'école est déplacé vers la partie inférieure du site, où le jardin actuel est transformé en un nouvel espace de référence directement connecté au ch. des Écoliers.

Prenant appui sur la salle de gymnastique existante au sud, sur le collège actuel à l'ouest et sur une nouvelle aile implantée au nord, le long de la limite parcellaire, cette requalification spatiale forme un vaste parvis végétalisé et arborisé constituant un nouvel espace d'accueil du groupe scolaire. D'une surface d'environ 1'400 m², ce parvis donne accès à la nouvelle entrée principale du collège. Il fait également office de préau pour les classes enfantines (1-2P) situées à proximité ; des aménagements (tables de pique-nique) en multiplient les appropriations possibles, notamment en dehors des temps scolaires. Les surfaces situées à l'ouest du collège actuel sont quant à elles laissées libres de toute intervention pour constituer une réserve foncière destinée à un développement futur.

En transformant un espace actuellement résiduel en lieu de référence, le projet inverse la logique actuelle du site. L'espace libre cesse d'être ce qui subsiste entre les bâtiments pour devenir la structure première à partir de laquelle ceux-ci trouvent leur place. Le jury salue cette requalification particulièrement convaincante. Aujourd'hui dépourvu de véritable fonction, le jardin inférieur est transformé en un espace ouvert vivant, constituant le nouveau cœur du groupe scolaire et un véritable catalyseur d'usages. Son raccordement direct au ch. des Écoliers rattache en outre plus fortement l'école à son village. Cet espace bâti de grande qualité répond de manière particulièrement convaincante aux paradigmes actuels de la densification vers l'intérieur et de la gestion mesurée du sol. La concentration amenée par le projet, comparable à la densité du noyau historique, permet de créer une nouvelle centralité dans un secteur du village marqué par un développement diffus caractéristique de l'urbanisation à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. À l'échelle du plan-masse, le projet acquiert ainsi une véritable force d'exemple : la pertinence de sa réponse au contexte dépasse le seul cas de Pampigny et met en évidence des principes susceptibles d'être réinterprétés dans d'autres situations comparables.

Le programme scolaire est réparti entre le bâtiment existant et la nouvelle aile, dont l'extrémité orientale se développe sur trois niveaux pour former une tête. Les deux classes enfantines (1-2P) prennent place dans la tête, au niveau du parvis d'entrée. Leur implantation, dissociée des classes des degrés supérieurs et bénéficiant d'un préau dédié, constitue une réponse particulièrement pertinente, également retenue par d'autres concurrents. À ce même niveau, les fonctions présentant un lien privilégié avec le public – PPLS, infirmerie et salle des maîtres, ainsi que la salle des sociétés – sont regroupés dans des locaux accessibles du parvis. Répartis entre le bâtiment existant, reconstruit à cet endroit, et la nouvelle aile, ces locaux composent un petit pôle public.

Au niveau supérieur, l'organisation de l'école actuelle est largement maintenue : les deux salles de classe sont conservées, tandis que l'activité bois prend place dans l'actuelle salle ACM. La tête de la nouvelle aile accueille quant à elle une salle de classe ainsi que la salle de couture. Le dernier niveau comprend, dans le bâtiment existant, les deux salles de classe actuelles et une nouvelle salle de dégagement, dans la tête, un programme identique. L'organisation des espaces d'enseignement et de leur distribution apparaît globalement bien maîtrisée. Le jury relève toutefois que la liaison entre certaines classes et la salle de couture emprunte un parcours intérieur relativement complexe – une connexion par l'extérieur doit en effet autant que possible être évitée, à cause du temps nécessaire aux élèves pour se chauffer-déchauffer.

Alors que les salles de classe du bâtiment existant sont orientées vers l'est et l'ouest, les locaux de la nouvelle tête bénéficient également d'ouvertures au nord et au sud. Cette diversité d'orientations offre une variété de qualités lumineuses et de regards sur le paysage, ce qui enrichit l'expérience sensible au sein de l'ensemble du collège. Le jury regrette en revanche la dilution spatiale du pôle public, d'autant plus que la tête présente une compacité perfectible, comme en témoigne le rapport défavorable entre les surfaces utiles d'une part, et les surfaces annexes et le développé de façade d'autre part.

La salle multifonctionnelle, avec son entrée propre et son programme annexe, prend place dans une extension adossée au sud du bâtiment existant, une proposition singulière parmi les projets concurrents. Ce choix, qui condamne l'actuel accès au collège, s'inscrit certes dans la volonté de distinguer les fonctions publiques des espaces strictement scolaires. Agrandir le bâtiment actuel vers le Sud permet de plus de déporter son volume vers l'axe du parvis, ce qui renforce la présence spatiale de ce dernier. En contrepartie, l'intervention fait disparaître le pignon sud du collège actuel et sa finesse, sans parvenir à lui substituer une qualité architecturale équivalente.

Les façades de la tête développent une composition délicate fondée sur une trame orthogonale, soulignée par une grille. Le jury regrette toutefois que cette expression ne cherche pas davantage à dialoguer avec l'architecture du collège existant, alors même que la qualité du rapport entre le nouveau et l'existant devrait constituer l'un des enjeux majeurs du projet.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs, outre le nouveau parvis d'entrée dont les qualités ont déjà été soulignées, le projet prévoit un escalier extérieur reliant les niveaux inférieurs et supérieurs de la parcelle. Le préau des classes supérieures (3-8P) occupe astucieusement le toit plat des abris PC existants et de la nouvelle aile. Des cheminements traversant des espaces extérieurs largement arborisés desservent les différentes fonctions. Trois accès distincts facilitent la répartition des flux d'élèves, tandis que des entrées indépendantes sont dédiées à la salle multifonctionnelle et aux vestiaires des terrains de football, agrandis au sous-sol.

Ponctuant un socle en béton, la nouvelle tête est constituée d'une structure porteuse en bois composée de quatre modules carrés formant un carré de plus grande dimension. Une poutraison croisée portée par des poteaux permet de franchir des portées de neuf mètres. Les dalles associent bois lamellé-croisé (CLT) et béton. Les façades sont conçues selon un système poteaux-poutres. La toiture, constituée de quatre pavillons juxtaposés, génère une complexité formelle et constructive qui ne paraît pas pleinement justifiée ; sa forme semble découler uniquement de contraintes règlementaires. Le choix des matériaux favorise un bilan carbone favorable. Les réponses apportées en matière de durabilité et de confort reposent sur des solutions standard. Le projet présente enfin l'avantage de permettre un phasage des travaux, la nouvelle aile pouvant accueillir le programme scolaire actuel durant la rénovation et l'agrandissement du bâtiment existant.

Expérimentant une piste originale, le projet développe une stratégie d'implantation d'une grande pertinence : la recomposition des fonctions à l'échelle de la parcelle, la création d'un nouveau cœur d'école et l'articulation avec le ch. des Écoliers constituent une réponse convaincante aux enjeux urbains et paysagers du site, au point d'acquérir une véritable force d'exemple en termes de densification vers l'intérieur. Cette maîtrise s'atténue toutefois à l'échelle architecturale. L'organisation de certains espaces et de certains parcours, les choix concernant la tête (taille, articulation avec la nouvelle aile, expression formelle) apparaissent moins aboutis et peinent à atteindre le même degré d'évidence que les choix urbanistiques. Une architecture dialoguant plus étroitement avec le collège existant aurait renforcé la cohérence de l'ensemble. Le projet présente ainsi un équilibre contrasté entre une stratégie territoriale exemplaire et une résolution architecturale plus inégale. Les coûts estimés de la réalisation se situent dans la moyenne des six projets primés.

Sur le chemin des écoliers

Insertion dans le site

Le site du groupe scolaire du Champ Carré à Pampigny est situé sur un vaste terrain à l'Ouest du noyau villageois dans un cadre verdoyant. La construction du collège fut terminée en 1983, suivie de la construction de la salle de gymnastique en 1995. Dans les années 2010, le site a été complété d'un centre sportif avec un bâtiment hébergeant une garderie et une bouvette ainsi que de divers terrains de sports. À la suite de la fusion de la commune de Pampigny avec cinq communes pour créer la nouvelle commune de Hautemorges, les besoins scolaires ont évolué et le collège doit être agrandi.

L'extension du collège comprend différents programmes scolaires et publics : une

reorganisation des espaces actuels intérieurs et extérieurs s'impose tout en gardant les qualités architecturales du collège actuel.

Un nouveau bâtiment scolaire s'insère au Nord-Est du site le long du chemin des Écoliers. Situé du côté du village, il renforce l'entrée au site depuis le chemin piéton. Les bâtiments du collège existant, de la salle de gym et de la nouvelle école composent la nouvelle cour destinée à l'école enfantine.

Accès et organisation

L'entrée principale du nouveau collège se trouve au même niveau que les salles enfantines, l'administration du collège et la salle des maîtres. Le pôle santé et la salle sociale

sont également accessibles depuis cette cour.

L'école primaire est répartie en partie supérieure entre le nouveau bâtiment et le collège existant, sur deux étages. Une cour supérieure relie les deux entrées des bâtiments au même niveau. Diverses fonctions extérieures et intérieures connectent la partie supérieure et inférieure.

Le bâtiment existant est agrandi au Sud-Ouest. La nouvelle salle multifonctionnelle trouve sa place au rez supérieur avec son entrée indépendante. Le foyer et le local de rangement sont accolés à la salle. Cette position permet un fonctionnement complètement séparé de l'école, une porte de communication garantit toutefois l'utilisation de la salle pour les besoins

scolaires si cela est souhaité. L'agrandissement du bâtiment existant est prévu avec le même vocabulaire architectural en continuant ainsi sa volumétrie et sa matérialité.

Toutes les entrées publiques en lien avec les terrains de sport sont regroupées autour de ces danières au Sud-Ouest du site. Il en est de même pour les vestiaires : l'accès actuel est maintenu et des nouveaux vestiaires y sont aménagés en proximité.

Aménagements extérieurs

Le site est clairement sectorisé en deux parties : la partie scolaire orientée en direction du village et le centre sportif qui s'ouvre sur le grand paysage et les champs environnants.

Ceci permet une meilleure orientation et un meilleur fonctionnement des deux utilisations. La cour principale est encadrée par le bâti en proportion de l'habitat et du village donnant ainsi plus de sécurité aux enfants. La cour des grands, en partie haute, s'ouvre aux paddocks ou à l'habitat et permet une transition aux terrains de sport et au Funtrack.

Une orientation générale du site est prévue, à l'exception des terrains de sport afin de créer des zones ombragées pour les enfants et d'améliorer le confort estival par un rafraîchissement naturel par évapotranspiration.

La cour des petits, proche du village, est aménagée en place de jeux avec des jeux naturels divers et quelques tables de pique-nique.

Des arbres matures indigènes y sont plantés.

Dans la cour des grands, un petit potager permet un apprentissage ludique de la nature, ici, des arbres fruitiers encadrent la cour.

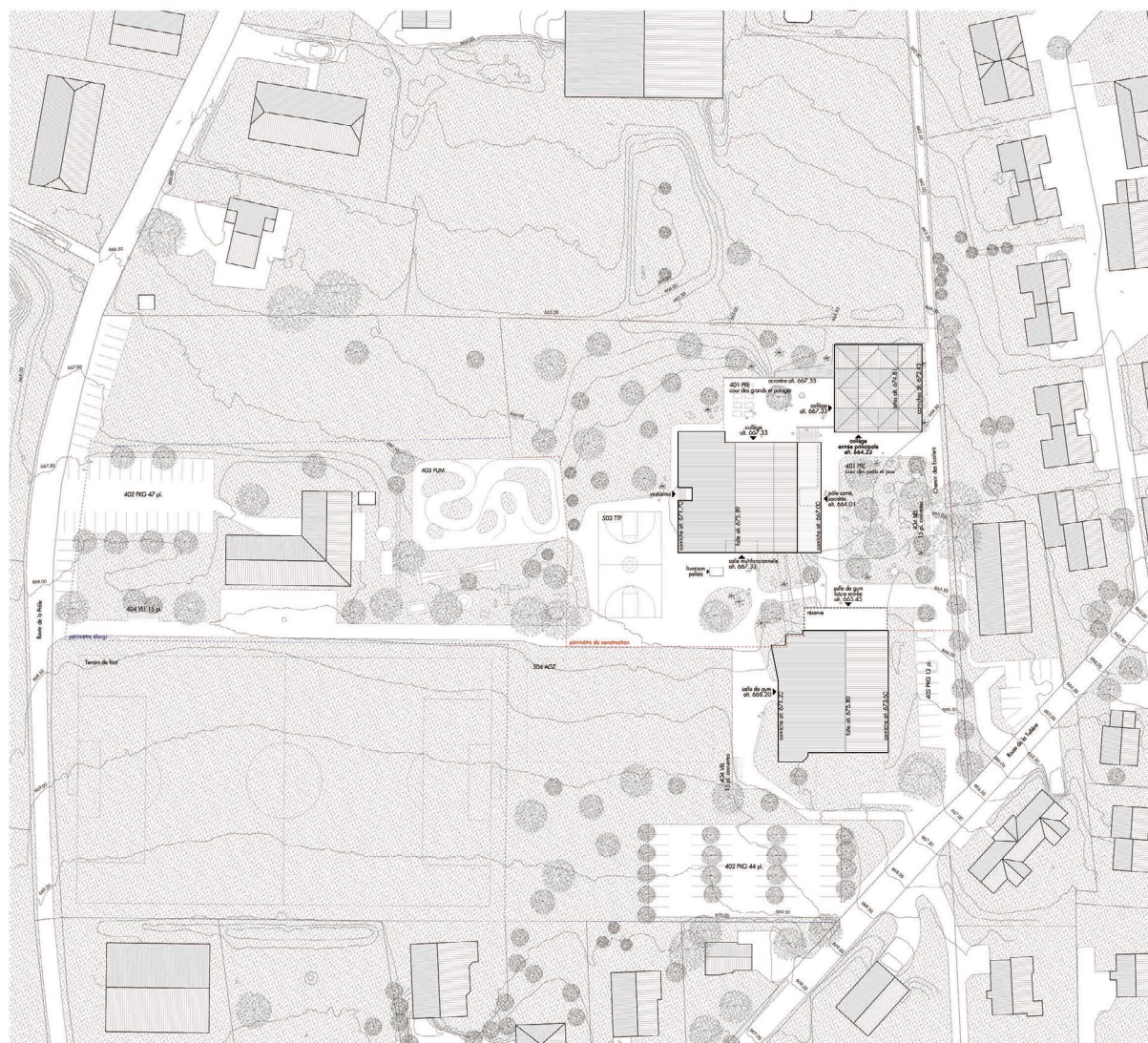
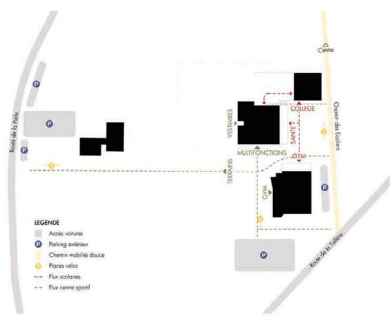
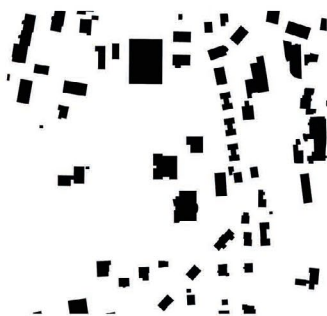
Les trois accès au site sont maintenus : un accès depuis le chemin des Écoliers, plutôt piétons et vélo, un deuxième depuis la route de la Tuilière et le troisième depuis la route de la Pale. Des places de stationnement voitures et également pour vélos y sont à chaque fois aménagées.

L'extension

Un socle commun lie le nouveau bâtiment et le collège existant afin de permettre une liaison du programme complet sans passer par l'extérieur.

Le nouveau bâtiment est conçu comme petit pavillon en bois à plan carré coiffé d'une toiture en origami. Le plan est divisé en quatre salles carrées. Chaque salle est coiffée de sa toiture à quatre pans. Cette géométrie aide à réduire l'échelle du bâtiment et permet une meilleure intégration sur le site. Le faîteur du nouveau bâtiment est ainsi réduite et donne une hiérarchie aux bâtiments existants. Deux courants sont intégrés dans le volume bâti pour offrir une zone protégée à la pluie pour les deux entrées : une au rez inférieur et marque l'entrée principale, le deuxième est situé au rez supérieur en partie haute.

L'implantation du nouveau bâtiment à l'extrémité Nord-Est de la parcelle permet un développement ultérieur du site.



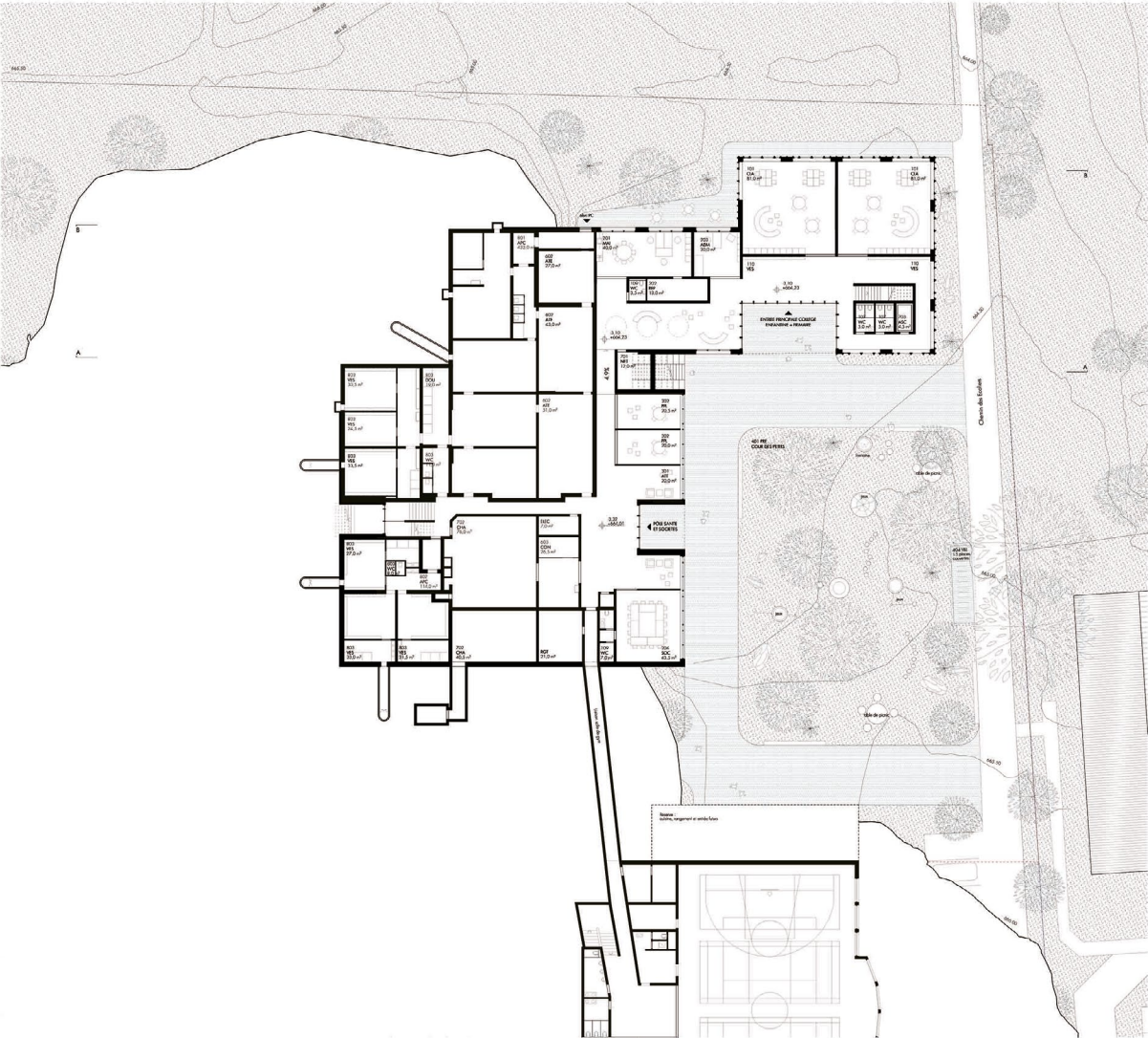
Plan de situation 1/500

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

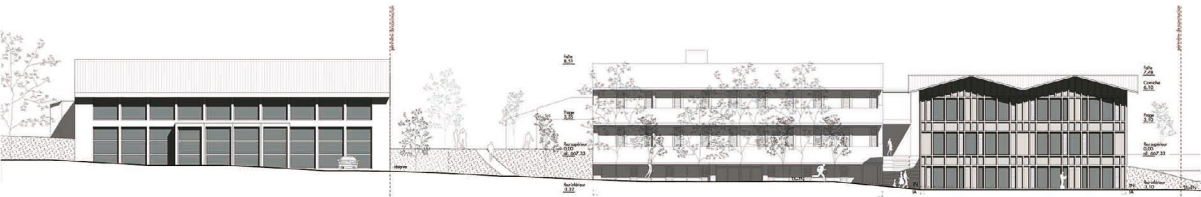
Plan de l'étage extension 1/200

Sur le chemin des écoliers

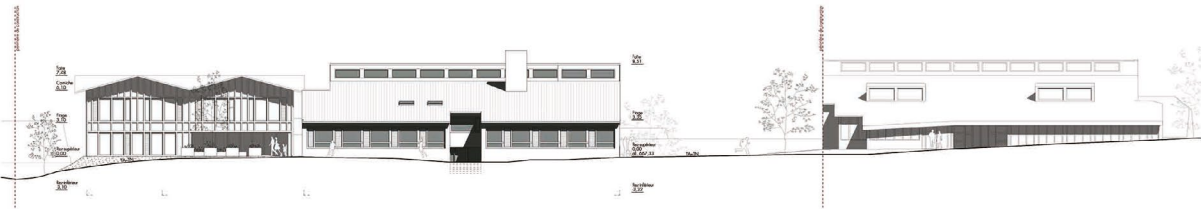
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny



Plan du rez-de-chaussée 1/200



Elevation Sud-Est 1/200



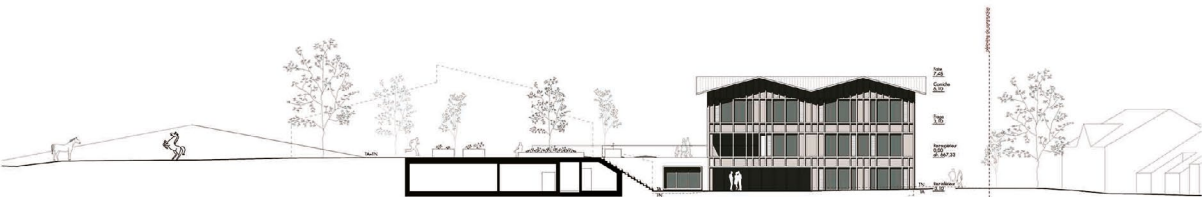
Elevation Nord-Ouest 1/200

Sur le chemin des écoliers

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny



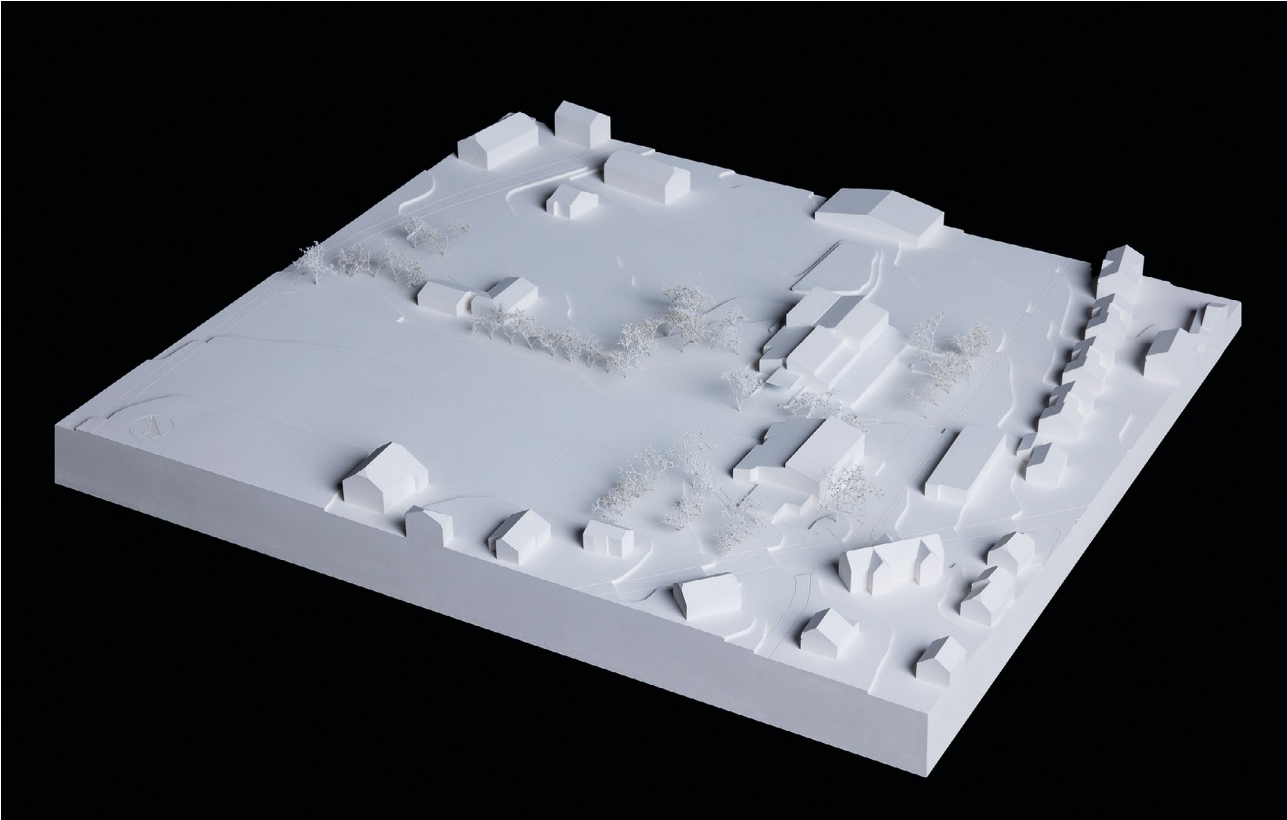
Plan du rez supérieur 1/200



Elevation Sud-Ouest / Coupe AA 1/200



Coupe BB 1/200



2 – HYPHEN

6^E RANG, 6^E PRIX

Architecte	Nicholson Nahmani Julia Nahmani
Lieu	CH - Bâle
Consultant-es	Beaud Ingénieurs Bois Sàrl Atelier d'architecture Lutz associés Sàrl Etienne Esborrat (sécurité incendie)

L'extension et rénovation du site scolaire s'inscrit dans la continuité de la volumétrie du bâtiment existant, sans recourir à une reproduction par simple extrusion. Les redents des façades ainsi que les différents décrochements, créés par la nouvelle intervention, articulent le volume général du projet, en cherchant un dialogue avec la logique de composition du bâtiment existant.

Le volume ajouté en partie nord-est permet aux salles de classes de prendre position de part et d'autre d'un espace de circulation central, baigné de lumière naturelle et dont le lien spatial, créé par un vide sur deux niveaux, devient le nouveau cœur de l'école. L'axe structurant garde la logique du plan existant et maintient ses qualités, à savoir une vue directe sur l'environnement au nord-est, tout en s'ouvrant au sud-ouest sur les espaces publics et au nord-est sur les préaux des petits.

En partie basse du site, une nouvelle toiture abritant les classes se transforme au nord en préau couvert, généreux, qui abrite un nouvel accès lié au village. Ce préau se prolonge en une vaste terrasse reliée à des aménagements extérieurs bien pensés. Ce dispositif bénéficie d'un potentiel d'appropriation sécurisé bienvenu pour les plus jeunes écoliers.

Le projet conserve l'accès principal du collège, via le préau couvert existant qu'il prolonge et agrmente de bancs d'attente propices à la rencontre. Ce dispositif, qui reprend le système déjà en place, est décliné aux accès secondaires, tels que le foyer de la salle multifonctionnelle au niveau du rez supérieur et l'entrée des petits, au rez inférieur.

Tous les accès, dont les dimensions des différents seuils apparaissent adaptées au nombre d'utilisateurs prévus, rejoignent ensuite l'espace de distribution principal. Le nouvel escalier, situé en façade nord-est, assure une liaison fonctionnelle et lumineuse, entre toutes les classes d'âge réparties dans les différents niveaux de l'école.

Le jury relève la générosité de l'espace de circulation et le vide proposé entre étage. Au-delà de ses qualités spatiales, ce dispositif favorise les relations visuelles entre les différents niveaux et offre un potentiel intéressant en matière de ventilation naturelle. Sa position dans le plan est bien pensée car il laisse un dégagement confortable aux entrées des différentes salles de cours.

Certaines dispositions interrogent toutefois. L'équivalence des espaces, induite par les trois trames régulières, et la présence des noyaux de service au centre, offrent peu de dégagement au nouvel escalier, qui aurait gagné à se trouver dans un espace moins étriqué. Le décalage entre le vide central et l'ouverture en toiture semble affaiblir la cohérence du dispositif d'apport de lumière et de ventilation naturelle. De même, le traitement largement vitré de la cage d'escalier sur le pignon nord-est apparaît surdimensionné dans la composition générale de la façade.

Aux yeux du jury, l'emplacement judicieux des classes 1-2P, du bureau PPLS et de l'atelier au rez inférieur, ayant leur propre accès indépendant, permet d'envisager une bonne répartition du flux des usagers sur le site. Les besoins, différents entre petits et grands, sont ainsi améliorés mais ce choix implique une forte intervention sur la structure et l'enveloppe du bâtiment. Le groupement des vestiaires pour deux classes est toutefois jugé problématique par les utilisateurs, tout comme l'accès aux salles, par un couloir sombre, qui gagnerait à bénéficier d'un apport supplémentaire de lumière naturelle, afin d'être à la hauteur du soin apporté dans toutes les séquences spatiales précédant l'entrée en classe.

Le reste du programme scolaire se situe le long de l'espace de distribution, avec au rez supérieur quatre salles de classe et deux salles de dégagement ainsi que la partie administrative placée de manière indépendante au nord-est du bâtiment. La salle multifonctionnelle est maintenue dans sa position initiale, liée au nouveau foyer et permettant un accès indépendant hors cadre scolaire. À l'étage, les salles de classe existantes se trouvent complétées par deux salles de cours ainsi que par les salles spéciales, bois et couture. Le programme complémentaire des vestiaires à destination des sociétés sportives prend place sous l'extension, avec le maintien de l'accès existant.

Le projet prévoit l'utilisation rationnelle du bois basée sur trois travées de largeur identique et une reprise de la trame structurelle existante de 2,60 mètres, complétée par des dalles nervurées également en bois, le tout prenant appui sur l'abri de protection civile en béton. L'approche permet de s'affranchir de toute paroi porteuse intérieure, garantissant ainsi une flexibilité d'aménagement dans le temps.

Le recours à des éléments préfabriqués en bois, associé à une distinction claire entre les structures existantes et nouvelles, constitue un choix pertinent. Ce dispositif permettrait d'envisager la réalisation de l'extension ainsi que les transformations des locaux des classes 1-2P en site occupé, tout en limitant les interventions sur le fonctionnement quotidien de l'établissement.

Le choix de matériaux simples pour l'assainissement, telles que les façades crépies et les fenêtres en bois, préserve ainsi les éléments caractéristiques du bâtiment existant tout en assurant une intervention mesurée sur son enveloppe. L'extension développe quant à elle une matérialité cohérente avec les objectifs environnementaux du projet, fondée sur l'utilisation de matériaux biosourcés, notamment la terre, contribuant à améliorer son inertie thermique et à garantir un meilleur confort d'usage, spécialement en période estivale.

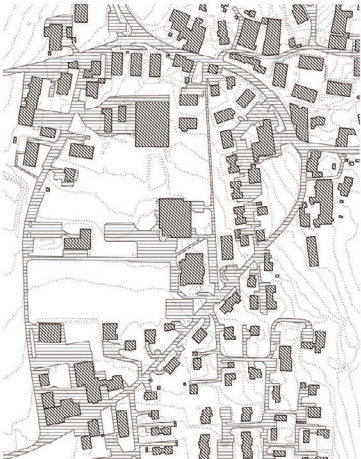
L'ajout d'avant-toits, nécessaires pour éviter l'ensoleillement direct dans les salles de classes, constitue une réponse constructive simple qui résout une bonne partie des surchauffes estivales. Le jury regrette son absence dans une partie de l'extension, les classes du rez supérieur se trouvant ainsi dépourvues de protection solaire fixe, ce qui altère fortement la façade. Au vu de l'ambition générale du projet et du soin apporté aux détails développés ailleurs, une réflexion plus aboutie aurait été attendue.

Le projet exploite le vide central de l'extension comme dispositif spatial et climatique, permettant une ventilation naturelle via une ouverture en toiture et aérant par la même occasion les salles de classes. Si le système est convaincant d'un point de vue schématique pour l'extension, il est sans doute insuffisant pour assurer une bonne ventilation des espaces existants. Une attention aurait dû être apportée également à la partie assainie, afin d'assurer une stratégie de ventilation globale et à l'échelle de tout le projet.

Les aménagements extérieurs sont soignés et appropriés, tant par la dimension et le traitement des places d'entrée en dallages que par la végétalisation des surfaces, laissées en partie en prairie fleurie. Le principe de plantation d'arbres, associé aux dispositifs d'infiltration et de gestion des eaux claires, participe à la création d'îlots de fraîcheur et favorise le confort d'usage et la qualité des espaces extérieurs. L'accès au foyer de la salle multifonctionnelle reste toutefois peu lisible. Un travail sur le cheminement et sa mise en relation avec le reste des aménagements extérieurs aurait permis d'en améliorer la visibilité.

Le projet HYPHEN se distingue par la générosité de ses espaces de distribution et par la qualité des aménagements extérieurs. Toutefois, la stratégie consistant à démolir puis reconstruire une partie du rez-de-chaussée inférieur, la relation spatiale entre couloirs de distribution, noyaux de service et nouvel escalier, le traitement des façades de l'extension ainsi que les raccords volumétriques entre toitures, apparaissent peu convaincants. Le jury estime que ces interventions peinent à dialoguer avec le bâtiment existant et paraissent en contradiction avec la finesse de son expression architecturale ainsi qu'avec les qualités qui le caractérisent.

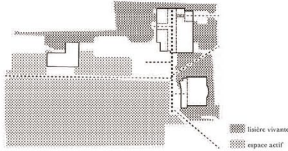
HYPHEN



Contexte

Construire la continuité

Hyphen en grec ancien, ou trait d'union en français, désigne ce qui relie deux mots pour n'en former qu'un. Le Collège du Champ-Carré à Pampigny portait, dès sa conception, cette idée de liaison. La rigueur et la clarté de son plan invitent naturellement à envisager son extension dans une double continuité : celle de la logique spatiale existante et celle des exigences programmatiques et constructives contemporaines.



L'axe fondateur demeure inchangé : le foyer central distribue, d'un côté, les espaces communs et, de l'autre, les salles de classe. L'extension prolonge cette structure comme espace de circulation, de rencontre et d'orientation. Si le plan poursuit naturellement cette structure initiale, la volumétrie quant à elle réinterprète le langage des toitures existantes sans en proposer une simple extrusion. En effet, les besoins du programme dépassent le cadre envisagé par le projet d'extension original. Ainsi, une composition plus compacte, basée sur trois volumes simples de porche équivalents, forme l'extension du Collège du Champ-Carré.

Au-delà de la continuité du plan et de la volumétrie, l'extension renforce l'ancrage du collège dans son contexte. En affirmant le rôle du pédon principal partagé avec la salle de gymnastique, le projet consolide cette séquence d'accès comme espace fédérateur de l'ensemble scolaire. Dans son prolongement, le paysage ouvert vers le Mont Tendre devient l'horizon naturel du collège, tandis qu'une « hache vivante » souligne les limites du site et structure en son centre les espaces actifs du parvis.

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny



Prolongé dans l'extension, le foyer central devient la colonne vertébrale du collège. Ouvert et généreux, il articule les circulations, les espaces collectifs et les rencontres du quotidien.



Plan de situation



HYPHEN

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

Transformation responsable, extension rationnelle

Le projet envisage la rénovation énergétique du Collège du Champ-Carré comme une stratégie à long terme, où existant et extension forment progressivement une seule entité thermique, spatiale et constructive. Fondée sur la continuité de l'enveloppe, la rationalité structurelle et la réduction de l'empreinte environnementale, l'intervention transforme le collège en un ensemble compact, cohérent et durable.

Mesures d'assainissement

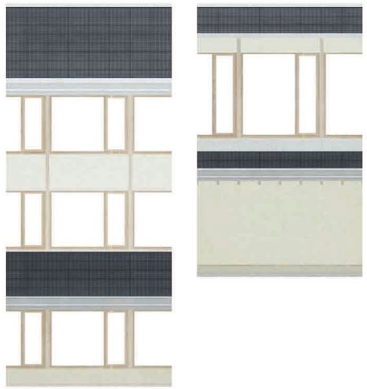
L'assainissement énergétique du bâtiment existant repose sur une amélioration ciblée de l'enveloppe afin de répondre aux exigences contemporaines de confort et de sobriété énergétique. L'augmentation des épaisseurs d'isolation, le remplacement des fenêtres et l'intégration de motorisations sur certains ouvrants améliorent significativement les performances thermiques tout en favorisant une ventilation naturelle maîtrisée. Le projet simplifie également la géométrie de l'enveloppe afin d'en renforcer la compacité et de limiter les déperditions thermiques. Une attention particulière est portée aux interfaces avec les espaces non chauffés ainsi qu'à l'intégration d'avant-toits brise-solaires et de dispositifs de protection solaire participant à la régulation passive du confort estival.

Nouvelle construction biosourcée

L'extension développe une logique constructive sobre, fondée sur une structure majoritairement en bois associée à des matériaux en terre à faible empreinte carbone. Cette matérialité confère rapidité d'exécution, réduction des émissions liées à la construction et qualité du climat intérieur.

Les éléments en terre (panneaux de terre crue, remplissages massifs et chapes coagulées) participent à l'inertie thermique du bâtiment tout en assurant une régulation hygrothermique naturelle favorable au confort des utilisateurs. Cette capacité de stockage thermique est renforcée par le lamage des dalles ainsi que par deux noyaux en béton recycé, assurant simultanément le contreventement de la structure.

L'expression architecturale de l'ensemble repose sur une matérialité continue réinterprétant le langage du bâtiment existant. L'enveloppe homogène, principalement composée d'enduits minéraux, de menuiseries bois et d'une toiture intégrant des panneaux solaires, confère au projet une identité unifiée et pérenne.



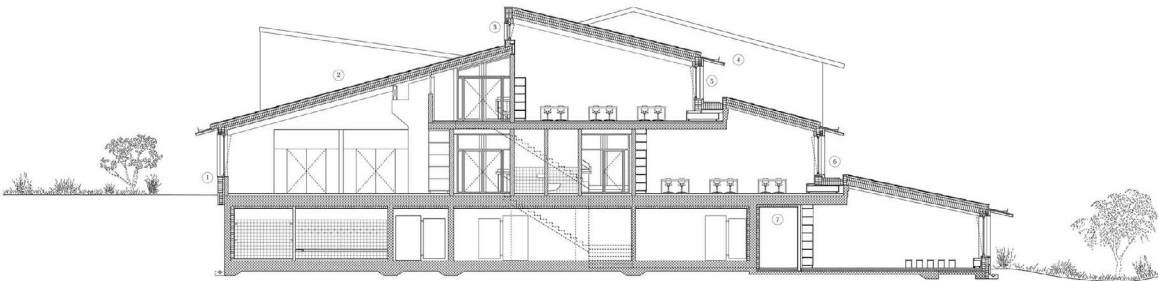
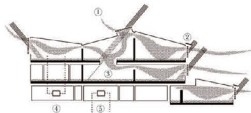
Matérialisation des façades est (gauche) et ouest (droite)

Sobriété énergétique et confort intérieur

La stratégie climatique privilégie les dispositifs passifs afin de limiter le recours aux systèmes techniques énergivores. La ventilation naturelle traversante, à travers les salles, le foyer central et l'atrium, est complétée par un système automatisé de rafraîchissement nocturne avec des ouvrants en toiture permettant d'évacuer les surchauffes estivales. Les protections solaires, constituées d'auvent-toits dimensionnés selon l'orientation des façades et de stores extérieurs, limitent apports excessifs tout en préservant les qualités lumineuses des espaces d'enseignement. La compacité du volume ainsi que l'orientation des ouvertures optimisent en pratique les gains solaires passifs en période hivernale.

Les mesures passives mises en œuvre (inertie thermique, rafraîchissement nocturne, protections solaires et compacité) constituent le socle d'une sobriété énergétique. En complément, un système de rafraîchissement passif de type géocooling, couplé à une pompe à chaleur, pourrait stabiliser les températures lors des épisodes de fortes chaleurs tout en limitant les consommations énergétiques. Une ventilation simple flux, avec récupération de chaleur peu coûteuse permettrait également de garantir un renouvellement d'air maîtrisé et performant durant la période hivernale.

- 1 ventilation naturelle traversante et rafraîchissement nocturne
- 2 auvent-toits bois-sol et store à inertie réglable
- 3 inertie thermique (éléments en terre, lamage des dalles, noyaux en béton)
- 4 ventilation simple flux (renouvellement d'air en hiver et récupération de chaleur)
- 5 PSC et géocooling (rafraîchissement passif)



Détail constructif (existant) - Coupe AA

Existant

- 1 augmentation de l'isolation périphérique (retrefil)
- 2 ajout d'isolateur sous toiture et remplacement des tuiles par des panneaux photovoltaïques
- 3 nouveaux ouvrants avec protections solaires
- 4 auvent-toits bois-sol
- 5 remplacement des fenêtres (bois bois triple vitrage) et réglage des stores à bandes existants
- 6 simplification la géométrie de l'enveloppe (ponts thermiques)
- 7 isolation contre les parties non chauffées

Composition de la toiture (existant)

- panneaux photovoltaïques	60 mm
- lamage, contre-lamage	100 mm
- écran de sous-toiture	100 mm
- isolation semi-rigide en laine de roche	27 mm
- panneaux bois 3 gis	240 mm
- chevrons 125x250	120 mm
- isolation en laine de bois entre chevrons	120 mm
- isolation entre chevrons	120 mm
- pare-vapeur	18 mm
- lamage en bois	18 mm
total	547 mm

Composition du contre-cœur (existant)

- crépi acoustique	5 mm
- isolation en polystyrène expansé	220 mm
- trappes vitrées	80 mm
- isolation en polystyrène expansé	200 mm
- lamage en ciment	5 mm
- crépi isolateur	5 mm
total	510 mm

Extension

- 8 ossature en bois local
- 9 menuiserie en bois local
- 10 cloisons intérieures en bloc de terre crue compressée
- 11 inertie thermique (régulation de l'humidité intérieure)
- 12 ouverture cintrée avec imposte ouvrant (rafraîchissement nocturne)
- 13 auvent-toit brise-sol
- 14 échelles à marches bois
- 15 fenêtres bois bois triple vitrage
- 16 bois avec engrenements intégrés

Composition de la toiture (extension)

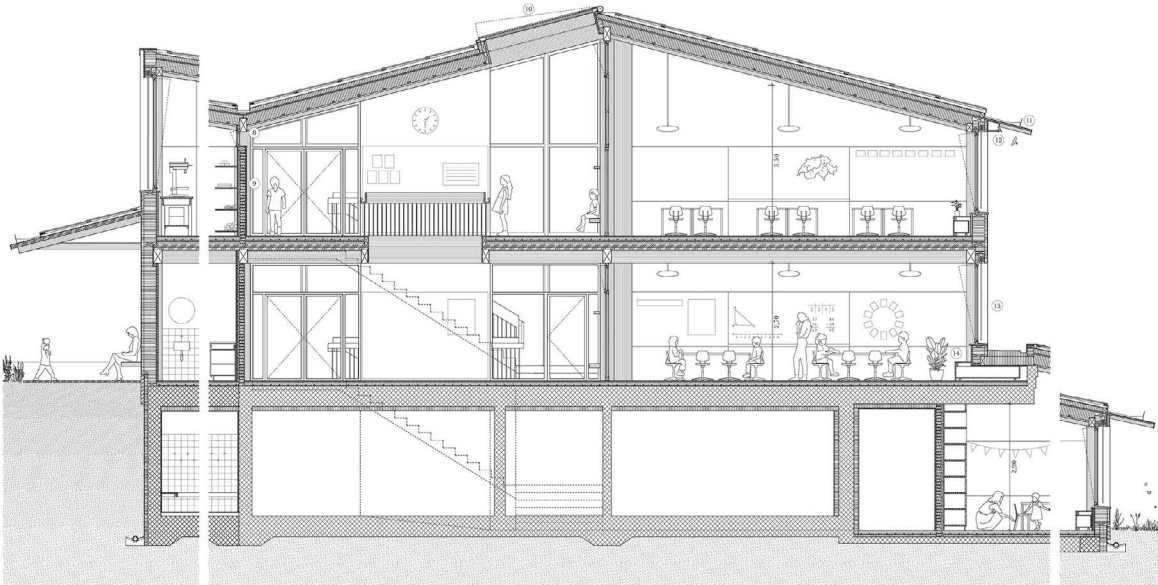
- panneaux photovoltaïques	60 mm
- lamage, contre-lamage	100 mm
- écran de sous-toiture	100 mm
- isolation semi-rigide en laine de roche	27 mm
- panneaux bois 3 gis	240 mm
- isolation en laine de bois entre chevrons	120 mm
- pare-vapeur	24 mm
- panneaux acoustiques en laine de bois minéralisée	127 mm
total	597 mm

Composition du mur de façade (extension)

- crépi à la chaux	60 mm
- parement isolant pol-endoit en fibre de bois	200 mm
- isolation en laine de bois entre ossatures	18 mm
- panneaux OSB	22 mm
- panneaux de terre crue fibrée	8 mm
- enduit d'argile	5 mm
total	223 mm

Composition de la dalle (extension-couloir)

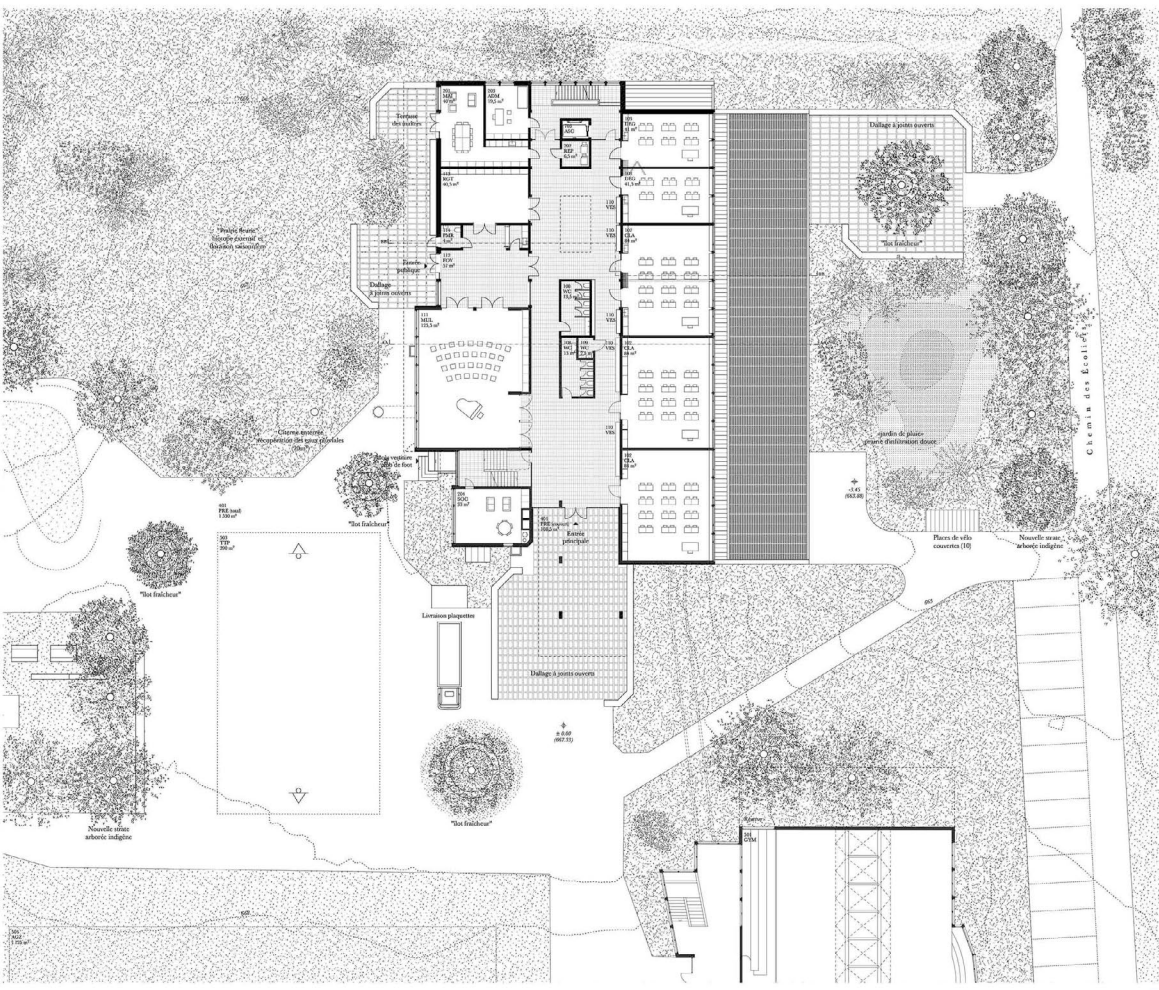
- grès cérame (continuité lège existant)	18 mm
- mortier-collé	3 mm
- chape en terre coulée avec chauffage au sol	80 mm
- isolation contre les bruits de choc	20 mm
- lamage grand-calcin	60 mm
- panneaux lamellé-croisé (100/100/40)	120 mm
- nervures lamellé-croisé (200/200)	220 mm
- panneaux acoustiques en laine de bois minéralisée	24 mm
total	437 mm



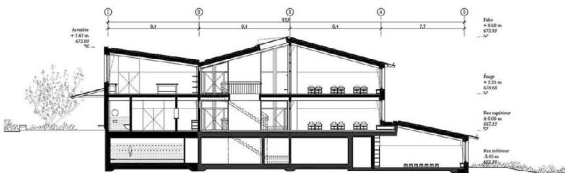
Détail constructif (extension)

HYPHEN

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny



Rex supérieur 0 0.00 (007.33)



Coupe RB

1:200

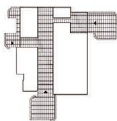
Vers un nouveau paysage scolaire

L'extension du Collège du Champ-Carré dépasse la seule augmentation de capacité scolaire: elle accompagne une transformation plus large du site en renforçant son rôle d'équipement collectif au sein du village. Avec l'intégration d'un programme public, le collège accueille désormais des usages scolaires, associatifs et événementiels. Cette évolution redéfinit le rapport entre bâtiment, paysage et espace public, où les accès, les seuils et les espaces extérieurs deviennent les éléments structurants d'un nouveau domaine scolaire et collectif.

Accès, rencontres et usages

Le projet s'appuie sur la clarté du dispositif existant afin d'en prolonger les qualités spatiales et fonctionnelles. L'axe principal, situé dans l'axe historique du collège, est maintenu et renforcé comme entrée fédératrice de l'ensemble scolaire. Les éléments caractéristiques des accès existants (larges couverts et bancs intégrés) sont repris afin de constituer un langage commun à l'ensemble du projet. Ces seuils deviennent des lieux d'attente, de rencontre et d'appropriation quotidienne, accompagnant les différents rythmes de la vie scolaire et publique.

À l'ouest, une nouvelle adresse publique prend place dans le prolongement de la salle multifonctionnelle et renforce l'ouverture du collège sur la vie communale tout en garantissant une organisation claire des usages. Selon les besoins, le foyer public peut fonctionner indépendamment du foyer scolaire afin de distinguer les flux, ou être mutualisé lors d'événements liés à la vie de l'école. Cette nouvelle entrée reprend les principes développés sur l'ensemble du site: larges avant-toits, assises intégrées et espaces ombragés protégeant les usages vers l'extérieur. Plus en retrait, le pôle administratif et la salle des maîtres bénéficient de leur propre terrasse de plein pied.



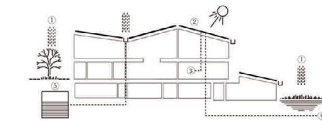
À l'est, une nouvelle adresse dédiée aux classes 1-2P complète cette organisation. Directement connectée au chemin des écoliers au niveau inférieur, elle offre aux plus jeunes un accès privilégié à leur propre préau, ponctué à une échelle adaptée tout en restant intégré à l'ensemble scolaire. Là encore, un large avant-toit, des bancs continus, et la plantation d'un nouvel arbre structurent l'entrée et apportent ombrage et confort d'usage.

Stratégie paysagère et climatique

L'organisation intérieure prolonge cette logique d'orientation de part et d'autre du foyer central prenant place d'un côté, les espaces publics, administratifs et d'activités et de l'autre, les salles d'enseignement. Ces deux fronts ouvrent chacun sur un paysage extensif conçu comme un espace tampon entre le collège et le domaine public.

Prairies fleuries et zones inondables composent un paysage évolutif accompagnant les cycles saisonniers et inscrivent l'apprentissage dans une sensibilisation directe au vivant. Constitué d'une végétation indigène extensive et nécessitant peu d'entretien, ces espaces améliorent le microclimat du site tout en offrant des habitats favorables à la faune locale et aux pollinisateurs.

- 1 prairie inondable, lieu de fraîcheur et dallage à joints ouverts
- 2 pentures solaires (photovoltaïques et thermiques)
- 3 électricité et eau chaude sanitaire
- 4 mutualisation des surplus à travers le réseau existant



Le préau existant est lui aussi réqualifié et élargi afin d'accueillir des usages plus variés. La surface asphaltée est ponctuée d'îlots de fraîcheur et de zones végétalisées perméables visant à introduire ombrage, infiltration et usages informels au cœur du préau. Ces dispositifs associent plantations d'arbustes et de grands arbres caducs, assises intégrées et surfaces perméables permettant l'absorption naturelle des eaux pluviales. Ils participent à la réduction des îlots de chaleur tout en créant de nouveaux lieux de pause, de rencontre et d'appropriation quotidienne.

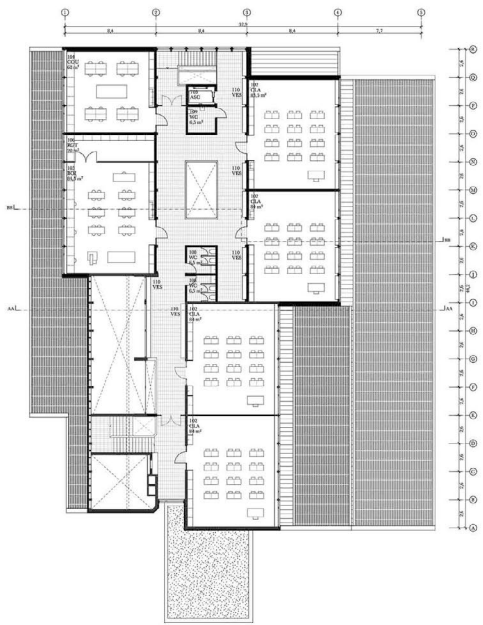
La gestion des eaux pluviales devient ainsi un élément constitutif du projet paysager. Les eaux de toiture sont récupérées dans une citerne enterrée destinée à l'arrosage des espaces verts ainsi qu'à l'alimentation des sanitaires. Les prairies inondables, les surfaces perméables et les dallages à joints ouverts aux seuils favorisent quant à eux la rétention temporaire, l'infiltration et l'évapotranspiration des eaux pluviales, limitant le ruissellement et améliorant le confort microclimatique du site.

Les larges pans de toiture inclinés participent enfin pleinement à la stratégie énergétique du projet. Leur orientation est-ouest permet l'intégration cohérente de surfaces solaires couvrant l'ensemble des toitures. Les panneaux photovoltaïques assurent une production locale d'électricité renouvelable dont les surplus peuvent être mutualisés via le réseau existant, tandis que des panneaux solaires thermiques participent à la production d'eau chaude sanitaire durant la période estivale.

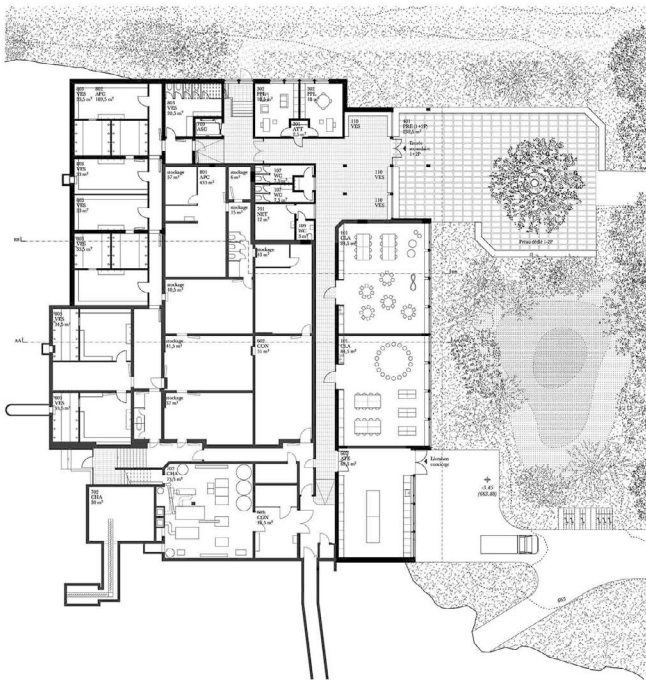


HYPHEN

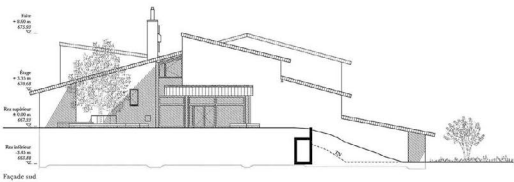
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny



Rez +0.33 (879.88)



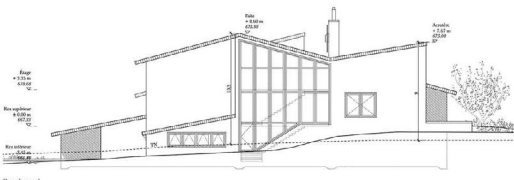
Rez inférieur -0.43 (863.88)



Façade sud



Façade est



Façade nord



Façade ouest

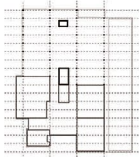
Une construction pour le temps long

L'extension du Collège du Champ-Carré s'inscrit dans la continuité constructive et spatiale de l'existant. Le projet prolonge la trame structurelle et les principes d'organisation du collège tout en les réinterprétant à travers une construction contemporaine en bois préfabriqué pensée pour la flexibilité et l'évolution des usages. Cette continuité assure une lecture claire de l'ensemble scolaire tout en offrant une grande capacité d'adaptation dans le temps.

Structure flexible

Le projet repose sur une unité structurelle simple: trois travées de portée équivalente (salles-foyer-salles), directement fondées sur l'unité de base existante, la salle de classe. La régularité des modules et les portes réduites rationalisent la structure tout en offrant une grande souplesse d'aménagement: les salles peuvent évoluer, être regroupées ou subdivisées selon les besoins.

L'extension reformule la volumétrie existante selon les principes d'une construction rationnelle en bois. Les porte-à-faux importants, les transferts structurels complexes ou les géométries coïncides sont volontairement évités au profit d'un volume simple et compact, où les charges sont transmises directement vers le bas. Cette logique permet d'exploiter au maximum les capacités portantes du socle existant en béton tout en limitant les interventions structurelles lourdes.



Le système constructif repose sur une structure poteaux-poutres en bois local associée à une dalle nervurée bois-bois. Les éléments porteurs sont dimensionnés selon les qualités spécifiques des essences utilisées: sommiers en hêtre pour les fortes sollicitations, poutres et colonnes en épicéa pour la structure courante. Cette construction simple et fiable optimise la préfabrication, la rapidité de montage et la coordination des corps de métier grâce à une structure entièrement bois, y compris pour les dalles.

Le contreventement est assuré par deux nœuds en béton recyclé regroupant circulations verticales et locaux sanitaires. Concentrés au centre du dispositif, ces éléments stabilisateurs libèrent entièrement les façades et les cloisons périphériques de toute fonction portante, permettant une évolution plus libre des espaces dans le temps.

Phasage maîtrisé

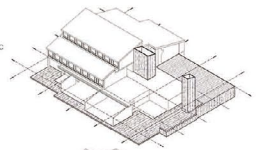
La stratégie de phasage vise à minimiser l'impact des travaux sur la vie scolaire tout en maintenant le fonctionnement du collège durant la durée du chantier.

En premier lieu, l'extension peut être réalisée tandis que l'activité scolaire est maintenue dans le bâtiment existant. La classe de 12th peut temporairement être accueillie dans l'actuelle salle multiusage durant l'agrandissement du niveau inférieur.

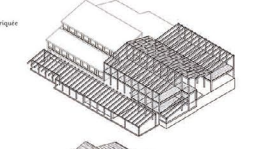
Une fois l'extension achevée, l'assainissement énergétique du bâtiment existant peut être entamé. En effet, la nouvelle aile ayant été dimensionnée pour accueillir le même nombre de salles de classe que le bâtiment actuel, les activités scolaires peuvent y être transférées durant les travaux de rénovation. Cette stratégie évite le recours à des structures provisoires ou à des relocalisations extérieures.

Enfin, une fois rénovés et réunis, existant et extension fonctionnent comme un seul bâtiment cohérent, capable d'articuler de manière fluide les usages scolaires, publics et collectifs dans une structure flexible, rationnelle et pérenne.

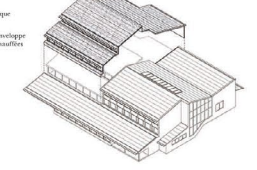
Phase 1: Socle en béton recyclé
extension du radier et de l'axe PC
nœuds de contreventement



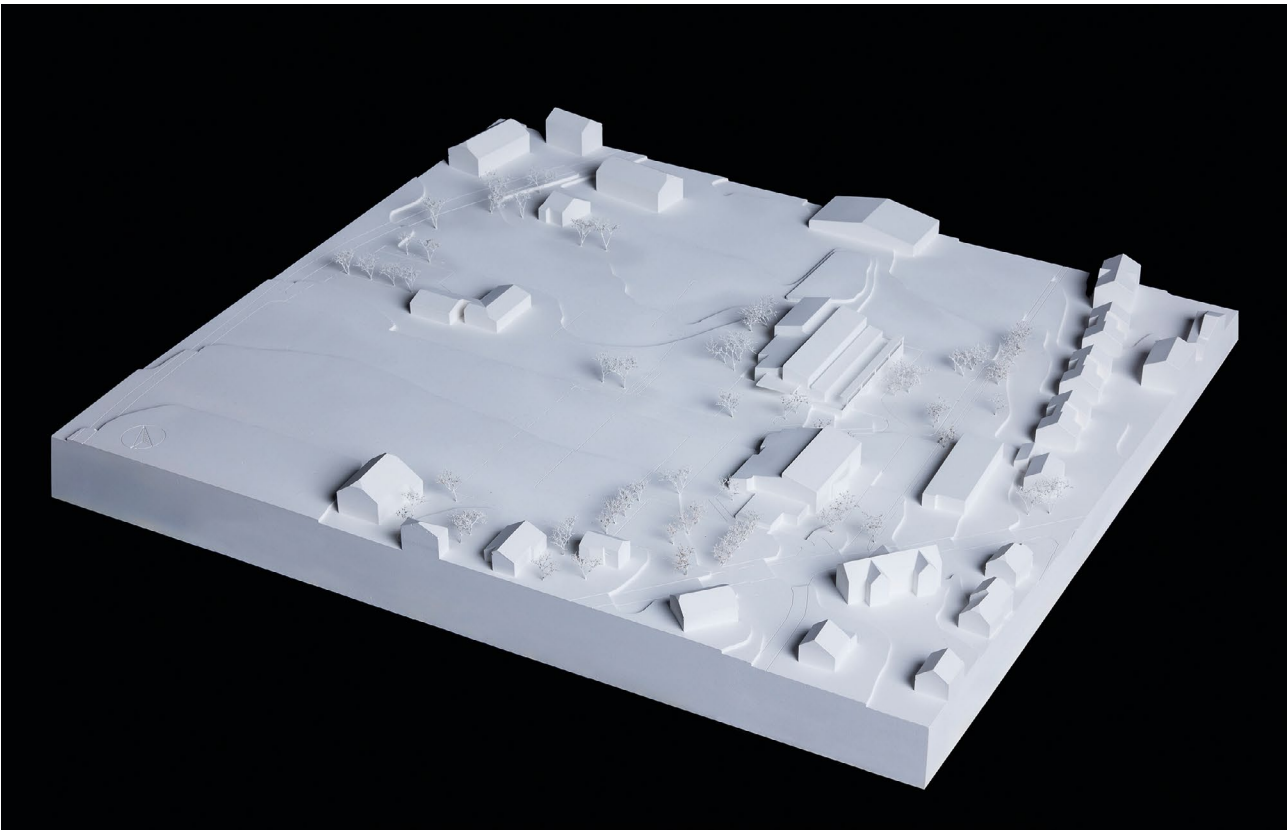
Phase 2: Ossature en bois préfabriquée
structure poteaux-poutres
dalle nervurée bois-bois



Phase 3: Assainissement énergétique
remplacement des Redores
simplification géométrique de l'enveloppe
isolation contre les ponts thermiques
retards (pont d'inertie)

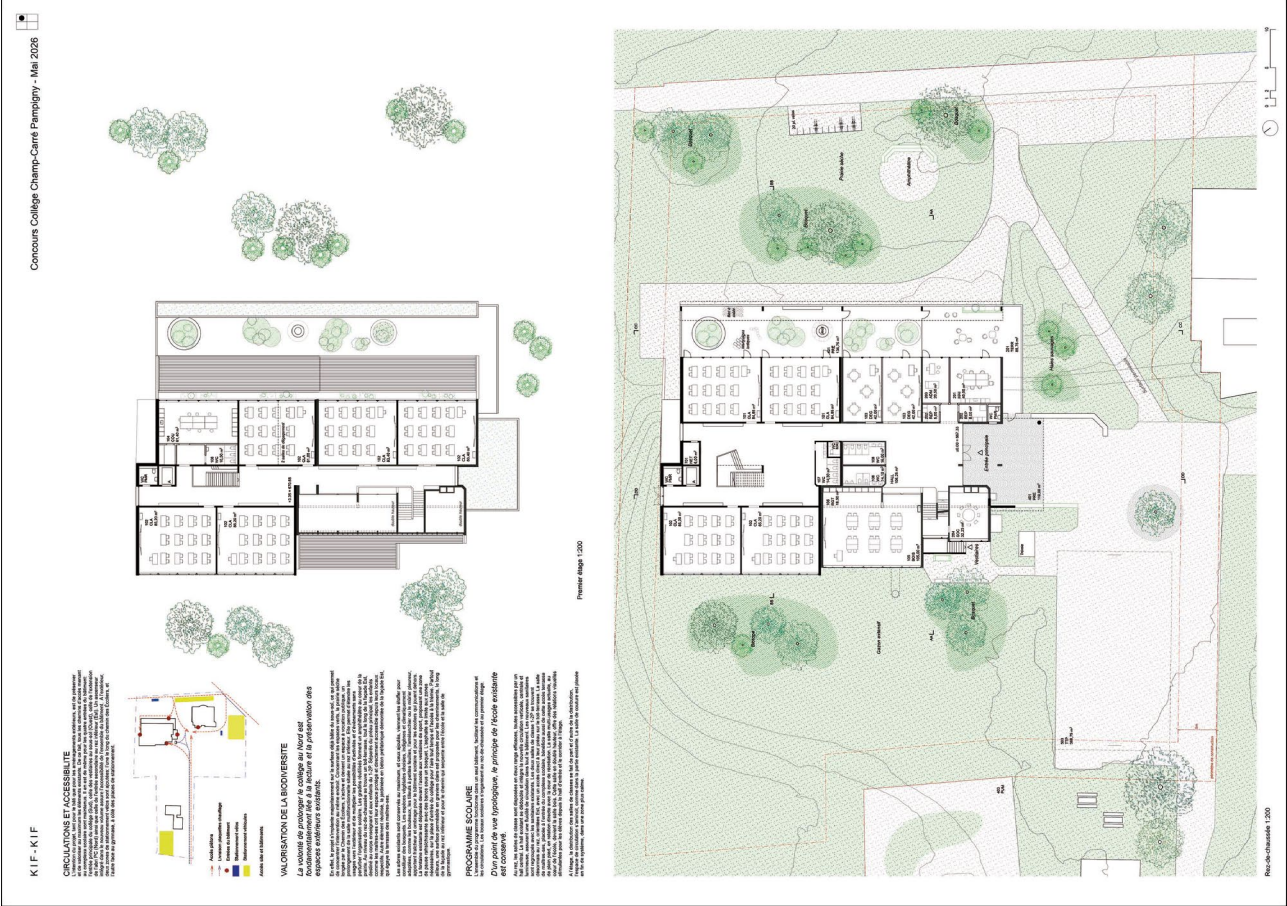
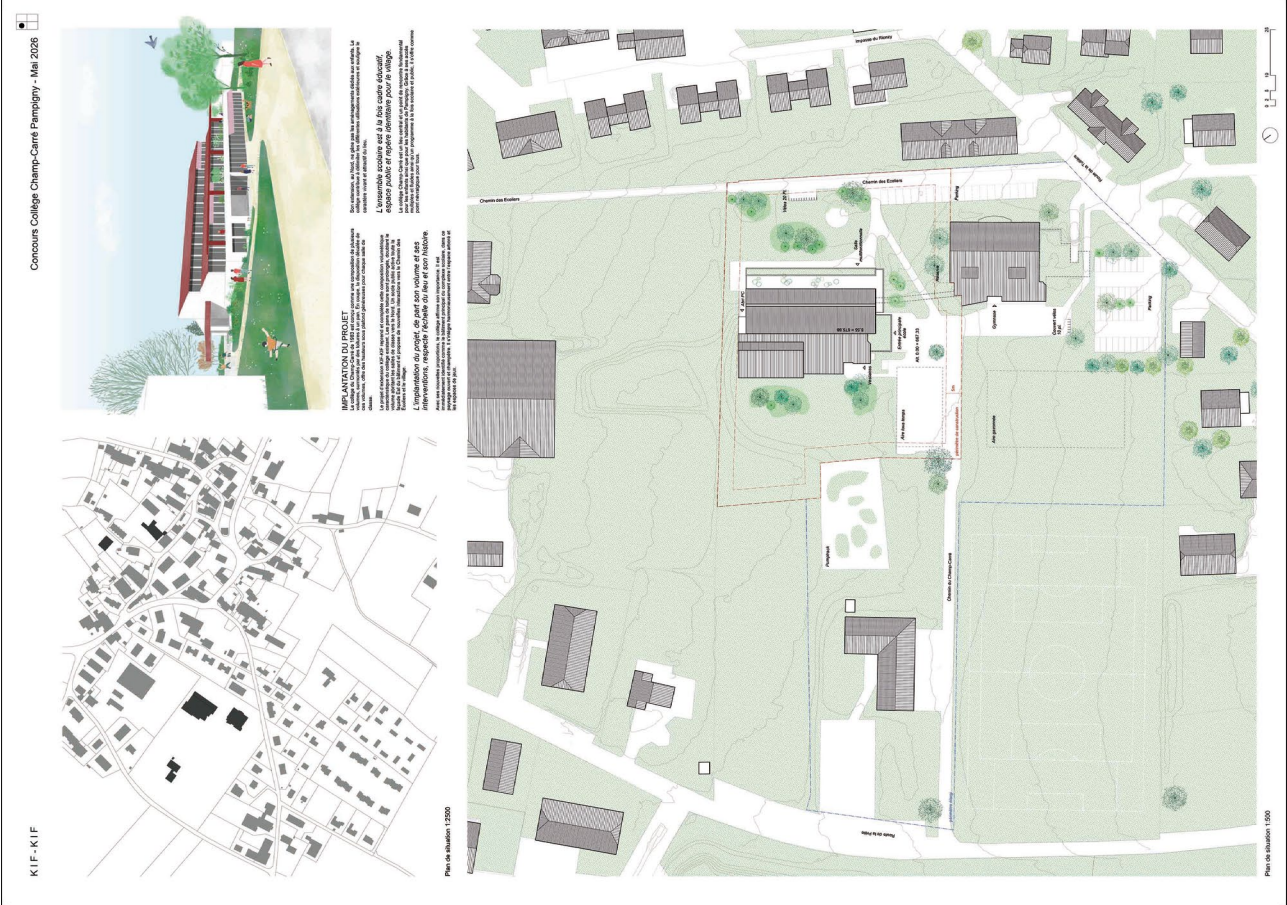


9. AUTRES PROJETS RENDUS



3 – KIF-KIF

Architecte	Giorla & Trautmann Architectes SA
Lieu	CH - Sierre
Collaborateur-ices	Jean Gérard Giorla, Lara Giorla, Camille Paragon, Blandine Menoud



Concours Collège Champ-Carré Pampigny - Mai 2028

K.I.F. - K.I.F

Couper DC1 1/200

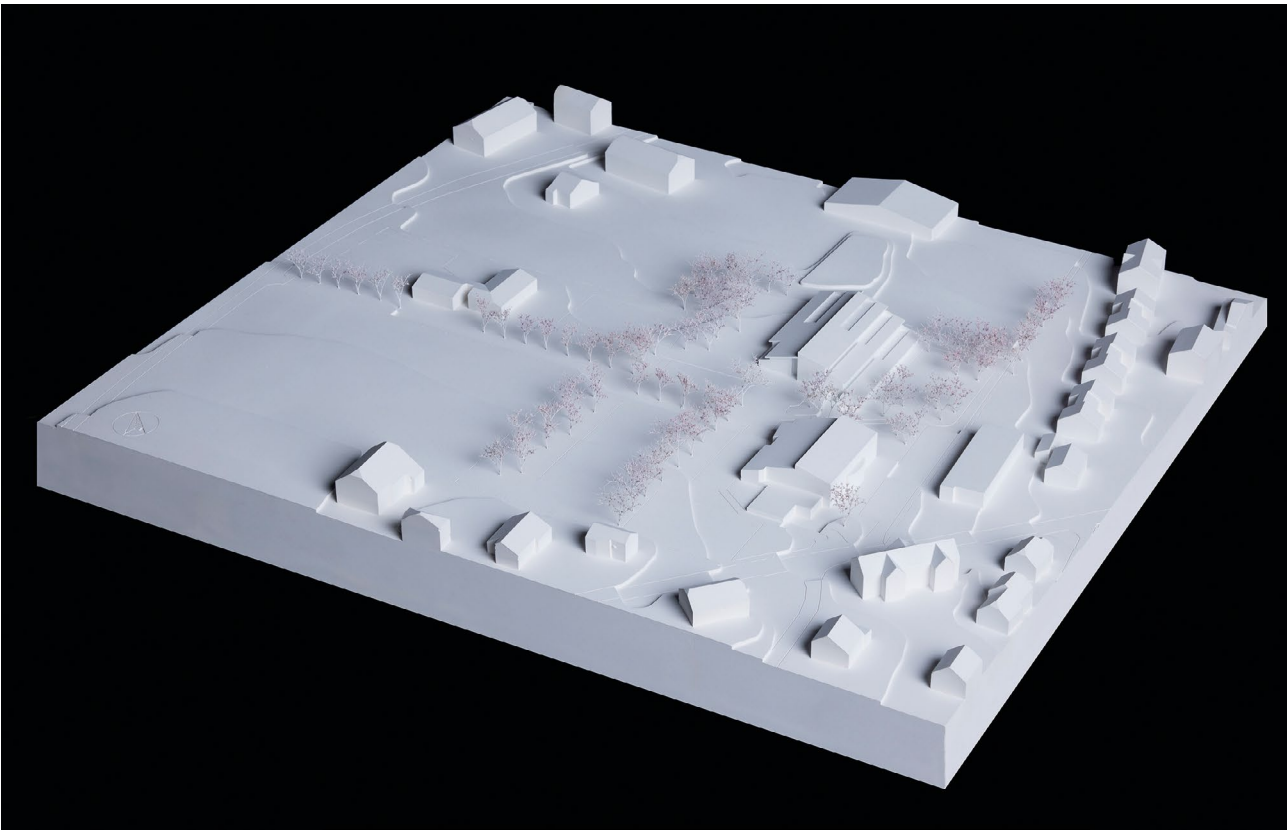
Couper DC2 1/200

Couper DC3 1/200

Couper DC4 1/200

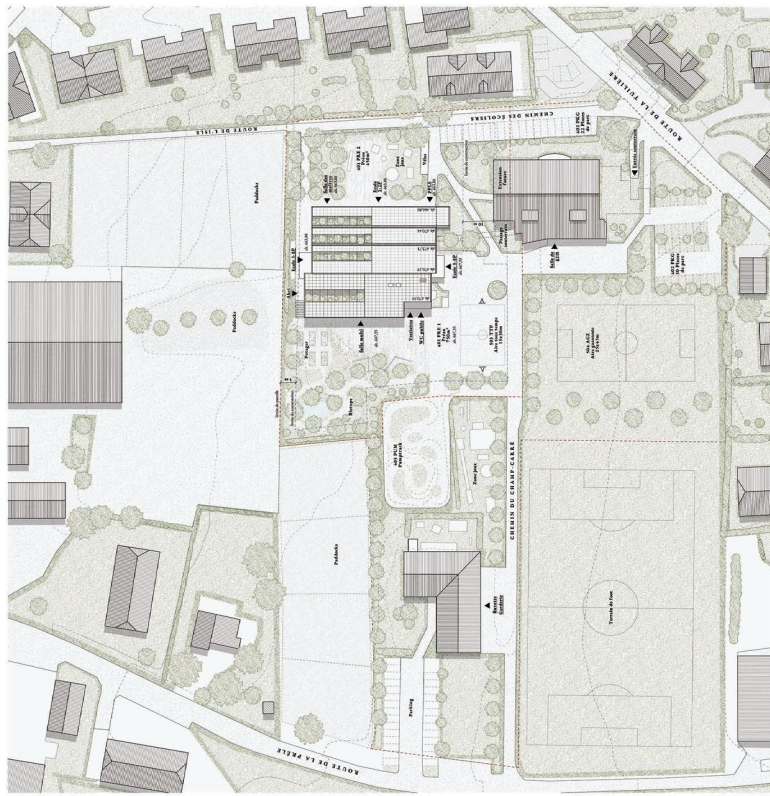
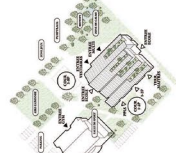
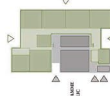
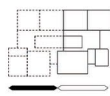
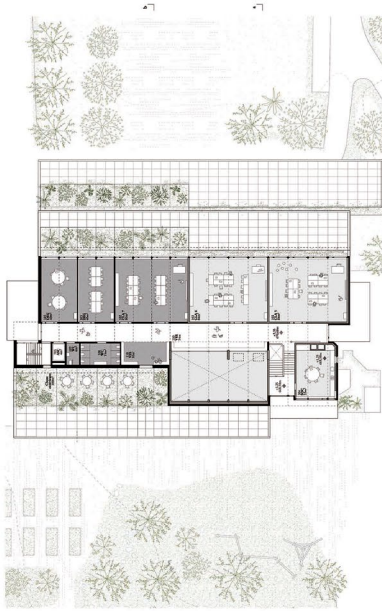
Couper DC5 1/200

[illegible]



4 – JANUS

Architecte	Atelier Dimanche Architectes Sàrl
Lieu	CH - Sion
Collaborateur·ices	Tamara Henry, Mathieu Robitaille, Tobias Van Hecke



The architectural drawings for the Janus school project include a site plan, floor plans, and elevations. The site plan shows the school's location within a larger context, including a parking lot and surrounding greenery. The floor plans show the layout of the school building, including classrooms, a library, and a cafeteria. The elevations show the exterior of the school building, featuring a modern design with large windows and a flat roof. The drawings are labeled with 'Janus' and 'Architect: [Name]'.

PROJET

Site plan showing the school building, playground, and surrounding landscape. The building is labeled 'JANUS' and the playground is labeled 'JANUS PLAYGROUND'.

Floor Plan

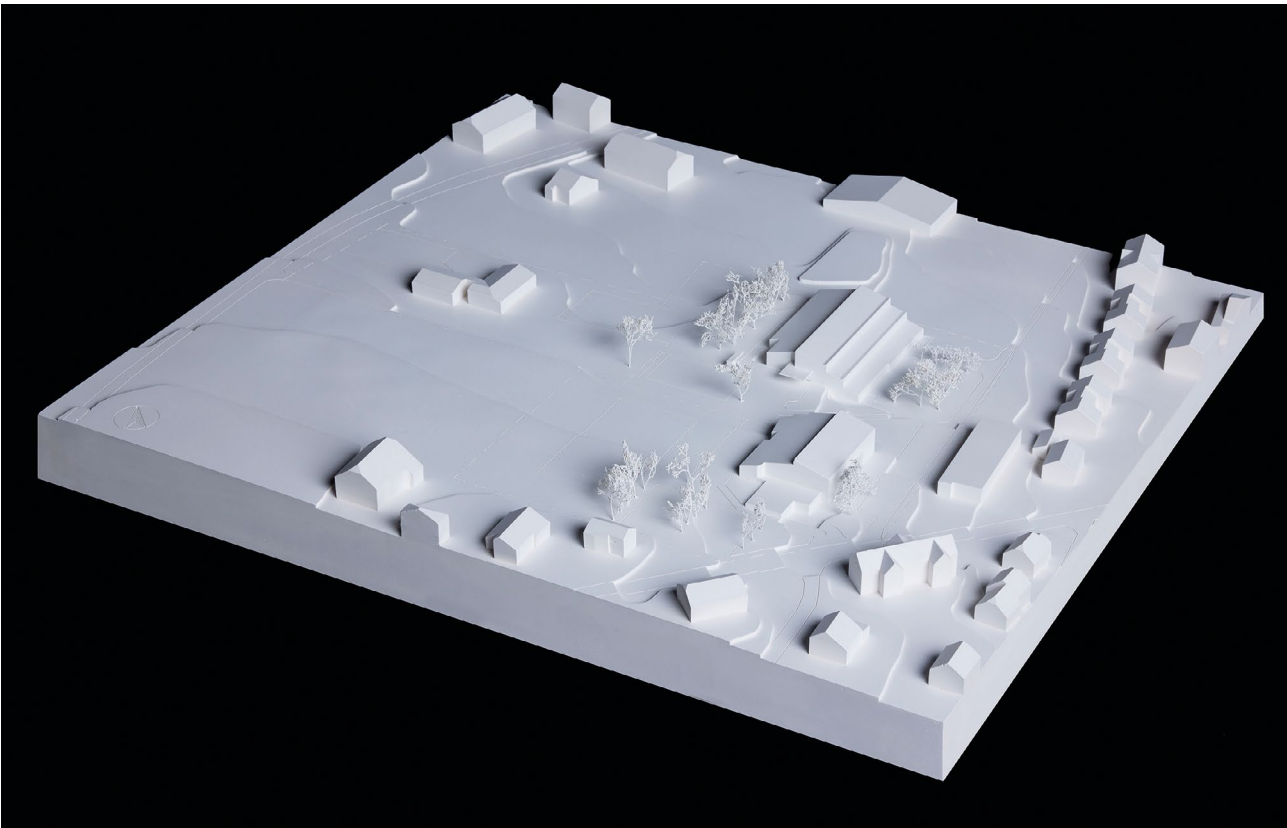
Architectural floor plan of the school building, showing various rooms and their layout. The plan is labeled 'JANUS' and includes a legend for room types: Classroom, Office, Library, and others.

Cross-sections

Two cross-sections of the building, showing the internal structure and the relationship between the building and the landscape. The sections are labeled 'JANUS' and include a legend for materials and construction details.

Legend

Legend for the architectural drawings, including room types, materials, and construction details.



5 – All together

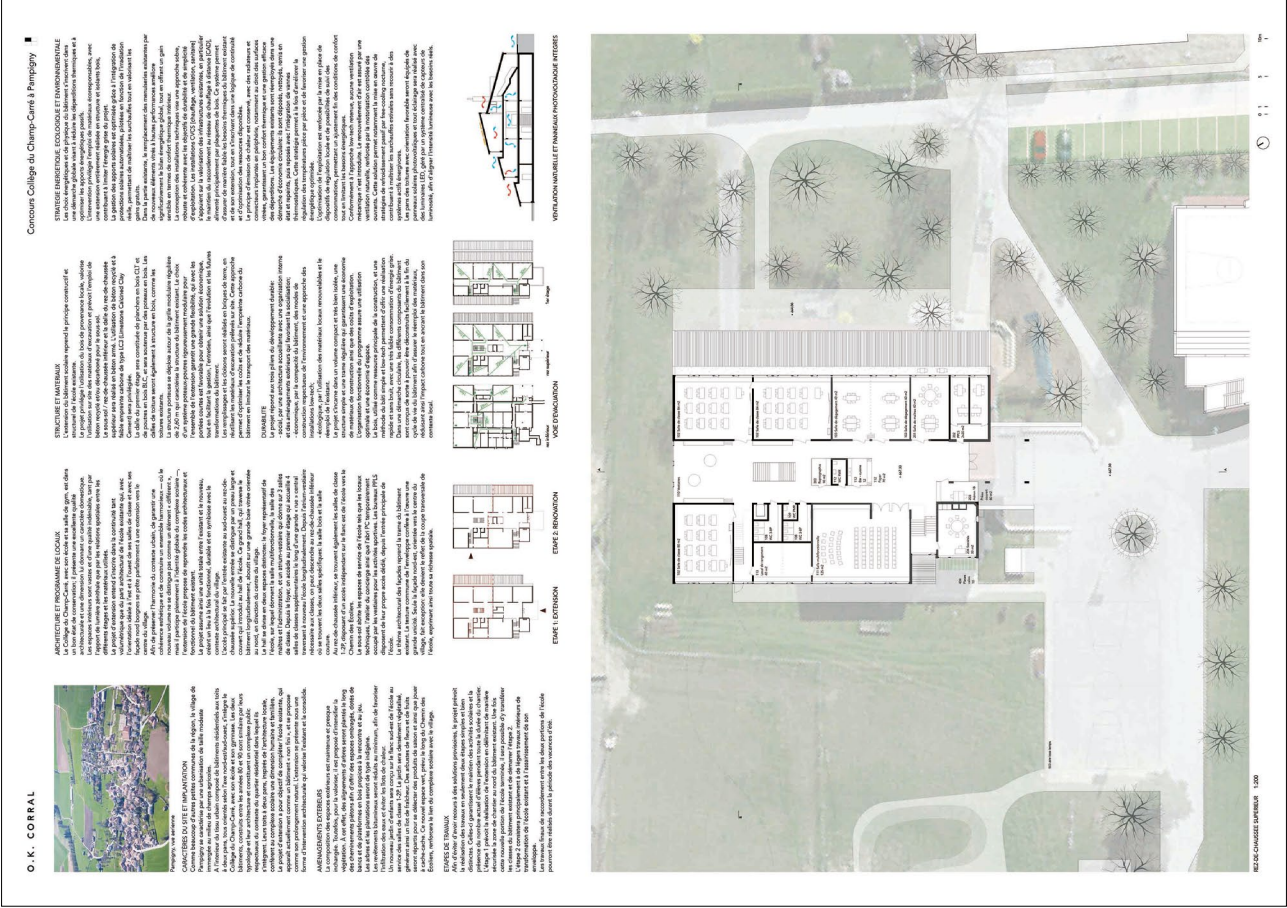
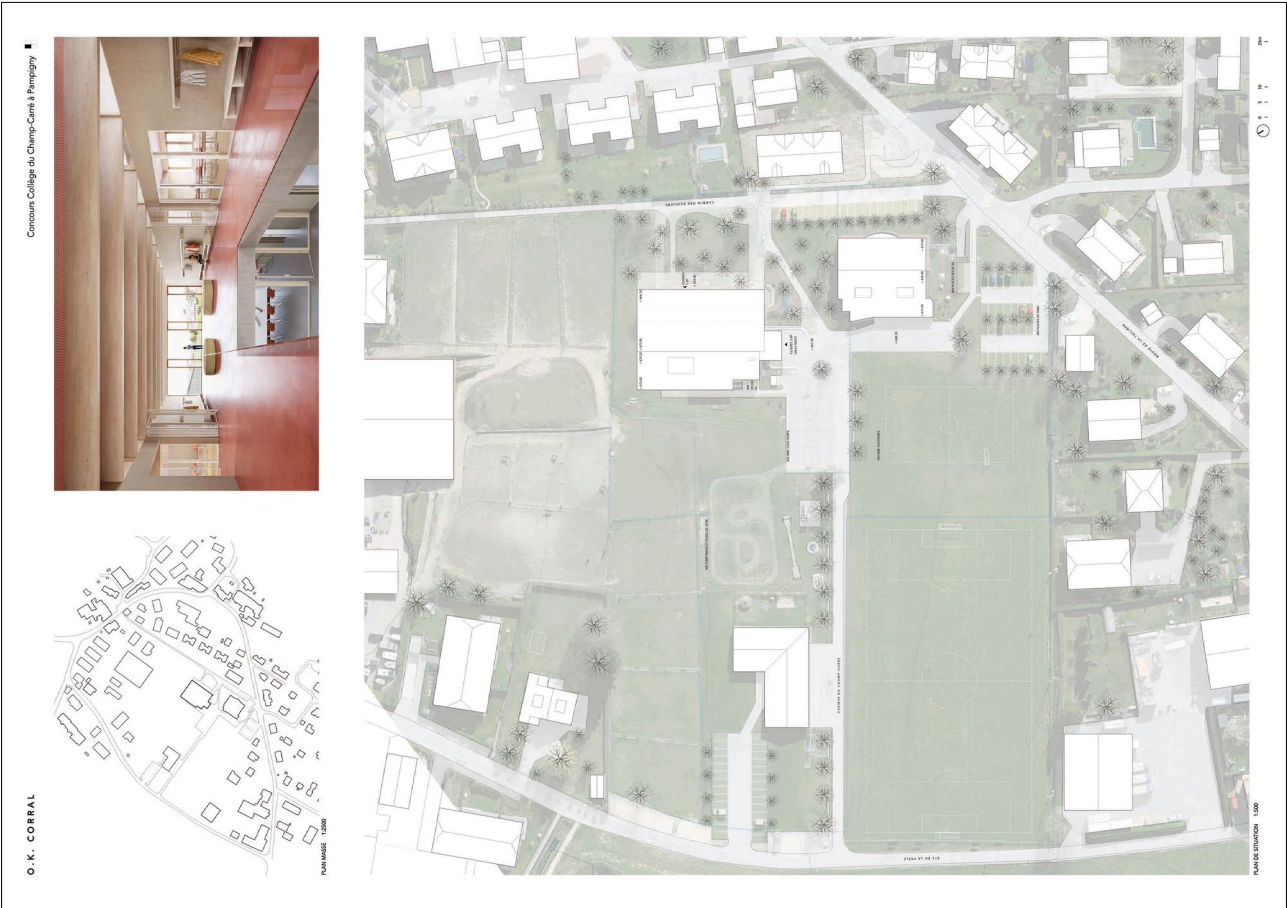
Architecte	Matteo Rossetti
Lieu	I - Milan

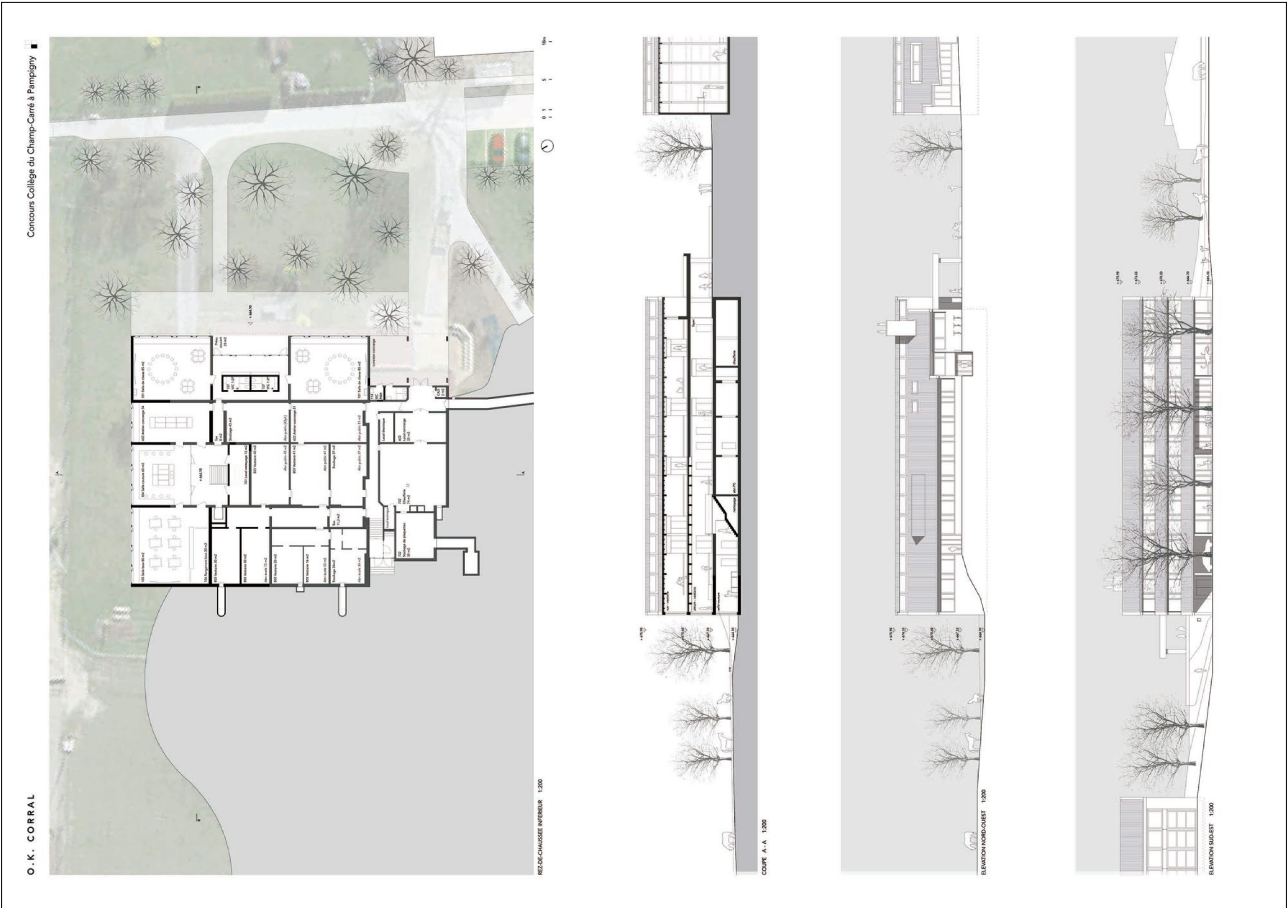
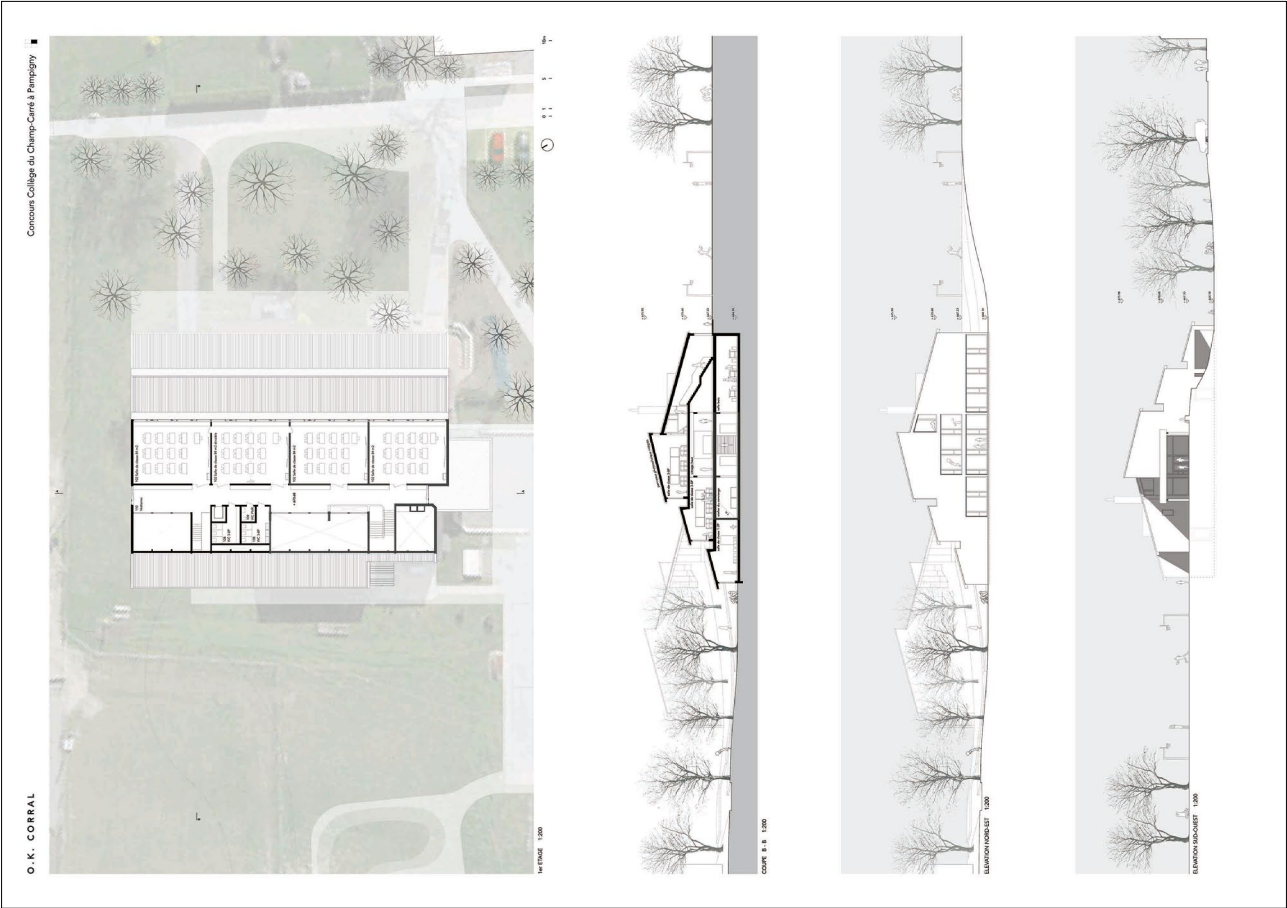




6 – O.K. CORRAL

Architecte	ENRICO GARBIN _ 2 architetti SAGL Enrico Garbin
Lieu	CH - Lugano
Collaborateur·ices	Patrice Schaer
Consultant·es	Passera e Associati SA Studio di Ingegneria Civile SA AFRY Suisse SA, (CVCS et physique du bâtiment) OLOS Atelier SAGL (paysage) Salvatore Guzzo (image 3D)

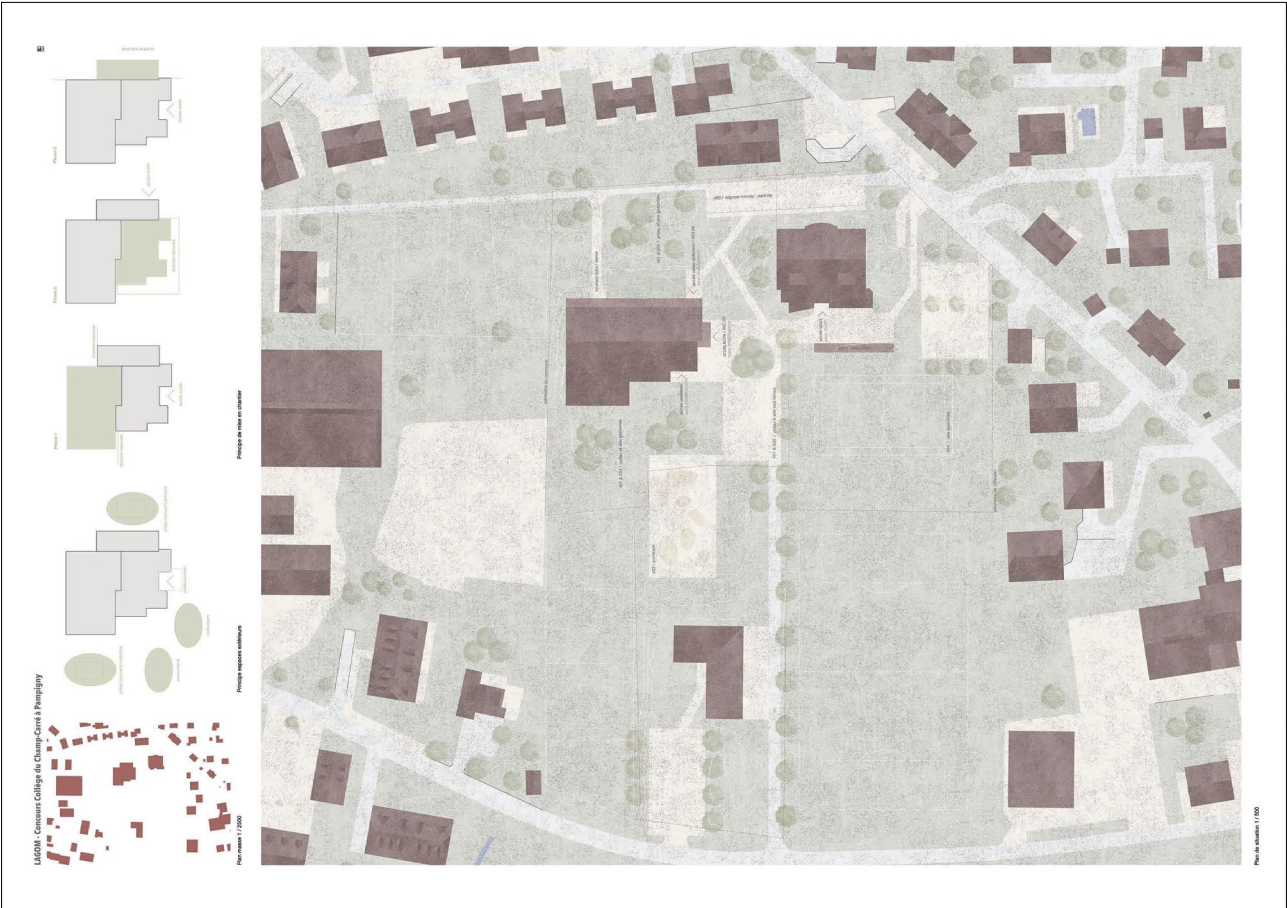
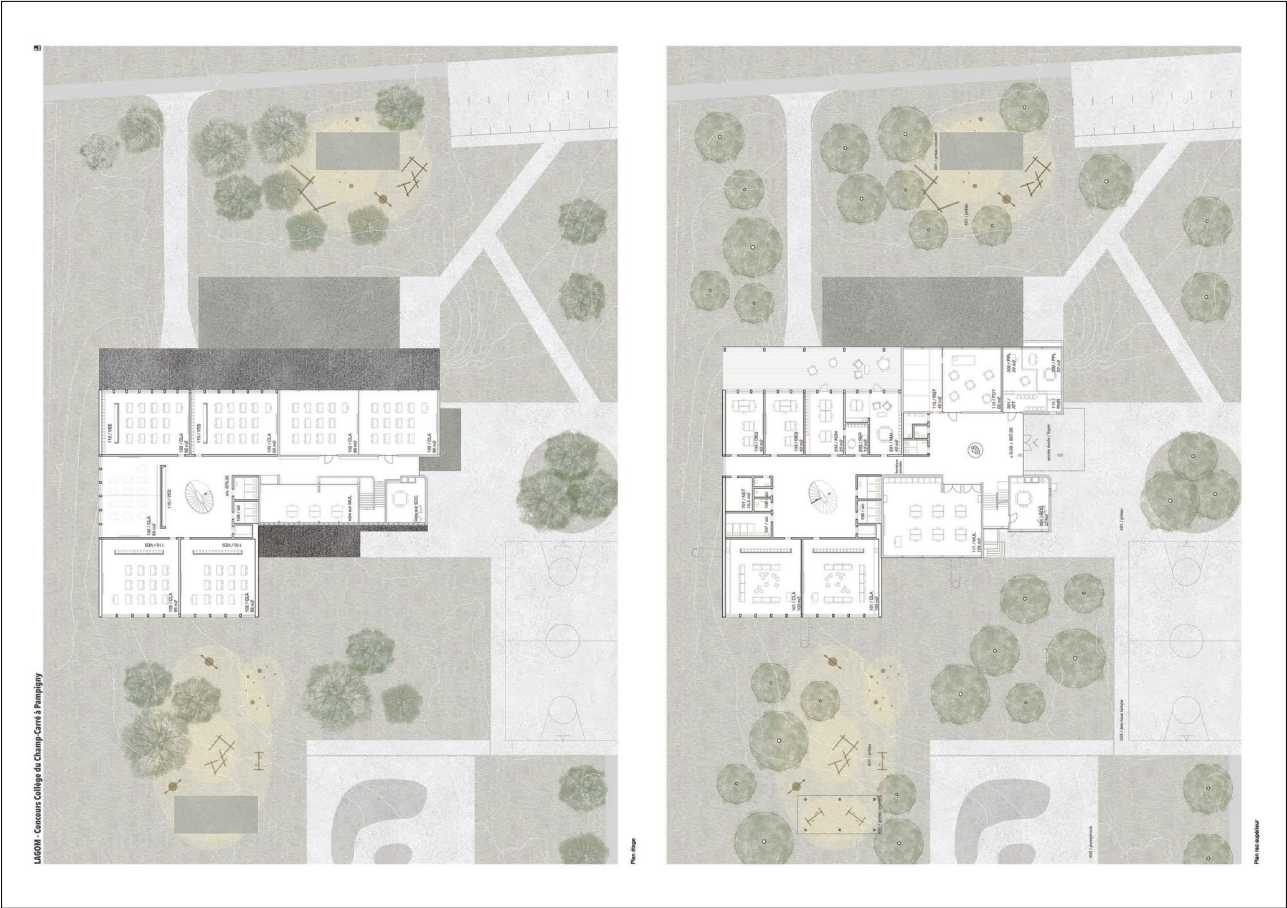






7 – LAGOM

Architecte	RBRC architectes Rey Basso Ricci Cholet architectes Sàrl Paolo Basso Ricci
Lieu	CH - Fribourg
Collaborateur·ices	Frédéric Chollet, Christian Rodrigues
Consultant·es	Enoki (Loïc Simon)



LYCÉE - Lycée de la Vallée de la Sèvre

Durabilité globale et intégrée

Le Lycée de la Vallée de la Sèvre est un projet de construction d'un lycée polyvalent de 1200 places, situé dans la commune de La Vallée de la Sèvre. Le projet est porté par le Département de la Vendée et le Lycée de la Vallée de la Sèvre. Le projet est porté par le Département de la Vendée et le Lycée de la Vallée de la Sèvre.

Réduction des coûts du cycle de vie

Le Lycée de la Vallée de la Sèvre est un projet de construction d'un lycée polyvalent de 1200 places, situé dans la commune de La Vallée de la Sèvre. Le projet est porté par le Département de la Vendée et le Lycée de la Vallée de la Sèvre. Le projet est porté par le Département de la Vendée et le Lycée de la Vallée de la Sèvre.

Durabilité, budget carbone et matérialisation

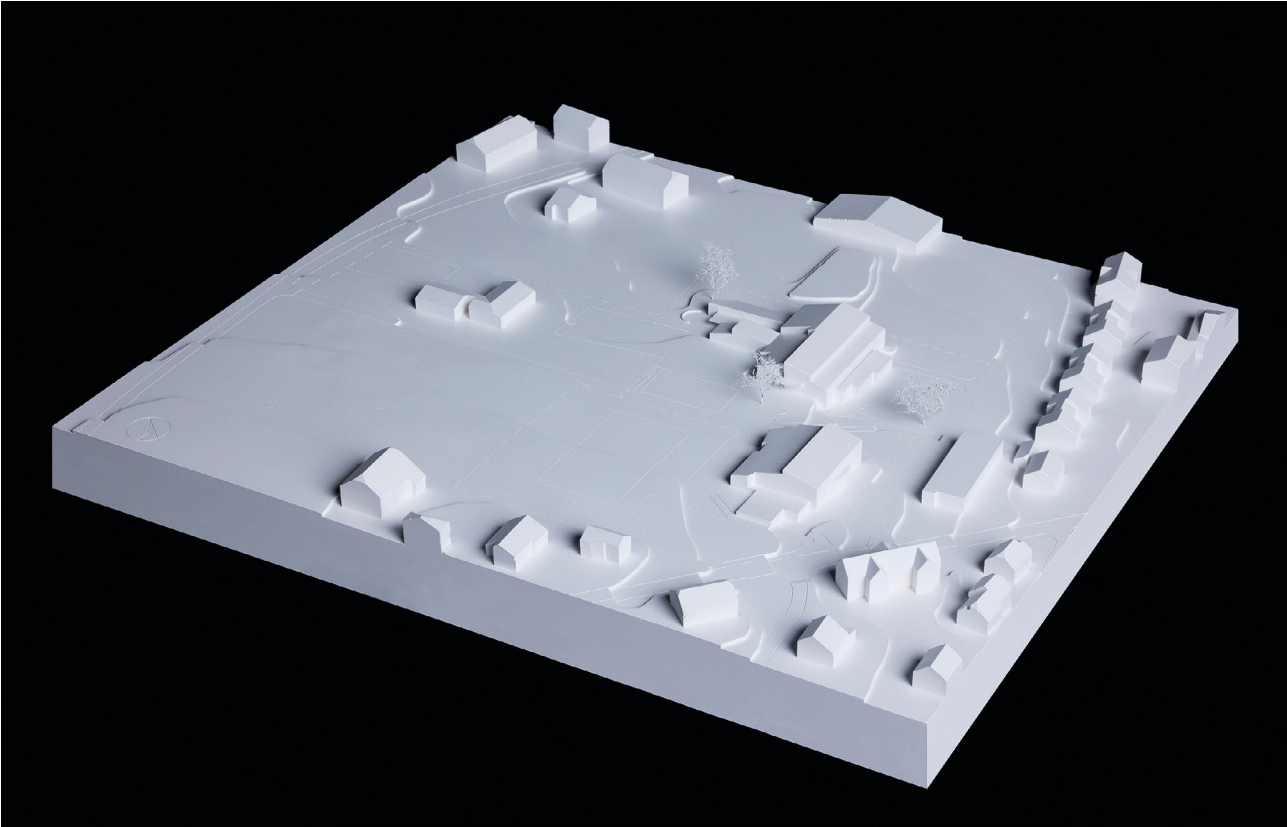
Le Lycée de la Vallée de la Sèvre est un projet de construction d'un lycée polyvalent de 1200 places, situé dans la commune de La Vallée de la Sèvre. Le projet est porté par le Département de la Vendée et le Lycée de la Vallée de la Sèvre. Le projet est porté par le Département de la Vendée et le Lycée de la Vallée de la Sèvre.

Concept architectural / 1/20

Le Lycée de la Vallée de la Sèvre est un projet de construction d'un lycée polyvalent de 1200 places, situé dans la commune de La Vallée de la Sèvre. Le projet est porté par le Département de la Vendée et le Lycée de la Vallée de la Sèvre. Le projet est porté par le Département de la Vendée et le Lycée de la Vallée de la Sèvre.

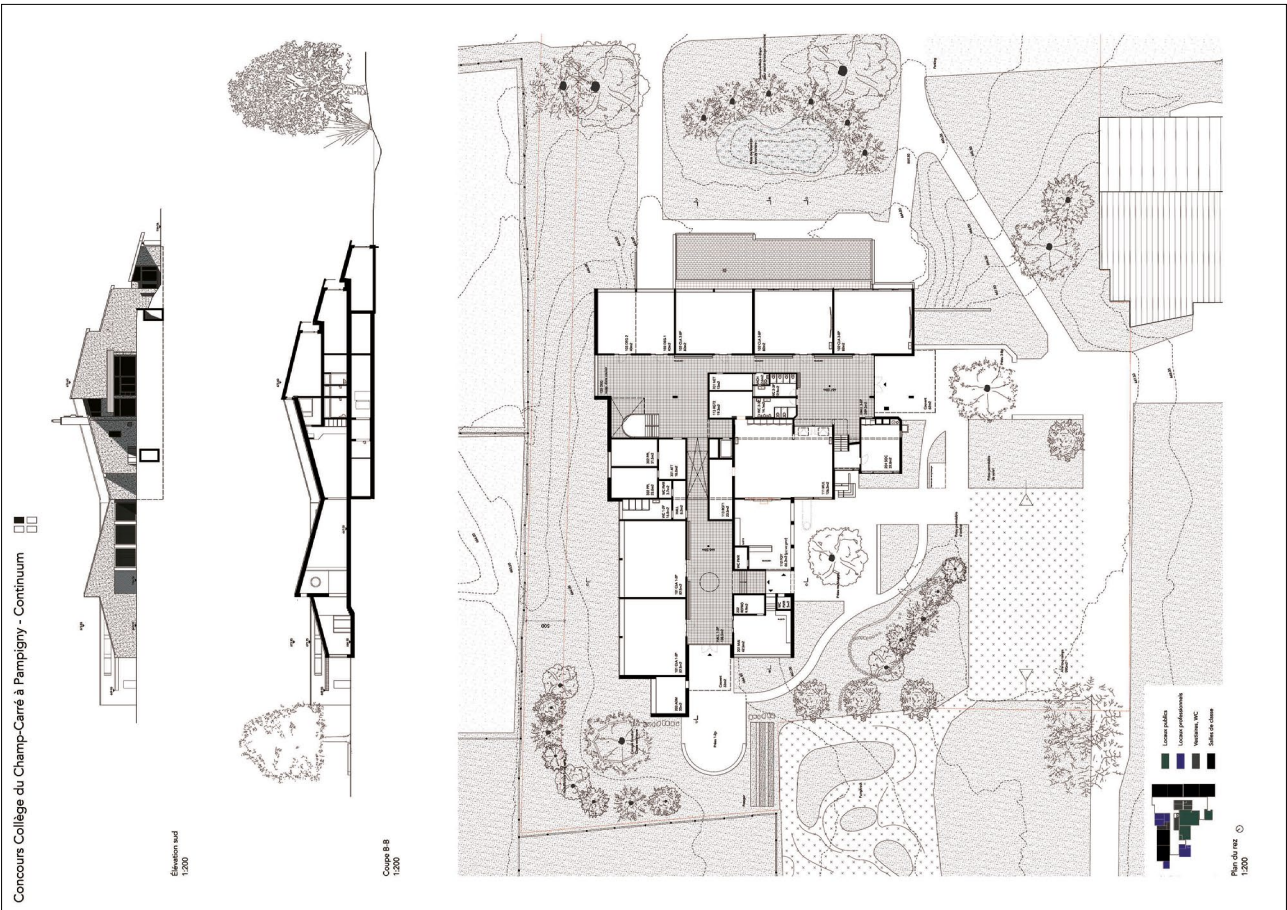
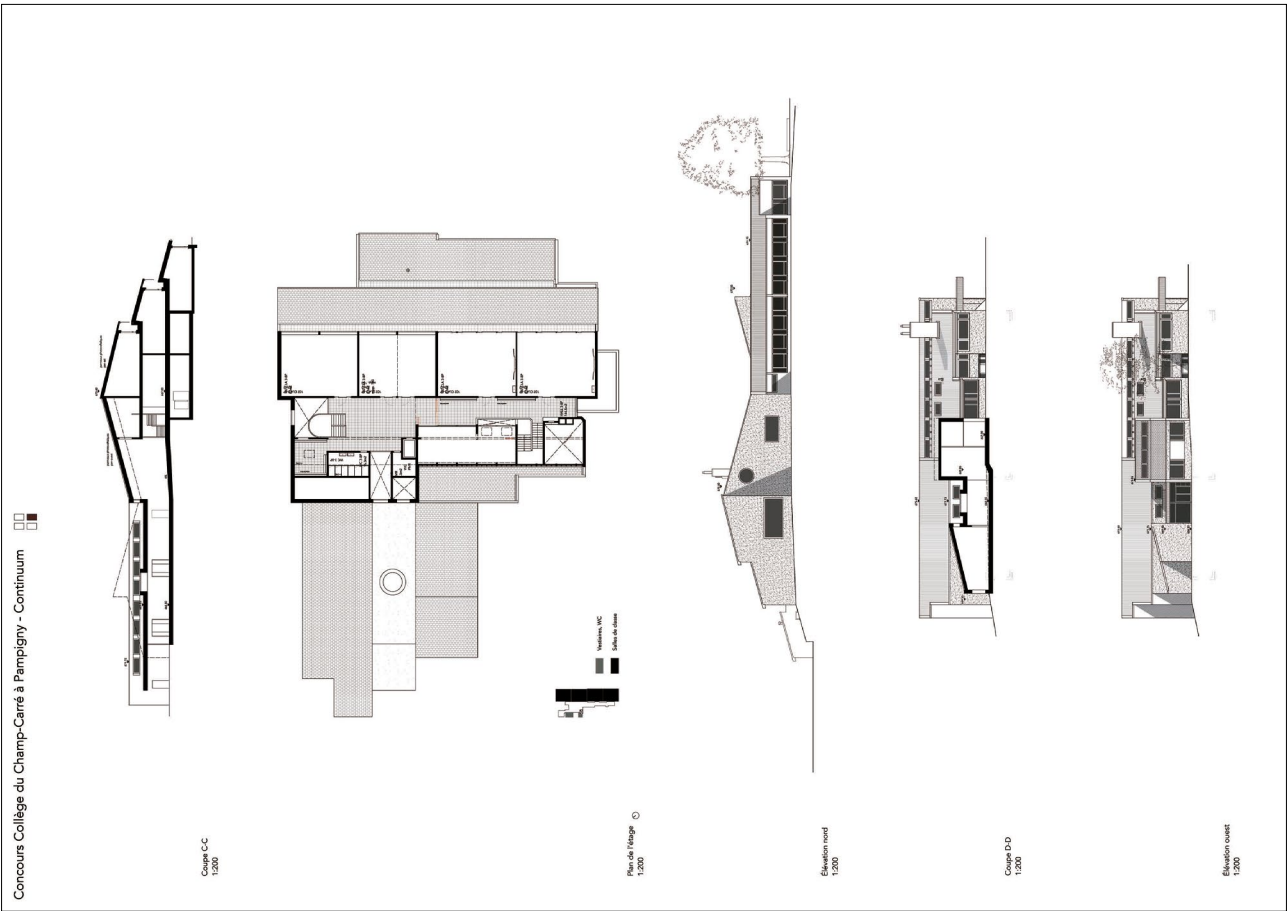
Concept architectural / 1/20

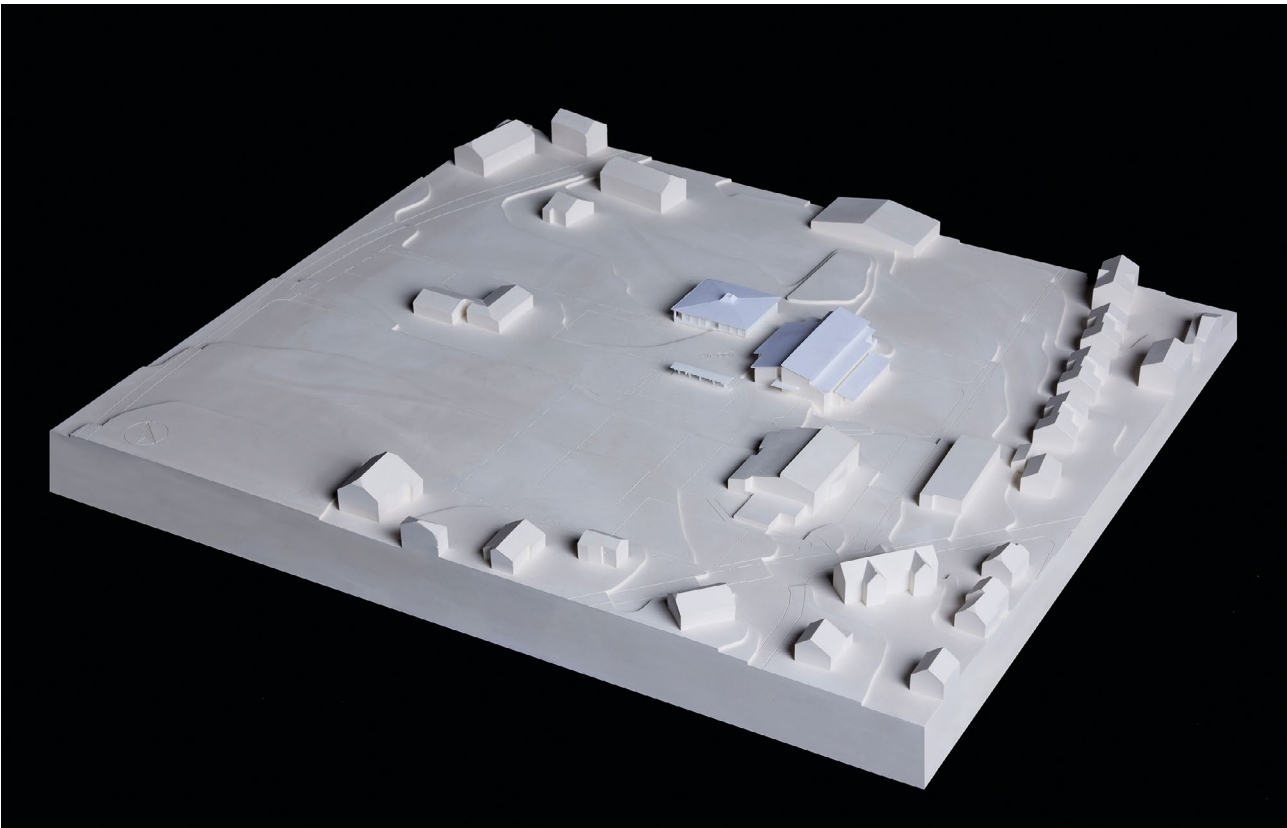
Le Lycée de la Vallée de la Sèvre est un projet de construction d'un lycée polyvalent de 1200 places, situé dans la commune de La Vallée de la Sèvre. Le projet est porté par le Département de la Vendée et le Lycée de la Vallée de la Sèvre. Le projet est porté par le Département de la Vendée et le Lycée de la Vallée de la Sèvre.



9 – Continuum

Architecte	Philippe Le Roy architectes Sàrl Philippe Le Roy
Lieu	CH - Nyon
Collaborateur·ices	Olivier Lutjens, Valentin Rey
Consultant·es	Atelier Plum - Samuel Enjolras (paysagiste)





10 – Pam’bino

Architecte	AMARA Architecture Sàrl Pedro Raposo
Lieu	CH - Neuchâtel

Pam'bino

Concours Collège du Champ-Carré à Pampligny

VUE DU CHAMPS-CARRÉ

VUE DU CHAMPS-CARRÉ

CHAMPS-CARRÉ

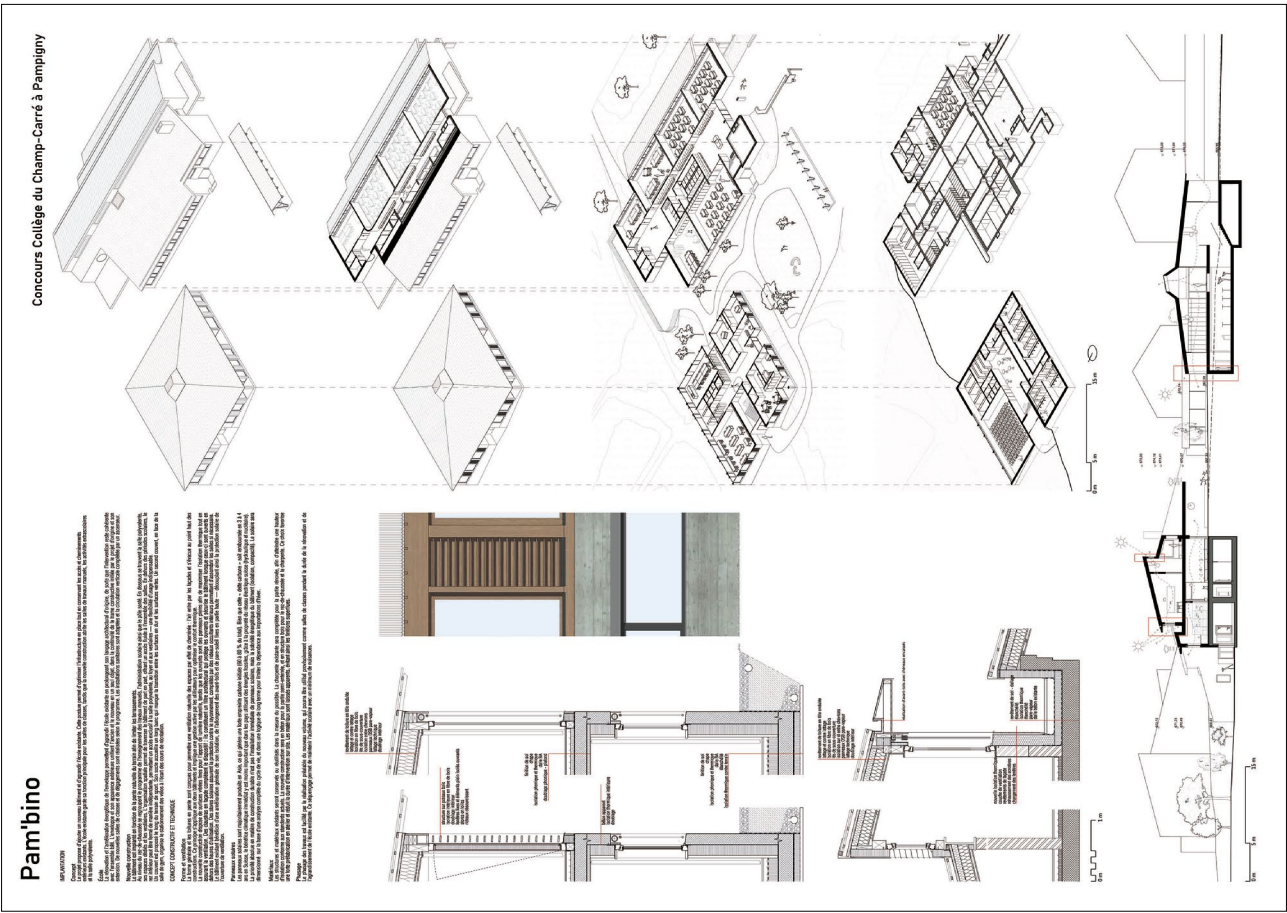
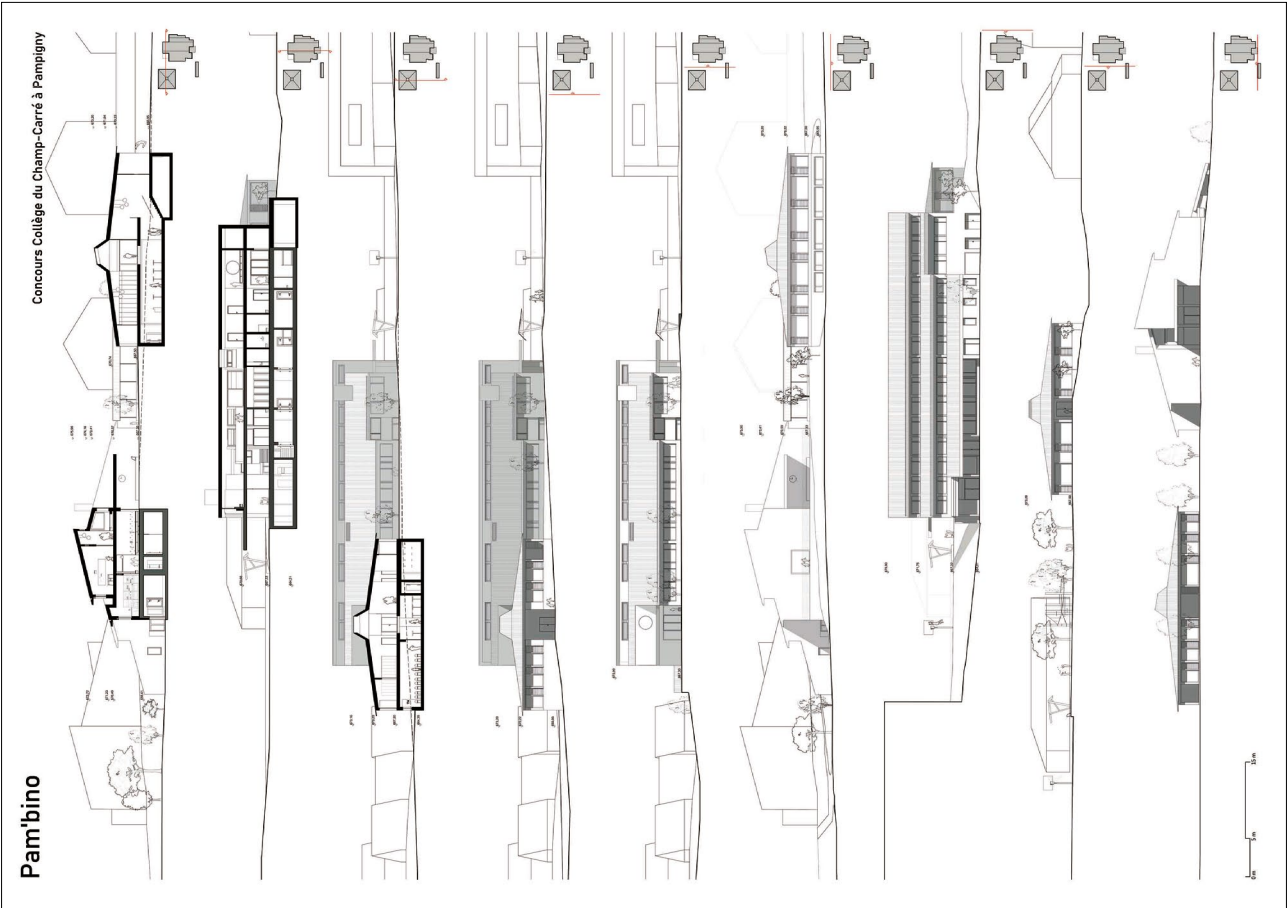
Pam'bino

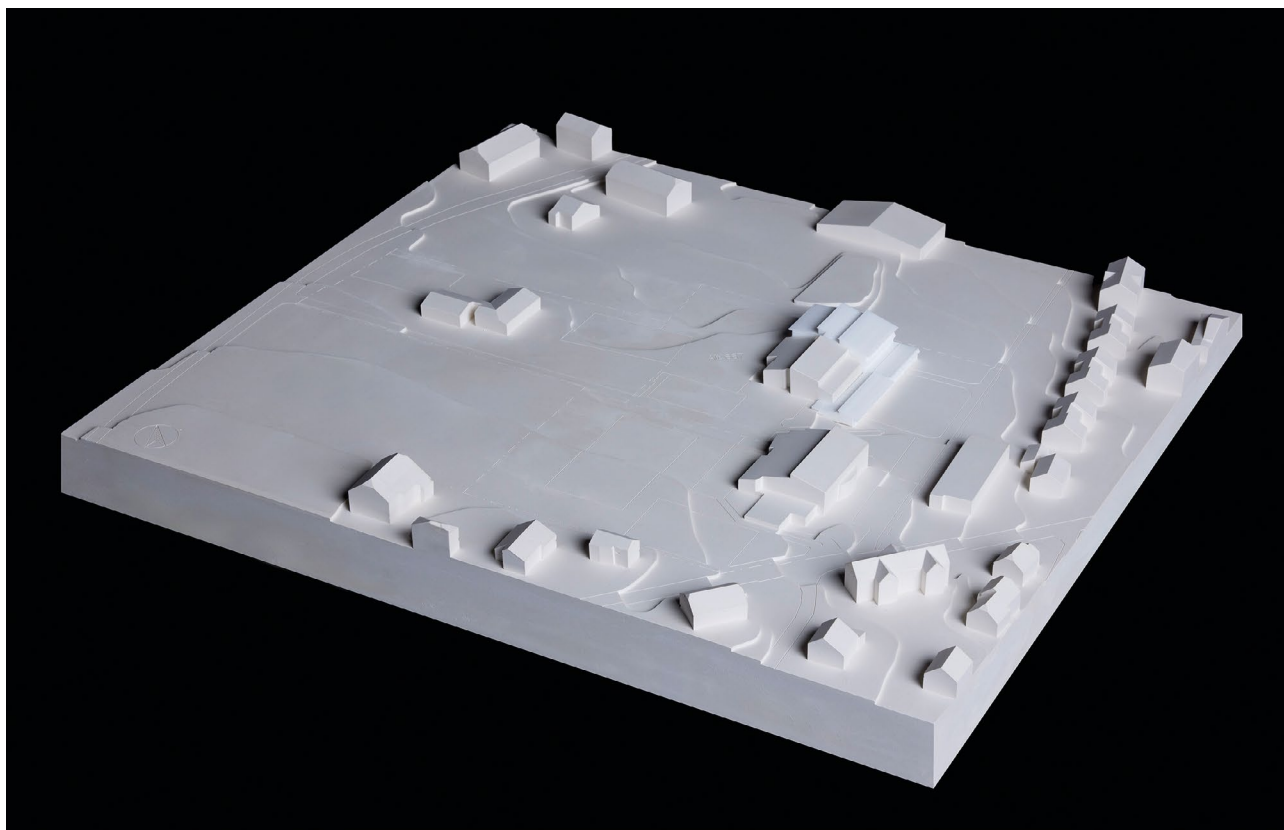
Concours Collège du Champ-Carré à Pampligny

VUE DU CHAMPS-CARRÉ

VUE DU CHAMPS-CARRÉ

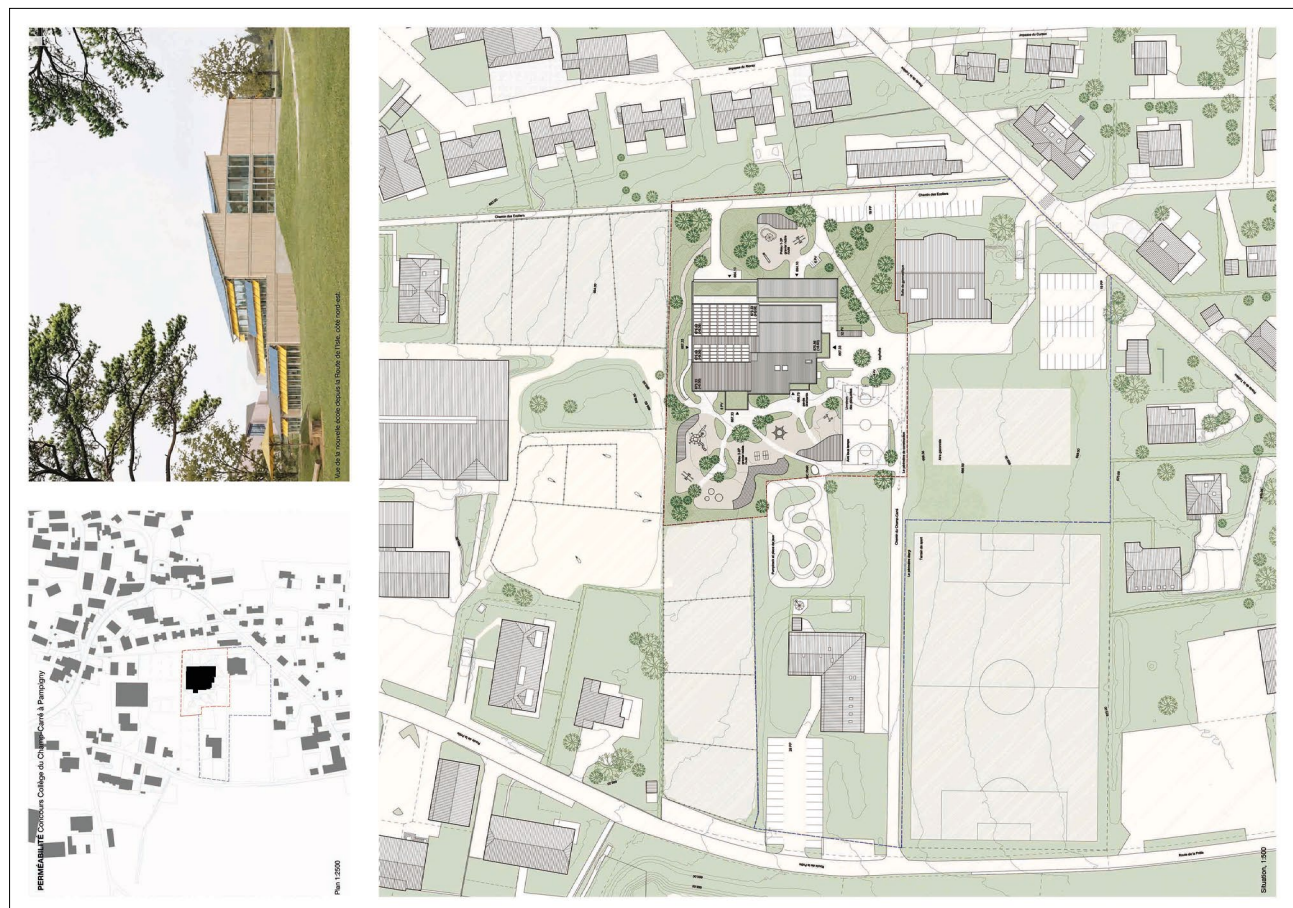
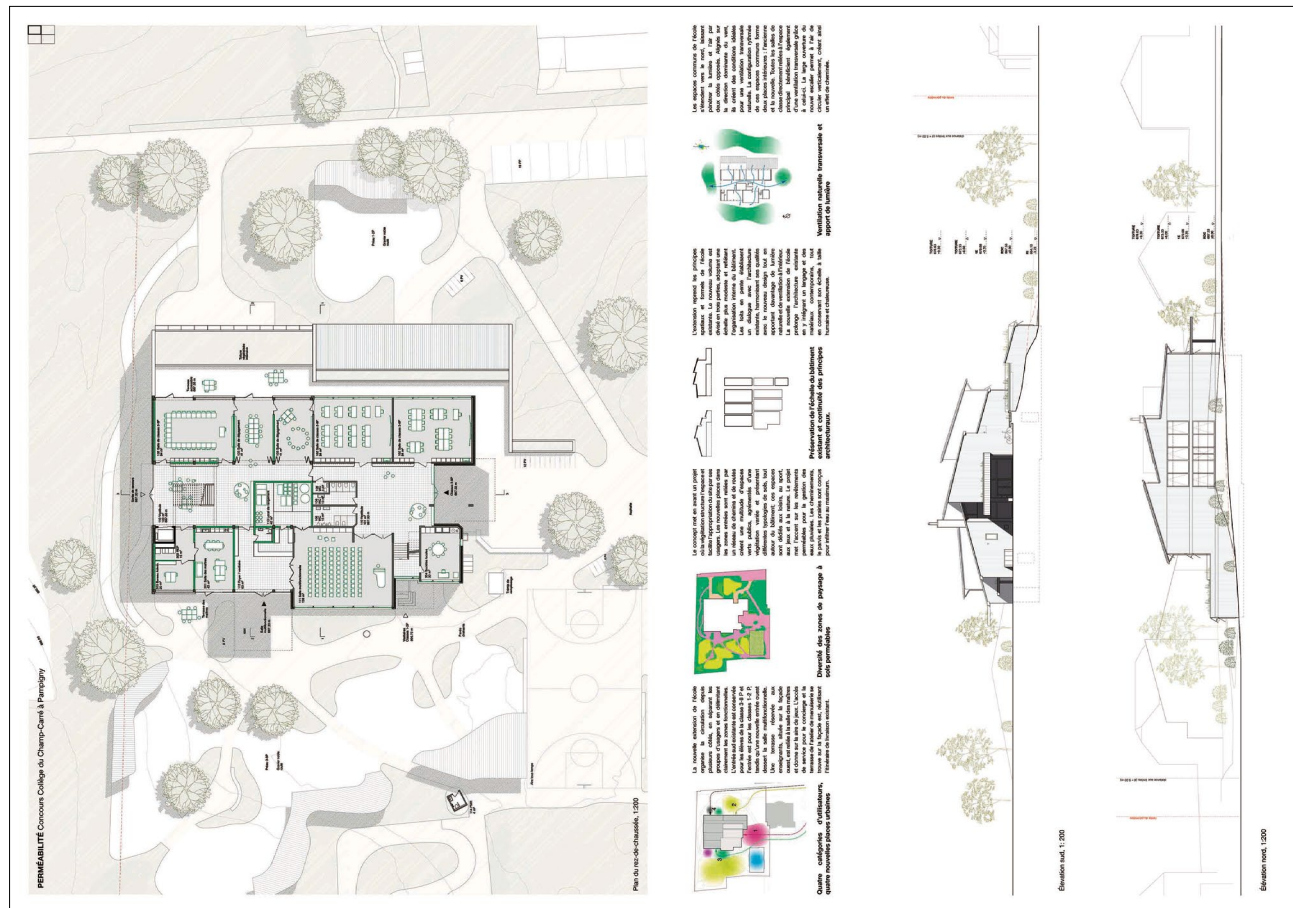
CHAMPS-CARRÉ

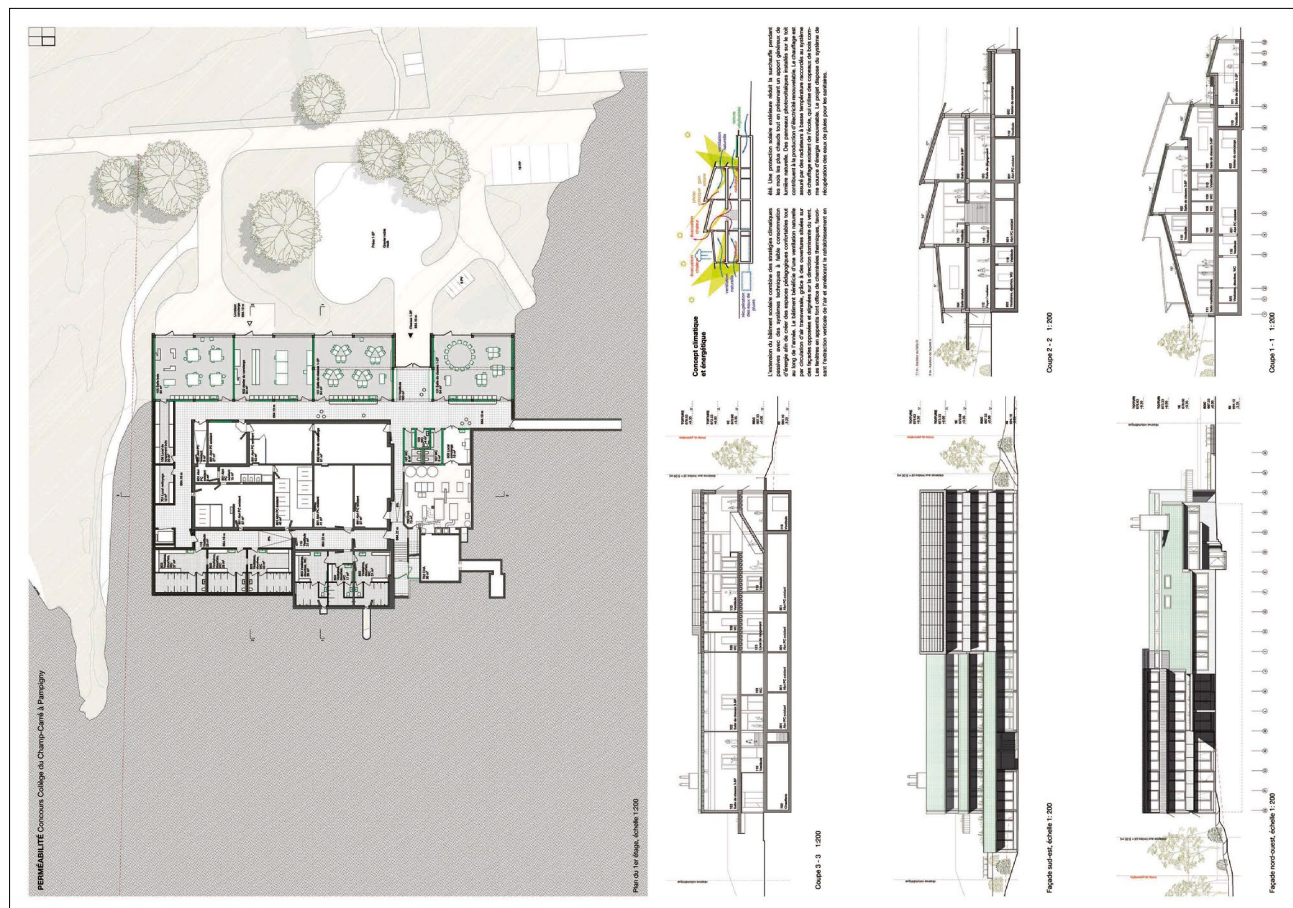
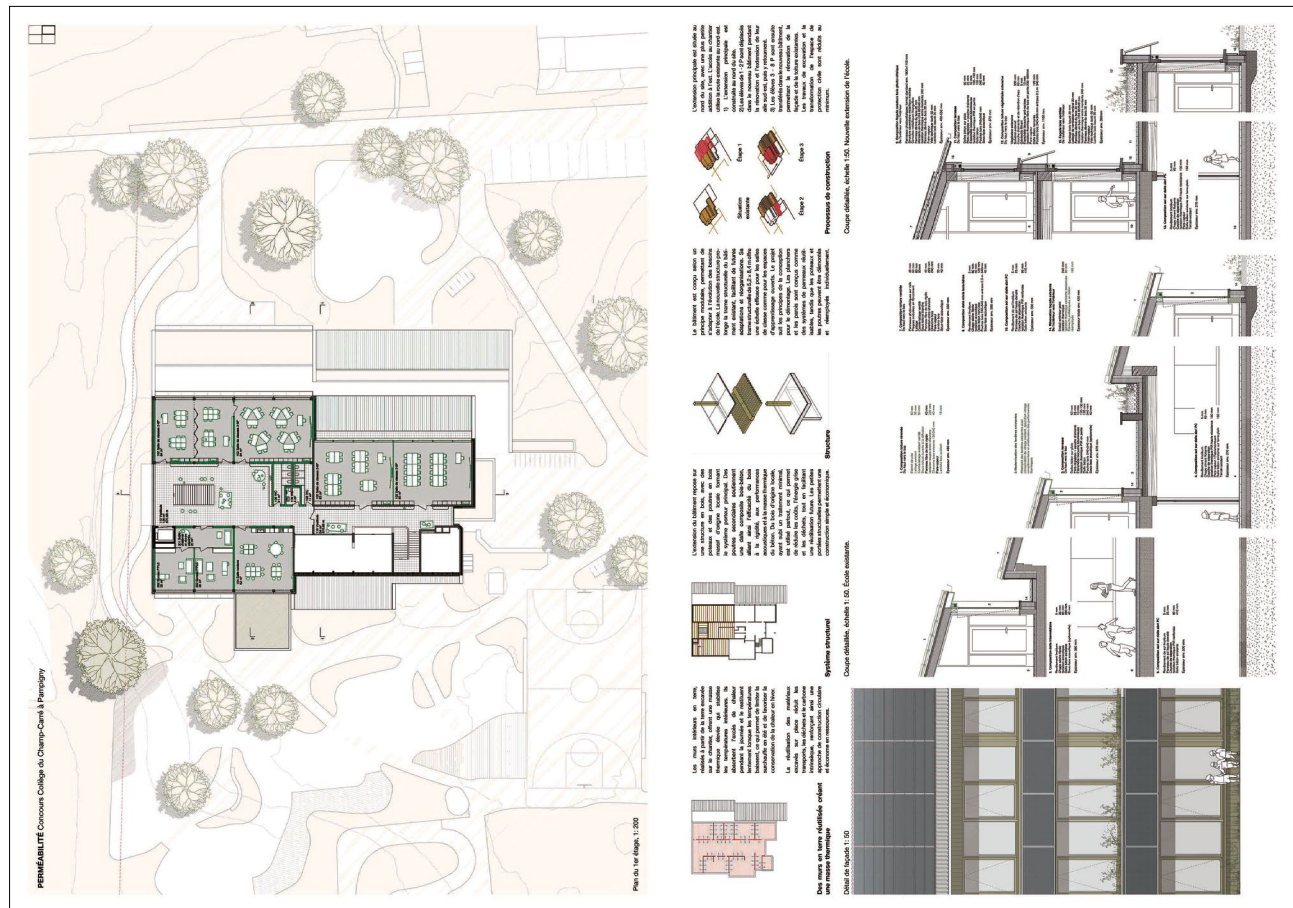


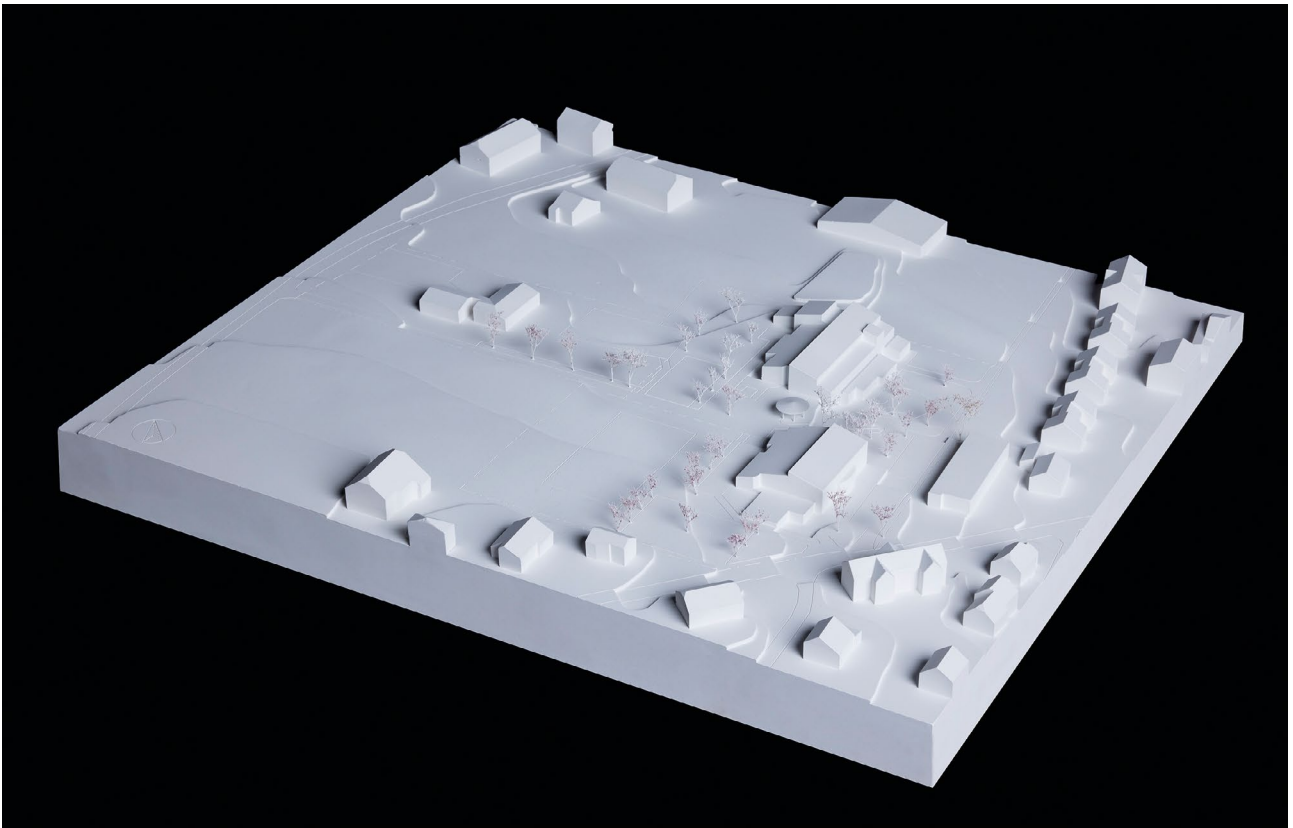


11 – PERMÉABILITÉ

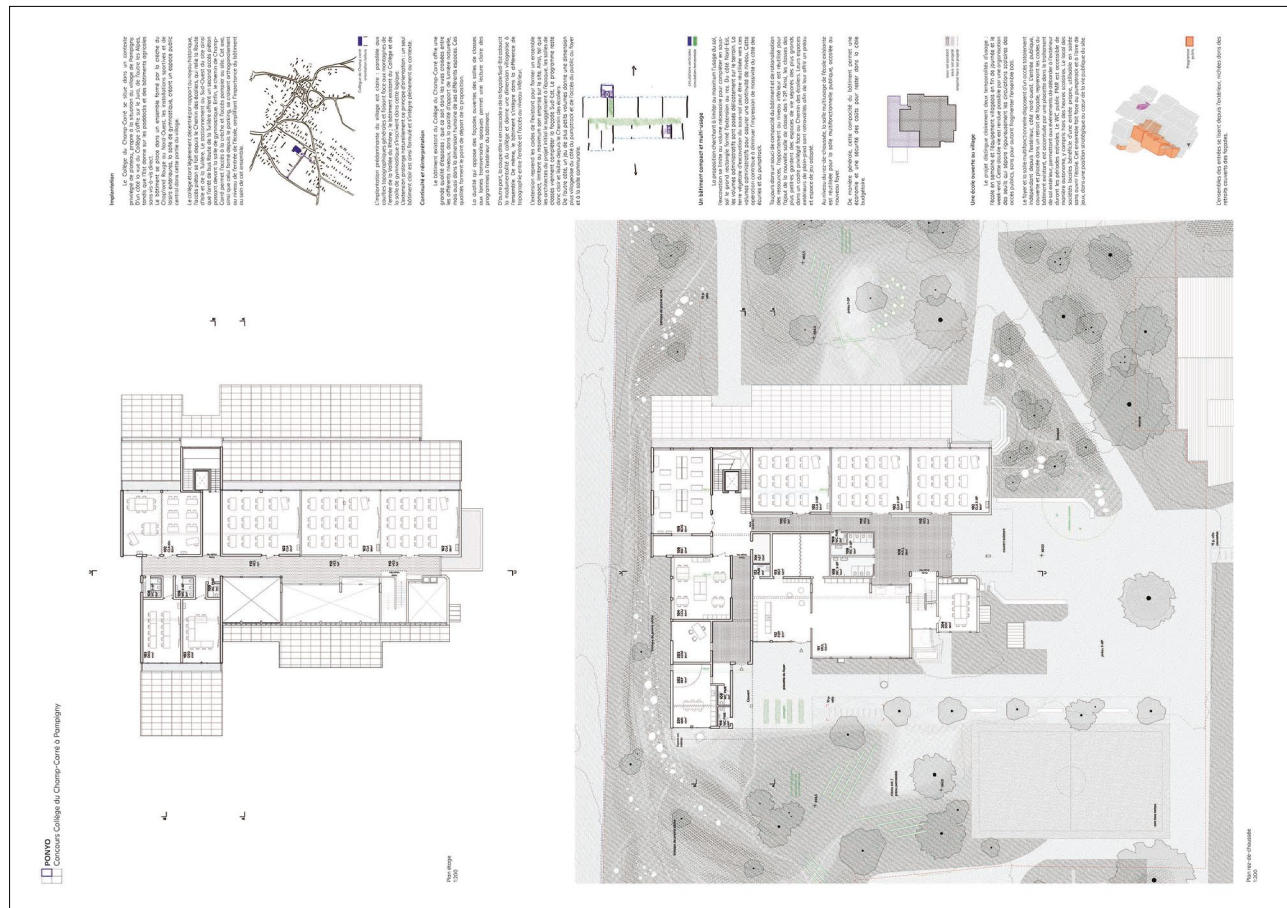
Architecte	KOSMOS Architektur & Design GmbH
Lieu	CH - Zürich
Collaborateur·ices	Leonid Slonimskiy, Artem Kitaev, Dmitriy Prikhodko, Roman Platonov, Evgeniy Portey
Consultant·es	Lüchinger Meyer Partner AG (structures et façades) Cambium Ingénierie AG (bois, protection incendie) Weiss ingénieur-conseil Sàrl (physique du bâtiment) Zirkular GmbH (construction circulaire)

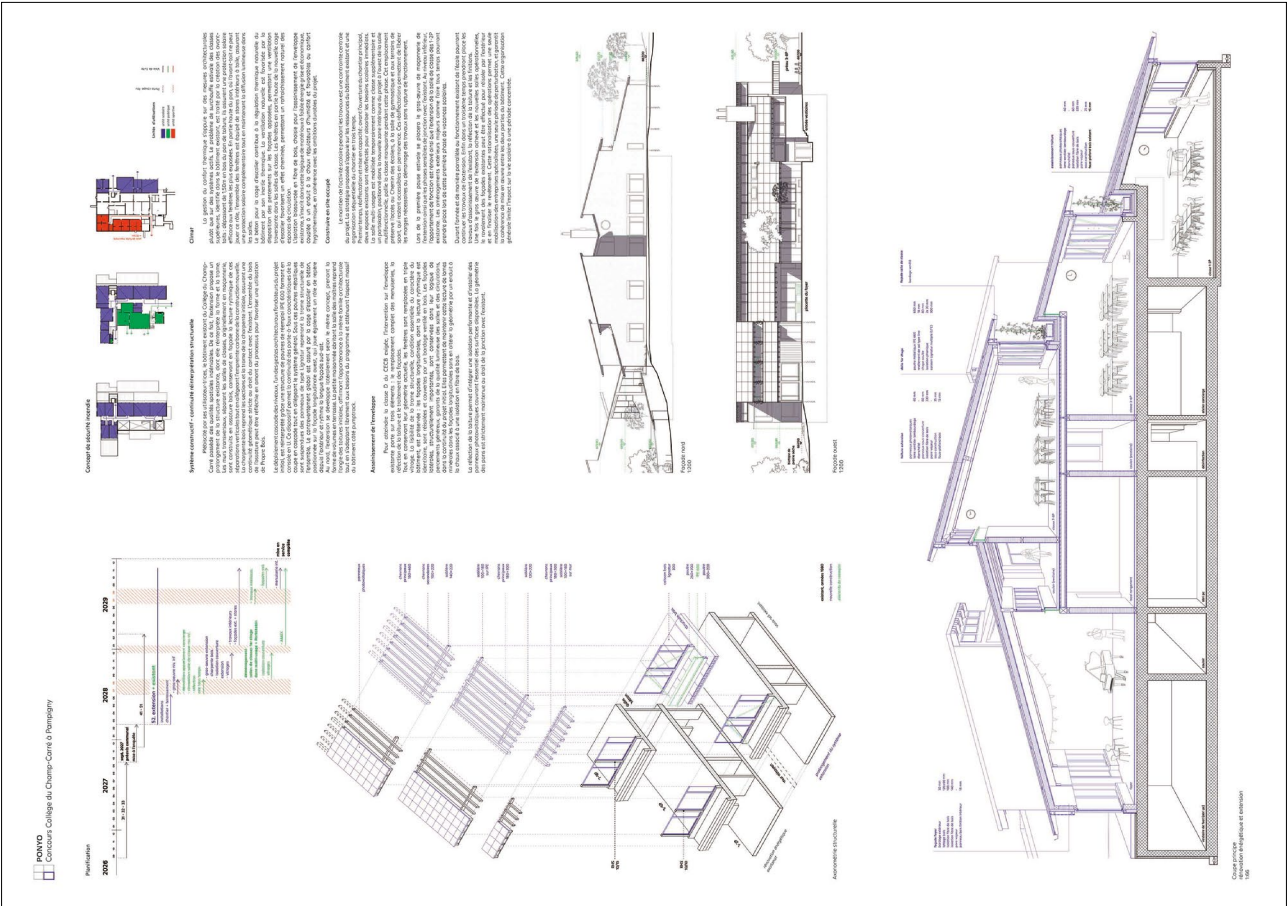
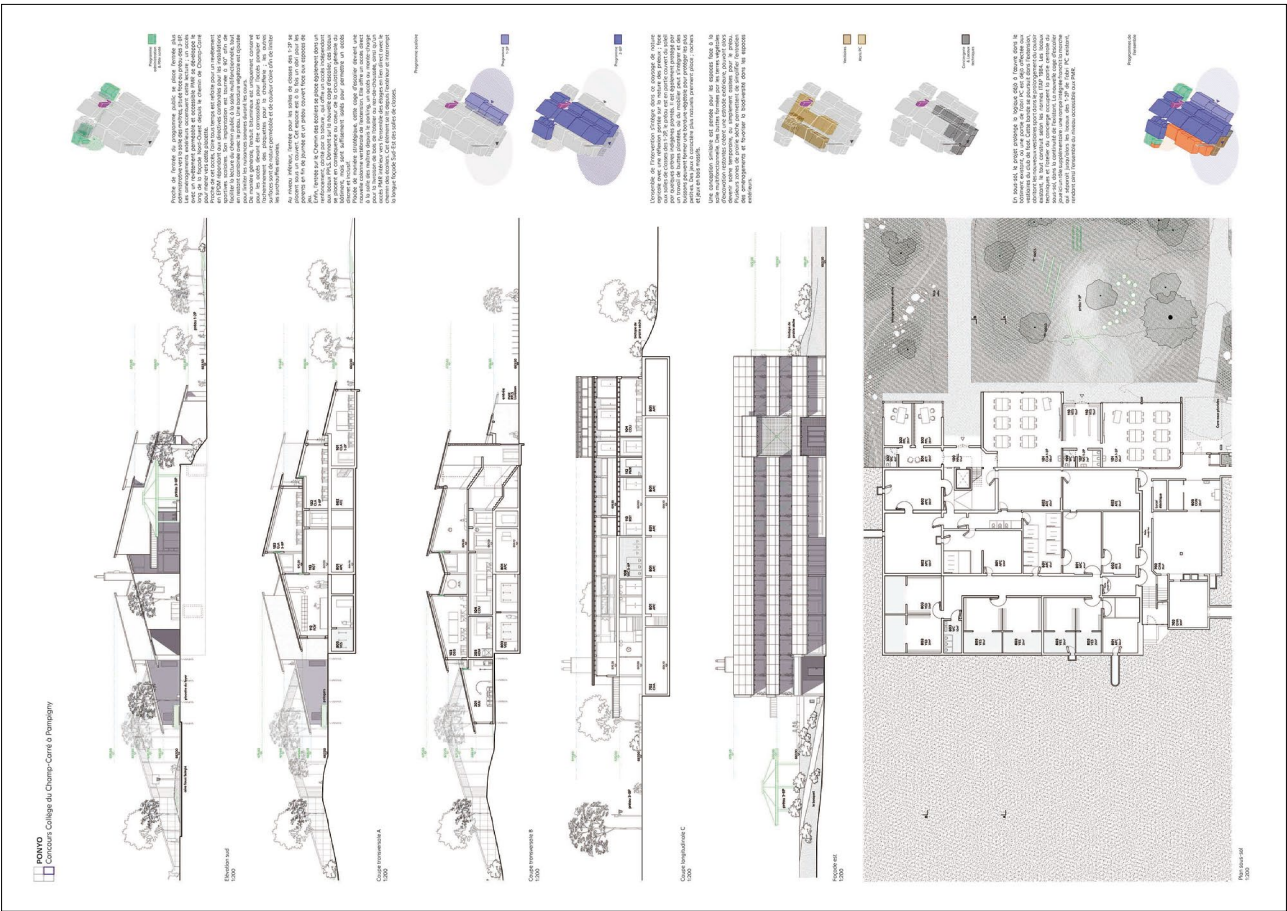


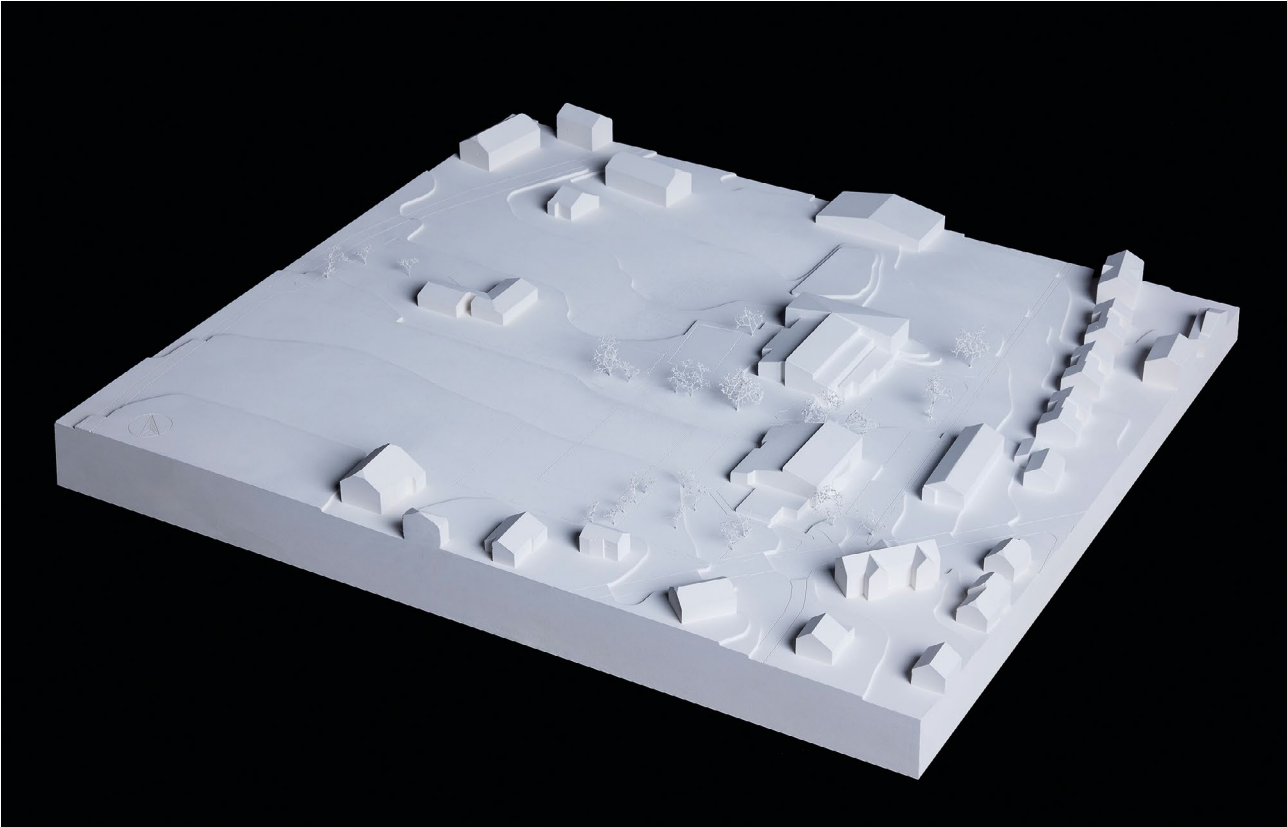


**13 – PONYO**

Architecte	emixi architectes Sàrl Philippine Radat
Lieu	CH - Lausanne
Collaborateur·ices	Karen Schuler, Jérémie Gaudreault, Louis Caloz, Stéphane Grandgirard, Laurent Chassot
Consultant·es	Nelson Fuentes (batismart SA) Vincent Lestang (co-struct SA)

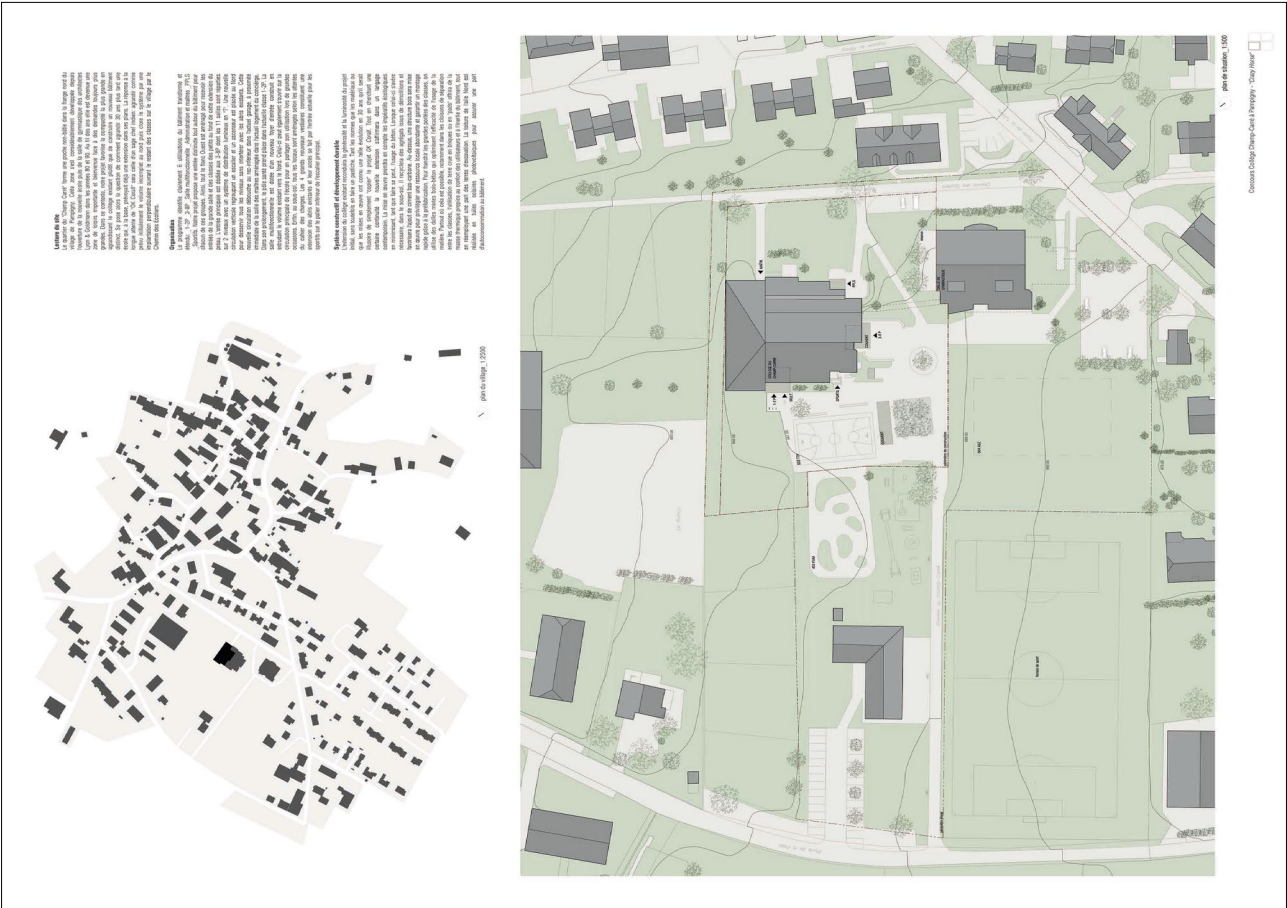
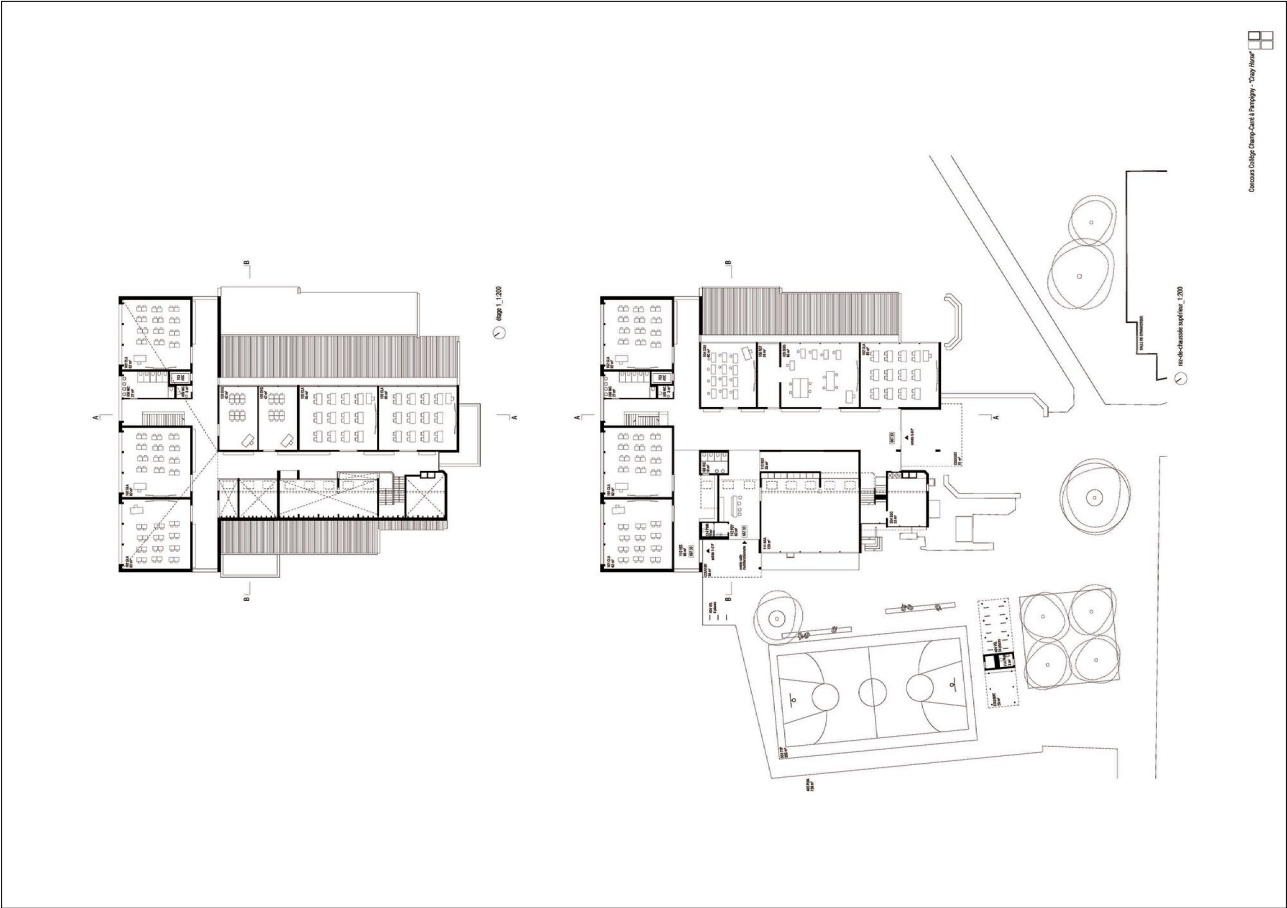


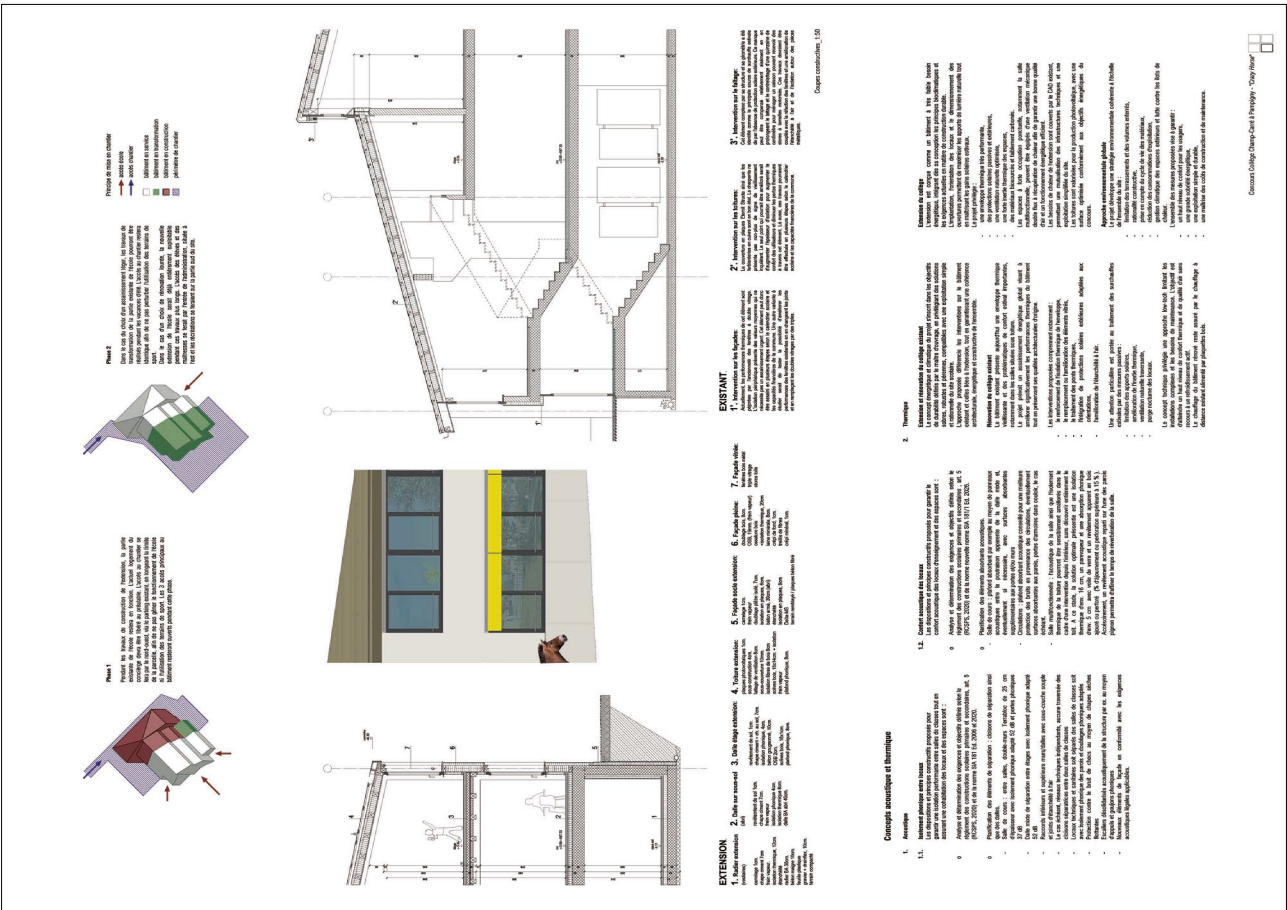
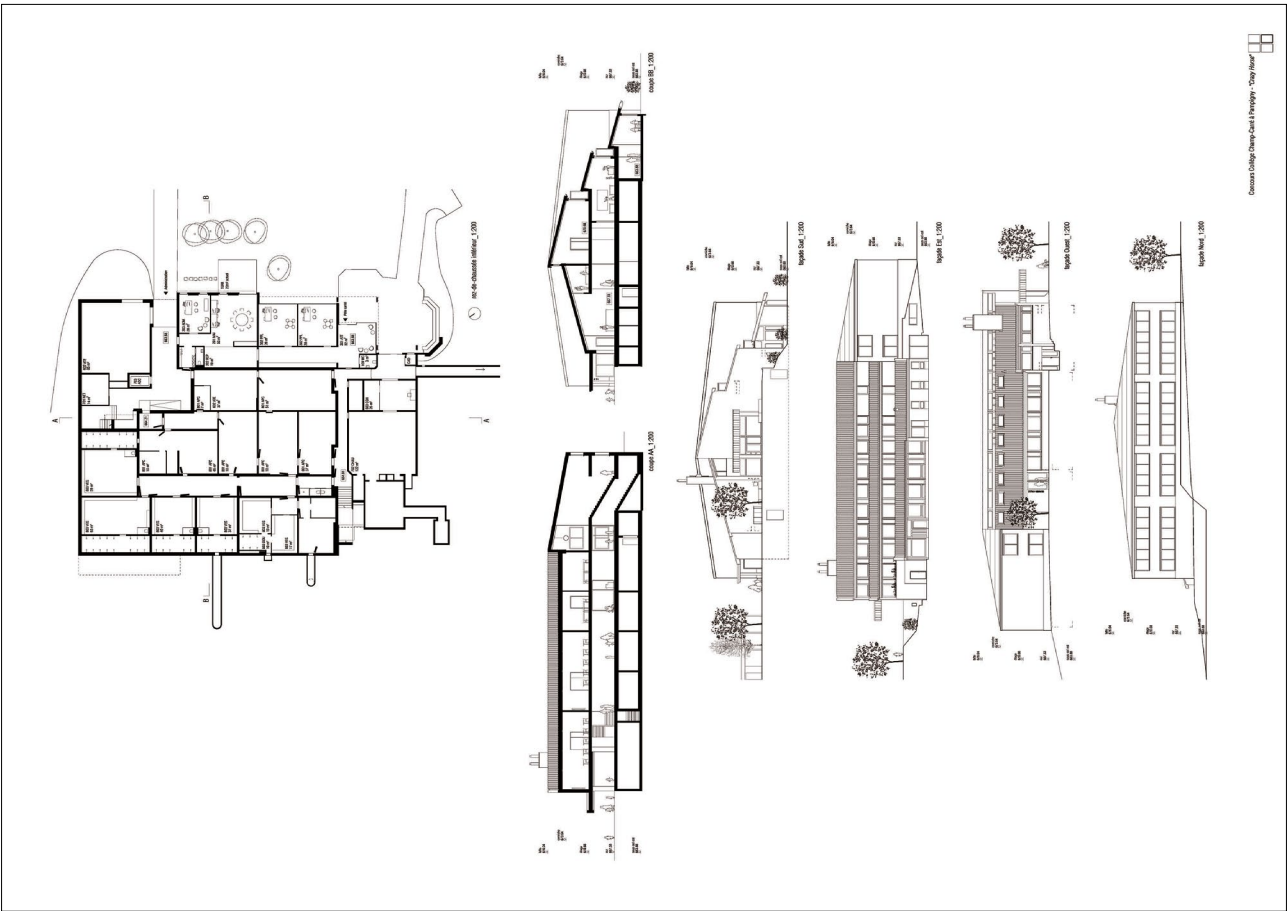


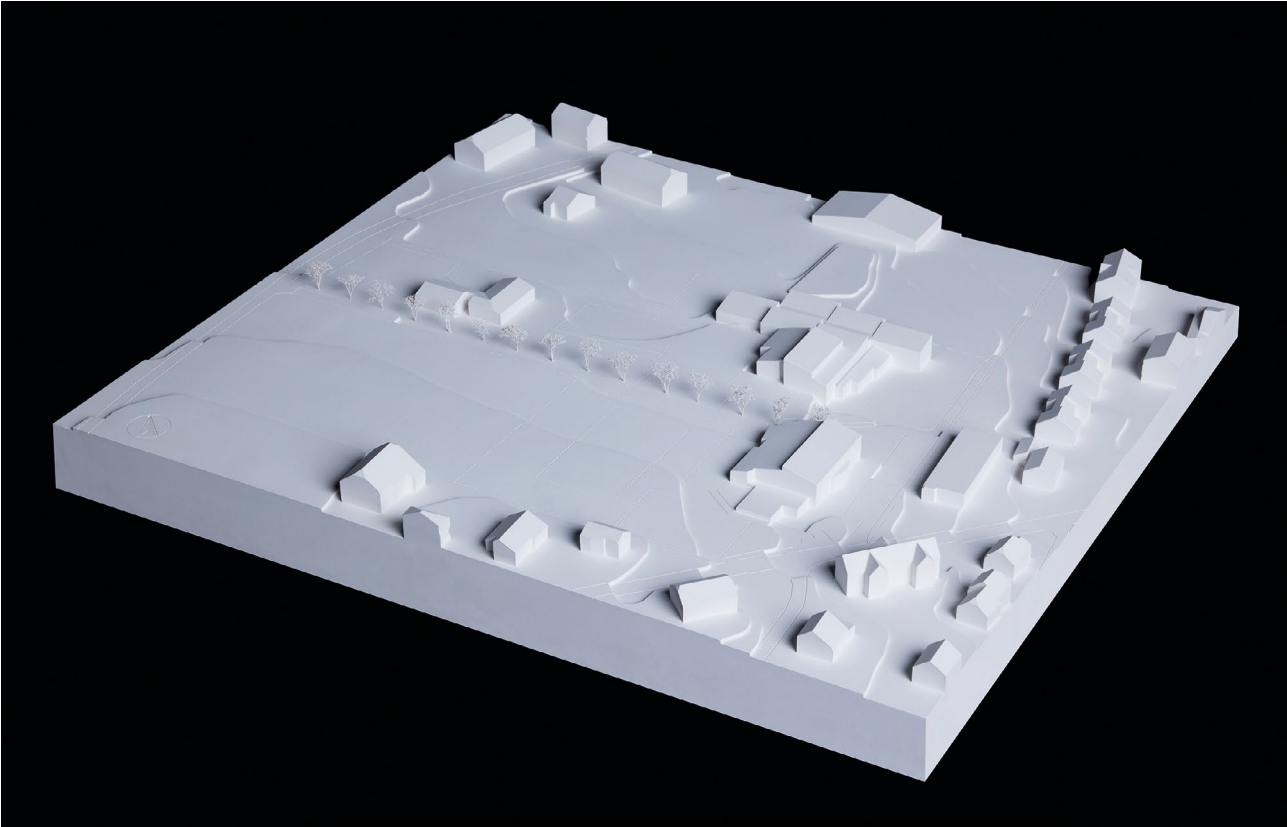


14 – « Crazy Horse »

Architecte	LVPH architectes Sàrl Laurent Vuilleumier
Lieu	CH - Pampigny
Collaborateur·ices	Nora Spieth, Thomas Lorin, Léo Taillefert
Consultant·es	Gartenmann Engineering SA (Ricardo Fleman, Hector Mellet)

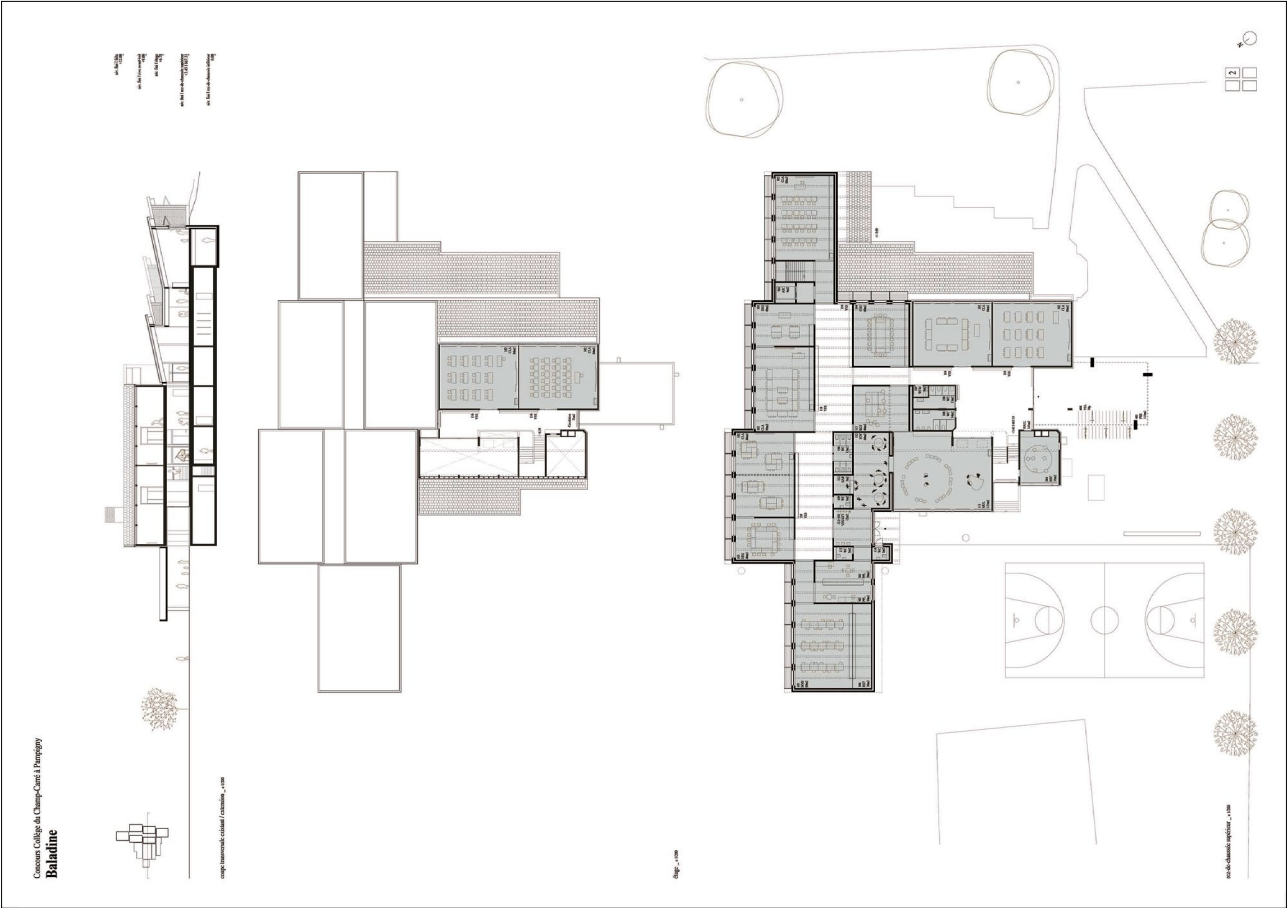


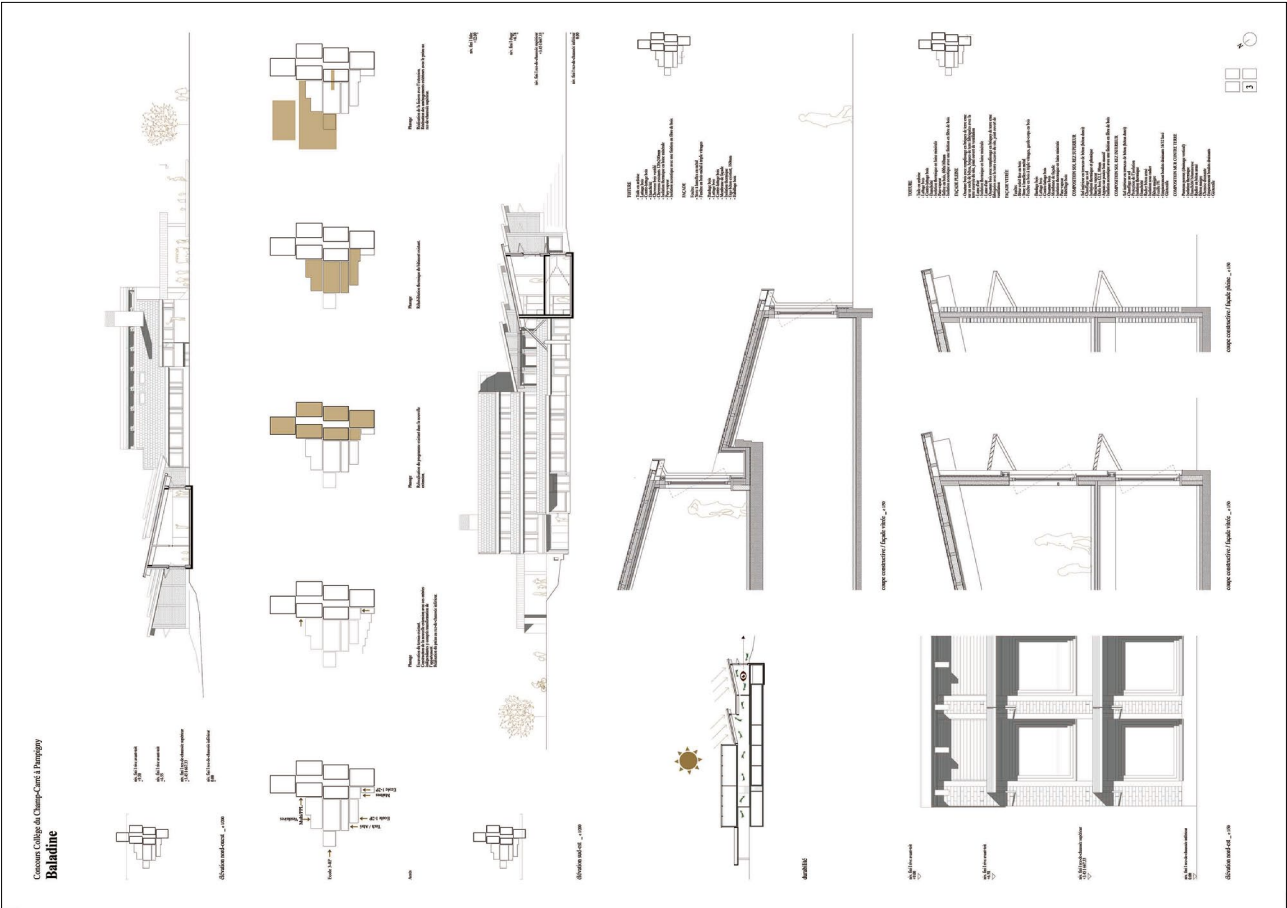
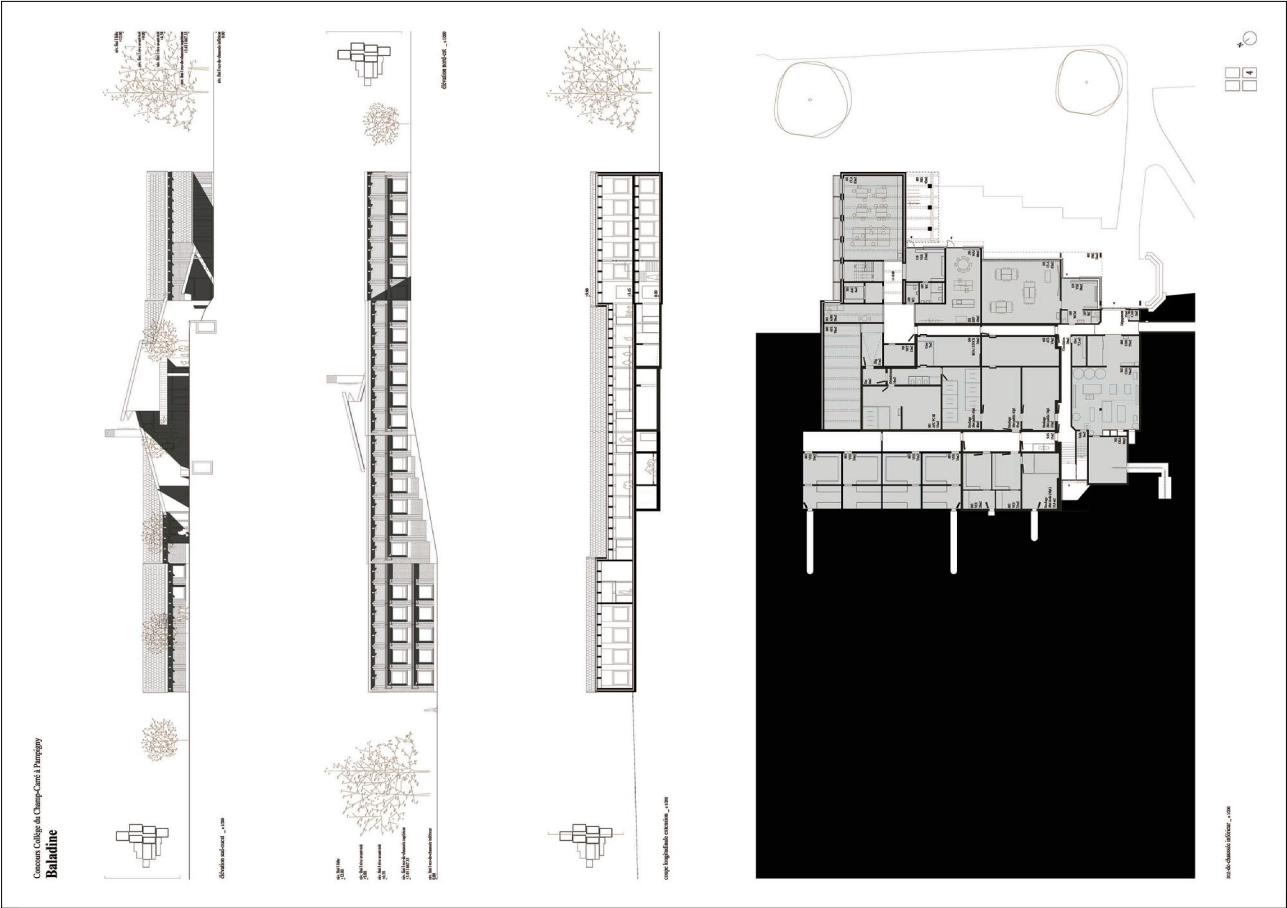




15 – Baladine

Architecte	AM architectes Sàrl Menningen Adrien
Lieu	CH - Morges

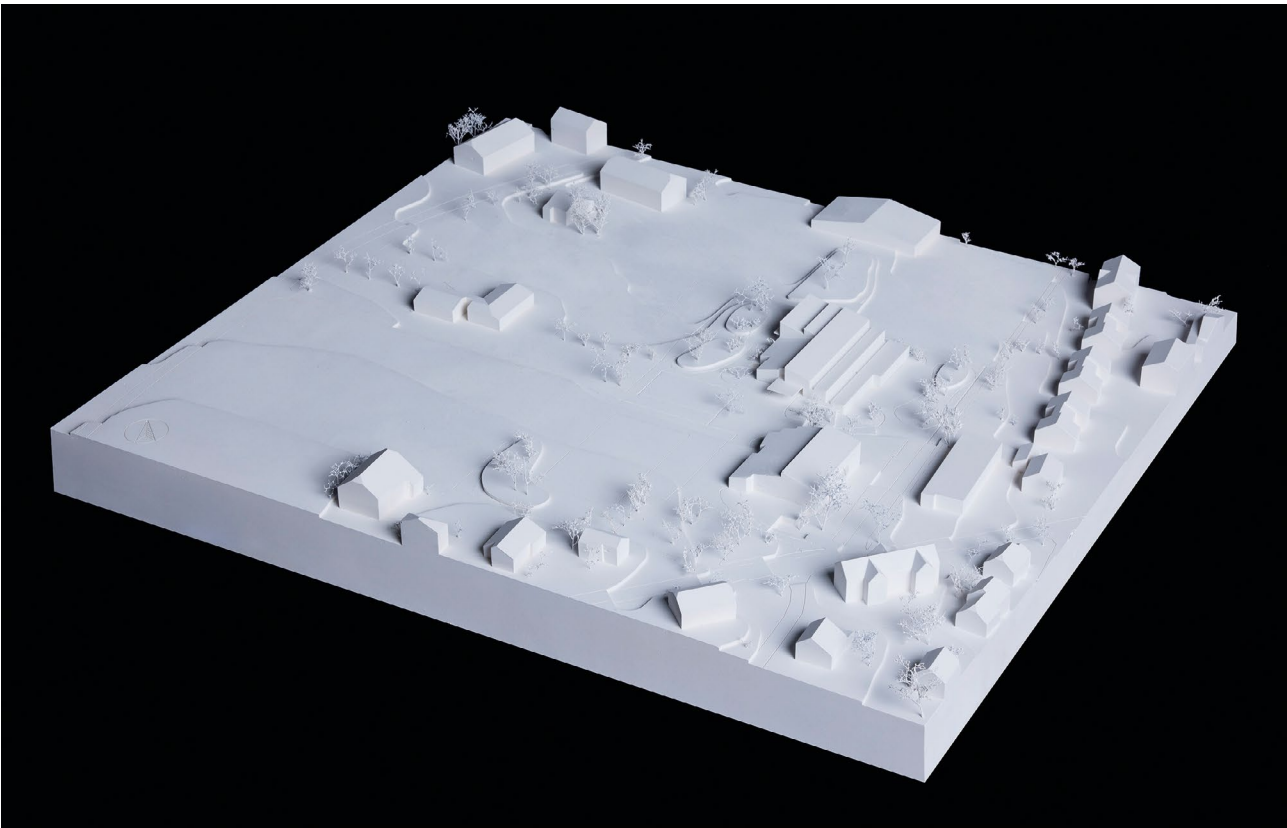






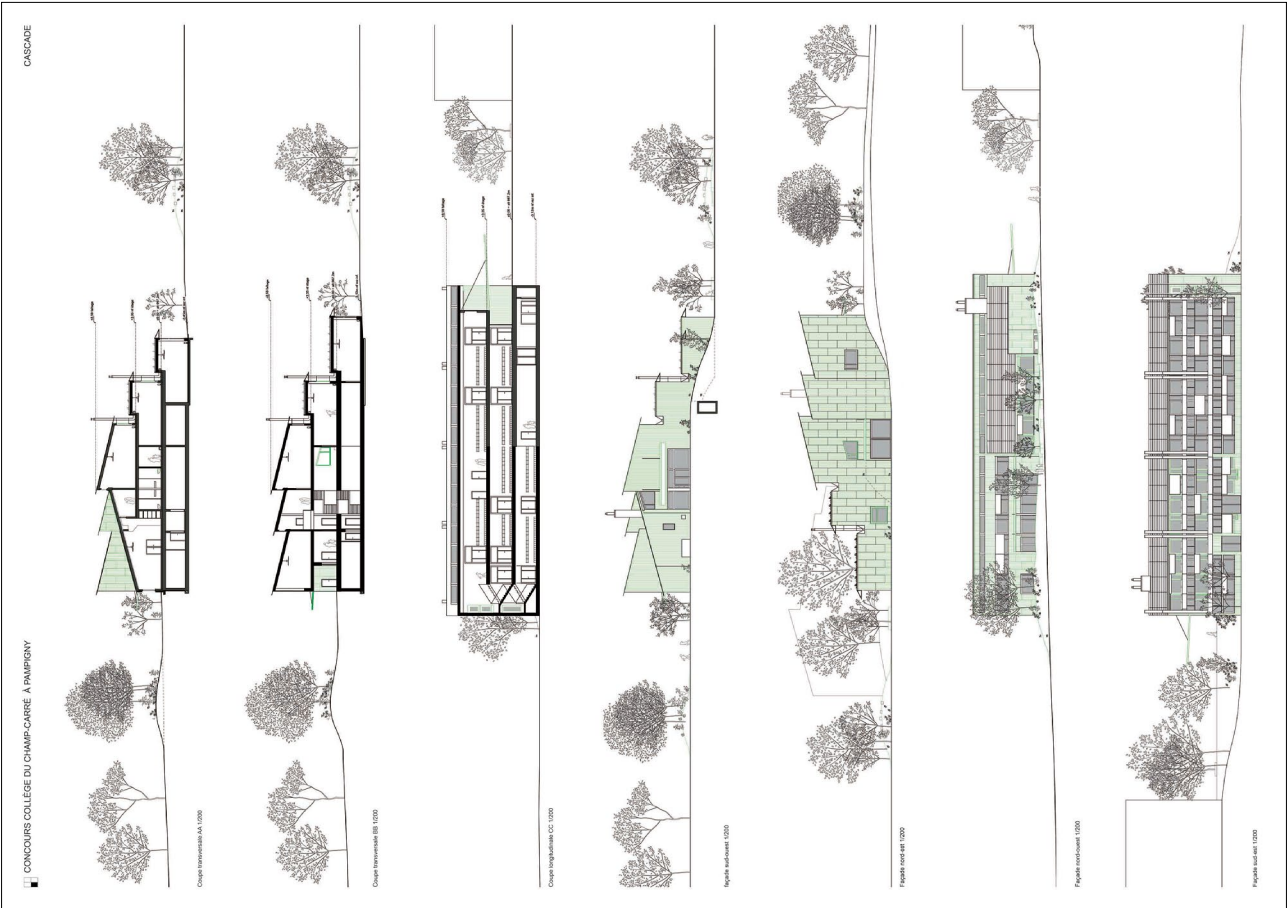
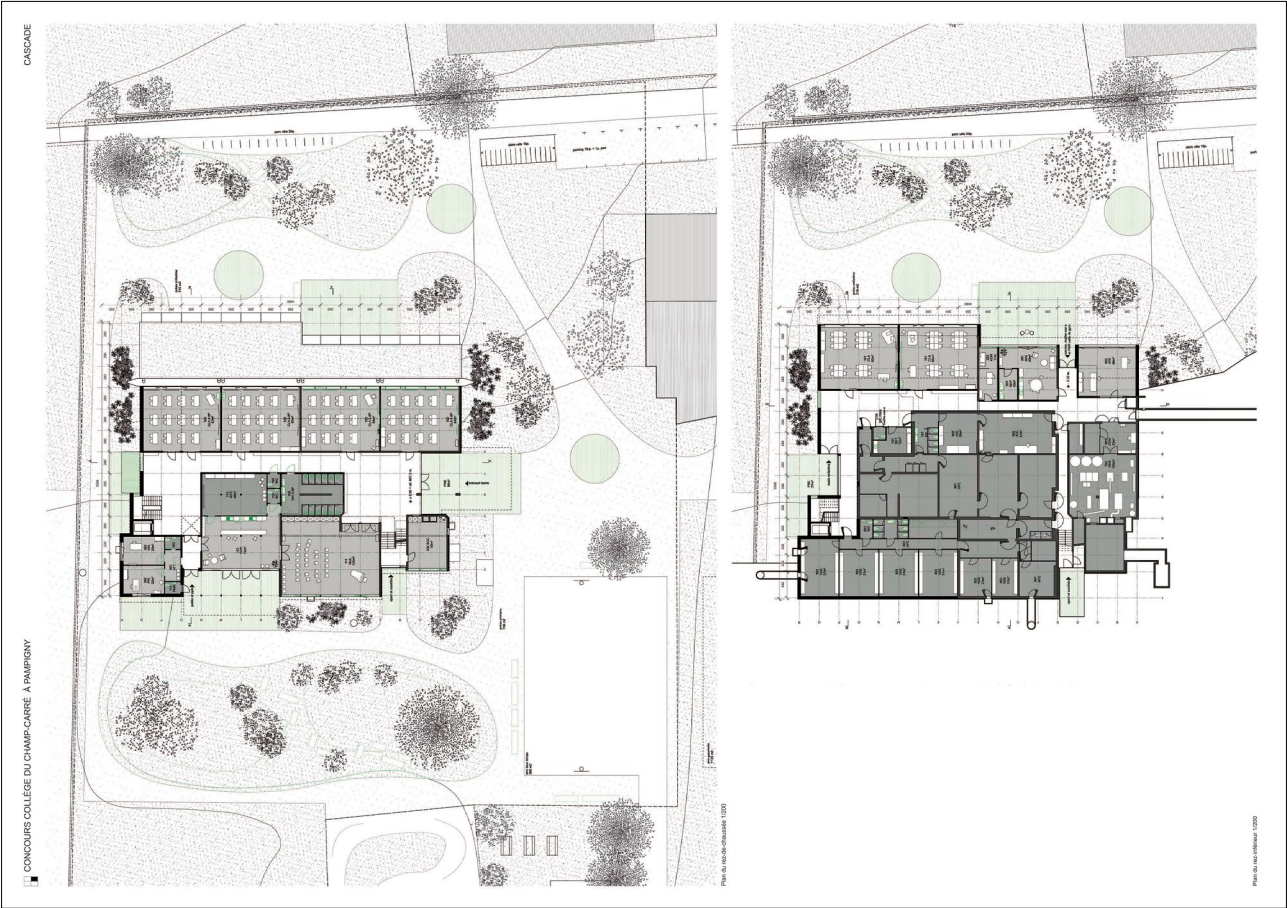
16 – TANGERINE

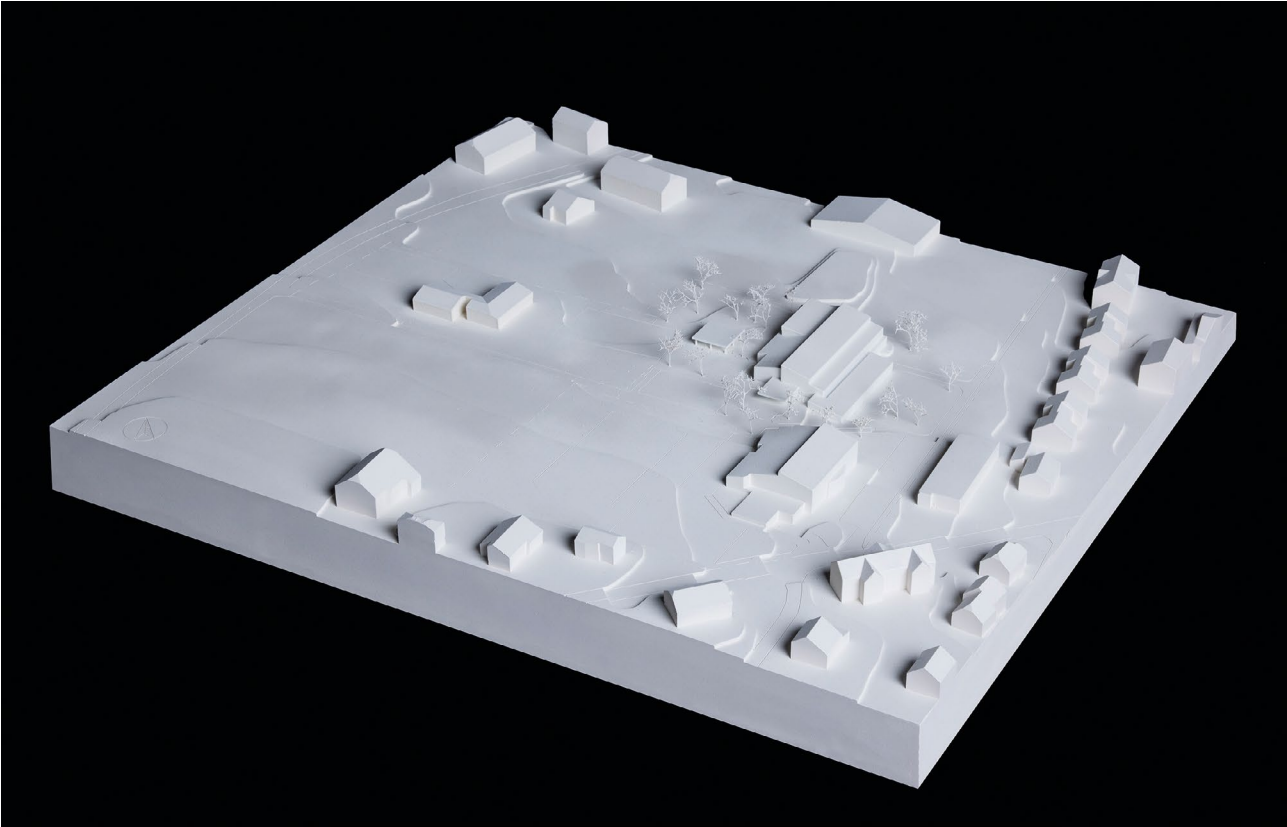
Architecte	Adrien Genre Architectes Sàrl Adrien Genre
Lieu	CH - Lausanne
Collaborateur-ices	Judith Mizutani
Consultant-es	Ephrème Jobin Nathalie Dumas Edouard Philippe



17 – CASCADE

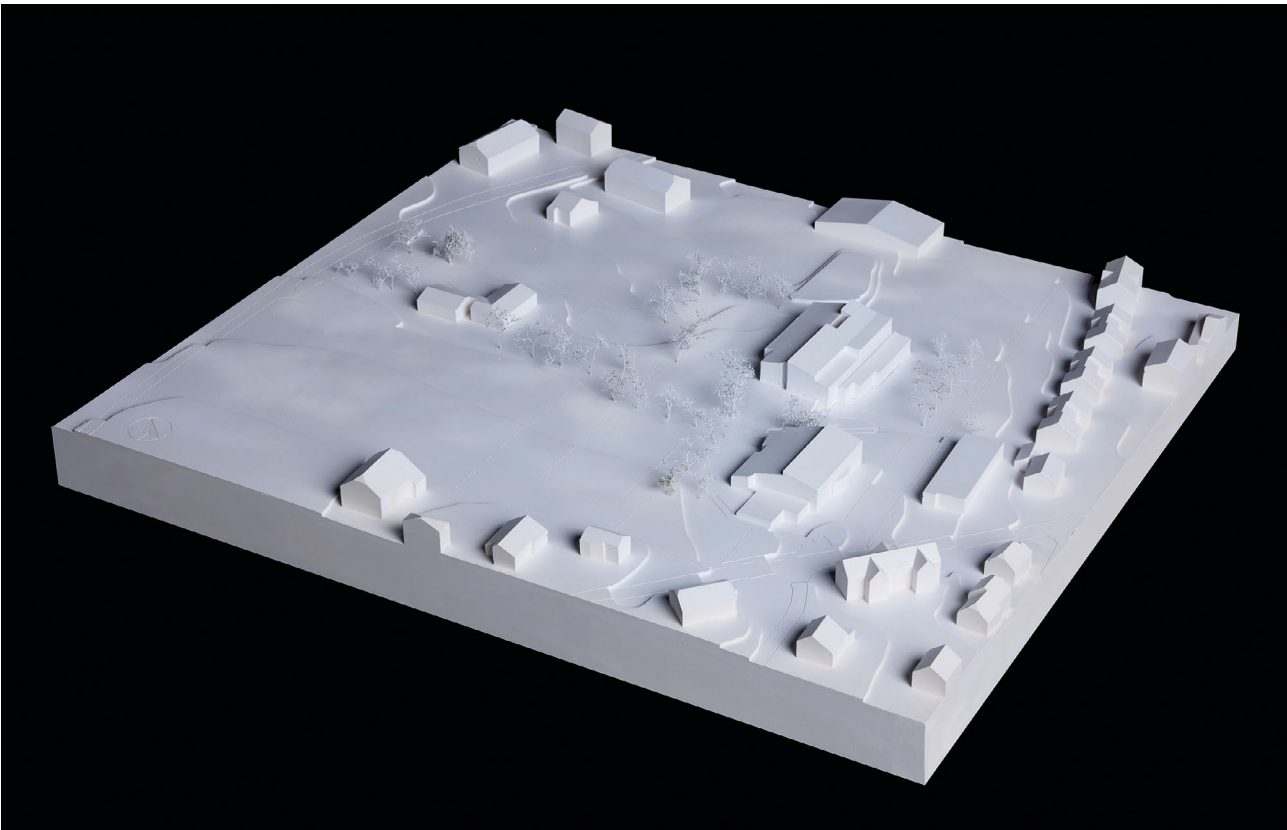
Architecte	bureaumilieux Sàrl Jean-Michaël Taillebois
Lieu	CH - Fribourg
Collaborateur·ices	Sébastien Tripod, Lalie Bays, Romy Cartier
Consultant·es	Perenzia - Romain Kilchherr (ventilation, physique bat.) coopérative 2401 - Julien Pathé (statique)





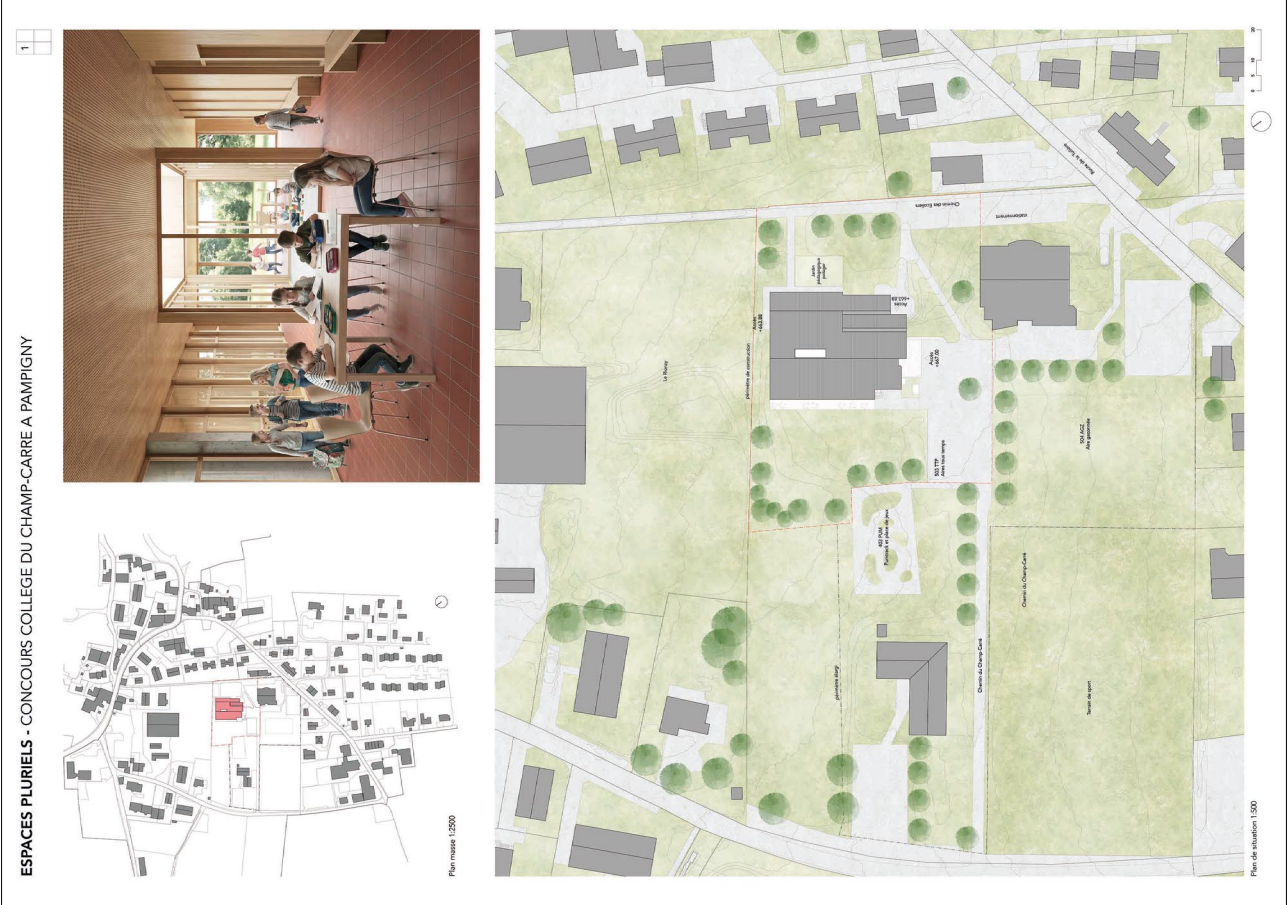
18 – genius loci

Architecte	Trivium Lionel Spicher
Lieu	CH - Thônex
Collaborateur-ices	Sofia Gaspar, Eulàlia Badia, Rúben Ângelo, Sara Fonseca



19 – ESPACES PLURIELS

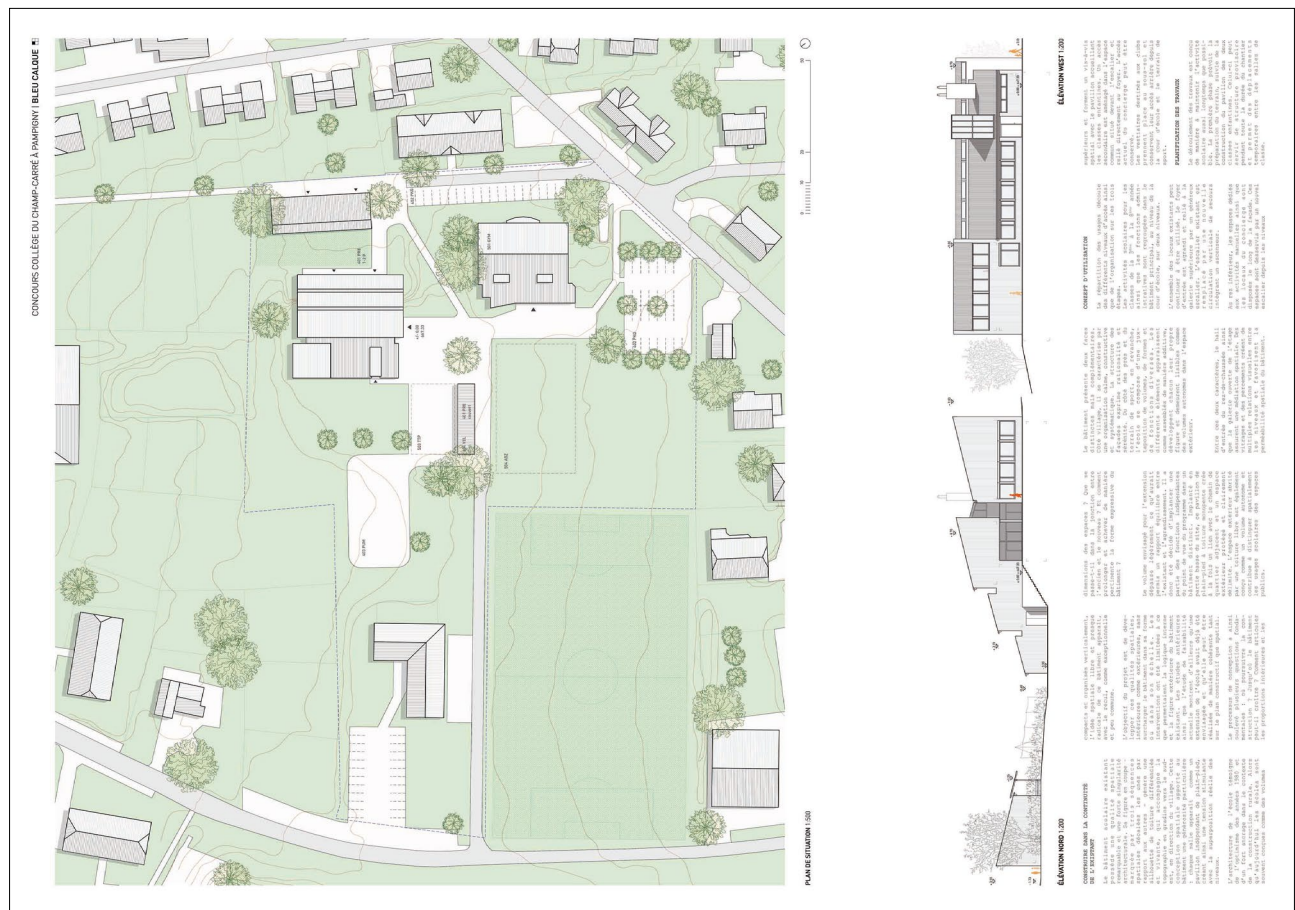
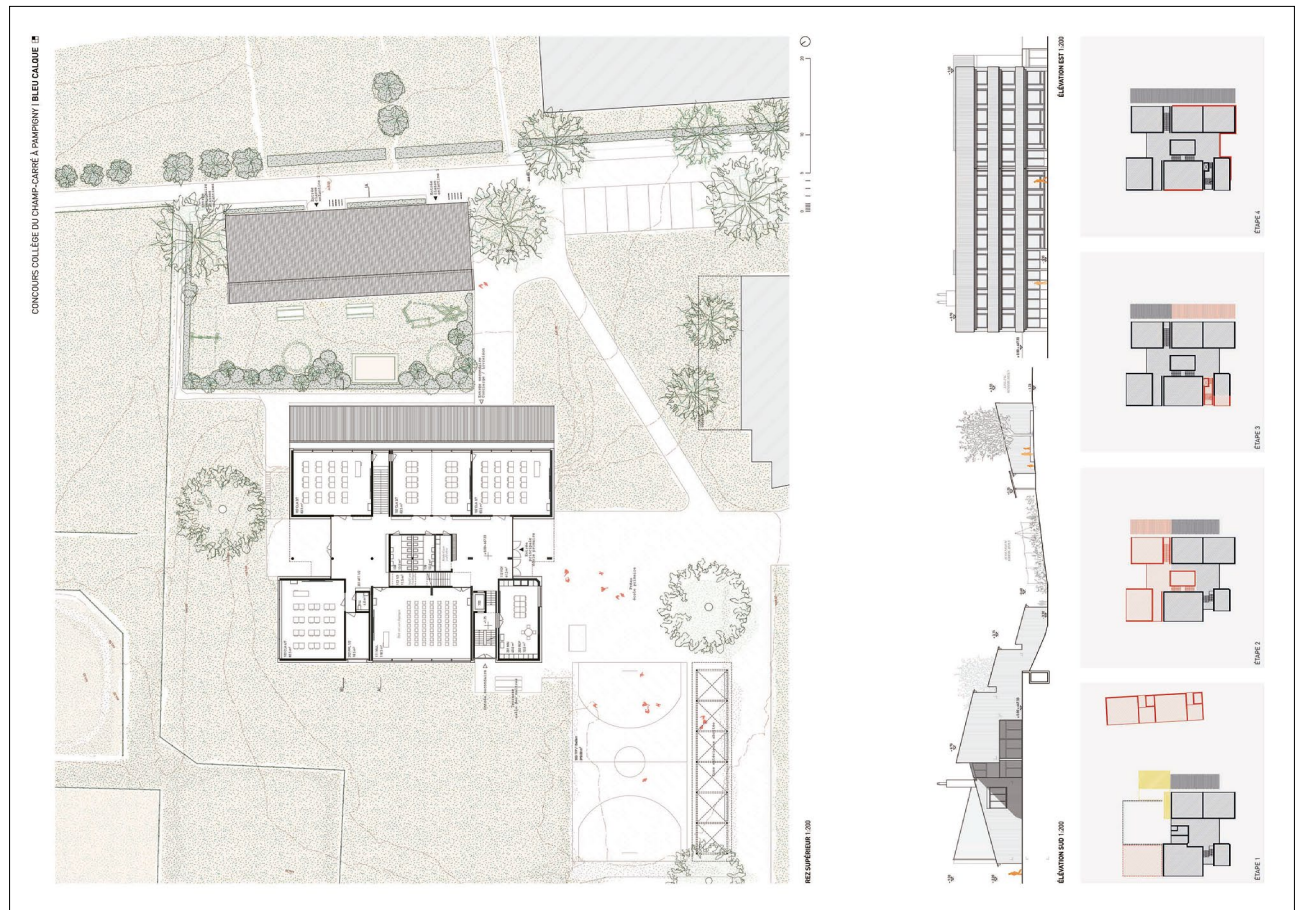
Architecte	Marie-Pierre Bonjour Architecture Marie-Pierre Bonjour
Lieu	CH - Pully

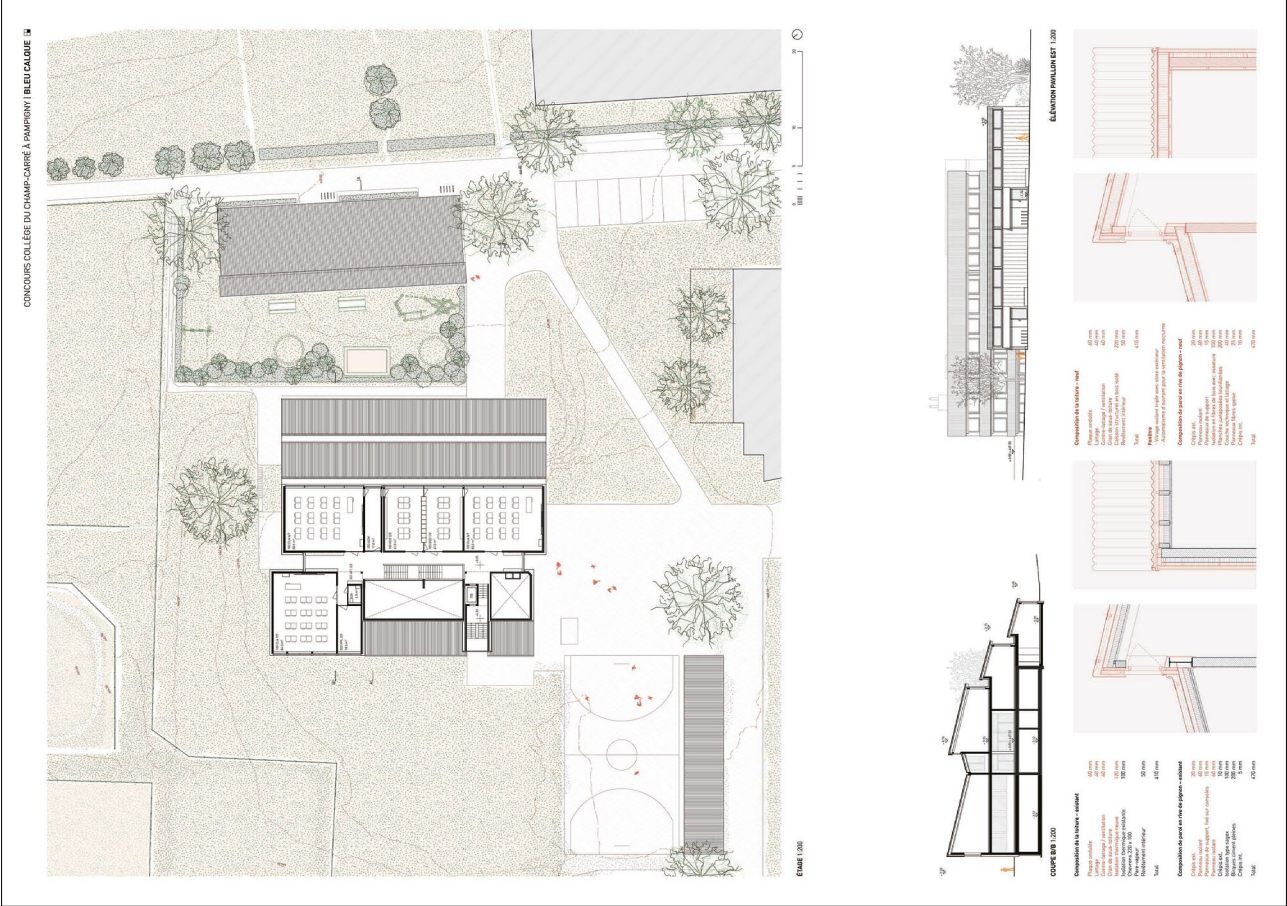
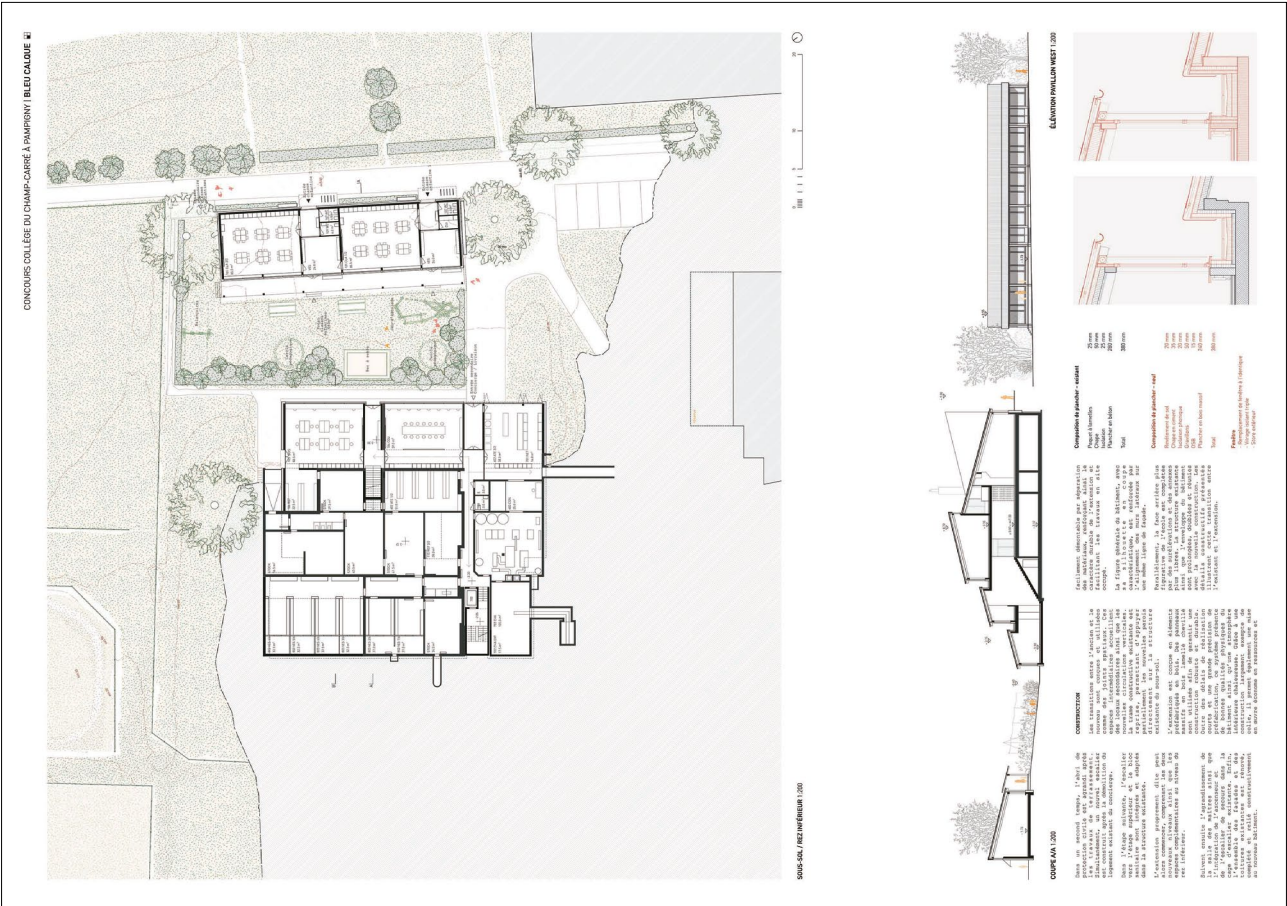


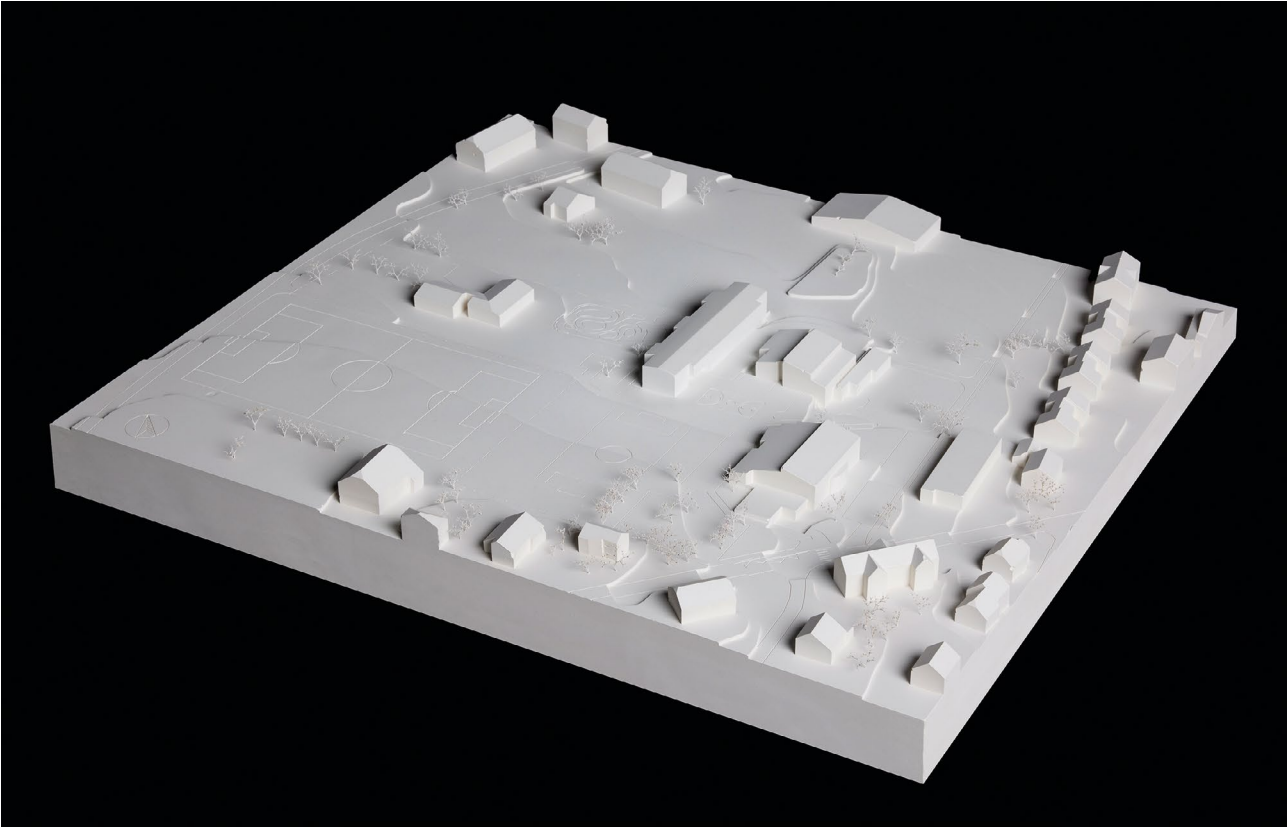


21 – BLEU CALQUE

Architecte	Peper Schnell Architekten GmbH Demian Peper
Lieu	CH - Zürich







22 – Triade

Architecte	eido architectes Sàrl Diogo Dos Santos
Lieu	CH - Aigle
Collaborateur·ices	Noémie Tschabold, David Eichenberger, Auxane Cuttat, Maxime Paris
Consultant·es	Maxime Paris

Triade

Concours Collège du Champ-Carré à Pampligny



LES PRINCIPES
L'architecture est une réponse à une situation donnée. Elle est le résultat d'un processus de réflexion et de création qui prend en compte les besoins, les contraintes et les aspirations de ceux qui l'utilisent. Elle est le fruit d'un dialogue entre l'architecte et son client, entre l'art et la technique, entre le passé et le présent, entre le local et le global.

CONCEPTION
La conception est le processus de création d'un projet architectural. Elle est le fruit d'un dialogue entre l'architecte et son client, entre l'art et la technique, entre le passé et le présent, entre le local et le global.

CONSTRUCTION
La construction est le processus de réalisation d'un projet architectural. Elle est le fruit d'un dialogue entre l'architecte et son client, entre l'art et la technique, entre le passé et le présent, entre le local et le global.

ENTRETIEN
L'entretien est le processus de maintenance d'un projet architectural. Il est le fruit d'un dialogue entre l'architecte et son client, entre l'art et la technique, entre le passé et le présent, entre le local et le global.

RENOUVELLEMENT
Le renouvellement est le processus de transformation d'un projet architectural. Il est le fruit d'un dialogue entre l'architecte et son client, entre l'art et la technique, entre le passé et le présent, entre le local et le global.

DESTRUCTION
La destruction est le processus de disparition d'un projet architectural. Elle est le fruit d'un dialogue entre l'architecte et son client, entre l'art et la technique, entre le passé et le présent, entre le local et le global.

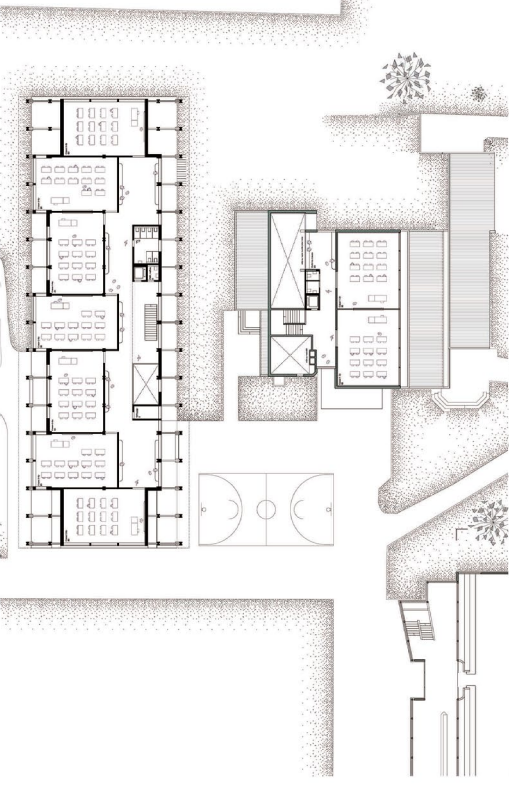
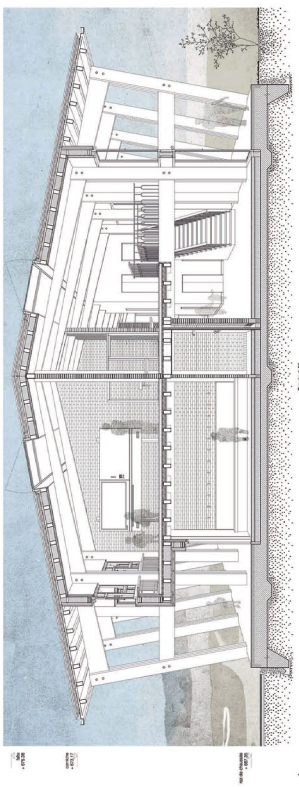
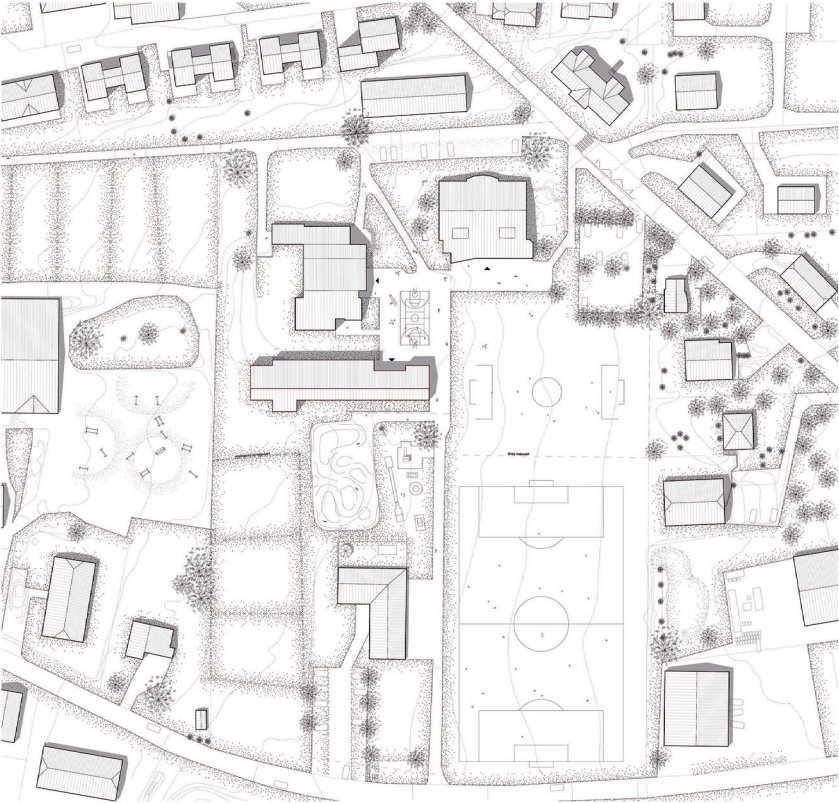
RECONSTRUCTION
La reconstruction est le processus de renaissance d'un projet architectural. Elle est le fruit d'un dialogue entre l'architecte et son client, entre l'art et la technique, entre le passé et le présent, entre le local et le global.

TRANSFORMATION
La transformation est le processus de modification d'un projet architectural. Elle est le fruit d'un dialogue entre l'architecte et son client, entre l'art et la technique, entre le passé et le présent, entre le local et le global.

ADAPTATION
L'adaptation est le processus de ajustement d'un projet architectural. Elle est le fruit d'un dialogue entre l'architecte et son client, entre l'art et la technique, entre le passé et le présent, entre le local et le global.

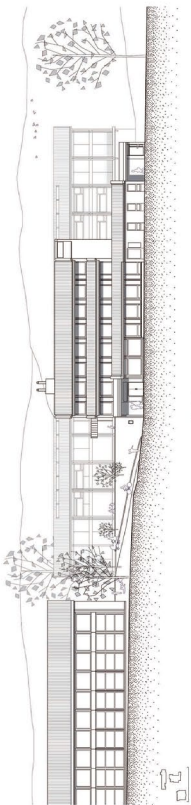
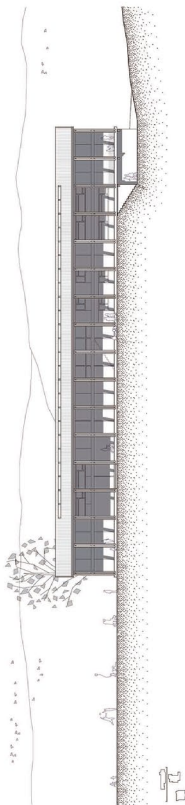
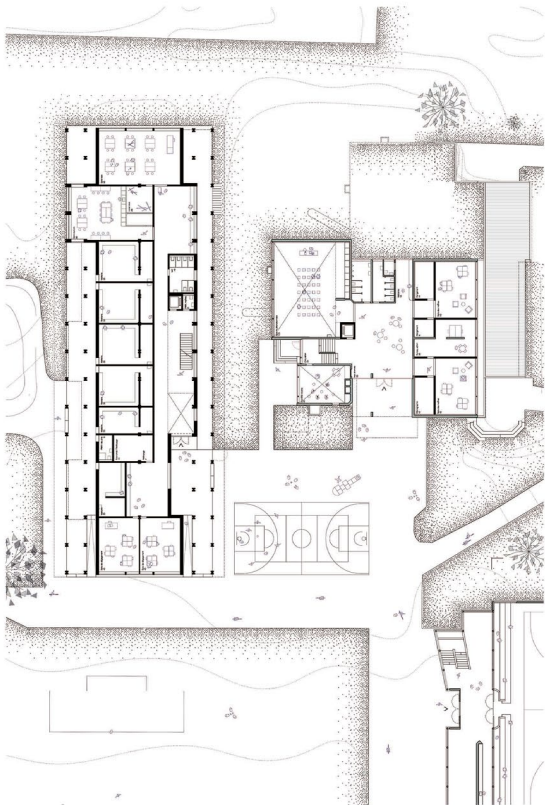
INNOVATION
L'innovation est le processus de création d'un projet architectural. Elle est le fruit d'un dialogue entre l'architecte et son client, entre l'art et la technique, entre le passé et le présent, entre le local et le global.

CONCLUSION
L'architecture est un processus continu. Elle est le fruit d'un dialogue entre l'architecte et son client, entre l'art et la technique, entre le passé et le présent, entre le local et le global.



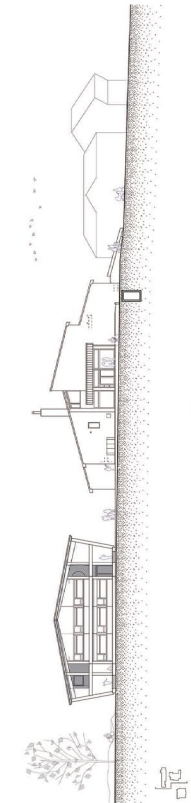
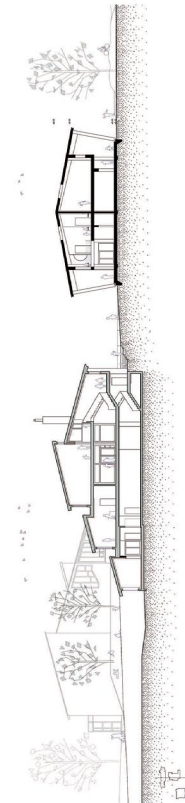
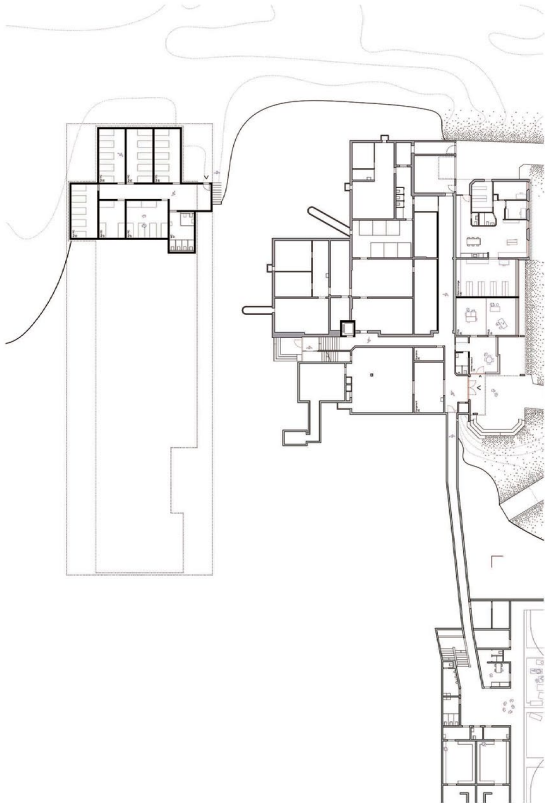
Triade

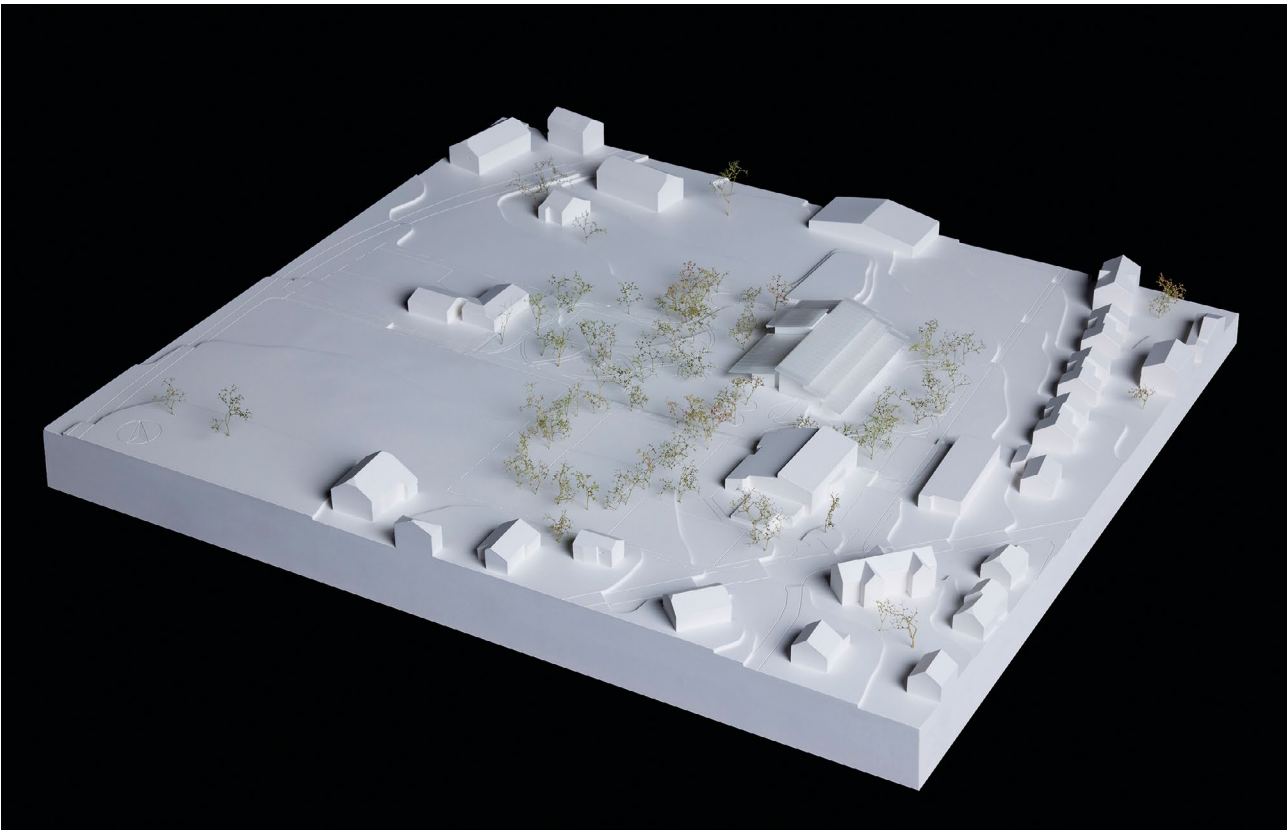
Concours Collège du Champ-Carré à Pampligny



Triade

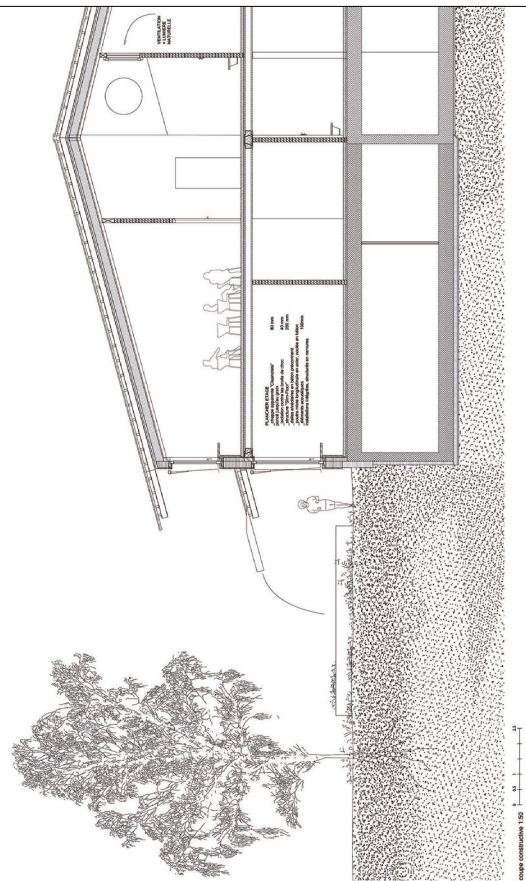
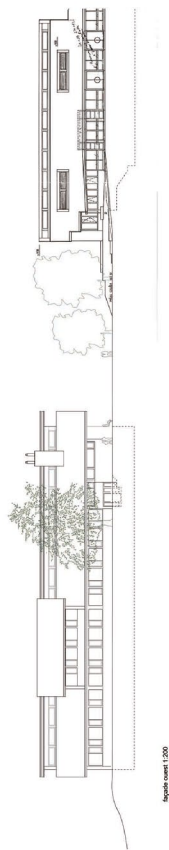
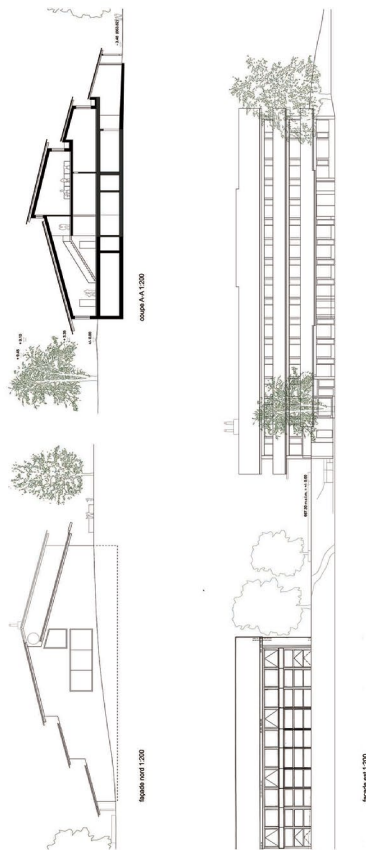
Concours Collège du Champ-Carré à Pampligny



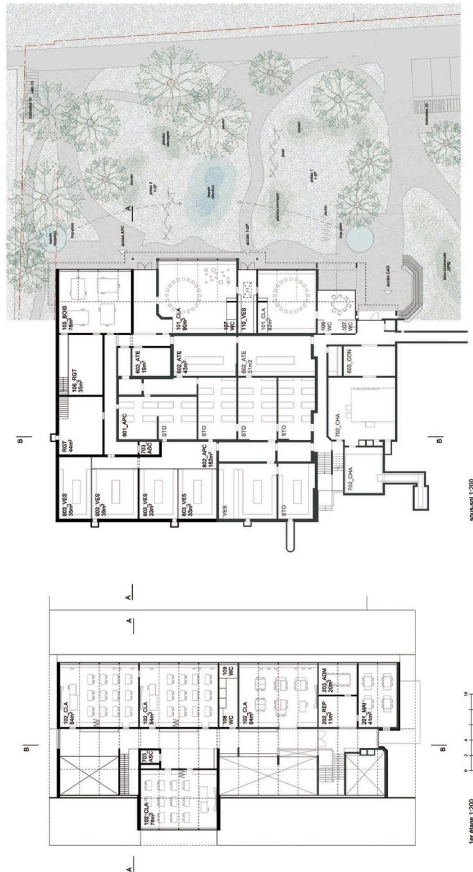


24 – parasol

Architecte	arge bürodrü
Lieu	CH - Zürich
Collaborateur·ices	Tobias Cebulla, Jann Erhard



parasol



ORGANISATION ET USAGES

L'organisation du projet permet une séparation claire entre les flux scolaires et les usages publics. Les programmes accessibles sont alors : — salle multilingue, foyer, PPS et espaces temps actifs — peuvent fonctionner indépendamment des espaces Enseignement.

Depuis le foyer, la salle multilingue et le bar sont directement accessibles, tandis que le PPS dispose d'un accès autonome via les rampes. Cette organisation favorise la mixité sociale des individus, communautés tout en garantissant la sécurité et l'harmonie des différents usages.

Les acides bogriques et techniques sont maintenus et rationalisés. Le congrès conserve un accès direct avec éprouve ainsi qu'un lien fonctionnel avec les locaux associatifs existants. Un économier mles l'ensemble des niveaux et facile, surtout l'accessibilité universelle que les livraisons et l'exploitation quotidienne du bâtiment.

[illegible]

lique avec grand succès, protection solaire et limitation des surchauffes estivales. Les larges avant-toits protègent les façades et créent des espaces extérieurs couverts devant les entrées et les perrons.

Les parois latérales en brique de terre crue escalade au silex participent à la régulation hygrothermique et au confort thermique des espaces intérieurs. Le chauffage à distance (CAC) fournit la chaleur nécessaire. L'insulation du mur permet

La gestion des eaux privilégie la désamplification altimétrique des surfaces afin que la récupération des eaux pluviales ne nécessite aucun traitement. Plusieurs bassins de rétention et de rétention prolongent l'infiltration et l'évaporation d'eau sur site. Les espaces extérieurs participent pleinement à la stratégie climatique du projet grâce à la végétalisation, la plantation d'espèces indigènes, la création de zones ombragées et perméables.

maintenables sont affirmées à travers des surfaces brutes.

La nouvelle structure reprend la même constructive du facilitant afin de faciliter les régions d'écoulement et d'assurer une continuité spatiale et constructive entre ancien et nouveau.

La solution choisie repose sur une structure hybride combinant couronne bois, posée en en bois et en acier, dalles alvéolaires en béton précontraint, poteaux en acier, parois en béton de terre crasse et fibres armés.

La loi continue le raisonnement principal pour les deux objectifs et les réajuste en fonction des nouvelles données. Elle permet une concertation agile, transparente et décentralisée tout en réduisant l'impact carbone du projet.

L'ensemble du projet est conçu selon une logique évolutive et réversible permettant des adaptations futures et une maintenance simplifiée.

PROJAC2E

Le projet a été conçu afin de garantir le maintien de l'activité sociale durant toute la durée des travaux. Ces travaux ont été conçus de manière à ne pas interrompre l'activité sociale (pour ce qui concerne les grands parcs préfabriqués et modulaires sur mesure) pendant les longues vacances d'été.

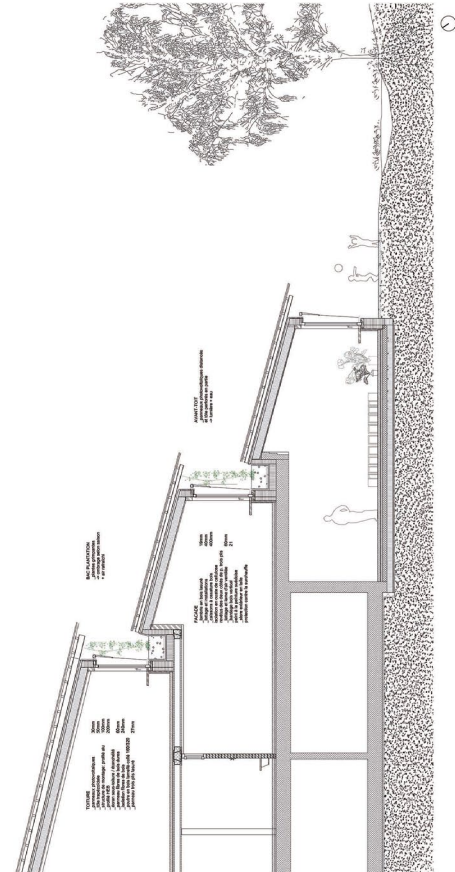
Phase 1 — Construction de l'intention et la réalisation de la nouvelle aile et des infrastructures associées tout en maintenant l'exploitation complète de l'école existante. Pose de la nouvelle toiture.

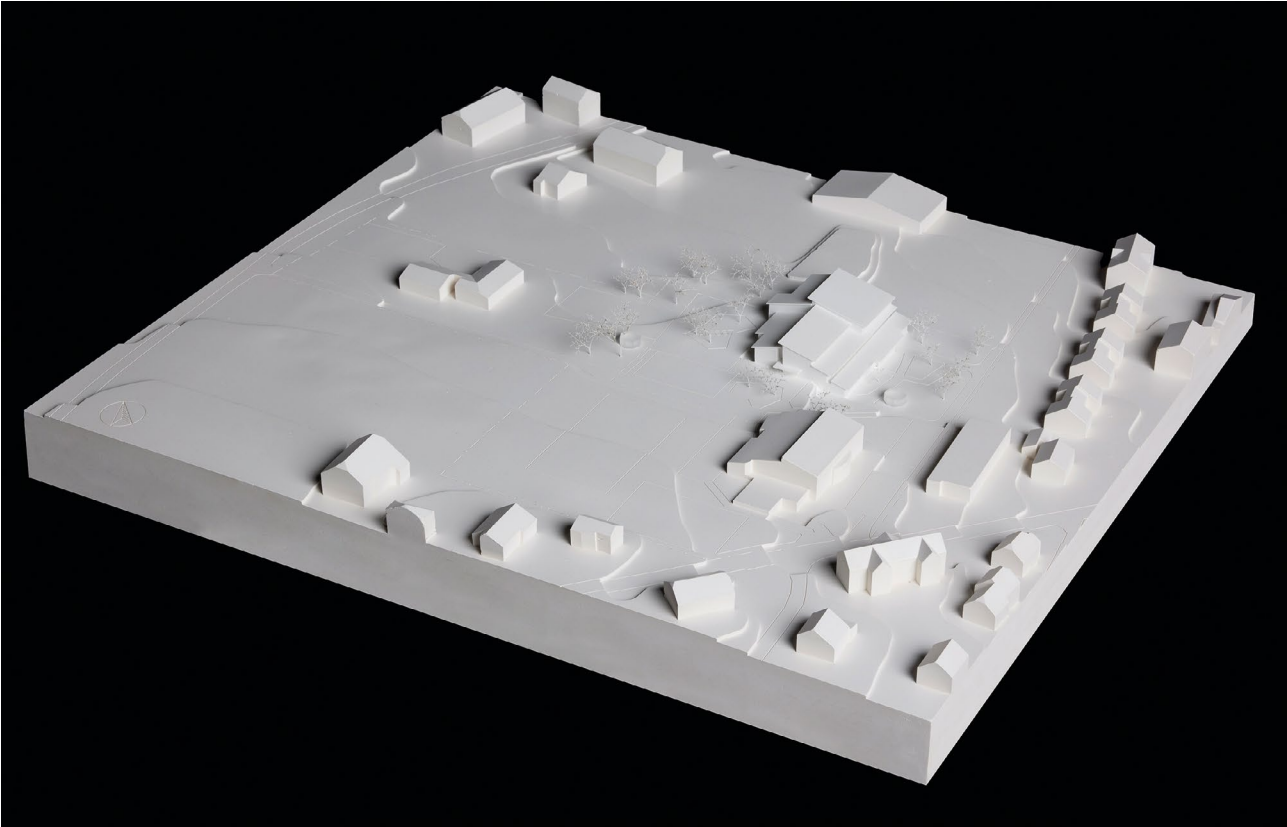
Phase 2 — Transfert des activités
Déplacement progressif des fonctions scolaires vers les nouvelles ailes.

Annex 3 — Transfert de l'énergie
Assessment énergétique et adaptation ciblée des bords
des et des supports solaires.

Tout le 2012 - Anticipation, exécution
Mise en place des plans, planification et détermination
des surfaces.

La séparation entre les zones de chantier et des accès
scolaires permet la sécurité des utilisateurs durant l'ensemble
des travaux.





25 – Ainsi de suite

Architecte	MHPM Architectes Sàrl
Lieu	CH - Fribourg
Collaborateur·ices	Marie Huck, Pierre Mencacci, Maud Collomb, Juliette Gobet-Risse, Noah Gianella, Flavien Paronitti, Massimo Paolucci
Consultant·es	Pablo Gabbay (architecte paysagiste)

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny - extension et rénovation

Ainsi de suite

Voies d'évacuation et voies de fuite

La sécurité incendie repose sur la maîtrise de la circulation verticale en cas d'incendie. Les voies d'évacuation assurent le secours de 35 m des salles de classe à l'extérieur.

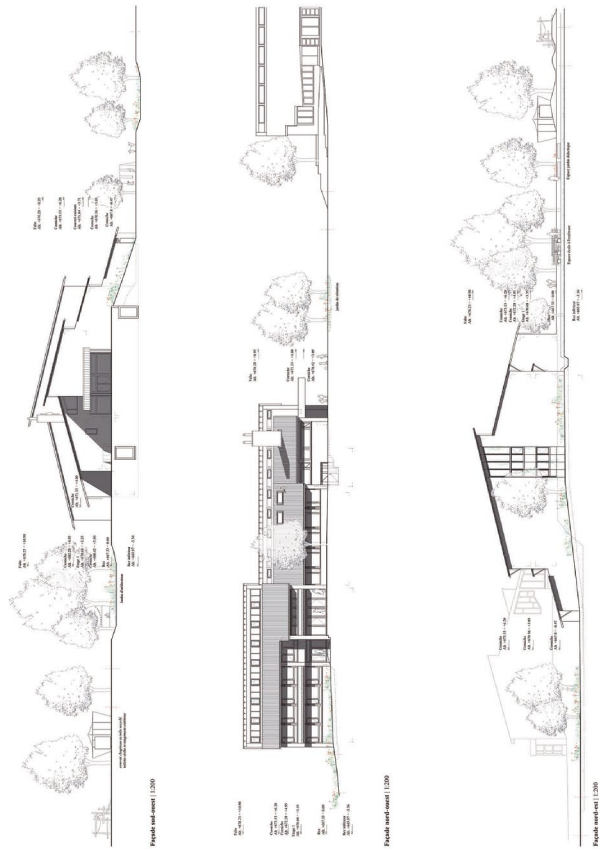
La nouvelle circulation verticale assure quant à elle la voie d'évacuation de l'ensemble, en desservant le sous-sol, le rez-de-chaussée et l'étage. Si nécessaire, un compartimentage coupe-d'eau peut être mis en place entre l'extérieur et la nouvelle construction afin de renforcer la sécurité.

→ voir de plus

 Évacuation verticale



Ree Infection | 1:200



Environ Biol Fish (2015) 98:1139–1150

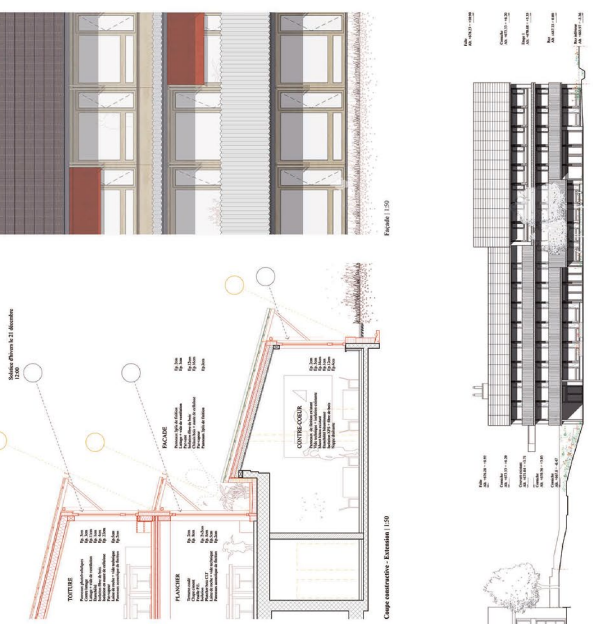
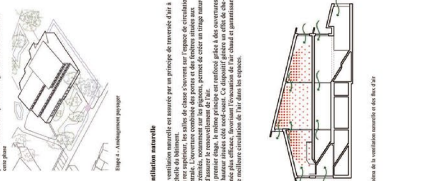
Façade nord-ouest | 1200

Façade nord-est | 1:200

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny - extension et rénovation

--	--	--

Ainsi de suite

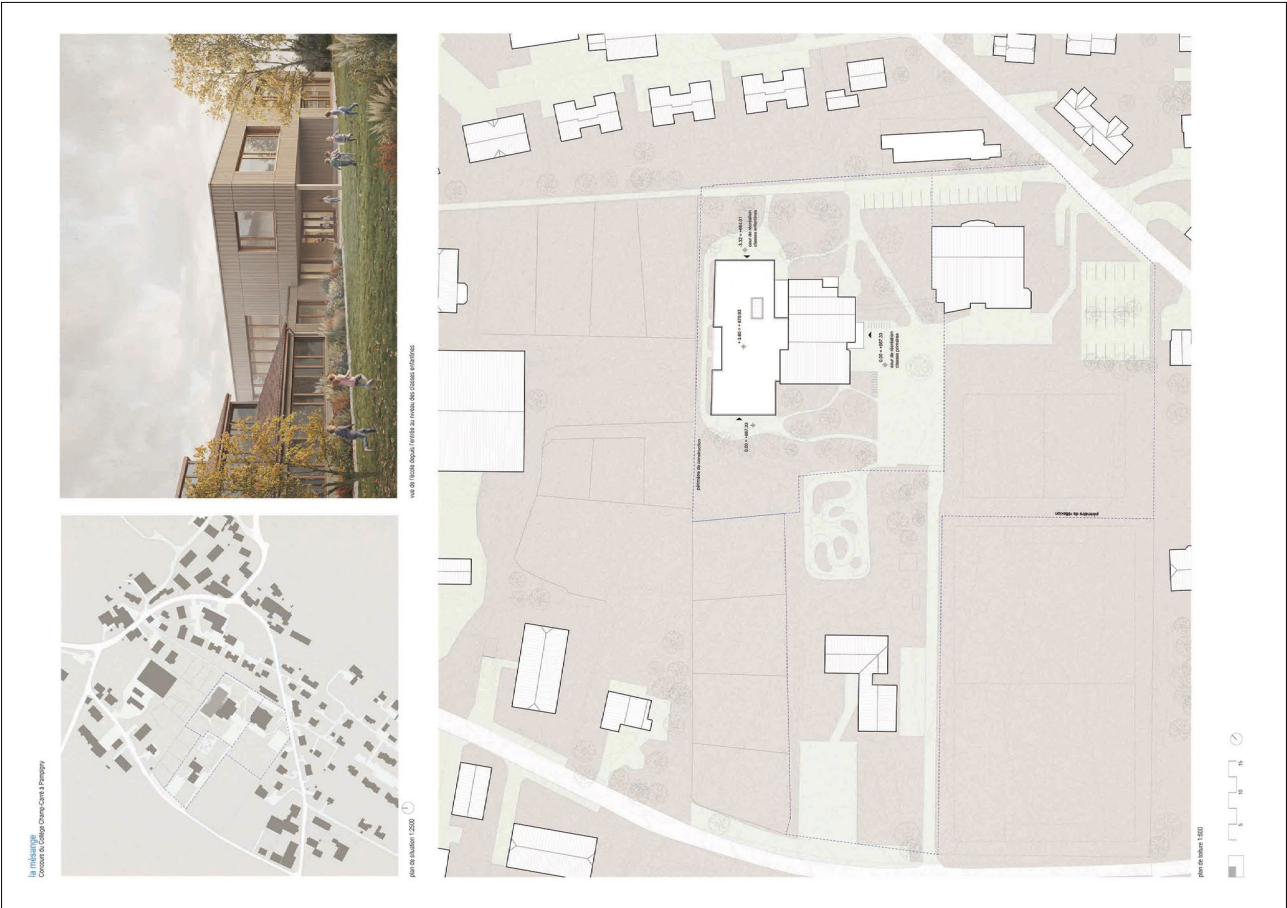
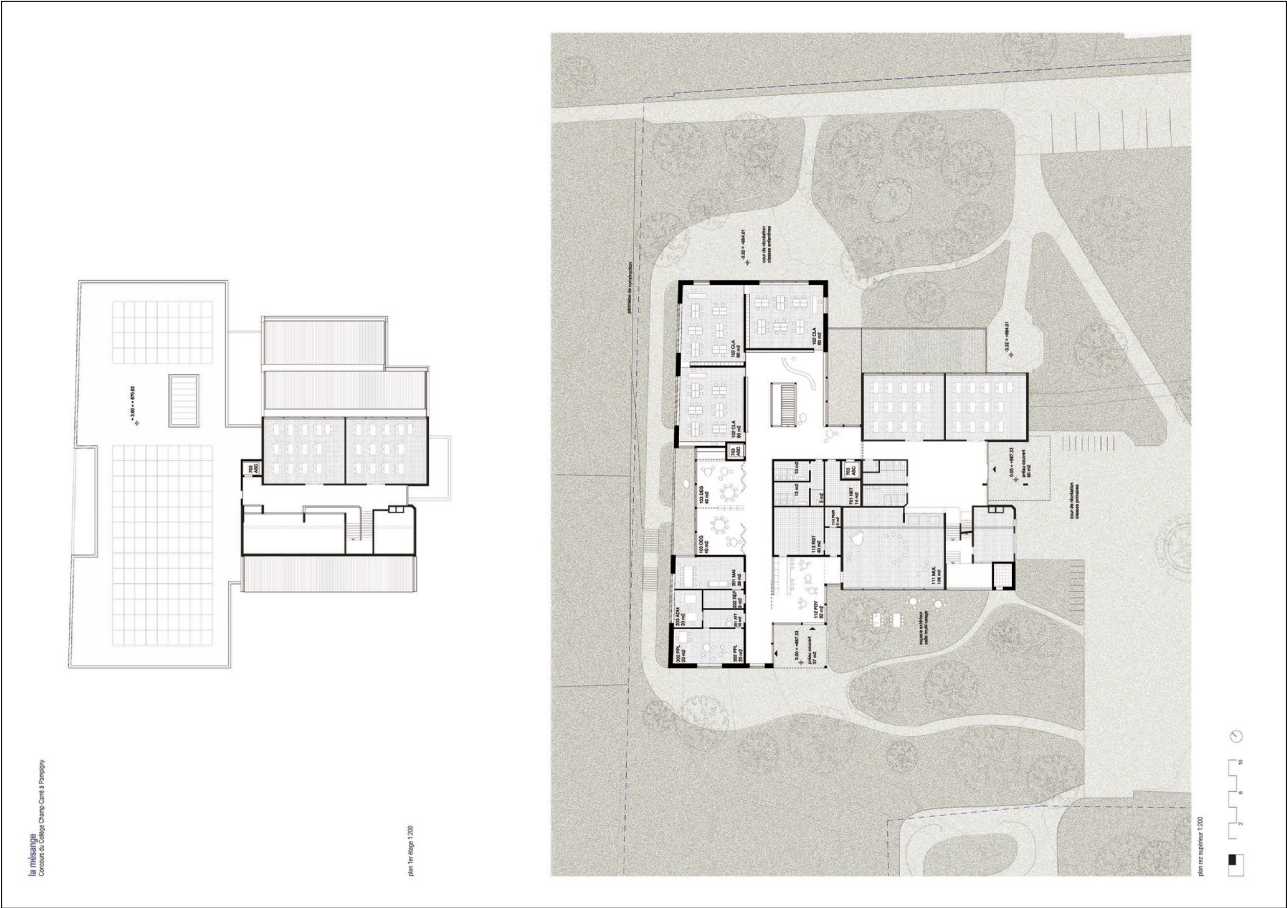


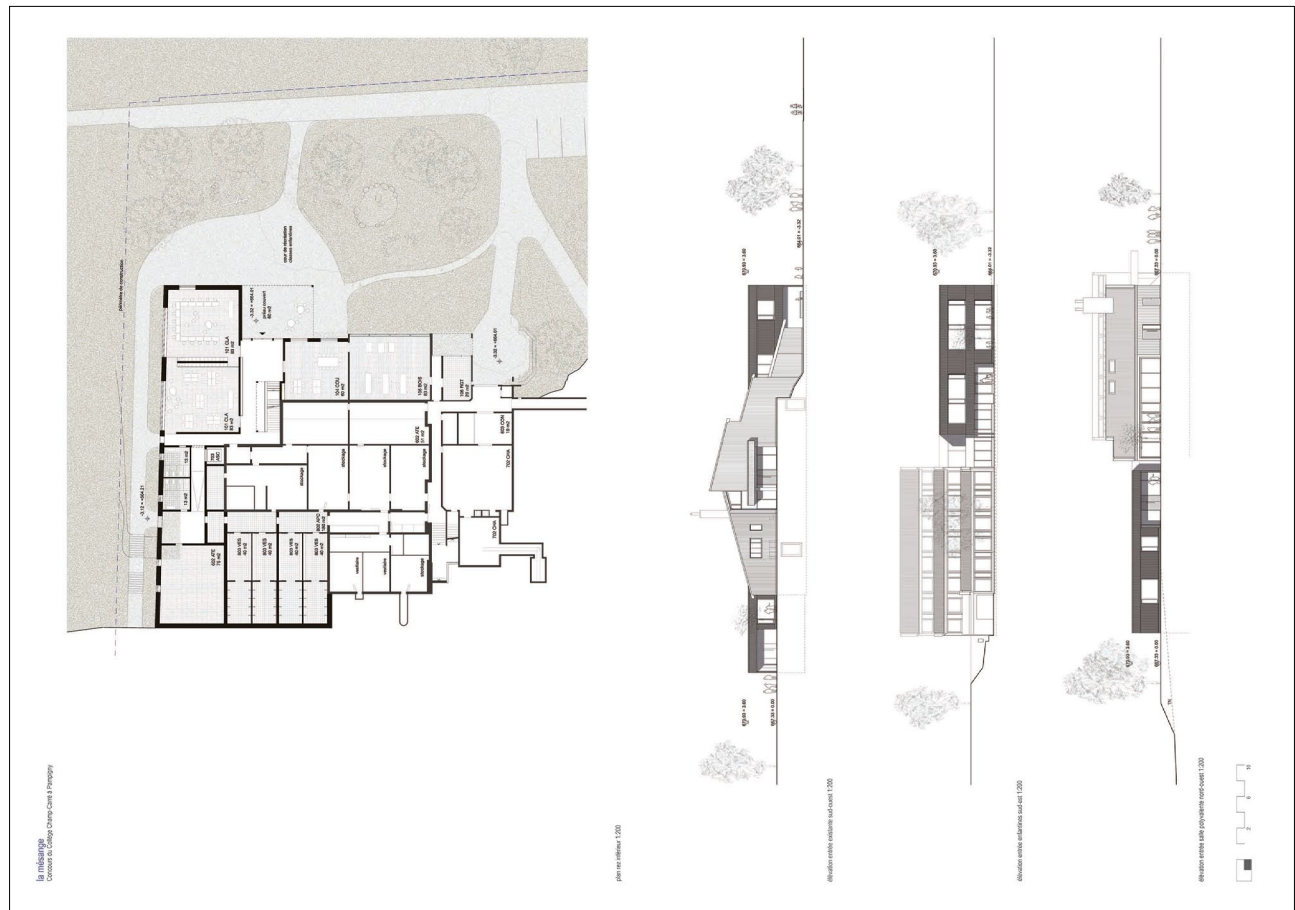
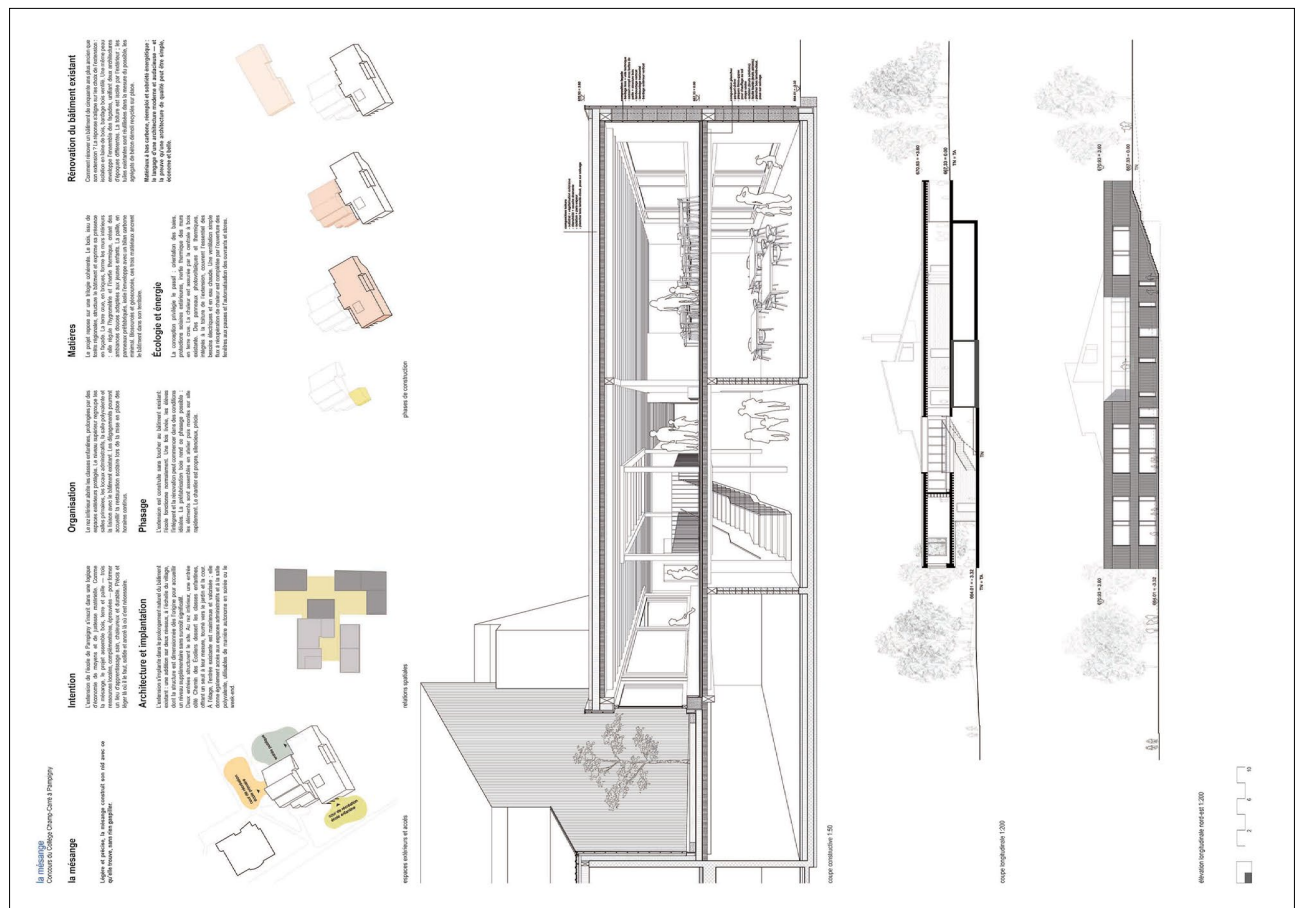
five - Extension | 1:50



26 – la mésange

Architecte	tangram-design Sàrl Kimio Fukami Architecte Sàrl
Lieu	CH - Lausanne
Collaborateur-ices	Maria Eskova, Nicola Weigarten, Fred Hatt, Kimio Fukami







27 – mille-feuille

Architecte	dominik odermatt Dominik Odermatt
Lieu	CH - Mühlethurnen
Consultant·es	naturgartenleben GmbH (Kurt Odermatt)

